



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

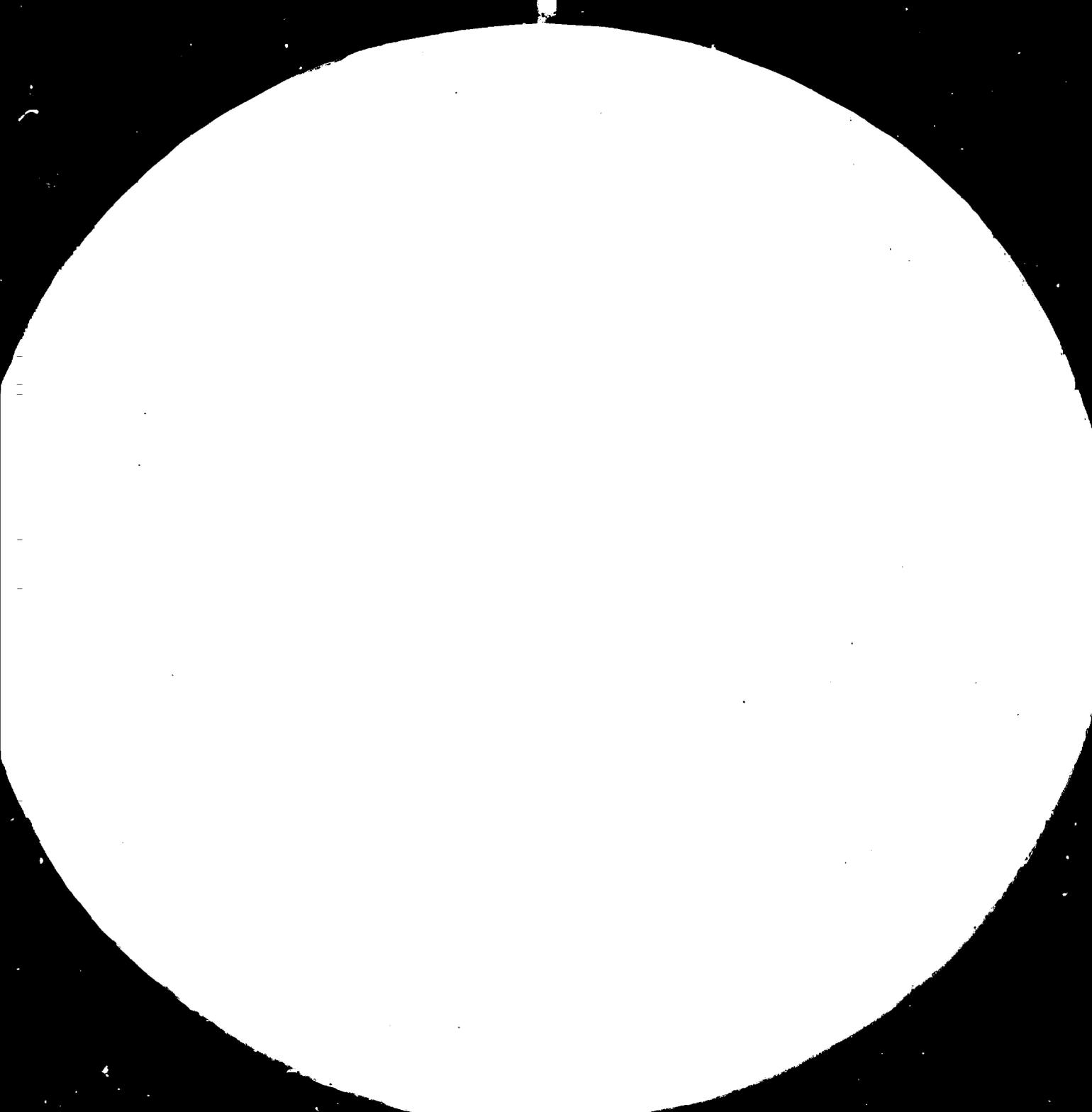
FAIR USE POLICY

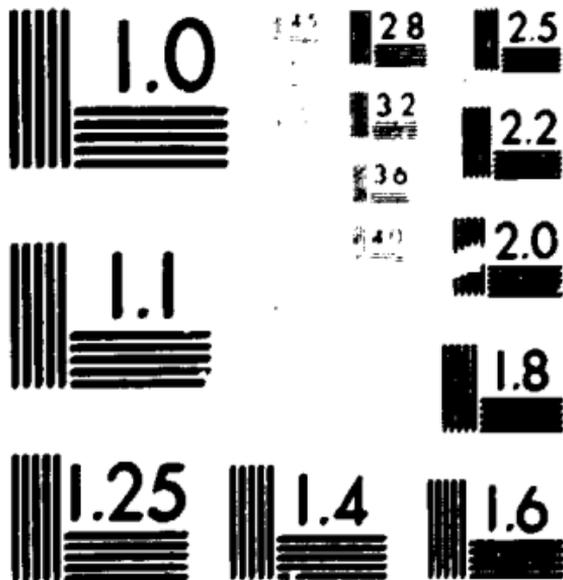
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Vienne

UN PROGRAMME POUR LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

*Cadre pour l'élaboration et l'exécution de programmes
aux échelons national, sous-régional, régional et international*

Document établi par

la Commission économique pour l'Afrique,
l'Organisation de l'unité africaine
et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel



NATIONS UNIES
New York, 1983

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de la présente publication est autorisée. L'Organisation souhaiterait qu'en pareil cas il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

ID/287

N O T E

Pour des raisons techniques, le présent document sera distribué, à titre préliminaire, à l'occasion de la 7e session du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique des Ministres africains de l'industrie, qui se tiendra du 16 au 19 mars 1983 à Kigali (Rwanda). La version française dans un format conforme à celui de la version en langue anglaise suivra ultérieurement.

Notes explicatives

Une barre transversale (/) signifie "par"; par exemple t/a = tonnes par an.

Les dates séparées par une barre transversale (par exemple 1979/80) désignent une année académique, une campagne agricole ou un exercice financier.

Les dates jointes par un trait d'union (par exemple 1970-1979) délimitent une période donnée, y compris la première et la dernière année.

Le terme "dollar" s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

Dans les tableaux :

Trois points (...) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément.

Le tiret (-) indique que le montant est nul ou négligeable.

Un blanc dans un tableau indique que la rubrique est sans objet.

Les données de base ayant parfois été arrondies, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres ou des pourcentages.

Outre les abréviations, symboles et termes courants et ceux acceptés par le Système international d'unités (SI), on a utilisé les abréviations suivantes :

Organisations et termes économiques ou autres

AACB	Association des banques centrales africaines
ACMS	Centre africain d'études monétaires
AOAPC	Association des organisations africaines de promotion commerciale
ARCEDEM	Centre régional africain de conception et de fabrication techniques
ARCT	Centre régional africain de la technique
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BIDI	Banque internationale pour le développement industriel

CCI	Centre du commerce international
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
DDT	Dichlorodiphényltrichloroéthane
ESARIPO	Organisation de la propriété industrielle pour les pays anglophones d'Afrique
FADI	Fonds africain de développement industriel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
f.o.b.	franco à bord
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
INTIB	Banque d'informations industrielles et technologiques
MULFOC	Centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ORAN	Organisation régionale africaine de normalisation
OUA	Organisation de l'unité africaine
PADIS	Système d'information et de documentation pan-africain
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PVC	Chlorure de polyvinyle
R-D	Recherche-développement
SAIP	Société arabe d'investissements pétroliers
WACH	Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	8
INTRODUCTION	12
I. CADRE POUR L'ELABORATION ET L'EXECUTION DU PROGRAMME DE LA DECENNIE	51
1. Introduction	51
2. Stratégie d'autonomie et d'autosuffisance	55
3. Cadre proposé pour la formulation d'un programme opérationnel d'action	62
Cadre proposé pour un programme national	63
Cadre proposé par les programmes aux niveaux sous-régional et régional	88
Coopération industrielle avec les autres régions en développement	106
4. Etablissement du programme pour la Décennie du développement industriel	109
Phase préparatoire	109
Phase d'exécution	113
II. DIRECTIVES POUR LA FORMULATION DES STRATEGIES POUR LES SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS ET DOMAINES PRINCIPAUX	116
1. Introduction	116
2. Sous-secteurs industriels hautement prioritaires	117
Industrie de transformation alimentaire	117
Textiles	128
Industries à base forestière	133
Matériaux de construction et industries de bâtiment	141
Industries métallurgiques	163
Industrie chimique	173
Industries mécaniques	187
Petites industries	220
Industrie de l'emballage	226

	<u>Page</u>
3. Facteur principal et intrants connexes	231
Ressources naturelles	232
Ressources agricoles et forestières	240
Ressources en minerais métalliques	246
Matières premières pour l'industrie chimique	250
Energie	256
Environnement	263
Compétences et capacités	266
Création d'institutions	270
Mise en valeur des ressources humaines aux fins de l'industrialisation	273
Financement du programme de la Décennie du développement industriel	276
III. MODALITES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE LA DECENNIE	281
1. Introduction	281
2. Propositions d'action au niveau national	285
Mesures à adopter au cours de la Phase Préparatoire (1982-1984) du Programme de la Décennie	285
Mesures à adopter au cours de la Phase d'exécution (1985-1990) du Programme de la Décennie	295
3. Propositions d'action aux niveaux sous-régional et régional	302
Mesures à adopter au cours de la Phase préparatoire (1982-1984)	302
Mesures à adopter au cours de la Phase d'exécution (1985-1990) du Programme de la Décennie	306
4. Propositions d'action au niveau global (inter-régional)	308
Mesures à adopter au cours de la Phase préparatoire (1982-1984) du Programme de la Décennie	308
Mesures à prendre au cours de la Phase d'exécution (1985-1990) du Programme	311
5. Rôle des agences internationales	312
Mesures à adopter au cours de la Phase préparatoire (1982-1984) du Programme de la Décennie	312
Mesures à adopter au cours de la Phase d'exécution (1985-1990) du Programme	316
6. Conclusions	318

	<u>Page</u>
IV. CONTROLE ET RAPPORTS SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE LA DECENNIE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE	319
V. CONCLUSION	333

Annexes

I. Résolution A.G. 35/66. Coopération en matière de développement industriel	336
II. Résolution CM/Res. 886 (XXXVII). Résolution de l'OUA sur le développement industriel en Afrique	339
III. Résolution AG 36/182. Coopération en matière de développement industriel	341
IV. ECA Résolution 442 (XVII)	346
V. Résolution A.G.55 (XVI). Décennie du développement industriel de l'Afrique	351

AVANT-PROPOS

Le niveau de vie des Africains est aujourd'hui le plus bas du monde, à tel point qu'une grande majorité d'entre eux ne survivent que chichement. La situation internationale étant de moins en moins stable et la crise économique mondiale persistant, leurs chances d'améliorer leur sort sont bien réduites. L'Afrique est également menacée par une crise alimentaire et énergétique, dont l'impact est encore aggravé par une gestion économique médiocre; tout cela, à son tour, alourdit la dette extérieure de la région et aggrave ses problèmes de balance des paiements. La dépendance générale de la région à l'égard de l'extérieur, pour ce qui est des facteurs de développement et autres biens et services, contribue donc à entraver les progrès et à détériorer encore le niveau de vie de la région.

Dans les circonstances actuelles, comme il ressort clairement du Plan d'action de Lagos, le développement industriel, élément moteur de la croissance économique et du développement général, revêt une importance toute particulière. Ainsi, pour mettre en oeuvre efficacement ce Plan d'action,* on se fondera dans une large mesure sur l'industrie, à la fois fournisseur d'apports essentiels aux secteurs industriels et autres et utilisateur ou transformateur des produits de ces secteurs. Dans le Plan d'action, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine se sont engagés à donner une place primordiale à l'industrie, réaffirmant ainsi leur volonté de modifier la structure économique de l'Afrique et d'améliorer la vie de sa population.

* Pour ce qui est du "Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000", on s'est référé à l'édition de 1981 publiée au nom de l'Organisation de l'unité africaine par l'Institut international d'études sociales, Genève (Suisse).

Afin d'accélérer la réalisation de ces objectifs, le Sommet économique de Lagos a proclamé les années 1980-1990 Décennie du développement industriel de l'Afrique. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a fait sienne cette décision en adoptant la résolution 35/66B (voir l'annexe I), proclamant les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique. Tout programme de la Décennie doit être essentiellement axé sur le fait que la stimulation de la croissance économique de l'Afrique doit avant tout être endogène, afin de mettre en marche un processus de croissance autonome, né dans la région même, grâce à une stratégie intégrée de développement liant l'industrie à l'agriculture, au secteur énergétique, à l'infrastructure humaine et matérielle, au commerce et aux autres secteurs.

Pleinement consciente de la complexité de sa tâche et des obstacles à surmonter, l'Afrique doit relever le défi avec détermination, en utilisant au maximum ses immenses ressources naturelles et humaines. Toute autre solution ne ferait qu'affaiblir et appauvrir encore l'Afrique pour les générations à venir.

Les propositions présentées ci-après ne constituent qu'un cadre directeur, visant à aider les pays d'Afrique, individuellement et collectivement, à élaborer des programmes pour la Décennie, dans le contexte général de leurs propres plans nationaux de développement.

Le succès de la Décennie sera fonction en dernière analyse des progrès réalisés au niveau des pays, car ce sont eux, individuellement et collectivement, qui sont avant tout responsables de la mise en oeuvre du programme de la Décennie. Cette autonomie suppose une attitude déterminée. Le programme de la Décennie prévoyant une injection massive de ressources financières et techniques, bien au-delà des capacités actuelles des Etats d'Afrique, la communauté internationale, y compris les pays en développement et les organisations internationales disposées à redoubler d'efforts en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, devront certainement fournir une assistance substantielle.

Lorsqu'elle a adopté les propositions figurant dans le présent document, la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie a précisé les mesures à prendre en priorité pour mettre en oeuvre efficacement le programme de la Décennie. Durant la phase préparatoire en particulier (1982-1984), chaque gouvernement devra procéder d'urgence à une évaluation des capacités nationales et élaborer des mesures et mécanismes pour la mise en oeuvre du programme aux échelons national, sous-régional et régional. A ce propos, il faudrait revoir les mécanismes de coopération économique, dominés à l'heure actuelle par des fonctions de type administratif, et les rééquilibrer au moyen d'instruments d'achat, de production, de recherche-développement, de commercialisation, etc. Cette tâche devrait être confiée non seulement aux gouvernements en tant que tels, mais également - et plus spécialement - aux entrepreneurs des secteurs public et privé : entreprises publiques, milieu d'affaires privé local, sociétés et banques de développement, universités et organismes multinationaux de développement.

Il faut pour cela envisager la planification industrielle d'une manière qui, à maints égards, diffère de celles retenues jusqu'ici. En particulier, au lieu de se préoccuper à l'excès des problèmes de devises, qui sont extérieurs à la région, il faudrait réorienter les efforts vers un renforcement des mécanismes et capacités institutionnels afin d'évaluer la richesse en ressources naturelles et matières premières de chaque pays et de développer les complémentarités, comme il est proposé dans le Plan d'action de Lagos. Ainsi, chaque pays devrait adopter une stratégie limitée à certaines industries-clés, adaptées aux ressources et matières premières disponibles dans le pays, les autres industries faisant l'objet d'une coopération multinationale. Soigneusement planifiée, une telle stratégie devrait aboutir à des systèmes de production liés, se renforçant mutuellement et capables d'influer sur les autres domaines et secteurs, au fur et à mesure que le noyau industriel se développera.

secretariats continuent de fonctionner en coopération étroite et, sur demande, aident au mieux de leurs compétences les gouvernements et institutions africains à réaliser efficacement les objectifs de la Décennie.

Le Secrétaire exécutif de la CEA

Adebayo ADEDEJI

Le Directeur exécutif de l'ONUDI

Abd-el Rahman KHANE

Le Secrétaire général de l'OUA

Edem KODJO

INTRODUCTION

1. Dans un document établi en 1975 par la Commission économique pour l'Afrique, intitulé "Cadre révisé des principes pour l'instauration du Nouvel Ordre économique international en Afrique"^{1/}, il apparaissait déjà que l'on avait pris conscience de la nécessité de modifier en profondeur le développement social et économique de l'Afrique et que l'on reconnaissait le rôle de l'industrie dans ce processus. La stratégie fondamentale présentée dans ledit document a été approuvée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Libreville, en juin 1977; on a également tiré parti des travaux d'un séminaire OUA/CEA sur les perspectives de développement et de croissance en Afrique jusqu'en l'an 2000, et d'un séminaire CEA/PNUE sur les schémas possibles de développement et de mode de vie en Afrique.

2. Les conclusions de ces deux réunions, ainsi que d'autres apports, ont été examinés par la cinquième Conférence des ministres de la CEA, tenue à Rabat (Maroc) du 20 au 28 mars 1979, qui a ensuite adopté la résolution 332 (XIV) relative à une Stratégie africaine pour le développement, dans le cadre de la troisième Décennie du développement. C'est à cette réunion que le représentant de l'ONUDI, dans sa déclaration générale, a demandé que la période 1980-1990 soit proclamée Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cette demande a reçu un appui sans réserve des représentants de l'Egypte, du Ghana, de la Guinée Equatoriale, du Kenya, du Maroc et de la Sierra-Leone; aussi cette idée a-t-elle été incluse dans la Stratégie africaine pour le développement dans le cadre de la troisième Décennie du développement, qui était accompagnée d'un projet de déclaration d'engagement sur les principes directeurs à respecter et les mesures à prendre en faveur de l'autonomie nationale et collective dans le développement économique et social en vue de l'instauration du Nouvel Ordre économique international.

^{1/} E/CN.14/ECO/90/Rev.3.

3. A sa trente-troisième session ordinaire, l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a approuvé la Stratégie, sous la forme de la Déclaration de Monrovia; elle est maintenant officiellement intitulée "Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique". Il y est notamment recommandé de proclamer la période 1980-1989 Décennie du développement industriel de l'Afrique, "afin d'appeler davantage l'attention sur l'industrialisation de l'Afrique et d'obtenir un engagement politique et un appui technique plus important en sa faveur, aux niveaux national, régional et international". Lorsqu'ils ont adopté la Déclaration de Monrovia, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont également décidé de tenir une session extraordinaire consacrée au développement économique de l'Afrique, à Lagos (Nigéria), en avril 1980.

4. Le projet de Décennie du développement industriel de l'Afrique a vu croître sa popularité. Lors d'un colloque régional CEA/ONUDI/OUA, tenu à Nairobi en septembre 1979 pour étudier les politiques et stratégies industrielles tendant au développement endogène et à l'économie collective en Afrique pour la période allant de 1976 à l'an 2000, il a été décidé que, l'Afrique étant la région la moins avancée du Tiers monde, la période 1980-1990 serait proclamée Décennie du développement industriel de l'Afrique afin que l'on puisse mobiliser, coordonner et canaliser efficacement vers les pays d'Afrique les ressources nationales, régionales et internationales voulues pour aider ces pays à promouvoir une industrialisation autonome et autosuffisante d'ici à l'an 2000.

5. Un mois plus tard, la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie a adopté une résolution relative à une position africaine commune à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, dans laquelle il était également préconisé de proclamer la période 1980-1990 Décennie du développement industriel de l'Afrique. En décembre 1979, une réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue à La Havane (Cuba) pour préparer la troisième Conférence générale de l'ONUDI, a également demandé que les années 80 soient proclamées Décennie du développement industriel de l'Afrique.

6. Etant donné ce qui précède, la troisième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à New Delhi (Inde) en janvier et février 1980, a adopté, à sa 21ème séance plénière, le 9 février 1980, une résolution relative à la Décennie (ID/CONF.4/Res.2), dans laquelle il était notamment recommandé à l'Assemblée générale de proclamer les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique, en vue d'attirer davantage l'attention sur l'industrialisation de ce continent et de mobiliser à cette fin la volonté politique nécessaire et un appui financier et technique accru aux niveaux national, régional et international. Le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) y étaient quant à eux priés de coopérer avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine pour établir un programme d'action en vue de la Décennie.

7. Dans le même temps, la question de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, aux échelons national, sous-régional et régional, était le principal point de l'ordre du jour de la sixième Conférence des Ministres de la CEA, qui s'est tenue à Addis-Abeba en 1980. Les rapports et recommandations des conférences ministérielles et sectorielles, y compris celle des ministres de l'industrie, ont été examinés lors de cette réunion qui a adopté un plan d'action en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement de l'Afrique.

Ce document a par la suite été soumis à l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à sa deuxième session extraordinaire tenue en avril de cette année; celle-ci l'a adopté en tant que "Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique, social et culturel de l'Afrique", au paragraphe 58 duquel les chefs d'Etat et de gouvernement réitéraient leur soutien à la résolution adoptée par la troisième Conférence générale de l'ONUDI et se déclaraient déterminés à assurer le plein succès de cette Décennie.

8. A sa quatorzième session, le Conseil du développement industriel, qui s'est réuni à Vienne en mai 1981, a également abordé la question de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans le cadre de la suite donnée à la réunion de New Delhi. A sa 281ème séance plénière, le 19 mai 1980, il a adopté la résolution 51 (XIV) concernant la Décennie du développement industriel de l'Afrique. A sa deuxième session ordinaire, en juillet 1980, le Conseil économique et social a également abordé cette question et adopté la résolution 1980/61 relative à la coopération en matière de développement industriel, dans laquelle il se félicitait de la résolution 51 (XIV) du Conseil du développement industriel relative à la Décennie et, à la 83ème séance plénière de sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 35/66 B proclamant les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique.

9. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a demandé à l'ONUDI, à la CEA et à l'OUA de formuler des propositions en vue de l'exécution du Programme pour la Décennie et à en suivre les progrès. Les trois secrétariats ont constitué un comité chargé de coordonner les activités relatives à la mise en oeuvre de programmes et projets communs, dont la première tâche a été de préparer des propositions relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme d'action pour la Décennie, compte tenu du chapitre consacré à l'industrie dans le Plan d'action de Lagos.

10. Après une réunion commune à Vienne, en mars 1981, lors de laquelle convenu des principes fondamentaux énoncés dans le Plan d'action de Lagos et de la nécessité de les traduire dans les faits afin de mettre en oeuvre ledit plan, on a commencé de préparer des propositions relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme pour la Décennie. Les propositions, telles que présentées à une réunion intergouvernementale d'experts sur l'élaboration et l'exécution d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et à la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie, tenues respectivement en octobre et novembre 1981, consistaient en quatre

principaux documents de travail intitulés "Cadre de travail pour la préparation et l'exécution du programme"; "Directives pour l'élaboration des stratégies dans les principaux secteurs et domaines industriels"; "Contrôle et suivi de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique" et "Modalités de mise en oeuvre du Programme de la Décennie". Ceux-ci constituent les principaux chapitres du présent document et ont été dûment modifiés, compte tenu des conclusions des réunions qui ont toutes deux adopté les propositions contenues dans ces documents.

11. La sixième Conférence des ministres africains de l'industrie a adopté les conclusions ci-après relatives aux quatre documents qui lui avaient été soumis^{2/}.

Cadre pour la préparation et la mise en oeuvre du Programme de la Décennie (1980-1990)

12. La Conférence a conclu qu'il devait y avoir deux phases dans la mise en oeuvre de la Décennie : la phase préparatoire qui irait de 1982 à 1984 environ et la phase d'exécution qui couvrirait la période 1985-1989. Au cours de la phase préparatoire, les activités importantes comprendraient l'élaboration du Programme de la Décennie et sa popularisation, non seulement au niveau du gouvernement, mais aussi au sein de toute la communauté. Les tâches à entreprendre incluraient des actions aux niveaux national, sous-régional, interrégional et international.

Mesures au niveau national

13. La Conférence a conclu ce qui suit :

a) les pays devraient entreprendre la préparation d'un portefeuille de projets d'investissements identifiés, afin de faciliter la mise en oeuvre du Programme de la Décennie. Bien que l'identification des projets doive se faire en grande partie au

^{2/} E/ECA/CM.8/2, 2ème partie, paragraphes 5 à 24.

niveau national, il serait également nécessaire d'identifier en même temps des projets industriels nécessitant la coopération aux niveaux sous-régional et régional, en vue de parvenir à des décisions rapides sur la coopération intra-africaine concernant les projets dont la mise en oeuvre exigerait une coopération aux niveaux sous-régional et régional;

b) une attention tout aussi particulière devrait être accordée aux infrastructures matérielles, aux mécanismes institutionnels, à la protection de l'environnement, à la technologie et, avant tout, à la main-d'oeuvre indispensable pour la mise en oeuvre des programmes et plans industriels;

c) des mesures devraient être adoptées dans le domaine de la science et la technologie, du développement de la main-d'oeuvre industrielle et technologique, notamment à différents niveaux de compétences, afin de préparer dans les meilleurs délais une main-d'oeuvre qualifiée capable de planifier, d'exécuter et de gérer des projets industriels;

d) un programme de développement de l'énergie devrait faire partie intégrante des actions à entreprendre, en tenant compte des besoins en main-d'oeuvre qualifiée et en matière de gestion et de développement des infrastructures industrielles et de la technologie voulues;

e) un programme technologique devrait être élaboré, qui comprendrait la recherche-développement, la normalisation et le contrôle de qualité, la conception technique et l'adaptation des technologies, ainsi que le renforcement du pouvoir de négociation pour l'acquisition de technologies étrangères;

f) une évaluation détaillée des besoins financiers devrait être entreprise, et des stratégies appropriées devraient être adoptées pour la mobilisation des ressources financières nationales et extérieures, afin de mettre en oeuvre le Programme de la Décennie et en particulier, les projets d'investissement à identifier; lorsque les mécanismes nécessaires font défaut, il faudrait s'efforcer d'en créer, des banques nationales de développement industriel notamment;

g) la coopération internationale devrait être développée et comprendre, en particulier, une assistance technique provenant de la CEA, de l'ONUDI et du PNUD et de toutes les autres organisations internationales, ainsi qu'une aide financière plus importante, provenant des institutions financières internationales et destinée au secteur industriel en Afrique;

h) des efforts tout particuliers doivent être faits pour mettre en valeur et utiliser les facteurs de production locaux dans les industries locales, ce qui contribuera à l'établissement de liens entre les secteurs.

i) les pays africains qui n'ont pas encore signé le nouvel acte constitutif de l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies doivent tout mettre en oeuvre pour le faire dans les délais les plus brefs, afin de rendre l'Organisation plus efficace dans la mobilisation de fonds supplémentaires et dans les efforts qu'elle fait pour aider les pays en développement en général, et les pays africains en particulier, à mettre en oeuvre leurs programmes de développement industriel;

j) tous les pays africains doivent s'efforcer d'élargir les moyens dont ils disposent pour normaliser et améliorer leurs produits. A cet égard, les pays africains doivent chercher à devenir membres d'ici à la fin de 1982 de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), dont le siège est à Nairobi (Kenya), comme le stipule le Plan d'action de Lagos; et

k) compte tenu de l'apport constructif de la gestion industrielle à un développement autonome et auto-entretenu, des efforts doivent être déployés dans chaque pays en vue d'évaluer les capacités autochtones en matière de gestion industrielle dont disposent les secteurs public et privé pour la mise en oeuvre du Programme de la Décennie, d'établir une communication efficace avec les entrepreneurs industriels, de concevoir et de mettre en place les mesures d'incitation, institutions et services d'appui appropriés, destinés à développer les compétences, capacités et activités indispensables en matière de gestion industrielle.

Mesures aux niveaux sous-régional et régional

14. La Conférence a conclu ce qui suit :

a) les politiques et programmes industriels concernant les sous-secteurs et domaines stratégiques industriels devraient être élaborés aux niveaux sous-régional et régional. en vue de promouvoir la complémentarité industrielle fondée sur les ressources spécifiques de chaque pays africain, ainsi que sur la participation conjointe ou croisée propre à faciliter l'optimisation des ressources limitées en matière d'investissement et à élargir les marchés;

b) en vue de donner plus de force à la recommandation du Séminaire des "Hommes d'affaires africains sur le développement de l'entreprise industrielle en Afrique" organisé par la CEA du 9 au 14 novembre 1981 à Addis-Abeba, la CEA, le Centre du commerce international, l'OIT, l'ONUDI, l'OUA, le PNUD, les organisations internationales concernées et les Etats memores sont invités à apporter un soutien adéquat au Bureau du groupe intérimaire, mis en place par les participants au Séminaire en vue de faciliter la formation d'associations régionales de fabricants et d'hommes d'affaires africains;

c) un système d'information devrait être mis sur pied pour encourager les échanges d'informations industrielles et techniques entre les pays africains, en vue de leur permettre de renforcer leurs pouvoirs de négociation et d'obtenir de meilleures conditions d'achat de techniques appropriées à un coût raisonnable;

d) l'établissement de ce système devrait être suivi de l'identification de projets industriels multinationaux, présentant un intérêt pour les pays de la sous-région ou de la région, afin de promouvoir la création de sociétés industrielles multinationales africaines par deux pays ou plus;

e) les institutions régionales et sous-régionales devraient être renforcées et de nouvelles créées, mais uniquement après l'exécution d'études approfondies;

f) la coopération intra-africaine devrait être encouragée aux niveaux régional et sous-régional dans les domaines de la formation industrielle, de l'énergie, des conseils techniques, du commerce de produits manufacturés, des matières premières et des facteurs de production industrielle, de l'information industrielle, de la science et de la technique, des ressources naturelles et de l'harmonisation des politiques fiscales et commerciales, y compris l'élimination des barrières commerciales;

g) les plans nationaux de développement industriel devraient être coordonnés aux niveaux sous-régional et régional en vue de renforcer la coopération intra-africaine et d'en faire une composante de la coopération Sud-Sud. A cette fin, des commissions mixtes de deux pays ou plus devraient être créées;

h) la Banque africaine de développement devrait être invitée à participer au financement de quelques-unes des activités du Programme de la Décennie; elle devrait notamment affecter une proportion donnée de ses ressources au financement du Programme de la Décennie.

Mesures au niveau international

15. La Conférence a conclu que le flux de ressources financières extérieures disponibles pour les investissements industriels devait être accru.

Consultations et négociations industrielles

16. La Conférence a conclu ce qui suit :

a) des propositions doivent être formulées en ce qui concerne les positions communes africaines à adopter concernant les négociations Sud-Sud aussi bien que Nord-Sud, dans le domaine du développement industriel et en particulier de la technologie, des compétences industrielles, des marchés et des moyens financiers;

b) un mécanisme africain doit être mis en place pour les consultations, les négociations et l'arbitrage; ces mécanismes pourraient renforcer et faciliter la coopération industrielle, d'abord entre les pays africains eux-mêmes aux niveaux sous-régional et régional, et ensuite entre les pays africains et d'autres pays. Ce mécanisme devrait s'inscrire dans le cadre de l'Acte final de Lagos.

Résultats attendus au cours de la phase préparatoire

17. La Conférence a conclu que les résultats des actions à entreprendre au cours de la phase préparatoire (1982-1984) de la Décennie comprendraient au minimum :

a) l'élaboration d'un ensemble intrinsèquement cohérent de politiques nationales, sous-régionales et régionales, de plans directeurs et de programmes pour atteindre les objectifs de la Décennie en particulier et du Plan d'action de Lagos en général;

b) la popularisation de la Décennie, en recourant notamment à une utilisation efficace des moyens d'information;

c) l'élaboration aux niveaux national, sous-régional, régional et international de programmes d'investissements et de projets à soumettre aux institutions de financement et d'investissement, ainsi que d'un programme pour le renforcement des institutions financières nationales, sous-régionales et régionales existantes ou la création de nouvelles le cas échéant;

d) l'élaboration d'un plan de développement de la main-d'oeuvre industrielle comprenant en particulier un programme de formation industrielle et technologique spécialisée aux niveaux national, sous-régional et régional;

e) l'adoption d'instruments destinés à stimuler la coopération industrielle intra-africaine, spécialement dans les domaines du commerce, de la technologie, de la promotion de la spécialisation et de la complémentarité africaines, de l'évaluation des matières premières, du financement des projets, du perfectionnement de la main-d'oeuvre, des compétences des chefs d'entreprise, de l'information, des services de consultation et de l'énergie;

f) la mise en place de mécanismes africains, de mécanismes de consultation, de négociation et d'arbitrage en matière industrielle, dans le cadre de l'Acte final de Lagos.

Modalités de mise en oeuvre

18. La Conférence a conclu ce qui suit :

a) un comité national de coordination et un élément central, au sein de la structure administrative du gouvernement, devraient être mis en place là où ils n'existent pas encore, en vue de coordonner, formuler, mettre en oeuvre et suivre le programme national pour la Décennie;

b) un mécanisme intergouvernemental devrait être mis en place aux niveaux régional et sous-régional, là où il n'en existe pas, afin de coordonner les actions nationales, amorcer et suivre la mise en oeuvre des activités et des projets sous-régionaux et régionaux de la Décennie;

c) Le Comité intersecrétariats CEA/ONUDI/OUA pour la Décennie devrait intensifier ses efforts pour réaliser la tâche qui lui a été confiée.

Coopération technique

19. La Conférence a conclu ce qui suit :

a) l'assistance technique bilatérale et multilatérale, sur un plan Nord-Sud et Sud-Sud, devrait être promue afin de faire progresser les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, notamment au cours de la phase préparatoire.

b) l'assistance internationale devrait être promue dans les domaines de l'élaboration des programmes régionaux, de l'identification des priorités, ainsi que des sous-secteurs et domaines industriels clés, du développement de la main-d'oeuvre industrielle et des mécanismes institutionnels requis et du renforcement de la base technologique et des structures d'information;

c) la communauté internationale, en particulier la CEA, l'ONUDI, le PNUD, et toutes les autres organisations internationales devraient intensifier leur assistance technique et réorienter leurs programmes en Afrique en mettant davantage l'accent sur le secteur industriel, conformément aux décisions faisant des années 80 la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

d) des missions d'experts africains de haut niveau devraient être envoyées sur le terrain pour aider les différents pays africains, sur leur demande, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, dans l'élaboration de leurs programmes pour la Décennie.

Directives pour la formulation des stratégies pour les sous-secteurs et domaines industriels principaux (1980-1990)

A. Principaux sous-secteurs industriels prioritaires

Industrie alimentaire

20. La Conférence a conclu ce qui suit :

a) certaines industries fabriquant des produits destinés à remplacer les importations ont joué un rôle important dans l'industrialisation, mais des efforts doivent être faits pour limiter l'utilisation par ces industries d'intrants importés et assurer le remplacement de ces derniers par des intrants locaux appropriés;

b) l'industrie alimentaire et l'agro-industrie devraient bénéficier d'un rang de priorité élevé, pour ce qui est des politiques et de l'allocation de ressources dans les Etats membres et les efforts d'industrialisation devraient

accorder la priorité à la fabrication d'intrants agricoles et à la transformation des produits agricoles, par exemple, la production et l'utilisation d'engrais, de pesticides, de machines et matériel agricoles afin d'accroître la production alimentaire;

c) le concept d'un accord alimentaire intra-africain devrait être incorporé dans le cadre institutionnel.

Industrie textile

21. La Conférence a noté que la production des textiles en Afrique est déficiente, malgré les possibilités considérables de production qui existent dans ce sous-secteur. Elle a donc conclu ce qui suit :

a) des mesures efficaces doivent être prises pour renforcer la coopération entre les pays africains en matière de production textile et encourager la mise en place d'entreprises communes et d'autres formes de coopération entre ces pays;

b) des mesures d'urgence doivent être prises aux niveaux national, sous-régional et régional pour promouvoir et protéger le marché africain de textiles, sans perdre de vue l'amélioration de la qualité de la production et son niveau technologique.

Industries forestières

22. La Conférence a conclu ce qui suit :

a) dans le domaine de la transformation de produits forestiers, l'accent devrait être mis sur la création de petites usines qui coûtent moins cher et peuvent mieux utiliser les ressources forestières locales; et en ce qui concerne les activités de transformation plus complexes, les pays africains devraient mettre en place des entreprises communes, ainsi que d'autres formes de coopération;

b) le programme de développement des industries forestières devrait mettre l'accent, entre autres, sur une exploitation et un reboisement planifiés afin d'éviter des problèmes écologiques.

Industrie des matériaux de construction et du bâtiment

23. Compte tenu de l'importance des industries des matériaux de construction et du bâtiment et des possibilités que ces industries présentent pour un développement basé sur l'utilisation de toutes les ressources disponibles, la Conférence a conclu que les mesures suivantes devaient revêtir un caractère prioritaire :

- a) intensification de la production de certains matériaux stratégiques, comme le ciment, qui sont utilisés pour de grands ouvrages d'infrastructure;
- b) développement de la production d'autres matériaux (chaux, liants intermédiaires, produits en argile ou en terre stabilisée, panneaux en bois ou en fibres végétales) susceptibles d'apporter des solutions aux besoins des populations des zones rurales et péri-urbaines compte tenu des possibilités financières de ces dernières;
- c) création d'unités-pilotes de démonstration et de formation pour la production et l'utilisation des matériaux mentionnés plus haut;
- d) promotion de la recherche dans le domaine des matériaux de construction et du bâtiment;
- e) revalorisation des matériaux et des techniques traditionnels de construction;
- f) promotion et création d'entreprises locales de construction et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises.

Industrie métallurgique

24. La Conférence a noté l'importance de l'industrie métallurgique, qui est l'un des sous-secteurs de base, et a conclu ce qui suit :

- a) un rang élevé de priorité devrait être accordé au développement de la sidérurgie, ainsi qu'aux industries du cuivre et de l'aluminium;
- b) la recherche en matière de mini-usines sidérurgiques devrait être intensifiée afin de promouvoir le développement accéléré de la sidérurgie en Afrique;
- c) des entreprises communes de pays africains seraient mises en place pour l'exploitation et la mise en valeur des matières premières, leur développement et leur transformation locale;
- d) des sociétés industrielles africaines multinationales, existantes ou à créer, entreprendraient entre autres les activités suivantes :
 - i) identification, élaboration et conception de projets métallurgiques;
 - ii) promotion et mise en oeuvre de projets métallurgiques,
 - iii) commande et gestion d'unités métallurgiques;
 - iv) commercialisation et distribution de produits métallurgiques;
 - v) formation du personnel technique, de gestion et d'administration;
 - vi) activités de recherche-développement;
 - vii) mobilisation de fonds pour le financement des investissements;
 - viii) coopération avec les sociétés minières et autres engagées dans l'extraction des matières premières.

Industrie chimique

25. La Conférence, compte tenu de la haute priorité accordée au sous-secteur chimique au cours de la Décennie, a conclu que les actions suivantes devraient être entreprises :

- a) création d'usines de fabrication des produits chimiques prioritaires (engrais, pesticides, et produits pharmaceutiques), aussi bien que des produits chimiques basés sur la biomasse;

b) création d'unités d'extraction des huiles et essences végétales et développement de l'industrie du cuir et des produits dérivés;

c) adoption, lors de la planification des industries chimiques, de mesures pour réduire au minimum la pollution;

d) création de sociétés nationales et multinationales comme celles proposées pour l'industrie métallurgique.

Industrie mécanique

26. Du fait que l'industrie mécanique véhicule la technologie et fournit des machines et du matériel à toutes les activités économiques et sociales, la Conférence a conclu ce qui suit :

a) les Etats membres devraient entreprendre individuellement et collectivement la fabrication des produits industriels légers et lourds tels que moteurs, tracteurs, outillages agricoles, camions, autobus, équipement ferroviaire, matériel de télécommunications, machines textiles, machines pour la transformation des aliments et la transformation minière et pièces détachées;

b) les installations mécaniques de base, telles que les fonderies, les forges, les ateliers de mécanique, les ateliers d'outillage, les unités de traitement à chaud et de revêtement métallique et autres installations de fabrication devraient être développées;

c) des mécanismes devraient être mis en place pour éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires entre les Etats membres;

d) des sociétés nationales et multinationales africaines, comme celles proposées pour l'industrie métallurgique, devraient être créées.

Petites industries

27. La Conférence a conclu ce qui suit :

- a) des efforts devraient être déployés au niveau national pour développer les petites industries, y compris l'artisanat et les industries rurales;
- b) des technologies plus appropriées devraient être utilisées;
- c) les fonds spéciaux nationaux et sous-régionaux devraient être renforcés et de nouveaux fonds devraient être créés au besoin pour accélérer le développement des petites industries en Afrique, en tenant compte de l'existence du Fonds africain de développement industriel (FADI).

B. Facteurs principaux et intrants connexes

28. Pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, la Conférence a conclu qu'il faudrait :

- a) développer les compétences aux niveaux national, sous-régional et régional dans le domaine des études et de la recherche, afin d'identifier les matières premières industrielles disponibles et les produits industriels à fabriquer dans la région;
- b) adopter une législation nationale sur les investissements, qui fournirait des informations complètes sur les droits et les obligations des investisseurs;
- c) élaborer un répertoire général indiquant les sources de financement et les moyens de mobiliser des ressources financières aux niveaux national et sous-régional;
- d) diffuser des informations sur l'aide que pourraient fournir l'ONU et d'autres organismes internationaux, notamment le Système d'information et de documentation panafricain (PADIS), la Banque d'informations industrielles et technologique (INTIB), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, l'Organisation de la propriété

industrielle pour les pays anglophones d'Afrique (ESARIPPO), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), le Centre régional africain de technologie (CRAT), le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques;

e) porter une attention particulière aux problèmes d'environnement liés aux principaux sous-secteurs industriels : adoption de mesures législatives, établissement de normes nationales de lutte contre la pollution, contrôle de l'équipement des ressources naturelles, échange de renseignements sur l'environnement pour la coopération intra-africaine.

C. Energie

29. La Conférence a conclu que :

a) des programmes globaux pour le développement de l'énergie doivent être élaborés et réalisés aux niveaux national, sous-régional et régional afin de contribuer au processus d'industrialisation en Afrique;

b) des activités de recherche-développement doivent être entreprises et intensifiées aux niveaux national, sous-régional et régional pour mettre en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

c) des efforts doivent être faits pour exploiter des sources d'énergie de remplacement peu coûteuses pour le développement des petites industries et du secteur rural.

Modalités de mise en oeuvre du programme

30. A la suite de la discussion qui a eu lieu sur les domaines ci-dessus, la Conférence a conclu ce qui suit :

a) le document mentionné ci-dessus devrait comprendre un bref résumé des principales idées du Plan d'action de Lagos relatives à l'industrie, au commerce intra-africain, etc.

- b) les secrétariats devraient établir et envoyer aux Etats membres un petit document sur les principes énoncés au chapitre du Plan d'action de Lagos consacré à l'industrie;
- c) une carte industrielle de l'Afrique devrait être élaborée, indiquant la répartition et l'emplacement des matières premières, les compétences industrielles disponibles, le niveau technologique, etc..., autant de facteurs pouvant faciliter la mise en oeuvre du Programme de la Décennie;
- d) des efforts supplémentaires devraient être faits pour renforcer ou améliorer les mécanismes existants en vue de promouvoir la création de sociétés industrielles multinationales et d'entreprises communes entre les pays africains;
- e) les Etats membres devraient individuellement et collectivement créer des mécanismes pour encourager la formation d'organisations locales, publiques et privées de services-conseils industriels;
- f) les Etats membres devraient prendre des mesures pour la création d'une banque de données dans le domaine de l'industrie aux niveaux national et multinational;
- g) les organismes des Nations Unies et les organisations internationales devraient individuellement ou collectivement réorienter leurs politiques, harmoniser et coordonner leur assistance aux pays africains, pris individuellement et/ou collectivement.

Contrôle et suivi de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

31. La Conférence a conclu ce qui suit :

- a) la planification du Programme de la Décennie devrait tenir compte de la nécessité d'un contrôle et d'un suivi réguliers de sa mise en oeuvre. En conséquence, les données requises pour l'évaluation des progrès de la mise en oeuvre devraient être recueillies régulièrement et notamment avant le démarrage des activités de la Décennie proprement dites;

b) au niveau national, des services centraux devraient être mis en place là où il n'en existe pas. De plus, chaque Etat membre devrait mettre sur pied un comité national de coordination comprenant des cadres de haut niveau, représentant les ministères appropriés, les secteurs public et privé, les chambres de commerce et d'industrie, les universités, les institutions financières et de recherche, ainsi que les associations professionnelles. Un comité interministériel devrait être également créé pour conseiller et aider les services centraux et le comité de coordination;

c) lors de la délivrance de permis aux entrepreneurs privés et de la signature d'accords avec ces derniers, les Etats membres devraient prendre des dispositions pour assurer le contrôle et le suivi réguliers des activités de ces entrepreneurs au niveau des usines;

d) au niveau sous-régional, les institutions existantes comme les Centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (KULPOC) ou d'autres organes intergouvernementaux devraient assurer le contrôle et le suivi de la mise en oeuvre du Programme sous la direction des comités techniques sous-régionaux;

e) des séminaires et des missions d'évaluation devraient être organisés avec l'assistance de la CEA, de l'ONUDI et de l'OUA en collaboration avec toutes les autres organisations internationales concernées; la Conférence des ministres africains de l'industrie et son Comité des progrès continueraient à servir de cadre pour le suivi des activités au niveau régional.

32. La sixième Conférence des ministres africains de l'industrie a également adopté la résolution ci-après concernant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique : 3/

3/ E/ECA/CM.8/2, troisième partie.

1(vi) Elaboration et mise en oeuvre d'un programme de la Décennie
du développement industriel de l'Afrique

La Conférence des ministres africains de l'industrie

Rappelant la résolution A/RES/35/66(B) de l'Assemblée générale des Nations Unies, proclamant les années 1980 à 1990 Décennie du développement industriel de l'Afrique;

Rappelant la résolution antérieure de l'OUA CM/Res.886(XXVII) qui, entre autres, demande à tous les Etats membres de l'OUA de prendre, avec l'assistance de l'ONUDI, de la CEA et du PNUD, les mesures nécessaires pour élaborer et exécuter des programmes spécifiques dans le contexte de la Décennie, aux niveaux national, régional et sous-régional;

Guidée par les décisions des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA relatives à une industrialisation accélérée en Afrique et contenues dans la Déclaration d'engagement de Monrovia, dans le Plan d'action de Lagos et dans l'Acte final de Lagos;

Notant que le développement et l'exécution des programmes de développement industriel dans les pays africains ont été et seront de plus en plus influencés, entre autres, par :

- les difficultés de balance des paiements, le volume croissant de la dette, les charges qu'entraîne son service ainsi que les systèmes monétaires existant en Afrique;
- le mode de consommation qui révèle clairement que la plupart des pays africains consomment ce qu'ils ne produisent pas et produisent ce qu'ils ne consomment pas;
- la production agricole dont la tendance persistante à la baisse a entraîné entre autres une diminution des facteurs de production industriels essentiels et l'augmentation des importations alimentaires;

- l'énergie dont les importations représentent une part de plus en plus importante dans la facture totale des importations;
- le coût des facteurs de production importés qui deviennent des éléments toujours plus importants dans la production industrielle;
- le niveau de développement de l'infrastructure matérielle et institutionnelle;
- la crise économique internationale, qui va s'aggravant, et son incidence sur les économies africaines y compris les problèmes cruciaux qui surgiraient si la fourniture de biens essentiels à l'Afrique était arrêtée;
- les problèmes complexes découlant de la pollution de l'environnement causée par une industrialisation mal conçue;
- le développement et l'utilisation systématique des compétences en matière d'entreprise industrielle en Afrique, compétences essentielles pour déterminer la taille et la structure des marchés, le choix des produits ainsi que leurs méthodes de fabrication.

Déterminés à opérer une transformation structurelle des économies africaines lesquelles sont actuellement extraverties et se trouvant, par le biais de l'industrialisation, dans une situation de forte dépendance à l'égard des économies extérieures ;

Prenant en considération le rapport de la Réunion intergouvernementale d'experts sur le Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique qui a eu lieu à Addis-Abeba (Ethiopie) du 19 au 24 octobre 1981 pour préparer la présente réunion.

A. Adoption des propositions relatives au programme de la Décennie

1. Adopte les propositions concernant l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique ainsi que les conclusions de la Réunion intergouvernementale d'experts, relatives aux questions suivantes :

a) Cadre pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme de la Décennie 1/;

b) Directives pour l'élaboration des stratégies dans les sous-secteurs et domaines industriels principaux 2/;

c) Modalités de mise en oeuvre du Programme de la Décennie 3/;

d) Contrôle et suivi de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie 4/.

2. Convient d'accorder au cours de la phase préparatoire (1982-1984) un rang élevé de priorité aux mesures suivantes qui permettront d'atteindre l'autosuffisance dans les secteurs de la production alimentaire, des matériaux de construction, des textiles et de réaliser les objectifs de la Décennie et de ce fait, de rendre opérationnelles les dispositions

1/ Document ECA/CMI.6/INR/WP/1/Rév.1

2/ Document ECA/CMI.6/INR/WP/2/Rév.1

3/ Document ECA/CMI.6/INR/WP/3/Rév.1

4/ Document ECA/CMI.6/INR/WP/4/Rév.1

du Plan d'action de Lagos relatives au secteur industriel spécialement dans les sous-secteurs prioritaires des industries alimentaires et de l'agro-industrie, des industries des matériaux de construction, de l'énergie, de l'industrie textile, de l'industrie forestière, de la métallurgie, des industries mécaniques et chimiques ainsi qu'aux principaux domaines industriels, notamment les installations, l'infrastructure institutionnelle, la technologie, le financement industriel, l'information et l'environnement :

a) un réexamen des législations politiques et stratégies industrielles actuelles en vue de les réorienter vers la mise en oeuvre de la stratégie de développement collectif autosuffisant et auto-entretenu;

b) un examen de la situation du développement industriel en Afrique en vue de l'élaboration d'une carte industrielle de l'Afrique comprenant des éléments comme l'emplacement des matières premières industrielles, les installations de production et la disponibilité de la main-d'oeuvre industrielle qualifiée et de la technologie;

c) l'établissement d'un environnement favorable à l'industrialisation y compris, en particulier, l'amélioration des infrastructures matérielles : les transports et les communications, les facteurs de production industriels, les incitations fiscales et autres stimulants en faveur des entrepreneurs industriels nationaux et les avantages sociaux;

d) la création au niveau national d'un mécanisme institutionnel industriel solide de planification, exécution, contrôle et évaluation efficaces des activités de développement industriel et la promotion de petites industries, de l'artisanat et des industries rurales;

e) la mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle et technologique pour disposer de l'éventail complet des différentes compétences et de l'expertise nécessaires à chaque stade de développement industriel et éliminer l'exode des compétences;

f) l'élaboration et la mise en oeuvre des plans et programmes de développement de la science et de la technologie aux niveaux national, sous-régional et régional comme partie intégrante des plans de développement économique appropriés, ceux-ci comprendraient aussi les mécanismes institutionnels de développement ou d'amélioration et de commercialisation des technologies nationales aussi bien que l'évaluation, le choix, l'acquisition, l'adaptation locale, l'absorption et la réglementation relatifs aux technologies étrangères appropriées;

g) la création d'un système efficace d'information et d'une base de données industrielles et technologiques sur les matières industrielles, l'énergie, la main-d'oeuvre, la technologie, les installations de production, le financement, les projets, les schémas/projets d'investissement et le commerce;

h) une allocation accrue de ressources financières locales et un plus grand flux de ressources extérieures vers le secteur industriel, y compris le renforcement des mécanismes financiers existants et la création de nouveaux mécanismes financiers aux niveaux national, sous-régional, régional et international pour le financement du Programme de la Décennie spécialement de grands projets d'investissement et de petites industries;

i) le développement et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie;

j) la popularisation de la Décennie aussi bien en Afrique qu'à l'extérieur de la région;

k) l'intensification de la coopération et de l'intégration industrielles intra-africaines comme recommandée par l'Acte final de Lagos, aux niveaux sous-régional et régional, spécialement dans les domaines de la production industrielle, du financement, de la technologie, de l'information, de la formation ainsi que dans la création de mécanismes africains de consultations, de négociations et d'arbitrage;

l) l'intensification de la coopération internationale pour la promotion des entreprises multinationales africaines et de projets communs dans lesquels participeraient des groupes de pays africains;

m) l'intensification de la coopération internationale, spécialement l'augmentation du volume de l'assistance technique provenant des organisations internationales, en particulier du PNUD et de la CEA en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie;

n) le renforcement des mécanismes et institutions existants ou la mise en place de nouveaux mécanismes et institutions pour coordonner l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux national, sous-régional, régional et international;

o) l'adoption de mesures spéciales pour minimiser les effets de l'industrialisation sur l'environnement par le renforcement de la lutte contre la pollution aussi bien que par une gestion plus efficace des ressources hydrauliques situées dans des zones industrielles.

B. Modalités de mise en oeuvre du Programme de la Décennie

3. Lance un appel à tous les Etats membres et à la communauté internationale afin qu'ils soulignent et prennent les mesures nécessaires pour entreprendre les actions proposées pour la phase préparatoire (1982-1984) de la Décennie, en particulier :

a) Actions au niveau national

- i) incorporation des concepts et idées contenus dans le Programme de la Décennie dans les objectifs et buts du développement national;
- ii) diagnostic et analyse approfondis des politiques, plans, structures et programmes nationaux dans le domaine industriel ainsi que des accords industriels bilatéraux et multilatéraux existants en vue d'élaborer un plan et programme complets de la Décennie y compris un programme de popularisation et de promotion de la Décennie;
- iii) renforcement des comités nationaux de coordination existants ou le cas échéant, création de nouveaux comités nationaux pour la Décennie chargés de donner les directives nécessaires pour l'élaboration, la promotion, la mise en oeuvre, le suivi du Programme de la Décennie et assurer la liaison avec les organisations internationales;
- iv) examen et réajustement, là où cela est nécessaire, du mécanisme gouvernemental national de développement industriel pour mettre en place un service central qui servirait de secrétariat au comité national de coordination, s'occuperait des tâches quotidiennes de la Décennie et établirait des relations avec les organisations chargées de la coordination du Programme de la Décennie;

- v) encadrement et motivation des agents de production et de distribution industrielles dans le cadre du renforcement des entreprises industrielles nationales publiques et privées par des mesures de soutien en vue de l'accroissement des investissements industriels et du renforcement et/ou du développement des compétences en ce qui concerne la petite entreprise industrielle;
- vi) examen, le moment venu, des mécanismes technologiques nationaux en vue d'élaborer un plan technologique y compris l'infrastructure institutionnelle préalable dans les domaines de la recherche-développement, de la normalisation, du contrôle de qualité de la conception technique, de la protection de l'environnement et des services-conseils afin d'adapter plus efficacement ces mécanismes aux exigences du Programme de la Décennie.
- vii) élaboration d'un plan de mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle en vue de développer dans les différents secteurs l'esprit d'entrepreneur et les compétences techniques nécessaires à la mise en oeuvre de la Décennie.
- viii) adoption de mesures pour la mobilisation des ressources financières nationales et extérieures nécessaires au financement du Programme de la Décennie. Ceci doit comprendre l'identification de projets pour la mise au point d'un portefeuille de projets d'investissement dans des industries orientées vers l'exportation;
- ix) coordination des mesures destinées à établir des mécanismes centraux pour la promotion de projets industriels multinationaux, la coopération, les projets communs ainsi que l'identification et l'établissement d'un portefeuille de projets d'investissement;
- x) évaluation et amélioration des installations de réparation, d'entretien et de production de pièces détachées pour l'équipement et les appareils industriels;

b) Actions aux niveaux sous-régional et régional

- i) évaluation des arrangements intergouvernementaux existants pour la promotion de la coopération industrielle intra-africaine en vue de renforcer ceux qui existent et le cas échéant d'en créer de nouveaux conformément à l'Acte final de Lagos afin de donner des directives générales pour l'élaboration, l'exécution et le contrôle des activités sous-régionales et régionales effectuées dans le cadre de la Décennie;
- ii) renforcement des mécanismes centraux existants ou création de nouveaux au sein des organisations sous-régionales ou régionales existantes ou encore au sein des MULFOC desservant des sous-régions où il n'existe pas de telles organisations intergouvernementales; ces mécanismes seraient chargés d'accomplir les tâches quotidiennes liées à la Décennie et d'entretenir des relations avec des services centraux nationaux ainsi qu'avec les organisations chargées de la coordination (OUA, CEA et ONUDI);
- iii) révision des politiques, activités, projets et institutions dans le domaine industriel afin de les réorienter vers le Programme de la Décennie concernant la région ou la sous-région. Ceci doit comprendre tous les aspects liés à l'industrie tels que la technologie, l'information, les finances, les matières premières, la vulgarisation de la Décennie et l'identification de mesures pour le renforcement des institutions existantes ou à créer dans la région ou la sous-région notamment l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques, le Centre régional africain de technologie (CRAT), le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (ARCEDEM) et l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) pour la création de nouvelles institutions, si le besoin s'en fait sentir;

- iv) mise en place d'organismes et de compétences autochtones en matière de services-conseils en vue de fournir les services industriels et de gestion liés à l'élaboration des projets, des études de préfinancement, des prescriptions techniques, des appels d'offres et des contrats; assistance aux gouvernements pour le suivi et l'évaluation de toutes les activités effectuées dans le cadre de projets, notamment l'échelonnement, la supervision et l'harmonisation de leur exécution aux niveaux national et multinational;
- v) renforcement du Fonds africain pour le développement industriel et établissement de nouveaux mécanismes et institutions de financement destinés essentiellement à augmenter la capacité des Etats membres de réunir les ressources financières considérables nécessaires à la mise en oeuvre du Programme de la Décennie et à aider dans l'établissement de financements pour les investissements, de garanties de prêt communes et de contrats; et d'accords d'achats entre pays. La BAD est priée d'affecter une proportion donnée de ses ressources à la mise en oeuvre du Programme de la Décennie;
- vi) évaluation des accords intergouvernementaux actuels en matière d'industrie en vue de les réorienter vers la réalisation des objectifs de la Décennie;
- vii) établissement d'un mécanisme africain de consultations et d'arbitrage des négociations dans le domaine industriel conformément à l'alinéa b) du paragraphe II.B.1 de l'Acte final de Lagos, auquel une assistance technique ou d'une autre nature serait fournie par le biais de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI. Ce mécanisme régional aurait deux objectifs : d'abord ce serait une instance où des positions communes et des objectifs précis en ce qui concerne la région africaine seraient, lors de réunions régionales préparatoires, arrêtées à l'égard des consultations et négociations tenues dans les instances internationales; ensuite ce serait un centre de promotion de la coopération industrielle

et des échanges de matières premières et de produits industriels parmi les Etats membres de la région ou de la sous-région; à cet effet, des réunions de consultations pour certains sous-secteurs et domaines industriels prioritaires seront organisées aux niveaux régional et sous-régional, avec le concours des organisations africaines, internationales et autres intéressées.

c) Actions aux niveaux interrégional et international

- i) les possibilités qui s'offrent dans le cadre de la coopération technique entre les pays en développement doivent être utilisées pleinement. Les pays en développement les plus avancés des autres régions sont invités à partager leurs expériences industrielles avec les pays africains. L'organisation des réunions de solidarité dans quelques pays africains en vue de mobiliser l'aide de la part d'autres pays en développement, par le biais de projets bien conçus, en faveur d'un pays africain déterminé devrait être intensifiée.
- ii) les pays africains sont instamment priés d'adopter une position commune ferme dans toutes les négociations globales et régionales, spécialement dans les réunions des consultations de l'ONUDI et de préparer d'une manière plus appropriée leur participation à ces négociations, afin qu'il y soit fait pleinement droit aux intérêts de l'Afrique tels que reflétés dans le cadre du Programme de la Décennie. Les pays africains doivent mettre en place un mécanisme permanent, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, pour suivre avec vigilance toute l'évolution de ces négociations industrielles internationales et pour assurer leur participation continue à tous les niveaux techniques et pratiques appropriés;
- iii) les accords de coopération économique existants entre chaque pays africain d'une part et les agences bilatérales ou multilatérales et/ou les bailleurs de fonds d'autre part doivent être réexaminés et réadaptés afin qu'ils tiennent pleinement compte de la politique de l'autosuffisance et du développement industriel auto-entretenu;

- iv) les pays développés doivent mener les consultations et les négociations industrielles dans toutes les instances avec une conviction et un engagement plus fermes en vue d'une coopération industrielle internationale réelle qui soit à l'avantage de toutes les parties concernées. A cet égard, il faudrait mettre la dernière main aux mesures à adopter pour donner au système des consultations de l'ONUDI une base permanente et continue et en faire un cadre de négociations industrielles aboutissant à un engagement des pays participants;
 - v) les agences bilatérales et multilatérales sont invitées à adopter le cadre du Programme de la Décennie comme base pour réadapter leurs politiques et programmes en Afrique. Ces réadaptations doivent comprendre les politiques gouvernementales à travers elles, les politiques des sociétés transnationales et autres investisseurs prenant part au processus d'industrialisation de l'Afrique. Ces agences sont aussi appelées à promouvoir et à vulgariser la Décennie auprès des institutions financières et des organes gouvernementaux délibérants afin de faciliter la coopération industrielle entre les pays africains.
- d) Actions des organisations internationales
- i) le PNUD, l'ONUDI, la CEA ainsi que toutes les autres organisations internationales appropriées sont appelées à entreprendre un examen critique de leurs politiques, programmes et activités en Afrique en vue de les réorienter suivant le cadre du Programme de la Décennie. Elles devront intensifier leurs efforts pour l'obtention des ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation des programmes spéciaux qu'elles élaboreront pour aider les pays africains à mettre en oeuvre le Programme de la Décennie, comme prévu dans le paragraphe 7 du dispositif de la résolution CM/Res.888 (XXXIII) de l'OUA.
 - ii) les groupes africains, spécialement à New York (Siège des Nations Unies), Vienne, Genève, Rome et Bruxelles, sont invités prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que l'appel que l'Assemblée générale des Nations Unies a dans sa résolution proclamant la Décennie lancé au Secrétaire général des Nations Unies

et dans lequel il est demandé à celles-ci de fournir des ressources appropriées pour le succès du lancement de la Décennie et pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme de la Décennie soit entendu, et que des ressources supplémentaires humaines et financières soient mises à la disposition de l'ONUDI et de la CEA aux fins de la Décennie;

- iii) les organisations internationales en particulier sont appelées à assister les pays africains dans l'élaboration et la réalisation des programmes spéciaux pour la vulgarisation et la promotion de la Décennie aussi bien en Afrique qu'à l'extérieur, et pour la formation des compétences spécialisées nécessaires pour le contrôle de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux national, sous-régional et régional;
- iv) comme demandé dans toutes les résolutions sur la Décennie, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que d'autres institutions des Nations Unies sont censées intensifier leurs programmes d'assistance technique aux pays africains dans le domaine industriel. Durant la phase préparatoire du Programme de la Décennie, ces assistances devront comprendre l'envoi de missions de haut niveau sur le terrain pour aider les pays membres, à leur demande, à élaborer leurs programmes, national, sous-régional et régional pour la Décennie;
- v) les organisations internationales sont invitées à étudier la possibilité d'établir de nouveaux mécanismes destinés à augmenter le mouvement des ressources extérieures à des conditions plus favorables aux pays africains afin de permettre à ceux-ci de mettre en oeuvre le Programme de la Décennie. A cet égard, l'ONUDI est invitée à accélérer la prise de mesures visant à créer le plus rapidement possible la Banque internationale du développement industriel;

vi) afin que les actions et mesures mentionnées ci-dessus soient mises en oeuvre, les pays africains sont invités à intensifier leur représentation et leur participation aux autres réunions politiques et techniques de ces organisations pour s'assurer que les programmes de ces dernières relatifs à l'industrie, en Afrique, soient conformes au cadre du Programme de la Décennie. Ceci pourrait aussi aider à s'assurer qu'un rang de priorité de plus en plus élevé soit accordé de plus en plus souvent aux activités industrielles en Afrique. A cet égard, les pays africains devront faire en sorte qu'une plus haute priorité soit accordée au secteur industriel par le FNUD dans ses programmes nationaux et régionaux. Ceci nécessite un système permanent de communications entre les gouvernements, l'ONUDI, le FNUD et la CEA; les comités nationaux de coordination pour la Décennie pourraient jouer un rôle important à cet égard.

e) Contrôle de la mise en oeuvre de la Décennie

4. Prie instamment tous les Etats membres et les organisations chargées de la coordination (CEA, OUA et ONUDI) de renforcer les mécanismes existants ou de créer de nouveaux mécanismes pour la coordination, le contrôle et le suivi de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux national, sous-régional et international. Une attention particulière devra être accordée aux mesures suivantes :

a) Mesures au niveau national

- i) le Comité national de coordination pour la Décennie devra parmi ses activités normales entreprendre une évaluation périodique globale de l'état de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie et en faire rapport aux organes responsables du développement de l'économie nationale;
- ii) le mécanisme central opérationnel national pour la Décennie devra mettre en place un système de collecte et d'analyse d'informations et de données sur la mise en oeuvre du Programme de la Décennie. Il devra envoyer six rapports semestriels au Comité national de coordination et à l'OUA ainsi qu'aux organisations chargées du suivi du Programme de la Décennie.

b) Mesures aux niveaux sous-régional et régional

- i) la coordination et le contrôle de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux sous-régional et régional devront être assurés dans le cadre des mécanismes de coordination intergouvernementaux déjà existants ou à créer;
- ii) des réunions des ministres de l'industrie devraient être organisées dans chaque sous-région africaine pour suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme de la Décennie dans la sous-région. De telles réunions auront lieu au moins tous les deux ans, en 1983, 1985, 1989 et 1991;
- iii) les mécanismes centraux créés au sein des organisations sous-régionales et régionales pour la Décennie devront mettre en place un système de collecte et d'analyse d'informations et des données sur l'état de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie. Des institutions sous-régionales et régionales spécialisées devront être étroitement associées à ce processus. Des rapports semestriels seront établis et soumis au Comité intergouvernemental de coordination pour la Décennie ainsi qu'à l'OUA en ce qui concerne les organisations chargées de la coordination (OUA, CEA et ONUDI).

(c) Mesures au niveau régional

- i) au niveau régional, la Conférence des ministres africains de l'industrie et son Comité des progrès de l'industrialisation devront continuer à fournir une orientation politique globale concernant tous les problèmes relatifs à la mise en oeuvre du Programme de la Décennie, dans le cadre du mécanisme en ce qui concerne la coordination et le suivi généraux de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos;
- ii) en 1982, la réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique devra se tenir dans la deuxième moitié de l'année afin de passer en revue les progrès accomplis en ce qui concerne le lancement de la phase préparatoire de la Décennie.

La participation à cette réunion sera, comme d'habitude ouverte à tous les pays et les délégations de ceux-ci devront comprendre les directeurs nationaux de planification économique et industrielle. Cette réunion devra être suivie d'une réunion extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'industrie. Il est important qu'à cette réunion participent les fonctionnaires des organisations africaines sous-régionales et régionales et des institutions spécialisées, ainsi que les organismes du système des Nations Unies.

- iii) une révision et une évaluation de la phase préparatoire de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie seront entreprises en 1984; la révision de la mise en oeuvre effective du Programme se fera en 1987 (révision à moyen terme) tandis que la révision finale sera effectuée en 1991;
- iv) l'OUA, la CEA et l'ONUDI continueront, comme par le passé, à préparer et à convoquer, dans le cadre du Comité mixte intersecrétariats OUA/CEA/ONUDI pour la Décennie, les réunions de la Conférence des ministres africains de l'industrie et du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique.

(d) Mesures au niveau international

- i) quant au suivi de la mise en oeuvre du Programme au sein du système des Nations Unies, la CEA et l'ONUDI en collaboration avec l'OUA, sont censées amorcer et coordonner les activités et les contributions au sein du système des Nations Unies, y compris l'assistance technique et financière pour le soutien non seulement des programmes nationaux, mais aussi des programmes régionaux;
- ii) afin de maximiser les contributions éventuelles d'autres organisations concernées au sein du système des Nations Unies à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de la Décennie et des activités connexes, des dispositions appropriées destinées à assurer une coordination ad hoc au sein du système des Nations Unies devraient être adoptées pour aider et conseiller l'ONUDI et la CEA dans la coordination et le suivi des contributions en provenance du système des Nations Unies.

- iii) des rapports périodiques devraient être établis au moins une fois par an et soumis à l'ONUDI qui les présenterait au Comité mixte OUA/CEA/ONUDI chargé de l'examen des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes de la Décennie dans les différents pays.

C. Dispositions générales

5. Prie le Secrétaire général de l'OUA, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Directeur exécutif de l'ONUDI de :

a) transmettre, conformément aux procédures propres à ces organisations, la présente résolution et les propositions relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique aux organes ci-après :

- i) dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA;
- ii) Assemblée générale des Nations Unies;
- iii) Conseil du développement industriel de l'ONUDI;
- iv) autres organisations africaines et internationales concernées.

b) prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la vulgarisation de la résolution et du programme concernant la Décennie.

6. Prie en outre le Bureau de la Conférence de faire rapport à la septième Conférence des ministres africains de l'industrie sur les mesures arrêtées et les résultats obtenus.

33. A l'occasion de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie, un accord a été signé portant création d'un comité mixte des secrétariats de la CEA, de l'ONUDI et de l'OUA pour l'exécution du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans le cadre du Plan d'action de Lagos. Ce comité, chargé de renforcer la coopération entre les trois secrétariats afin d'élaborer des programmes de travail plus efficaces pour la mise en oeuvre

du Plan d'action de Lagos et des résolutions 35/64 et 35/66 B de l'Assemblée générale, exercera en résumé les activités suivantes : a) recommander aux chefs des trois organisations des politiques et stratégies d'exécution du Programme de la Décennie; b) proposer des idées et programmes portant sur tous les aspects de la mise en oeuvre du Programme; c) soumettre des propositions relatives aux consultations et négociations sur la coopération et le développement industriels; d) coordonner toutes les activités des trois secrétariats liées à l'exécution des programmes et projets communs, et e) suivre et examiner les progrès réalisés dans l'exécution de ces activités et participer au contrôle, à l'examen et à l'évaluation généraux de l'exécution du Programme de la Décennie.

34. Le Comité mixte s'est réuni au début de janvier 1982 et a examiné les mesures immédiates à prendre comme suite à la résolution 1(VI). On a réaffirmé à cette réunion que les premiers responsables de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie étaient les gouvernements et l'on a estimé qu'il fallait que les experts nationaux participent au maximum aux activités entreprises.

Le Comité mixte est également convenu que les activités à entreprendre durant la phase préparatoire devaient: a) contribuer aux objectifs fondamentaux que sont l'autosuffisance collective et le développement autonome; b) permettre de réduire la dépendance à l'égard des apports extérieurs; c) modifier la structure des programmes d'assistance technique afin de réduire plus rapidement la dépendance à l'égard de l'extérieur; d) reconnaître l'importance de l'élargissement des marchés et des sources de matières premières, afin d'améliorer l'éventail et le niveau de la production; e) contribuer au développement des capacités de production nationales, sous-régionales et régionales, f) permettre d'élaborer un noyau de projets intégrés visant à assurer un changement structurel, liés aussi étroitement que possible aux secteurs de l'agriculture et des transports, ainsi qu'aux projets nationaux en cours; et g) promouvoir le renforcement des capacités locales.

35. Compte tenu des débats de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie, on est convenu des activités à entreprendre durant la phase préparatoire aux échelons national, sous-régional, régional et international. Elles vont de la constitution de comités nationaux de coordination et de mécanismes centraux opérationnels à l'échelon national, à la détermination des domaines prioritaires devant faire l'objet d'une coopération immédiate, en tenant dûment compte des projets nationaux envisagés et des projets en cours, et en s'efforçant d'en faire la synthèse, première étape sur la voie de l'élaboration de programmes régionaux et sous-régionaux. On a jugé qu'il était essentiel, pour assurer le succès du Programme de la Décennie à tous les niveaux, de mobiliser et d'utiliser au mieux les ressources financières et la main-d'oeuvre technique et l'on a souligné en particulier qu'il fallait faire mieux connaître le Programme de la Décennie. On a, à ce propos, estimé que le présent document serait un élément essentiel de cette dernière activité.

36. En conclusion, on a exposé dans les quatre chapitres du présent document des idées qui pourraient contribuer à aider les pays d'Afrique à prendre les mesures voulues, individuellement et collectivement. Le chapitre premier décrit le cadre général des préparatifs et de l'exécution du programme de la Décennie; le chapitre II présente des directives pour l'adoption de stratégies relatives aux principaux sous-secteurs et domaines industriels et pour la détermination des sous-secteurs industriels clefs; le chapitre III présente des propositions relatives à l'exécution du Programme de la Décennie aux échelons national, sous-régional et mondial, et le chapitre IV indique diverses méthodes pour la coordination et le contrôle de cette exécution et pour l'établissement de rapports à ce propos. Ces propositions ne sont pas exhaustives et l'on ne prétend pas offrir une solution unique pour tous les pays ou organisations sous-régionales ou régionales. Elles comportent cependant des éléments importants qu'il faudra examiner avec soin, compte tenu de la situation de chaque pays, avant de décider des mesures à prendre pour assurer le succès de la Décennie.

1. CADRE POUR L'ELABORATION ET L'EXECUTION
DU PROGRAMME DE LA DECENNIE

1. INTRODUCTION

1. Consciente des dangers que représente la poursuite des politiques antérieures et de la nécessité impérieuse d'une réorientation, la CEA a établi en 1975 un document intitulé : "Cadre révisé des principes pour l'instauration du Nouvel Ordre économique international en Afrique (E/CN.14/ECO/90/Rev.3)". La stratégie définie dans ledit document met l'accent sur le développement d'une structure d'industries de base qui, outre leurs capacités de renforcement mutuel, contribuent de manière considérable à la promotion de la croissance dans les autres industries et secteurs, particulièrement l'agriculture et la transformation rurale. Le "Cadre révisé" a été approuvé en 1976 par le Comité exécutif de la CEA et entériné par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à Libreville, en juin 1977.

2. Au début de l'année 1979, l'OUA et la CEA ont conjointement parrainé un colloque sur les perspectives de développement et de croissance économique de l'Afrique à l'horizon 2000. Ce Colloque a été suivi, peu de temps après, par un séminaire intergouvernemental sur le "choix des modèles de développement et de modes de vie pour la région africaine", coparrainé par la CEA et le PNUE. Les conclusions et les recommandations du Colloque et du Séminaire ont été soumises à l'examen de la cinquième Conférence des ministres de la CEA, réunie à Rabat en mars 1979. La Conférence a élaboré un projet de stratégie pour la région africaine dans le cadre de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [ECA/RES.322(XIV)]. Cette stratégie a été approuvée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement dans leur Déclaration de Monrovia [CM/RES.722(XXXIII)] de juillet 1979, officiellement connue aujourd'hui sous le nom de Stratégie de Monrovia pour le développement de l'Afrique. Afin de réaliser les objectifs et les priorités de l'Afrique, la stratégie recommande entre autres de "proclamer les années 1980 à 1989 Décennie du développement industriel de l'Afrique afin d'appeler davantage l'attention sur l'industrialisation de l'Afrique et d'obtenir un engagement politique et un appui technique plus important en sa faveur, aux niveaux national, régional et international." [Paragraphe 9 e)]. En adoptant

la Déclaration d'engagement de Monrovia, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont également décidé de convoquer une session extraordinaire consacrée aux problèmes de développement économique de l'Afrique à Lagos (Nigéria), les 28 et 29 avril 1980. Le Sommet économique de Lagos a adopté le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, qui sont d'une importance capitale pour le développement de l'Afrique au cours des dernières décennies de ce siècle, car ils décrivent les obstacles que devra surmonter le secteur industriel africain. Il a été convenu, lors de la deuxième Conférence générale de l'ONUUDI que la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale devait augmenter le plus possible et atteindre 25 % au moins à l'horizon 2000.

3. La cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie, réunie à Addis-Abeba (Ethiopie) du 17 au 21 octobre 1979 a adopté la résolution 5 (V) relative à la position commune africaine pour la troisième Conférence générale de l'ONUUDI dans laquelle il est demandé, entre autres, que les années 1980 soient proclamées Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cette idée ayant été approuvée par la Réunion ministérielle du Groupe de 77, tenue à La Havane (Cuba) en décembre 1979, qui devait adopter une position commune pour la Conférence de l'ONUUDI, la troisième Conférence générale de l'ONUUDI, réunie à New Delhi en janvier et février 1980, a, aux termes de la résolution ID/CONF.4/RES.2, recommandé que les années 1980 soient proclamées Décennie du développement industriel de l'Afrique, en vue d'attirer davantage l'attention sur l'industrialisation de ce continent et de mobiliser à cette fin la volonté politique nécessaire et un appui financier et technique accru au niveau national, régional et international. Ladite décision a été entérinée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, au paragraphe 58 du Plan d'action de Lagos, et réaffirmée par la communauté internationale lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 31 décembre 1980 la résolution 35/66 B, lors de sa trente-cinquième session.

Objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos
jusqu'à l'année 1990

4. Comme l'indique le paragraphe 66 du Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos, les pays africains se proposent, au cours de la décennie, de jeter les bases de l'intégration industrielle aux niveaux sous-régional et régional et d'atteindre 1,4 % au minimum de la production industrielle mondiale, à cet effet, ils se sont fixés les objectifs suivants :

- Création d'une base solide pour un processus d'industrialisation auto-entretenu aux niveaux national et sous-régional;
- Développement des ressources humaines en vue de leur mobilisation optimale dans le processus de développement industriel;
- Production, en quantité suffisante, d'intrants pour l'agriculture tels que les engrais, les pesticides et les outils et machines agricoles;
- Production d'une quantité suffisante de matériaux de construction en vue de la construction des logements urbains et ruraux décents pour la population en rapide croissance du continent, et, en général, pour satisfaire les besoins de l'économie en matériaux de construction;
- Développement des industries intermédiaires et de biens d'équipement, spécialement celles destinées aux autres industries et à la mise en place des infrastructures;
- Transformation et valorisation locales d'une proportion de plus en plus grande des matières premières du continent;
- Satisfaction des besoins de l'industrie en énergie par la mise en valeur des différents types d'énergie disponibles sur le continent;
- Satisfaction des besoins dans le domaine des textiles.

5. Pour illustrer les incidences de ces objectifs, on a indiqué ci-après les besoins, au cours de la décennie, de trois branches fondamentales de l'industrie : un investissement de 1,8 milliard de dollars dans l'industrie de l'acier pour la production annuelle de 6 millions de tonnes supplémentaires de tôles galvanisées, de poutres d'acier, de tuyaux, de barres, etc.; un investissement de 6,5 milliards de dollars pour l'industrie du ciment afin d'augmenter la production de 40 millions de tonnes par an; et un investissement de 876 millions de dollars dans l'industrie du sciage, des produits du bois et des produits primaires du bois afin d'augmenter la production de 3,4 millions de mètres cubes par an. Il ne s'agit-là que de trois des nombreuses industries qui sont indispensables pour la production de matériaux de construction. En ce qui concerne le secteur alimentaire, l'application de méthodes modernes de transformation et de conservation des produits alimentaires nécessiterait 2 milliards 630 millions de dollars uniquement pour le moulage et le traitement

des céréales et tubercules alimentaires, pour une production annuelle d'environ 26 millions de tonnes, et 233 millions de dollars pour la conservation d'environ un million de tonnes de fruits et légumes par an. D'autre part, l'industrie de l'acier de construction et la production de machines, d'outils, de pièces de rechange et d'autres produits nécessaires aux industries de transformation des produits alimentaires, les secteurs des matériaux de construction, de l'habillement, du transport, de l'énergie et d'autres sont basés sur l'industrie de fer et de l'acier : il est donc nécessaire d'augmenter la production pendant la décennie de quelque 20 millions de tonnes par an, ce qui requiert un investissement cumulatif dans ce secteur de base de quelque 8 milliards de dollars.

Objectifs jusqu'à l'année 1985

6. Les pays africains ont déjà réalisé l'objectif de 1 % de la production industrielle mondiale fixé pour 1985 dans le Plan d'action de Lagos. Par conséquent, dans la poursuite des objectifs de développement industriel à moyen et long termes^{1/} ils se proposent de jeter les fondations d'un développement progressif des industries de base; qui sont essentielles pour la réalisation de l'objectif de l'autonomie. Il est donc important de déterminer quelles industries peuvent être mises en place à court terme sur le plan national ou sous-régional et celles qui doivent l'être à long terme, moyennant une coopération sous-régionale et régionale :

- i) Industries alimentaires et agro-industries;
- ii) Industries du bâtiment;
- iii) Industries métallurgiques;
- iv) Industries mécaniques;
- v) Industries électriques et électroniques;
- vi) Industries chimiques;
- vii) Industries énergétiques;
- viii) Industries forestières;
- ix) Industries textiles

^{1/} Plan d'action de Lagos, paragraphes 62 à 66.

2. STRATEGIE D'AUTONOMIE ET D'AUTOSUFFISANCE

7. Les Etats membres de l'OUA sont conscients^{2/} du fait que la majorité des pays africains souffrent encore du sous-développement caractérisé et produisent peu d'articles manufacturés. Les activités industrielles entreprises par les investisseurs étrangers telles que la fabrication de certains produits industriels n'ont pas réussi à satisfaire la demande de la population, à encourager une économie intégrée, ni à contribuer à la modernisation de la société africaine. Le colonialisme a mis en place une structure économique composée, dans le meilleur des cas, d'un secteur moderne relativement petit et d'un vaste secteur agricole peu développé. En fait, dans plusieurs pays, le secteur industriel est encore à l'état embryonnaire.

8. La stratégie de remplacement des importations a été limitée à la fabrication des produits nécessaires à la satisfaction des demandes d'un petit groupe relativement riche et n'a pas réussi à intégrer le secteur agricole dans le processus de la croissance. En outre, la fabrication à forte intensité de capital de produits complexes a accru la dépendance à l'égard de la main-d'oeuvre, du capital et de la technologie provenant de pays étrangers. Cette évaluation du développement socio-économique de l'Afrique a poussé les Etats membres de l'OUA à adopter le Plan d'action et l'Acte final de Lagos en vue de l'industrialisation collective de l'Afrique basée sur le double principe de l'industrialisation autonome et autosuffisante.

9. Le principe de l'autosuffisance nécessite l'utilisation des matières premières locales, de la main-d'oeuvre et des cadres nationaux, des marchés nationaux et régionaux, etc. L'autonomie se fonde sur les besoins et les stimuli nationaux et non étrangers. Depuis l'indépendance politique, les entreprises (privées) étrangères ont effectué la plupart des prospections de ressources naturelles et ont exporté des matières premières non traitées, au détriment du développement des industries locales.

10. L'autosuffisance suppose l'utilisation maximale des ressources locales - physiques et humaines - avant de faire appel à l'aide étrangère. Les Africains doivent avant tout compter sur leurs propres efforts et considérer l'aide étrangère comme des ressources complémentaires devant permettre la mise en oeuvre de leur stratégie de développement. Dans la poursuite de cette politique,

^{2/} Plan d'action de Lagos, Paragraphes 50 à 52.

l'Afrique n'envisage pas de se passer de la science et de la technologie étrangères. Tout en s'efforçant d'accroître ses relations scientifiques et technologiques avec les pays techniquement avancés, l'Afrique doit développer ses propres capacités scientifiques et technologiques. Elle doit également procéder à un choix judicieux dans le domaine des échanges et de la coopération scientifiques et techniques internationaux et entretenir aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental des contacts dans tous les domaines, sur la base des principes de l'équité et de l'intérêt mutuel. L'autosuffisance présuppose l'institutionnalisation et l'intensification de l'intégration et l'adoption de plans de coopération entre les pays de la même sous-région.

11. L'autosuffisance implique donc la volonté de réduire le degré de dépendance à l'égard des anciennes métropoles en particulier et des pays développés en général. Aucun pays ne peut prétendre à l'autosuffisance si la structure industrielle est dominée par les investissements étrangers, si sa plus grande partie de la production industrielle est assurée par les filiales des sociétés étrangères ou transnationales ou par des entités appartenant à des non-résidents et s'il n'existe aucune capacité scientifique et technologique, qu'elle soit réceptive ou contributive.

12. Le faible niveau des connaissances scientifiques et techniques en ce qui concerne les ressources naturelles et les matières premières compromet la complémentarité des matières premières industrielles aux niveaux national et multinational, réduit l'éventail de la production industrielle et les possibilités de participation des pays africains à la production et au commerce multinational. Il convient également de noter que la complémentarité au niveau national et multinational dépend également des capacités nationales et multinationales d'extraction des matières premières industrielles et d'organisation du commerce intra-africain de ces matières premières industrielles.

13. En Afrique, l'éducation et les institutions de formation, la politique des bourses d'Etat et l'assistance technique demandée et fournie contribuent très peu à la formation systématique des compétences nationales, dans le sens moderne, pour l'identification, l'évaluation et la gestion des ressources naturelles en vue de l'extraction des matières premières de leur transformation en produits semi-finis et finis.

14. Afin d'évaluer le degré de dépendance extérieure en ce qui concerne les équipements, il conviendrait d'imaginer la région coupée de ses fournisseurs des pays développés, non seulement en ce qui concerne le matériel en tout genre

mais également les pièces détachées, les outils et les instruments ordinaires. Il importe de voir dans quelle mesure les importations de matériel sont orientées vers la satisfaction des besoins généraux plutôt que vers la production industrielle et agricole et la satisfaction des besoins de la population. En outre les accords de coopération économique reflètent encore les structures géographiques héritées de la période coloniale et portent moins sur les problèmes vitaux (la restructuration des ressources naturelles et de la base de matières premières, la promotion de la complémentarité en matières premières, au moyen du commerce intra-africain de matières premières industrielles, la mise au point de facteurs de production locaux, la création d'institutions) que sur l'africanisation ou la refonte tant soit peu des structures héritées de colonialisme, ou encore sur la formulation des "positions communes" concernant les demandes devant être adressées aux pays industrialisés.

Industrialisation auto-entretenu

15. Etant donné que le développement économique ne peut pas se réaliser au même rythme dans tous les domaines, il est nécessaire d'identifier les secteurs économiques vitaux qui stimuleront les autres secteurs.

16. Le Plan d'action de Lagos exhorte non seulement à la croissance industrielle, mais également à une industrialisation auto-entretenu afin de satisfaire les besoins nationaux et l'on a proposé diverses stratégies, notamment :

- a) La mise en place d'une structure de production industrielle permettant de faire face aux besoins locaux toujours changeants, en particulier dans les domaines de l'alimentation, des matériaux de construction et de l'habillement, par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de développement industriel intégré qui mette l'accent sur l'exploitation et la transformation et l'utilisation des ressources naturelles, afin de resserrer les liens entre les sous-secteurs industriels et entre l'industrie et les autres secteurs à l'échelon national, ainsi qu'entre les capacités de production industrielle nationales aux échelons régional et sous-régional, notamment dans les domaines des industries de base et de l'industrie des biens d'équipement;

- b) L'exécution d'activités fondamentales de production, de commercialisation, de recherche - développement et autres, propres à promouvoir une croissance économique générale et à faciliter le renforcement des liens et complémentarités internationaux;
- c) La sélection de produits permettant de satisfaire les besoins essentiels de la masse de la population (aux revenus peu élevés) et de promouvoir un développement autonome;
- d) L'expansion et la restructuration des marchés nationaux en intégrant l'économie rurale au secteur moderne par la construction de l'infrastructure voulue, de manière à faciliter le traitement des matières premières agricoles, la distribution des biens et services agricoles et industriels dans toutes les zones rurales, ainsi que la création d'usines alimentaires utilisant des matières premières locales. A ce propos, l'élaboration de politiques alimentaires, dans le cadre d'un développement autosuffisant et autonome, permettrait aux différents pays de choisir des produits alimentaires adaptés aux besoins nutritifs de la majorité de la population;
- e) Une intégration économique sous-régionale visant à développer les industries de base et l'industrie de biens d'équipement sur des marchés sous-régionaux intégrés, de manière à promouvoir les échanges intra-africains de matières premières industrielles et d'élargir la fabrication de produits industriels;
- f) La collecte et l'utilisation de données relatives aux ressources, aux conditions et aux capacités internes, ainsi qu'aux échanges, à l'aide et à l'investissement étrangers et aux conditions et tendances des prêts étrangers dont auront besoin les gouvernements pour planifier le développement économique et prendre les décisions voulues. Ces renseignements pourraient notamment consister en des inventaires des ressources naturelles, des enquêtes sur le budget et les dépenses des ménages, ainsi qu'en des données sur la population, les capacités et modes de production, la main-d'oeuvre spécialisée, l'emploi et le chômage.

Développement autosuffisant

17. L'autosuffisance préconisée dans le Plan d'action du Lagos va de pair avec l'autonomie qui exige l'adoption d'un modèle de développement et de croissance économiques compatibles avec les ressources naturelles et les besoins humains de la région, de même qu'avec ses potentialités socio-économiques et socio-culturelles.

18. Le développement industriel autosuffisant implique une industrialisation locale qui réadapte la production industrielle aux besoins de la population, ce qui est en net contraste avec la division internationale actuelle du travail, qui a conduit à la promotion a) de la production de matières premières pour l'exportation et b) des petites industries de montage orientées vers les modèles de consommation des pays développés.

19. L'autonomie implique l'introduction d'un mécanisme de répartition équitable des revenus en conformité avec les besoins des populations urbaines et rurales. La production des produits de consommation de base a la priorité sur la fabrication des produits de luxe. L'industrie doit contribuer à la modernisation de l'agriculture et accorder la priorité aux besoins de la société. La planification, y compris la décentralisation des activités économiques, est fondamentale étant donné que la transformation structurelle des zones rurales est un objectif primordial de la décennie.

20. Une stratégie d'autosuffisance implique la planification, le financement et l'implantation des établissements d'enseignement dans les pays appartenant au même groupement économique, afin de former des ingénieurs, hommes de sciences, techniciens et autres personnels spécialisés sur la base des avantages comparés. L'autosuffisance technologique signifie le développement des possibilités locales permettant d'évaluer les diverses techniques industrielles et de choisir la technologie la plus adaptée à la demande locale. Elle signifie également l'adaptation et l'amélioration de la technologie importée, de même que la création d'une technologie locale.

21. Les Etats membres doivent investir dans la science et la technologie afin d'élever le niveau de vie des Africains et de réduire la pauvreté extrême des zones rurales. Des mesures doivent également être prises afin d'assurer le développement d'une base scientifique et technique appropriée et une application adéquate de la science qui stimulerait le développement des branches industrielles clefs. La priorité des priorités doit être accordée au développement des ressources humaines et des mesures doivent être prises pour

lutter contre les causes profondes de "l'exode des cerveaux". Les Etats membres devraient consacrer 1 % au moins de leur PNB au développement de leurs compétences scientifiques et technologiques et créer un fonds national pour le développement de la science et de la technique.

22. Les agents économiques locaux, publics et privés, devraient participer activement à l'industrialisation de l'Afrique et en assumer la responsabilité. A cette fin, les gouvernements devraient promouvoir leur participation, ainsi que celle d'autres agents économiques locaux, en les aidant à déterminer les projets à entreprendre, à établir des études de marché et de faisabilité, à mobiliser les investissements voulus et à former la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire pour la production et la commercialisation des produits industriels.

23. La réalisation des objectifs d'une industrialisation autonome et auto-suffisante dépend, notamment, de la disponibilité des fonds voulus. Comme il est indiqué au tableau 1, le volume des investissements industriels est énorme. L'expérience prouve que les investissements industriels en Afrique ont trop souvent donné des bénéfices inégalement répartis entre les pays hôtes et les divers fournisseurs et partenaires étrangers, ces pays étant en position d'infériorité lors des négociations; trop souvent, les investissements industriels profitent bien davantage au fournisseur qu'à l'acheteur africain. Ils font une large place aux importations : importations de biens d'équipement, préférence des entreprises étrangères pour les matières premières et les produits intermédiaires importés; paiement de redevances, fixation de prix de transfert; paiements d'honoraires techniques pour la conception des projets et des études de faisabilité, pièces de rechange; frais de gestion; honoraires techniques liés au choix et à l'achat d'équipements; rapatriement des bénéfices des agents étrangers de production et de distribution. Ce système se perpétue de lui-même.

Conditions préalables aux changements

24. Le processus du développement d'une structure industrielle intégrée en Afrique va s'accompagner nécessairement de transformations difficiles et importantes. Ainsi, pendant la période de transition, le système économique des pays africains devra-t-il être modifié. La structure du commerce héritée des puissances coloniales devrait être évitée pour être remplacée par un secteur commercial africain qui contrôle les compagnies commerciales multinationales africaines importantes. Dans le cadre de l'autosuffisance, le

commerce détermine aussi la distribution des produits industriels du revenu national, la formation des capitaux intérieure et le volume des investissements. La substitution des importations devrait être abandonnée puisqu'elle contribue à perpétuer les modes coloniaux de consommation et à réduire les profits. Les principaux secteurs industriels devront être développés et contrôlés par les pays africains grâce à la création d'entreprises multinationales africaines, ce qui permettra la mise en place de structures industrielles viables au niveau national.

25. L'objectif, au niveau national, sera de créer une structure industrielle intégrée et ayant de solides liens avec les diverses branches industrielles et établissant des rapports étroits entre l'industrie et les autres secteurs, tout particulièrement, le secteur agricole. La structure de la production au niveau sous-régional doit répondre aux besoins en produits des marchés nationaux.

26. Outre qu'elle constitue un élément important de l'autosuffisance collective dans l'industrialisation, la création de structures complémentaires de production industrielle offre de grandes potentialités pour la croissance des échanges commerciaux parmi les pays membres de la même communauté économique du fait même de la nature hétérogène des dotations en ressources, tandis que les préférences commerciales encouragent la spécialisation inter-industrie et intra-industrie.

27. Il conviendra de prendre diverses mesures pour réaliser l'autosuffisance alimentaire et pour satisfaire d'autres besoins fondamentaux. Au niveau national, il faut développer l'économie agricole aussi rapidement que possible, accroître la productivité agricole et mettre en place des petites industries, industries familiales et artisanales (en rapport avec les producteurs nationaux des biens d'équipement), pour répondre aux besoins des populations rurales. Aux niveaux sous-régional et régional, la mise en valeur des bassins fluviaux constitue un facteur important pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire puisque cela permet de disposer de vastes zones d'irrigation pour l'agriculture et le développement agro-industriel.

28. Les pays africains étaient convenus, dans l'Acte final de Lagos, de renforcer les communautés économiques régionales et d'en créer de nouvelles dont l'objectif ultime serait l'établissement d'un marché commun africain et d'une communauté économique africaine en l'an 2000. Ces communautés économiques contribueraient à accélérer le processus d'intégration économique entre pays et groupements de la même sous-région.

3. CADRE PROPOSE POUR LA FORMULATION D'UN PROGRAMME OPERATIONNEL D'ACTION

29. Le Plan d'action de Lagos, tel qu'il se présente, doit être traduit en un programme opérationnel pour l'industrialisation de l'Afrique. Lorsqu'on analyse le Préambule et la section du Plan d'action consacrée à l'industrie, on se rend compte de l'importance des objectifs politiques et économiques fixés par les chefs d'Etat et de gouvernement et l'on en dégage un cadre conceptuel et stratégique pour le développement africain. Le concept de développement autosuffisant et intégré, inconciliable avec le développement hyperdépendant actuel, conduit à la fixation d'objectifs et d'actions nécessaires à court, moyen et long termes, aux niveaux national, sous-régional et régional.

30. Du point de vue théorique, il est impossible de commencer immédiatement d'établir des programmes d'action, du moment que ces programmes dépendent entièrement de conditions politiques, économiques et sociales objectives, qui constituent un obstacle à la formulation de plans et politiques industriels aux niveaux national, sous-régional et régional. L'autosuffisance implique la mobilisation de toutes les ressources humaines; c'est par cette mobilisation que l'on peut orienter les énergies latentes des populations vers les obstacles réels. Cette mobilisation des énergies latentes est, fondamentalement, un problème national : le système des Nations Unies, dans le cadre des objectifs légitimes fixés par le Plan d'action de Lagos, se tient prêt à répondre à toutes initiatives nationales en vue de la clarification et de la mise au point finale de ces plans et politiques. Il est clairement admis que, dans le passé, ces initiatives ont été insuffisamment fondées sur des conditions objectives et ont été, au contraire, imposées par des forces extérieures à l'Afrique. Dès lors que les Etats souverains d'Afrique ont pris l'initiative et dégagé des lignes directrices nationales pour les politiques et plans industriels, il convient de fournir une assistance pour l'exécution de ces plans et la mise en oeuvre de ces politiques. La nécessité de ces initiatives est non seulement implicite dans la définition de l'autosuffisance, mais aussi explicite dans le Plan d'action de Lagos qui stipule, en ses paragraphes 69, 60 et 67 respectivement :

- La nécessité au niveau national, de la "conception d'une politique nationale d'industrialisation précisant les priorités, les objectifs, les moyens humains, financiers et institutionnels nécessaires";

- "L'urgence de la mise en oeuvre d'un plan collectif d'industrialisation de l'Afrique basé sur l'autosuffisance";
- "La nécessité de jeter les fondations du développement par étapes des industries de base qui sont essentielles pour l'autonomie, puisqu'elles produisent des intrants pour d'autres secteurs. Il est donc important d'entreprendre des études pour la création de celles de ces industries qui peuvent être mises en place à court terme, sur une base nationale ou sous-régionale et celles qui doivent l'être à long terme et moyennant la coopération sous-régionale et régionale. Les modalités de création de ces industries de base doivent être étudiées et établies."

31. C'est à la lumière de ces notions d'autosuffisance et de ces lignes directrices générales tels que définies dans le Plan d'action de Lagos que les propositions suivantes sont faites :

Cadre proposé pour un programme national

32. Compte tenu du Plan d'action de Lagos et de la nature même de l'autosuffisance, certains besoins interdépendants fondamentaux peuvent être identifiés :

- Elaboration d'une politique et d'une stratégie nationales d'autosuffisance;
- Création d'une structure industrielle intégrée à long terme;
- Elaboration et exécution de politiques, plans et programmes couvrant les éléments clefs que sont les matières premières et l'énergie, la science et la technologie, la main-d'oeuvre et les compétences en matière de direction d'entreprises;
- Infrastructure institutionnelle industrielle.

Mise en oeuvre d'une politique industrielle nationale de développement autosuffisant

33. La mise en oeuvre d'une telle stratégie doit tout d'abord être perçue dans ses incidences pour chaque secteur et pour la structure industrielle tout entière, nationale ou sous-régionale. Avant de pouvoir passer à un développement économique basé sur l'autosuffisance, il faut identifier les obstacles qui s'opposent au développement de l'économie actuelle et les modalités par lesquelles les principes directeurs peuvent être adaptés à l'économie nationale, aux processus de prise de décision et aux mécanismes de planification. Etant donné, par exemple, les diverses

forces économiques et non économiques, il convient d'évaluer son impact sur la répartition des revenus. Il faudrait déterminer le rôle de l'industrie en tant que facteur d'intégration économique, ainsi que les liens fondamentaux entre l'industrie et l'agriculture et entre l'industrialisation et le développement rural. Il conviendrait également d'examiner le degré de compatibilité entre un développement autosuffisant et la division internationale du travail, une attention particulière devant être apportée à l'impact, sur les économies africaines, de l'évolution internationale, des stratégies adoptées par les pays industrialisés et les sociétés étrangères et les réalités du commerce international. Egalement importantes sont les conséquences de ces facteurs pour l'éducation et la formation professionnelle. Ces facteurs peuvent jouer un rôle dans la détermination des obstacles autour desquels le cadre de l'autosuffisance doit être élaboré.

34. Ces problèmes ne peuvent être résolus lorsqu'on les conçoit en termes généraux ou par un débat académique stérile. Il faut élaborer des concepts ayant un contenu réel, adaptés aux réalités de chaque pays et sous-région et définissant le cadre des stratégies pouvant servir de référence pour les décideurs d'Afrique aux niveaux national, sous-régional et régional. Il importera principalement à cet égard, d'examiner les moyens par lesquels on pourrait créer une économie intégrée dont la base industrielle se répartirait entre les différents pays, car les Etats, pris individuellement, ne disposent peut-être pas des ressources naturelles voulues pour soutenir leur secteur industriel. Le cas échéant, l'examen de ces moyens peut constituer le point de départ d'arrangements de coopération aux niveaux sous-régional et régional.

Nécessité d'une planification industrielle

35. Une fois clairement définie, la mise en oeuvre d'une stratégie de développement industriel autosuffisant requiert l'élaboration d'un plan cohérent de développement industriel. Même si un certain nombre de pays africains ont déployé des efforts en vue d'élaborer de tels plans, le continent souffre, dans l'ensemble, d'un manque de clarté, de précision et de méthodologie à cet égard. Ce que l'on appelle plan n'est habituellement qu'un simple ensemble d'idées de projet accompagnées de quelques implications financières. Pour que l'Afrique entame sérieusement la mise en oeuvre d'une stratégie d'industrialisation autosuffisante et auto-entretenu, il convient de consacrer davantage d'efforts concertés à la planification industrielle. Il importe spécialement de s'assurer que, dans le processus de planification industrielle, les divers éléments, en particulier les matières premières, la main-d'oeuvre, la technologie, les finances, sont

parfaitement conçus, systématiquement intégrés et étroitement liés aux plans de développement des autres secteurs. A cet égard, le plan doit prévoir le développement des divers services et institutions nécessaires à son exécution et à son contrôle. A cet effet, il convient de prendre une mesure importante, la subdivision de l'objectif de Lima en objectifs sous-régionaux et régionaux, ainsi qu'en objectifs pour chaque domaine et sous-secteur industriel. La planification et l'exécution des programmes et projets industriels nationaux impliquent, entre autres choses, la préparation d'études industrielles, la mise en valeur des ressources naturelles, l'identification des industries prioritaires, l'évaluation des structures industrielles existantes, le développement des compétences industrielles autochtones, le développement et le transfert de la technologie, la mise sur pied d'infrastructures institutionnelles industrielles suffisantes, la mobilisation de ressources financières, l'énergie et le développement des capacités de négociation.

Etudes industrielles

36. Des études et des activités de recherche doivent être entreprises en vue a) de parvenir à une meilleure compréhension des rapports qui existent dans le domaine agro-industriel à la lumière de l'autosuffisance, b) d'analyser la dépendance structurelle des économies et des industries africaines, c) d'évaluer les effets de crises économiques, financières et monétaires internationales actuelles et d) d'étudier les stratégies des autres pays, particulièrement ceux du tiers monde parmi lesquels on pourrait trouver de nouveaux partenaires. Il conviendrait également de déterminer comment accroître les bénéfices nets tirés par les Etats qui autorisent les sociétés transnationales à mener des activités chez eux. Il faudrait, de même, entreprendre des études pour fixer les besoins prioritaires des pays africains, leurs objectifs et leurs dotations en ressources, de manière qu'une structure industrielle appropriée puisse être développée. Il est évident que la participation d'experts, de cadres de l'industrie et de planificateurs et de décideurs africains à la discussion et à l'analyse de ces facteurs de toutes sortes est essentielle. Il sera également nécessaire d'entreprendre des activités d'évaluation en profondeur dans des pays africains déterminés. Il conviendrait d'encourager à la fois les aspects positifs de l'assistance technique traditionnelle et des initiatives plus imaginatives. Dans la mise en place d'une structure de développement industriel intégré et à long terme, un problème clef

est la détermination du choix de produits conformes aux objectifs d'une industrialisation autosuffisante. Ce choix ne peut être fait qu'après évaluation, au niveau national, de la structure industrielle du pays et sa dotation en ressources par des experts et des décideurs nationaux; au besoin, l'on peut faire appel à l'assistance d'experts de l'extérieur.

37. Dans ce travail d'évaluation, on doit examiner les conditions existantes dans les secteurs industriels clefs (énergie, transformation des ressources minières, production alimentaire, textiles, produits chimiques, biens d'équipement, matériaux de construction) et le degré d'intégration entre les divers secteurs industriels et d'autres secteurs de l'économie, les rapports entre les activités industrielles et l'utilisation des matières premières locales, les besoins de la population, la nature de la dépendance vis-à-vis de forces et d'agents économiques extérieurs (par exemple, importations de produits semi-finis, machines, licences, capacités en matière de gestion et d'ingénierie, finances, etc.) et le rôle des industries de substitution, qui favorisent des modes de consommation allant à l'encontre des principes d'autosuffisance et d'autonomie.

Ressources naturelles

38. Il conviendrait d'accorder la priorité à une mise en valeur totalement intégrée des ressources naturelles. Cela nécessiterait que l'on procède, en utilisant les techniques modernes, à l'inventaire des ressources naturelles dont dispose chaque pays, de manière à identifier les ressources naturelles et leurs modes de transformation susceptibles de répondre aux besoins fondamentaux des populations et de substituer les produits importés à des prix prohibitifs. C'est à partir de ces ressources naturelles qu'apparaîtront plusieurs types d'approche de l'industrialisation et l'on pourra alors faire des choix. L'exploitation totale des ressources naturelles nécessitera, entre autres choses, des moyens financiers, des techniques et de la main-d'oeuvre qualifiée. L'accent devrait, par conséquent, être mis sur le développement et l'acquisition de ces facteurs. Il s'agit d'un domaine dans lequel la coopération intra-africaine pourrait jouer un rôle particulièrement important (Voir le chapitre II, section 11, Facteurs principaux et apports connexes).

39. Dans la plupart des pays d'Afrique, on connaît peu la dotation en ressources naturelles de la région, la répartition et l'emplacement des installations de production industrielle, les compétences techniques, les techniques requises et autres facteurs de l'industrialisation. Il faudrait donc établir une carte industrielle de l'Afrique qui donne des renseignements sur lesdits facteurs, afin de renforcer la coopération industrielle et l'intégration intra-africaine.

40. Il faudrait s'attacher en particulier à mettre en valeur l'énergie hydraulique car, à l'heure actuelle, l'offre d'énergie est insuffisante, alors qu'il existe de vastes ressources en eau inexploitées dans de nombreux pays. La gestion de ces ressources est également cruciale pour l'industrialisation; il faudrait donc prendre des mesures non seulement pour que l'industrie dispose des ressources en eau voulues, mais également pour prévenir la pollution industrielle. Les pays devraient donc élaborer des plans cadres d'approvisionnement et de protection et renforcer également les organisations régionales, telles que les commissions de régions fluviales ou lacustres, chargées de l'intégration, de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, y compris la conservation et la protection de l'environnement.

Identification des industries prioritaires

41. Il est fondamental que la sélection des industries les plus importantes soit guidée par les objectifs d'un développement industriel autosuffisant. Les activités industrielles en amont et en aval de l'agriculture, revêtent une importance capitale, spécialement les industries du fer et de l'acier, du cuivre et de l'aluminium, sur lesquelles les industries mécaniques peuvent être basées en vue de la production de machines et équipements agricoles ainsi que la production et l'entretien du matériel agricole de transformation. Les complexes de production d'engrais, de pesticides et d'insecticides, les équipements d'irrigation et les matériaux d'emballage sont essentiels, de même que les usines fabriquant des produits nécessaires au secteur des transports.

42. Il conviendrait d'utiliser au maximum les ressources naturelles, notamment la production agricole (céréales, canne à sucre, fruits et légumes, plantes oléagineuses, coton), les ressources animales et les poissons, les ressources minières et l'énergie (biomasse des forêts et savanes tropicales). Les activités industrielles doivent être développées, en vue de satisfaire les besoins des populations (production de textiles, de matériaux de construction, d'énergie). Le secteur industriel moderne devrait être intégré à la petite industrie : industries de traitement des métaux (fer et acier, métallurgie, industries mécaniques et électriques, ou à celles du secteur chimique (industries chimiques de base, industries pétrochimiques intermédiaires).

43. Une grande priorité doit être accordée à la fabrication industrielle de produits qui répondent aux besoins des populations dans les zones rurales et réduisent les importations nettes. A ce propos, les petites industries, industries familiales et industries artisanales, ont un rôle essentiel à jouer. Leur importance et leur contribution à une utilisation efficace des ressources locales, à la création d'emplois et à la diffusion des techniques ont été soulignées dans le Plan d'action de Lagos^{3/}.

Elaboration de stratégies de développement industriel sous-sectoriel

44. Il faudra élaborer des stratégies industrielles sous-sectorielles par branche, identifiant les potentialités, les facteurs limitants, les moyens de financement et les mesures nécessaires pour les autres secteurs, après quoi on pourrait établir un programme d'action intégré. Un tel programme pourrait, par exemple, avoir trait à la transformation des ressources de l'agriculture et de la pêche, domaine dans lequel il existe en Afrique d'immenses possibilités pour un développement industriel intégré. L'on peut citer un autre exemple, celui du sous-secteur du coton où l'intégration exige la planification et l'exploitation d'industries mécaniques en amont, notamment des ateliers d'entretien et de production de pièces de rechange, ainsi que des industries en aval comme le tissage et la filature, etc. Même au niveau du village et des petites villes, on peut utiliser les sous-produits de l'industrie du coton pour le décorticage des graines de coton.

45. Il est nécessaire que les organisations internationales orientent leurs activités en matière de coopération technique vers des programmes intégrés d'aide (plutôt que vers de simples projets industriels isolés) dotés des éléments suivants : élaboration d'une stratégie, planification, identification de projets, recherche scientifique, transfert de technologie, formation, promotion, financement, négociations et exécution. Pour ce faire, une collaboration fonctionnelle sera peut-être nécessaire entre, par exemple, les services du système des Nations Unies s'occupant de l'industrie, de l'agriculture, des finances, de la formation, etc. Des programmes industriels intégrés de ce type pourraient être conçus au niveau sous-sectoriel, ainsi qu'en termes de "blocs" industriels (industries liées à l'agriculture, industries chimiques et pétrochimiques, industries mécaniques et électriques), ou même au niveau des secteurs industriels. Il est également évident que de tels programmes intégrés font appel à des politiques et programmes nationaux intégrés englobant la formation, la technologie, les finances et l'énergie.

^{3/} Ibid., paragraphe 69.

Développement des compétences industrielles nationales

46. Les résultats de la stratégie de développement industriel autosuffisant et auto-entretenu dépendront, dans une large mesure, du développement des compétences industrielles nationales requises. Ceci est évidemment fonction du modèle de production industrielle, qui détermine le nombre et le type de compétences requises. Etant donné l'inadaptation de la structure industrielle et l'absence de plans de développement industriel bien définis, l'Afrique souffre, à l'heure actuelle, d'une sérieuse pénurie de compétences industrielles et technologiques, sur les plans à la fois quantitatif et qualitatif. Le système d'enseignement actuel ne conduit pas non plus au développement du type de compétences industrielles requises. Le développement des compétences industrielles nécessaires exige de nouvelles initiatives africaines concernant l'industrie : le développement des compétences nationales dans les domaines technique et administratif, ainsi que les programmes de formation requis. Tout cela exigerait une réorientation des politiques, systèmes et programmes d'enseignement actuel, ainsi que les plans nationaux de compensation. L'on devrait, dans les programmes de formation, mettre davantage l'accent sur la science et la technologie et sur leur interaction avec les politiques industrielles nationales en vue de développer les compétences requises pour faire qualitativement et quantitativement face à l'éventail des besoins des activités industrielles. A ce propos, il faudrait mettre sur pied un système de récompenses et d'incitations propre à répondre à la demande scientifique et technique, compte tenu des conditions africaines.

Initiatives africaines dans le domaine industriel

47. Selon l'image traditionnelle de l'entrepreneur, celui-ci a pour motivation de produire des biens pour obtenir un profit et a certaines compétences en matière de gestion lui permettant de déterminer les apports nécessaires et d'organiser la production et la commercialisation des produits finals. Cette image ne dit rien des aspects purement techniques des opérations consistant à établir des études coûteuses de pré-faisabilité et de faisabilité. Etant donné le sous-développement et la complexité de plus en plus grande de la production, les pays africains n'arriveront à rien si une partie du fardeau n'est pas supportée par quelqu'un qui soit un véritable partenaire dans le cadre du développement national, sous-régional et régional et dont l'avenir soit lié à celui de la société par des liens plus profonds que de simples relations commerciales.

48. Dans la société africaine actuelle, la qualité et le nombre des entrepreneurs sont peu élevés, au contraire de la perception des risques. Ainsi, le volume des investissements industriels, leur qualité, ainsi que "l'indigénisation" du secteur industriel dépendent dans une large mesure de la fourniture, à un prix aussi bas que possible, de services complets de préparation des projets et d'études techniques.

49. Il serait possible de remédier à cette situation en créant des sociétés nationales d'études techniques, à même de contribuer de manière significative à la promotion des industries fondées sur les ressources en préparant, pour les entrepreneurs et entreprises locaux, des études de projets complètes à un prix raisonnable. Afin que les entreprises africaines soient compétitives, les sociétés nationales de consultants devraient s'efforcer de déterminer quels services de consultants de pays du tiers monde assurent une formation et constituer des coentreprises avec ces services. Les gouvernements devraient avoir pour politique de s'assurer que tous les importants contrats de consultation octroyés à des sociétés de gestion et bureaux d'études étrangers prévoient le placement de diplômés africains dans les bureaux de consultants chargés du projet retenu, ce qui faciliterait le transfert du savoir-faire et des compétences techniques voulus. Le cas échéant, il faudrait de préférence octroyer des contrats de consultation et autres contrats de services à des entreprises étrangères ayant constitué des coentreprises ou conclu des accords d'association avec des partenaires locaux.

Développement des compétences nationales en matière de techniques et de gestion

50. La mise en oeuvre des programmes et projets dépend du nombre, des objectifs, de la motivation et du comportement des organisations ainsi que de la capacité technique qu'ont les agents privés, publics et coopérateurs en matière de production et de distribution de produire et gérer les ressources financières, matérielles et humaines. Les gouvernements devraient encourager ces agents à mettre en oeuvre efficacement des politiques et stratégies visant les objectifs sociaux de l'autonomie et d'un développement autosuffisant. Cela, en prenant des mesures visant à s'assurer que les projets constituant le noyau ou l'élément moteur d'un développement autosuffisant et autonome sont exécutés avant tout par des agents de production et de distribution locaux, qu'il s'agisse d'entreprises privées, semi-privées, publiques ou coopératives, les entreprises non locales jouant un rôle complémentaire.

51. Dans le même temps, il faudrait donner un rang de priorité élevé à la création de services efficaces de vulgarisation industrielle qui donneraient des conseils d'ordre financier, technique et commercial aux petites entreprises, entreprises artisanales et entreprises familiales, contribuant ainsi à un développement rural efficace. Ces services devraient être complétés par des plans de formation visant à améliorer les compétences voulues en matière de techniques et de gestion et de direction des entreprises.

Formation dans le domaine industriel

52. Le développement industriel et l'autosuffisance ne peuvent être réalisés sans la création de programmes bien planifiés et bien intégrés pour la formation industrielle à divers niveaux de compétence. Des programmes de formation étroitement liés aux industries existantes et aux plans industriels futurs doivent être élaborés avec le soutien des organisations internationales et des pays développés et en développement. L'accent doit être mis sur :

- Les dirigeants industriels, entrepreneurs, décideurs et planificateurs chargés de la conception, de la mise en oeuvre et du contrôle des programmes industriels et technologiques, conformément aux objectifs et priorités nationaux, ainsi que de la négociation des accords de transfert de technologie;
- Les concepteurs des projets, chargés de la préparation, de l'évaluation et de la sélection des projets en vue de la mise en oeuvre de ceux d'entre eux qui contribuent de façon optimale à la réalisation des objectifs nationaux;
- Les experts en technologie et techniciens chargés de la construction et de la gestion efficace des complexes industriels et de la fourniture de services d'appui techniques dans la recherche industrielle, le contrôle de qualité, la normalisation, la métrologie, la juridiction relative aux licences, l'ingénierie, les réparations et l'entretien, ainsi que l'évaluation, la sélection, l'adaptation et la diffusion des technologies étrangères;
- Les cadres dirigeants, les comptables et les analystes financiers chargés de gérer les entreprises privées et publiques de manière rentable et d'entreprendre des négociations commerciales sur les termes et les conditions des coentreprises;

- Les équipes multidisciplinaires de vulgarisation chargées de fournir des conseils et une assistance aux entreprises rurales et aux petites entreprises dans leurs opérations quotidiennes, ainsi que dans la programmation et la planification à long terme de leurs opérations;
- Les experts en matière de marchés et de commercialisation chargés de déterminer l'évolution de la demande nationale et internationale pour les produits industriels et de s'assurer de l'efficacité des programmes de production.

53. Des programmes de formation accélérée devraient être mis sur pied pour les secteurs industriels qui dépendent considérablement des compétences d'expatriés. Les décideurs et ceux qui parrainent les projets devraient porter une attention particulière à l'aspect "formation" des nouveaux projets industriels dans les secteurs jugés prioritaires dans le Plan d'action de Lagos. La formation à l'échelon national est nécessaire; cependant, pour certains secteurs industriels, la formation au niveau sous-régional est également rentable et peut conduire à d'autres formes de coopération sous-régionale et régionale. Il faudrait également porter une attention particulière à la formation de formateurs.

54. En vue de réaliser les objectifs précités, chaque pays africain doit prendre un certain nombre de mesures, dont les plus importantes sont les suivantes :

- Une analyse détaillée des besoins nationaux en main-d'oeuvre industrielle et technologique, en vue de promouvoir le développement industriel. Cette analyse comprendrait l'évaluation des systèmes d'enseignement existants, des programmes et installations de formation et de la contribution des entreprises industrielles à la formation industrielle;
- La création d'établissements de formation polyvalents ainsi que d'institutions spécialisées en vue de la formation de la main-d'oeuvre nécessaire à divers secteurs industriels, notamment ceux des matériaux de construction, des produits chimiques, du cuir et des textiles;
- La mise en place de mécanismes permettant de s'assurer que des experts nationaux participent au processus de conception et de planification des projets, de négociation des contrats et d'exécution des projets;
- Des mesures destinées à relever le statut social du personnel industriel et technologique et à réduire la "fuite de cerveaux";
- Des mesures en vue d'assurer un soutien financier solide et continu à la formation industrielle.

55. Des programmes pratiques de formation intensive à court terme devraient également être élaborés pour la formation des fonctionnaires chargés des activités ayant trait à l'industrie dans des domaines tels que la planification industrielle, l'élaboration et l'évaluation des projets, le financement et la promotion de l'industrie et du commerce^{4/}.

Science et technologie

56. L'application de la science et de la technologie au développement est un moyen pour atteindre une fin, cette fin étant la réalisation des objectifs de développement de chaque pays. C'est pourquoi, il est vital d'intégrer la science et la technologie au développement économique et social grâce à l'établissement de liens entre les objectifs de développement, ce qui dans un sens est plus important et plus fondamental que la simple étude des mécanismes devant être employés pour promouvoir le développement, de la science et de la technologie. En dépit des actions internationales et des efforts déjà déployés par les pays africains, au niveau individuel et collectif, la science et la technologie n'ont encore en Afrique qu'une base très faible. L'expérience dans les pays industrialisés montre qu'il ne peut y avoir de développement industriel et technologique sans une base nationale minimale dans le domaine scientifique. Des efforts concertés sont par conséquent nécessaires au niveau national pour accélérer le développement de cette base scientifique pour l'application de la science et de la technologie au développement industriel. L'élément fondamental du processus d'intégration de la science et de la technologie au développement industriel est l'adoption de stratégies et politiques adéquates, ainsi que la stimulation de l'intérêt et la sensibilisation de tous les partenaires et décideurs dans le processus du développement industriel. C'est dans une large mesure, grâce à cette intégration, au niveau théorique et pratique, que l'application de la technologie industrielle pourrait contribuer de la manière la plus efficace au développement industriel et économique. A cet égard, le Centre régional africain de la technique (CRAT) à Dakar (Sénégal) aura un rôle capital à jouer.

57. C'est dans une large mesure, compte tenu de ces observations fondamentales, que la science et la technologie peuvent être appliquées de façon réaliste et efficace. En vue de promouvoir l'application de la technologie aux échelons national et international, il convient d'identifier trois éléments principaux.

^{4/} L'étude conjointe OUA/ONUDI "Développement de la main-d'oeuvre industrielle et technologique dans les pays africains; un cadre proposé d'action" (ECA/IDD-1/INR/BD/5; ECA/CMI.6/INR/BD/5) a été soumise à la sixième conférence des ministres africains de l'industrie.

Premièrement, l'on ne peut réussir à établir des rapports entre la technologie et le développement industriel et, à travers ce développement industriel, avec les objectifs généraux de développement, que par la formulation de mesures politiques pertinentes par les gouvernements de chaque pays; la planification et les politiques technologiques deviennent par conséquent des éléments importants. Deuxièmement, le développement des compétences technologiques dans chaque pays est une condition préalable de la sélection, l'acquisition, l'adaptation, l'assimilation ou le développement de techniques industrielles. Cela implique, entre autres choses, la mise en place d'établissements technologiques et la formation de la main-d'oeuvre industrielle et technique. Le troisième élément est le choix approprié de techniques, puisque tout choix inadéquat reviendra non seulement cher mais contribuera également à perturber le développement.

58. Bien que de nombreux efforts soient déployés pour développer et améliorer les techniques traditionnelles en Afrique, il faudra encore du temps pour que ces techniques constituent la principale source de techniques pour le développement industriel. Pendant de nombreuses années encore, les pays africains continueront à importer de la technologie étrangère. Etant donné la nature hautement technique et complexe de cette discipline, la plupart des pays africains n'ont pas encore le personnel approprié, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif, pour l'évaluation, l'acquisition, l'adaptation, la diffusion et l'assimilation des technologies étrangères. Très peu de pays se sont efforcés de mettre sur pied le mécanisme institutionnel nécessaire à la promotion du développement et de l'amélioration des techniques locales et à l'acquisition et à la réglementation des techniques étrangères. Pour assurer la réussite d'une stratégie africaine d'industrialisation autosuffisante et auto-entretenu, il est impératif que les pays africains exercent un plus grand contrôle sur les activités technologiques menées à l'intérieur de leurs frontières. Ceci implique nécessairement l'élaboration de politiques et plans technologiques appropriés et la présence des mécanismes institutionnels, de la main-d'oeuvre et de l'environnement voulus, afin de développer les compétences technologiques nationales. Il y a d'autres questions d'importance, qui ont trait au choix des techniques et à la recherche, à la conception et aux études techniques, ainsi qu'au développement et à la commercialisation des résultats de la recherche-développement.

Choix des technologies

59. Le choix de technologies signifie non seulement le choix de produits et d'équipements à un moment donné du développement technologique mais également et de plus en plus l'évaluation des avantages comparés des investissements dans des technologies modernes ou ayant fait leurs preuves. Des ministères et de nombreux Etats africains, ainsi que des entrepreneurs privés, n'ont pu recourir qu'à leurs propres moyens ou à des conseils partiels de l'extérieur pour décider des investissements à effectuer, qu'il s'agisse des techniques les plus élémentaires ou les plus complexes. Ils ont ainsi acheté des produits défectueux, des installations et équipements remis en état ou surévalués, des techniques inappropriées compte tenu des besoins en main-d'oeuvre, en capital ou en ressources, ou des procédés inadaptés aux matières premières ou à l'environnement locaux. Un autre problème sérieux réside dans la difficulté à obtenir des pièces de rechange pour les produits importés. Il est nécessaire d'entreprendre une action en vue de combler les lacunes suivantes :

- Politiques généralement inappropriées concernant les achats et les approvisionnements;
- Manque de mécanismes de collecte de données sur les sources et les prix des facteurs de production, ainsi que sur les mutations technologiques sur les marchés extérieurs;
- Négociation des contrats et pratiques contractuelles désorganisées.

60. Il conviendrait par conséquent d'accorder l'attention voulue à l'évaluation, à la sélection et au transfert de techniques et de ce fait au développement des compétences technologiques et scientifiques nationales appropriées. Si la science et la technologie sont appelées à servir le développement industriel et scientifique, les scientifiques, technologues, concepteurs et planificateurs doivent participer à l'évaluation et la sélection des technologies pour un vaste éventail de secteurs industriels, afin d'adapter des technologies extérieures aux conditions locales ainsi qu'aux techniques locales. C'est pourquoi, les pays africains doivent accorder la plus haute priorité à la formation de concepteurs, par le biais de dispositions contractuelles avec des consultants et entrepreneurs étrangers auxquels ont été ou auront été accordés des contrats de services, de fourniture ou de construction, ainsi que par l'intermédiaire du Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (ARCEDEM).

61. Les pays africains doivent adopter des politiques précises en matière de contrats, de commandes et d'achats, en tant que partie intégrante de leurs stratégies de développement. Il est essentiel de renforcer les compétences nationales pour la rédaction et la négociation des contrats et pour les achats. Il convient de prendre des dispositions aux niveaux sous-régional et régional pour la négociation et l'acquisition conjointes de technologies.

Recherche, ingénierie, conception et élaboration de procédés
et commercialisation des résultats de la R-D

62. Une autre lacune dans le domaine technique en Afrique est l'absence d'activités et de capacités en ce qui concerne la recherche-développement industrielle appropriée, ainsi que l'ingénierie et la conception et l'élaboration de procédés. L'équivalent de ces activités dans le domaine agricole est bien connu : il s'agit notamment de la sélection des semences et des espèces animales et de l'adaptation de nouvelles souches ou l'amélioration du cheptel ou des récoltes grâce à des procédés d'hybridation et de croisement. Ces activités incluraient notamment : la sélection des techniques et des procédés pour l'adaptation, l'expérimentation et le développement locaux des techniques autochtones; la normalisation, le contrôle de qualité et la métrologie; l'indexation de l'équipement importé; l'étude de l'adaptation de produits importés soigneusement sélectionnés; l'utilisation de différents matériaux de substitution nécessaires à la production et la conception de nouveaux modèles et procédés; et l'expérimentation et la production de prototypes. Un élément capital dans ce domaine est la nécessité d'établir des rapports entre R-D et la production : cela suppose la participation active des dirigeants des secteurs de la production au conseil d'administration des instituts de R-D et le financement d'une partie importante du budget de ces instituts par des entreprises privées et publiques.

63. Toutes ces activités ont pour objectif d'établir des liens entre les techniques et les dotations locales en ressources, d'élaborer des produits conformes aux caractéristiques socio-culturelles des populations locales, à des prix qu'elles peuvent se permettre de payer; de créer une plus grande capacité de production et d'augmenter les revenus et le niveau de vie. Il faut donc porter une attention particulière aux activités suivantes :

- Concentration sur un certain nombre de produits prioritaires;
- Renforcement de la collaboration avec des organisations telles que l'ARCEDEM et avec les institutions sous-régionales et nationales.

64. Des activités et institutions de R-D inadaptées ou marginales ne contribuent en général pas, bien au contraire, à relever le niveau de vie et elles détournent des ressources déjà rares. En outre, puisque plus de 90 % des techniques adaptées aux besoins des pays d'Afrique ne sont pas brevetées et que des personnes avisées peuvent se les procurer facilement, le choix et la conception des techniques doivent se faire avec beaucoup de soin. Il faut avant tout tenir compte des éléments suivants :

- La recherche-développement peut trouver des solutions rentables aux problèmes qui se posent au niveau des usines ou entreprises; les utilisateurs devraient être prêts - et ils le seraient sans doute - à financer la R-D. Il ne doit pas y avoir de clivage entre agents de production et R-D. Il est essentiel que celle-ci ne crée pas sa propre demande, mais réponde à une demande réelle;
- Toutes les principales innovations s'effectuent au niveau de l'usine dans les conditions réelles de la production, lorsque les producteurs tentent de résoudre des problèmes spécifiques; il devrait y avoir rétroaction entre la recherche-développement d'une part et les usines d'autre part;
- Toutes les activités en matière de recherche-développement doivent être complémentaires et avoir des rapports de renforcement mutuel;
- Les activités de R-D susceptibles d'accroître les profits (lorsque les ressources sont rares) doivent être concentrées sur un domaine limité avec un objectif spécifique et le plus grand nombre de liens, afin que les résultats de la R-D aient un impact immédiat sur les activités de production;
- Les sociétés étrangères n'entreprennent pas habituellement des activités de R-D sur le plan local; la politique gouvernementale doit consister à placer les jeunes ingénieurs et chercheurs, grâce à des arrangements contractuels appropriés, dans les bureaux de R-D d'entreprises étrangères en vue d'assurer le transfert du savoir-faire et l'adaptation des résultats de la R-D aux conditions sociales et économiques nationales et aux ressources naturelles disponibles.

65. La commercialisation de la R-D, c'est-à-dire l'introduction de procédés et de produits nouvellement mis au point sur le marché, exige une production de masse basée sur les prototypes adaptés aux conditions locales. La commercialisation exige souvent de nouveaux instruments et une réorganisation des ateliers,

éventuellement la formation de techniciens spécialisés; elle exige également l'adoption de nouveaux équipements spécialement conçus et adaptés à ces objectifs. Les sociétés ou les compagnies qui entreprennent ces activités ont une structure financière à hauts risques, puisqu'elles entreprennent des opérations différentes de la fabrication de produits standards et éprouvés. Ces sociétés exigent des systèmes spéciaux d'encouragement et de protection. Fréquemment, elles ont des rapports directs avec les institutions de R-D. En dehors de la vente de produits nouveaux ou améliorés, les sociétés font également des profits en vendant des brevets à d'autres entreprises et grâce à l'assistance technique qu'elles apportent à d'autres sociétés souhaitant utiliser leurs produits. De ce fait, la commercialisation des résultats de la R-D constitue un des principaux moyens de diffusion pratique de la technologie.

66. Des propositions de renforcement des capacités technologiques en Afrique en vue de la réalisation de l'autosuffisance ont été faites lors du Colloque OUA/ONUUDI sur la technologie industrielle pour l'Afrique, tenue en novembre 1980 à Khartoum (Soudan)^{5/} et ces propositions pourraient servir de base pour la préparation du programme opérationnel.

Infrastructure institutionnelle de l'industrie

67. La réalisation des objectifs d'une industrialisation autosuffisante et auto-entretenu exige le développement d'une infrastructure institutionnelle industrielle efficace qui, à l'heure actuelle, fait gravement défaut dans la plupart des pays africains. Il est par conséquent nécessaire pour l'Afrique de prendre des mesures spécialement au niveau national, pour créer des institutions industrielles ou les renforcer. Une attention particulière doit être accordée aux institutions s'occupant de l'élaboration et du contrôle des programmes, plans et politiques industriels; de l'identification, de l'élaboration et de l'évaluation des projets; du développement ou de l'amélioration des techniques traditionnelles, de l'évaluation, de la sélection, de l'acquisition, et de l'adaptation des technologies étrangères; de la réglementation des technologies; du financement industriel; des services-conseils industriels; de la gestion et d'autres services; de la normalisation, de l'expérimentation et du contrôle de

^{5/} ECA/IDD-1/INR/BD/4; ECA/CMI.6/INR/BD/4.

la qualité; de l'ingénierie de la conception des procédés; de l'information industrielle et de la promotion industrielle et commerciale et de la formation industrielle. A cet égard, il faudrait créer des centres de développement industriel ainsi que les mécanismes technologiques requis.

Centres de développement industriel

68. Chaque pays africain devrait créer des centres de développement industriel ou renforcer ceux qui existent déjà. Ces centres nationaux pourraient être utiles dans la mise en oeuvre de programmes de développement industriel intégrés et dans la préparation de programmes de développement sectoriel. Ils devraient contribuer à l'identification, à la préparation et à l'évaluation des projets, ainsi qu'à la préparation d'études de faisabilité pour les projets prioritaires (au besoin en collaboration avec les bailleurs de fonds) et effectuer un travail de suivi de la mise en oeuvre de ces projets, notamment la fourniture de services-conseils et de conseil en matière de gestion.

69. Les services offerts par les centres de développement industriel devraient concerner non seulement l'aide au développement de petites et moyennes entreprises, mais également la recherche de solutions aux problèmes de décentralisation industrielle et l'introduction d'unités industrielles dans les zones rurales, en particulier grâce à l'adoption des mesures politiques destinées à encourager et à faciliter les initiatives industrielles nationales, par exemple la mise en place d'un cadre administratif, fiscal, financier et commercial, approprié et efficace.

Mécanisme technologique institutionnel

70. Il est recommandé que chaque pays africain mette sur pied un mécanisme institutionnel pour le développement, l'amélioration et la commercialisation des techniques locales, ainsi que l'évaluation, la sélection, l'acquisition, l'adaptation, l'assimilation et la réglementation des technologies étrangères appropriées. Ce mécanisme institutionnel national doit comporter notamment des institutions s'occupant de :

- Politiques et plans en matière de technologie;
- Recherche-développement industrielle et technologique;
- Normalisation, contrôle de la qualité et métrologie;
- Réglementation en matière de technologie;

- Commercialisation des techniques autochtones;
- Information industrielle et technologique;
- Conception industrielle et ingénierie, notamment adaptation des produits et des procédés industriels.

71. Dans le cadre de la mise en place de ce mécanisme institutionnel, il doit être également prévu la création d'unités pilotes de production de produits industriels sélectionnés, ainsi que de pièces de rechange. Des expériences pourraient être menées en vue d'effectuer les modifications appropriées dans la conception et les procédés pour l'amélioration de la technologie traditionnelle et l'adaptation de la technologie importée. Il importe également d'établir des réseaux d'informations sur les technologies peu onéreuses et autres technologies adaptées en provenance d'autres pays et régions en développement et de mettre sur pied un système de contrôle, sur une base permanente, des coûts, termes et conditions du transfert de techniques afin de renforcer les capacités nationales de négociation d'un transfert efficace de techniques importées.

Information industrielle

72. L'une des conditions préalables à la réalisation d'un développement industriel autosuffisant et auto-entretenu est la disponibilité d'informations industrielles et technologiques. La diffusion de ces informations est une condition essentielle du développement, du choix, de l'acquisition et du transfert de techniques industrielles. Une telle information doit être fournie aux décideurs par des institutions nationales d'information, qu'il conviendrait de créer ou de renforcer. L'information doit être évaluée et présentée de façon appropriée pour être utilisée par les décideurs.

73. Puisqu'il existe divers utilisateurs de l'information industrielle et technologique, celle-ci doit être diverse dans sa nature et sa portée : données et statistiques socio-économiques et informations ayant trait aux finances, à la législation, au marché, à la technologie et à la gestion. Les institutions doivent avoir une orientation véritablement industrielle et socio-économique; elles doivent identifier les sources d'informations et communiquer avec ces sources, analyser, évaluer et organiser efficacement le stockage et la diffusion de ces informations et fournir ainsi aux utilisateurs finals une information adéquate sous une forme appropriée et à un moment opportun.

74. Il est par conséquent nécessaire de créer un cadre approprié pour un réseau national d'informations industrielles et technologiques ayant un centre de convergence bien défini. Si des efforts importants ont été déployés au niveau mondial pour le développement de services et systèmes d'information destinés à répondre aux besoins du personnel scientifique, l'absence d'une information relative à "l'industrie et à l'ingénierie" et l'incapacité à utiliser efficacement l'information disponible sont des problèmes que l'on rencontre dans la plupart de ces systèmes. L'amélioration de l'utilisation des rares ressources qui existent dans le domaine de la R-D n'est possible que lorsque l'on dispose de capacités de collecte, de stockage, de diffusion, d'interprétation et d'utilisation des connaissances disponibles, grâce à des informations sur le type de données dont les ingénieurs et les experts technologiques ont besoin dans l'industrie, qui diffèrent, de par leur contenu, des informations dont les chercheurs et les scientifiques purs ont besoin. Puisque la technologie industrielle est disponible à l'échelle mondiale, les institutions nationales requièrent un flux constant d'informations et un soutien de l'extérieur.

75. Tout programme pour le développement d'une information industrielle et technologique et la constitution d'une base de données dans les pays africains doit être entrepris dans le cadre d'une action internationale, notamment par le biais de la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) et du Système d'information et de documentation panafricain (PADIS). Il convient cependant de noter qu'un travail important devra d'abord être entrepris pour déterminer les besoins réels en matière d'information technologique de chaque pays, et ce en vue de développer un système ou un réseau lié aux sources étrangères afin de fournir l'information requise à chaque phase du processus d'industrialisation de manière efficace et en temps opportun.

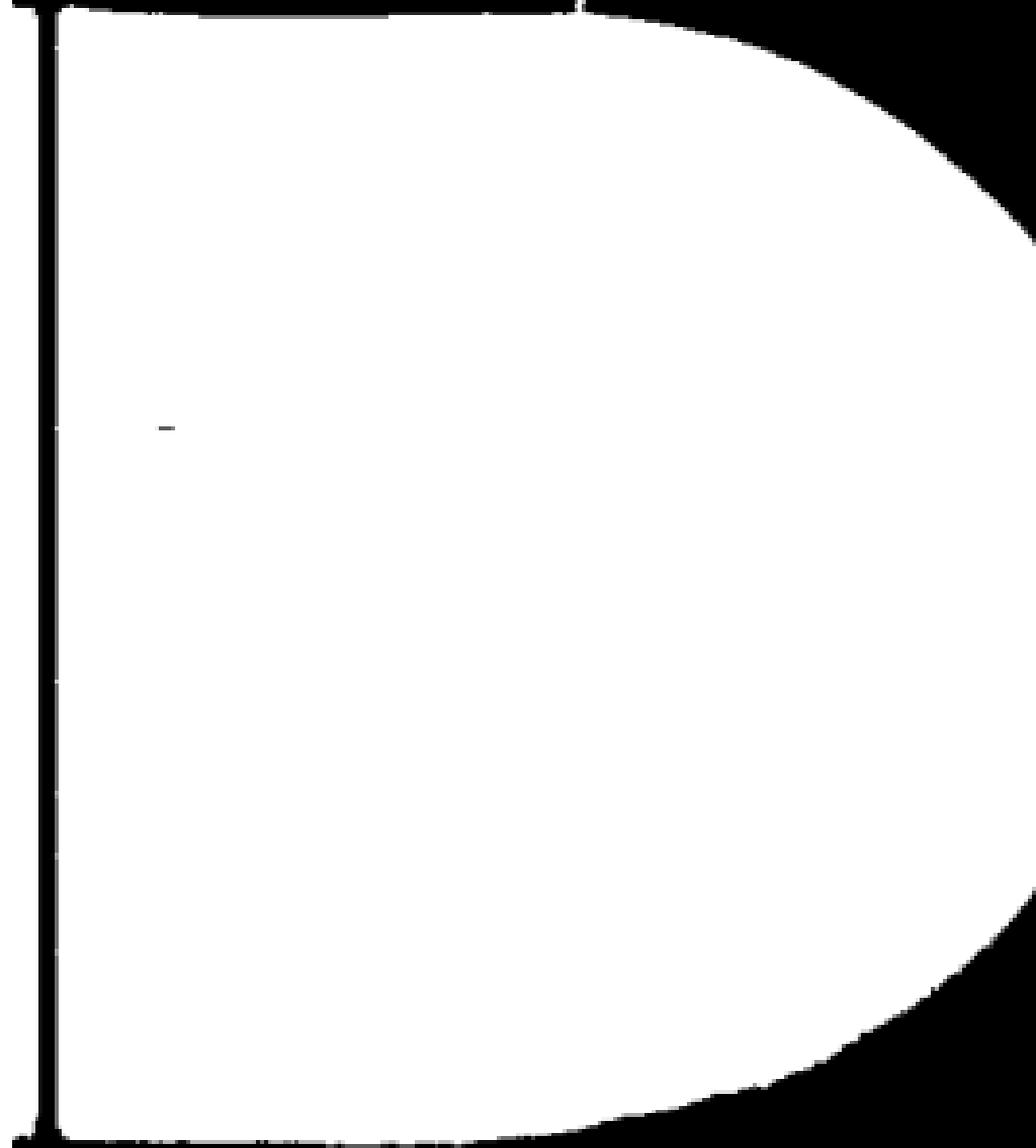
Mobilisation des ressources financières

76. Les finances sont essentielles et constituent un paramètre fondamental influant directement sur l'ensemble du processus de production; le choix et le transfert de techniques; le choix des produits, la forme, et surtout le pouvoir de négociation lorsque ces facteurs font intervenir le monde extérieur. En Afrique, ce problème est aggravé par la situation souvent précaire de la balance des paiements, des finances et du budget, le bas niveau des transactions dans la plupart des secteurs économiques, spécialement le secteur agricole.

77. Les gouvernements devraient s'efforcer de mobiliser les ressources financières nationales grâce à des systèmes de taxes effectifs et efficaces, ou à des mesures relatives aux recettes fiscales ou grâce à la mise en oeuvre de politiques fiscales, industrielles et autres susceptibles de stimuler l'épargne et l'investissement. Des arrangements institutionnels et des politiques appropriées en particulier sont nécessaires pour stimuler les initiatives nationales dans les secteurs industriels de petite échelle et ruraux. Les activités dans ces secteurs peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de l'autosuffisance et de l'autonomie agricoles. Il est impératif que chaque pays développe, crée ou renforce ses propres banques de développement industriel, banques dont le rôle essentiel serait de mobiliser l'épargne pour les investissements industriels. En offrant des capitaux de prêt et des capitaux-actions en leur propre sein, ainsi que dans les entreprises où elles investissent (obligations convertibles), les banques de développement industriel pourraient inciter les sociétés d'import-export, les entreprises commerciales et de transport, les compagnies d'assurance, les banques commerciales, les entrepreneurs locaux, etc., à participer au développement industriel et à en partager les risques et les profits.

78. En fournissant une assistance et une formation techniques, diverses organisations internationales pourraient contribuer à ces activités :

- en évaluant les ressources financières nécessaires à la réalisation des objectifs des politiques à court, moyen et long termes;
- en élaborant une politique nationale et en créant les mécanismes institutionnels nécessaires à la mobilisation des ressources nationales et de l'épargne;
- en localisant et en orientant les ressources financières étrangères, spécialement celles en provenance des pays producteurs de pétrole vers les pays africains et en augmentant leur contribution directe au financement de projets industriels en Afrique;
- en promouvant les projets industriels pour lesquels il est nécessaire de faire appel à des partenaires étrangers, notamment des partenaires d'autres pays d'Afrique ou du tiers monde.



79. Parmi les autres mesures importantes en vue d'accroître la formation des capitaux industriels, on notera :

- La formulation de politiques de réinvestissement concernant les investissements étrangers directs, les coentreprises, ainsi que les entreprises autochtones en vue non seulement de réaliser les objectifs nationaux, mais également d'assurer un plus grand réinvestissement de l'épargne des sociétés;
- Le transfert de l'épargne des sociétés des secteurs auxquels une faible priorité a été accordée dans le cadre au développement, vers les secteurs de haute priorité, particulièrement dans l'industrie;
- L'accroissement de l'épargne des sociétés publiques grâce à un contrôle et une évaluation permanente et rigoureuse de leur performance en vue d'améliorer les compétences en matière de gestion d'entreprises.

80. Dans l'introduction du présent document, certaines illustrations ont été fournies concernant les besoins en matière d'investissements de certaines branches de l'industrie, tels que la sidérurgie et les matériaux de construction, en vue de se rapprocher de l'objectif de 1,4 % de la production industrielle mondiale et de promouvoir l'autosuffisance et l'autonomie. Cependant, à l'heure actuelle, la plupart des Etats africains sont confrontés à des déficits de leur balance de paiements; en fait de nombreux Etats connaissent une crise en la matière. C'est-à-dire, à la lumière de ce qui précède, que des estimations prudentes ont été faites sur les besoins en matière d'investissement pour atteindre l'objectif de 1,4 % à l'issue de la Décennie; ces estimations s'élèvent à 20 milliards de dollars annuellement jusqu'à l'an 1990, soit un total d'environ 140 milliards de dollars pendant toute la Décennie. Il convient également de noter que ces chiffres ne concernent que l'investissement industriel. N'y sont pas inclus les investissements en matière d'énergie, d'agriculture, de transport et l'infrastructure physique et sociale : écoles, hôpitaux, chemins de fer, routes, etc.

81. Aussi la question se pose-t-elle de savoir comment ces énormes sommes pourraient être obtenues. Le commencement doit se faire dans le cadre de l'autosuffisance : l'épargne nationale conduisant à l'investissement doit être accrue. Mais, même si l'épargne nationale et les investissements pouvaient augmenter grâce à des efforts surhumains, pour atteindre plus de 30 % du produit national brut - montant qui a été atteint par l'Union soviétique et la Chine au cours des

années où ces deux pays déployaient des efforts extraordinaires pour jeter les bases de leur autosuffisance - il existerait encore un fossé en matière d'investissement. Ce fossé serait d'autant plus important que, sur le montant estimé de l'investissement cumulé de 140 milliards de dollars, une portion importante serait en devises étrangères. A l'heure actuelle, l'Afrique dépend beaucoup plus que les autres régions de l'importation de biens d'équipement. En outre, les recettes de l'Afrique en devises étrangères, compte tenu de la chute des prix des produits de base et de l'inflation dans les pays développés, révèlent de sérieux déficits nets identifiés ci-dessus. C'est compte tenu de ces besoins immenses en devises étrangères et en moyens financiers d'investissement pour les industries en Afrique, que la proposition de création d'une banque internationale pour le développement industriel^{6/} en tant que mécanisme de recyclage des surplus financiers du Nord et du Sud, doit être envisagée. Un tel mécanisme pourrait apporter une contribution cruciale à la collecte des investissements massifs identifiés ci-dessus. Ceci militerait également en faveur des propositions préconisant la création d'un fonds africain de solidarité pour l'industrie^{7/} (voir également le chapitre II).

Energie

82. La montée continue des prix du pétrole et des biens d'équipement a gravement affecté les économies de la plupart des pays africains. Aujourd'hui, 25 % environ des recettes en devises de l'Afrique servent à payer les importations de carburant; dans certains pays, ce pourcentage est beaucoup plus élevé. Cette tendance est en train de saper sérieusement le développement de l'industrie dans les pays africains non producteurs de pétrole où les hydrocarbures sont utilisés comme facteur direct de production industrielle ainsi que pour la production d'électricité. Il est par conséquent impératif que le développement industriel intégré soit lié à l'adoption de politiques énergétiques et à la disponibilité de l'énergie à des coûts raisonnables. L'énergie est indispensable à l'industrialisation, puisque 30 % de l'énergie mondiale totale est consommée par l'industrie.

^{6/} ID/B/261/Add.7 Proposition de création d'une banque internationale de développement industriel, ONUDI, Vienne 1981.

^{7/} Voir le document de l'OUA CM/11-34(XXVIII), annexe 1, Programme de travail opérationnel pour la période 1982-1983 en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, paragraphe 78, mars 1981.

83. Les remarques précédentes sont particulièrement pertinentes compte tenu du fait que le continent africain est riche en ressources énergétiques, telles que le pétrole et le charbon, l'énergie hydroélectrique, la tourbe, les matières radioactives (en particulier l'uranium) et d'autres sources d'énergie, notamment l'énergie solaire, l'énergie géothermique, l'énergie éolienne et les biogaz. Selon les estimations, 30 % environ du potentiel hydroélectrique total se trouve en Afrique. En dépit de son immense potentiel énergétique, l'Afrique demeure le continent le moins développé en ce qui concerne la satisfaction de ses besoins énergétiques. La plupart des activités d'exploration, d'exploitation et de commercialisation de l'énergie se trouvent entre les mains des sociétés transnationales.

84. Le problème fondamental réside dans l'absence totale de planification en matière d'énergie. En fait certains pays africains achètent de l'énergie dont ils n'ont pas besoin ou qu'ils pourraient produire. Il est par conséquent nécessaire d'élaborer des politiques et des plans énergétiques, qui prévoiraient :

- Une identification précise des besoins en matière d'énergie, en particulier dans l'industrie;
- Des mesures à prendre notamment dans le domaine de la recherche-développement, en vue de produire, à partir de sources renouvelables conventionnelles et non conventionnelles, de l'énergie destinée à la satisfaction des besoins identifiés;
- L'établissement de priorités parmi les diverses sources d'énergie;
- L'élaboration de programmes de formation du personnel technique pour l'exploration, l'exploitation, la production et la commercialisation de l'énergie;
- Des prévisions en matière d'énergie;
- La fabrication au niveau local d'équipements, pièces de rechange et autres pour la production d'énergie;
- Des activités de recherche-développement pour l'exploitation d'autres sources d'énergie, en particulier dans les zones rurales, et pour remplacer les bois de chauffage;

- Des mesures de conservation de l'énergie, particulièrement des sources d'énergie non renouvelables, telles que le pétrole, le charbon et les matières radioactives;
- Mesure d'économie d'énergie.

85. Les pays africains devraient évaluer leur potentiel en ressources énergétiques et les possibilités d'exploitation. Compte tenu des besoins du secteur industriel à court, moyen et long termes, ils devraient élaborer des programmes appropriés de production d'énergie. La décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de créer une commission africaine de l'énergie et un fonds contribuera de manière décisive à la réalisation de cet objectif. La création de petites centrales hydroélectriques dans les zones rurales et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables comme les moulins concasseurs à eau, pourraient contribuer de façon décisive à l'industrialisation des zones rurales et à la réalisation de l'autosuffisance dans la production alimentaire. L'adoption d'une politique énergétique basée sur l'utilisation accrue des ressources hydroélectriques du pays, l'identification des autres sources d'énergie et la production d'équipements, de pièces de rechange et autres éléments pour la production d'énergie permettraient d'assurer la réussite d'une politique de développement industriel intégré. A cet égard, les mesures exposées au chapitre XI du Plan d'action de Lagos et le programme adopté par les pays africains pour la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables sont particulièrement pertinentes (voir chapitre II).

Négociations et autosuffisance

86. L'autosuffisance nationale signifie que des initiatives sont prises au niveau national pour assurer le développement, en particulier le développement industriel, en harmonie avec les autres secteurs essentiels de l'économie nationale. Puisque l'Afrique dépend par trop des pays développés dans le domaine de la technologie, des capitaux et des compétences en matière de gestion, une première étape consisterait à améliorer les conditions d'acquisition de ces ressources. L'amélioration de ces conditions peut être assurée grâce à des négociations basées sur l'autosuffisance collective entre les Etats africains, c'est-à-dire aux niveaux sous-régional et régional et également entre l'Afrique et le tiers monde, expression de la solidarité du tiers monde au niveau interrégional.

87. Le succès des négociations est fonction du pouvoir de négociation et de la capacité d'utiliser ce pouvoir, ce qui constitue le meilleur moyen d'améliorer le transfert des ressources : On peut notamment pour cela, dans l'intérêt de l'autonomie industrielle, recourir à un cadre de négociation et de consultation, grâce auquel la position de négociation peut être renforcée au niveau d'un projet industriel déterminé, pour une branche industrielle particulière ou au niveau du secteur industriel dans son ensemble. En outre, pour enregistrer un succès dans les négociations, il est nécessaire d'obtenir également des informations sur les conditions actuelles et futures du marché et sur l'expérience des autres acheteurs d'équipements et de services et sur les autres possibilités d'approvisionnement, en particulier auprès d'autres pays en développement. Ce type d'information privilégiée n'est pas facilement accessible, même auprès des sociétés étrangères de services-conseils ou des organismes d'assistance technique.

88. Plus spécifiquement, des arrangements améliorés sont nécessaires pour l'obtention de biens d'équipement, pour le transfert de technologie, la gestion et les services de commercialisation, les finances et l'information dans toutes les branches industrielles prioritaires identifiées dans le Plan d'Action de Lagos. Ces arrangements améliorés peuvent être assurés par la transformation des "règles du jeu" : modification des conditions juridiques, financières et techniques des contrats, adoption d'une position collective de négociation, collecte de données sur les stratégies et l'assistance en matière de négociation avec les fournisseurs; détermination des autres fournisseurs possibles de technologie, de matériel et d'usines, de capitaux et de services.

89. A la lumière de ce qui précède, il est nécessaire que les pays africains adoptent des mesures appropriées au niveau national, pour renforcer leur pouvoir de négociation et exercer un plus grand contrôle sur l'importation de technologies étrangères. A cet égard, il faudrait envisager en particulier la création d'une certaine forme d'institution nationale, telle qu'un office national pour la technologie, chargée de coordonner les activités nationales ayant trait à l'évaluation, la sélection, la négociation, l'acquisition et la réglementation de la technologie étrangère non seulement dans les entreprises publiques mais également dans les entreprises privées.

Promotion et Popularisation de la Décennie

90. Le programme national pour la Décennie doit nécessairement inclure des activités de promotion en vue de populariser la Décennie. Ceci est extrêmement important en vue d'assurer la participation maximale de la population entière dans le processus d'industrialisation. Ces activités de promotion, qui doivent être minutieusement conçues, pourraient être à l'origine de nouvelles initiatives de la part des entrepreneurs nationaux dans les activités industrielles; démontrer les avantages pratiques de l'industrialisation dans les zones rurales; contribuer au développement des talents d'ingénierie chez les enfants et convaincre les responsables politiques nationaux, et de ce fait obtenir leur engagement et leur soutien continu au processus d'industrialisation.

91. Un certain nombre de mesures doivent être prises pour promouvoir et populariser la Décennie. Il s'agit notamment d'une participation totale des moyens d'information (radio, télévision, journaux) et des mécanismes politiques nationaux. L'organisation de séminaires spéciaux dans les différentes parties du pays, pour divers groupes représentant toutes les couches de la population doit être envisagée. La distribution d'un certain nombre de matériels de publicité (affiches, T-shirts, ballons) ainsi que la proclamation d'une "Journée de l'Industrie" au niveau national, devraient être également envisagées. Des entretiens à la radio, à la télévision et dans la presse doivent être organisés avec les autorités nationales participant au développement industriel ainsi qu'à la Décennie. Le développement et l'exécution de ces activités de promotion et de popularisation exigent des moyens financiers. Par conséquent, elles doivent être incluses dans le programme national pour la Décennie.

Cadre proposé par les programmes aux niveaux sous-régional et régional

92. La création d'une structure sous-régionale va constituer l'un des éléments les plus importants dans la réalisation des objectifs d'industrialisation de l'Afrique. Le Plan d'action de Lagos accorde une attention particulière au rôle de la coopération entre les pays africains dans l'industrialisation afin de réunir les conditions d'une autonomie collective sous-régionale et régionale. Cela devrait permettre aux pays africains de poser les bases d'un développement par étapes des industries de base, qui sont essentielles pour l'auto-suffisance car elles produisent des facteurs de production nécessaires aux autres secteurs. Cette coopération permettra également un développement progressif des industries des biens d'équipement, renforçant ainsi les

activités de développement aux niveaux national et sous-régional et l'utilisation optimale des ressources limitées des divers Etats membres. L'Acte final de Lagos définit le cadre pour cette coopération industrielle : les groupements existants doivent être renforcés et rendus plus efficaces grâce à l'adoption de politiques et de moyens d'encouragement appropriés, et des groupements économiques nouveaux doivent être créés lorsque cela est nécessaire. Des mesures intérimaires doivent également être prises qui embrassent un nombre limité de secteurs industriels, première étape vers des arrangements plus globaux.

93. Le Plan d'action de Lagos propose également, en son paragraphe 70, diverses mesures concrètes en vue de la promotion de la coopération industrielle aux niveaux sous-régional et régional. Avant la mise en oeuvre de ces mesures, des décisions doivent néanmoins être prises concernant une évaluation détaillée et une planification des activités industrielles sous-régionale, en même temps qu'une analyse des moyens nécessaires pour la mise en oeuvre des programmes sous-régionaux.

Développement et planification des activités industrielles au niveau sous-régional

94. Le développement au niveau sous-régional, d'activités industrielles complémentaires de celles entreprises au niveau national, constitue un objectif essentiel du Plan d'action de Lagos^{8/}. Cela suppose : la création de structures industrielles étroitement liées et complémentaires; le développement des activités économiques liées à la transformation des matières premières en produits semi-finis et finis; la sélection de gammes de produits adaptées à la demande interne, notamment des produits de consommation de masse; l'étude des avantages qu'offriraient les innovations des agents locaux de production et de distribution; et le développement interne d'une demande effective de main-d'oeuvre qualifiée, afin de rentabiliser la formation organisée par une plus grande offre d'emplois. Les efforts déployés sur le plan sous-régional en matière d'industrialisation doivent tendre avant tout au renforcement des structures industrielles nationales, à l'intégration des économies nationales et à la promotion de l'autosuffisance sous-régionale.

95. La méthodologie à suivre pour la mise en place d'un programme industriel sous-régional est basée sur l'identification de branches prioritaires et de structures intersectorielles indispensables dans une sous-région; celles-ci pourraient comprendre des industries de base telles que la sidérurgie, les industries métallurgiques, chimiques, pétrochimiques, mécaniques et d'énergie

^{8/} Plan d'action de Lagos, paragraphe 57.

électrique, les industries de biens d'équipement, de transformation de produits agricoles, les industries de transformation de produits forestiers et les industries de matériaux de construction. Par exemple le développement de l'industrie chimique revêt une importance capitale pour la satisfaction des besoins fondamentaux de la population africaine. Elle fournit les engrais et les pesticides nécessaires pour augmenter la productivité agricole et diminuer les pertes. Elle fabrique des produits pharmaceutiques aussi bien que chimiques qui sont utilisés pour le traitement de l'eau et des égouts afin de protéger la population et le bétail de maladies. Elle pourvoit aux besoins des populations en matière d'habillement en fabriquant des fibres synthétiques. Elle fournit à l'homme le ciment, le verre, la peinture, etc... Pour la construction, le papier et l'encre pour l'enseignement, les combustibles et les pneus pour le transport, des produits chimiques pour purifier l'eau potable, etc..

96. Une étape importante de la réalisation des objectifs ci-dessus est la préparation de plans directeurs industriels sous-sectoriels. Cet exercice comprendrait :

- Une prévision de la demande sous-régionale des produits, faite sur la base d'une analyse et d'une projection par exemple de la consommation d'ammoniac dans les usines d'engrais azotés existant ou à créer dans les pays concernés;
- Une estimation de la production existante et future dans la sous-région;
- Un calcul des quantités nécessaires pour satisfaire la demande effectuée en comparant la demande projetée avec la capacité de production existante; ce calcul indique donc si la production au niveau sous-régional est justifiée et quel est le nombre d'unités de production nécessaires;
- L'identification d'autres projets industriels importants qui utiliseraient ces produits de base comme intrants.

97. Avant de planifier ces branches industrielles prioritaires sur une échelle sous-régionale, on doit d'abord identifier au sein de ces branches les activités qui sont adaptées aux opérations nationales. Une étude de chaînes de fabrication dans le domaine des ressources naturelles permettra d'identifier les industries dont le seuil d'efficacité technique se situe à un niveau élevé et celles dont le seuil est à un niveau inférieur. Il est important d'analyser les opérations de fabrication successives, lesquelles commencent en amont avec les matières premières minérales ou végétales pour aboutir, plusieurs étapes plus loin en aval, aux produits finals. Dans la production du fer par exemple, la fabrication

comprend cinq activités industrielles : a) extraction du concentré, b) réduction (fusion), c) fusion et coulée (aciérie), d) laminage et fabrication primaire, e) fabrication secondaire (produit final). Certains stades de fabrication, qui comprennent l'utilisation de hauts-fourneaux et la fabrication d'aciers par oxigénation, dépassent la dimension du marché national et se prêtent donc à une approche multinationale, tandis que d'autres, tels que le relaminage et le tréfilage peuvent être adaptés au marché national.

98. La création des industries suivantes permettrait l'intégration de toute l'économie en créant des inter-relations effectives entre l'industrie d'une part et l'agriculture, les transports, les ressources naturelles et l'énergie d'autre part.

- a) Industries qui contribuent au développement de l'agriculture et à l'accroissement de l'offre alimentaire : production du matériel nécessaire pour l'entreposage et la transformation; de matériel de transport, de construction et d'entretien tels que bulldozers, tombereaux, rouleaux compresseurs pour routes; d'outils, instruments et machines agricoles, de matériel d'irrigation, d'engrais et de pesticides;
- b) Industries qui contribuent au développement des transports et communications : voies ferrées, wagons, camions, bus, automobiles, bicyclettes et charrettes, matériel de télécommunications, y compris les récepteurs de radios et de télévision, bateaux, matériel de construction des routes, y compris les tracteurs et le matériel de terrassement;
- c) Industries qui contribuent au développement de ressources naturelles : matériel de recherche géologique et d'exploitation minière, matériel et machines d'extraction minière, matériel, machines et usines de transformation minière, industries ancillaires telles que fonderies, forges, installations d'entretien et de réparation;
- d) Industries qui contribuent au développement de l'énergie : production de turbines, générateurs, transformateurs, commutateurs, câbles de transmission et de distribution et pylônes.

Préalables à la mise en oeuvre des programmes industriels sous-régionaux

99. Dans l'Acte final de Lagos, les Etats africains se sont engagés à renforcer les communautés économiques existantes, telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à créer des communautés économiques dans les autres sous-régions (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique Australe et Afrique du Nord). Ces communautés économiques sous-régionales vont permettre la création d'une zone économique sous-régionale optimale de développement économique auto-suffisant, qui serait chargée de la mise en oeuvre des programmes industriels sous-régionaux.

100. Les communautés sous-régionales seront responsables de l'organisation des consultations et des négociations nécessaires pour créer des entreprises industrielles multinationales. Les communautés sous-régionales mettront également en place des structures appropriées pour le suivi des progrès de l'industrialisation au niveau sous-régional et la réalisation des études nécessaires.

101. Au cours de la première phase, l'accent sera mis sur la coordination des stratégies, plans et politiques de développement industriel entre les pays concernés aux niveaux bilatéral et multilatéral et sur la mise en place progressive d'un mécanisme institutionnel pour cette coopération.

Mobilisation de ressources financières

102. La mise en oeuvre des plans sous-régionaux et des principaux projets qui en découlent exigera d'importants investissements de capitaux. Etant donné les besoins financiers des plans nationaux de développement, il est hautement improbable que les pays pris individuellement puissent financer à partir de leurs budgets nationaux, leur part de capital nécessaire pour la création d'entreprises sous-régionales. Il est par conséquent impératif de mettre en place un mécanisme sous-régional efficace de mobilisation de fonds s'il faut réaliser de grands projets sous-régionaux. Il est également nécessaire de créer des banques de développement sous-régionales pour aider à la mobilisation des ressources financières et autres, tant au sein même qu'à l'extérieur de la sous-région, y compris auprès de partenaires techniques et financiers des pays en développement plus industrialisés et des pays en développement possesseurs d'excédents de capitaux. A cet égard, l'Association des banques centrales africaines (ABCA), le Centre africain d'études monétaires (CAEM) et la Banque africaine de développement (BAD) pourraient jouer un rôle déterminant. En particulier, la BAD est priée d'allouer un pourcentage donné

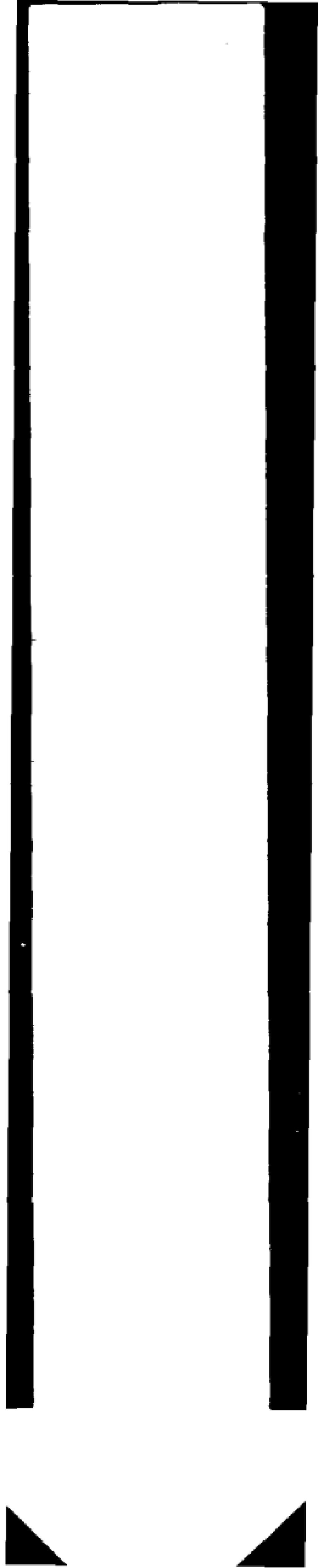
de ses ressources au financement de l'exécution du Programme de la Décennie. En outre, la proposition pour la création d'une Banque Internationale de Développement Industriel revêt une importance capitale et tous les Etats, notamment ceux d'Afrique devraient appuyer sans réserve la création, à bref délai, de ce nouveau mécanisme international de financement industriel.

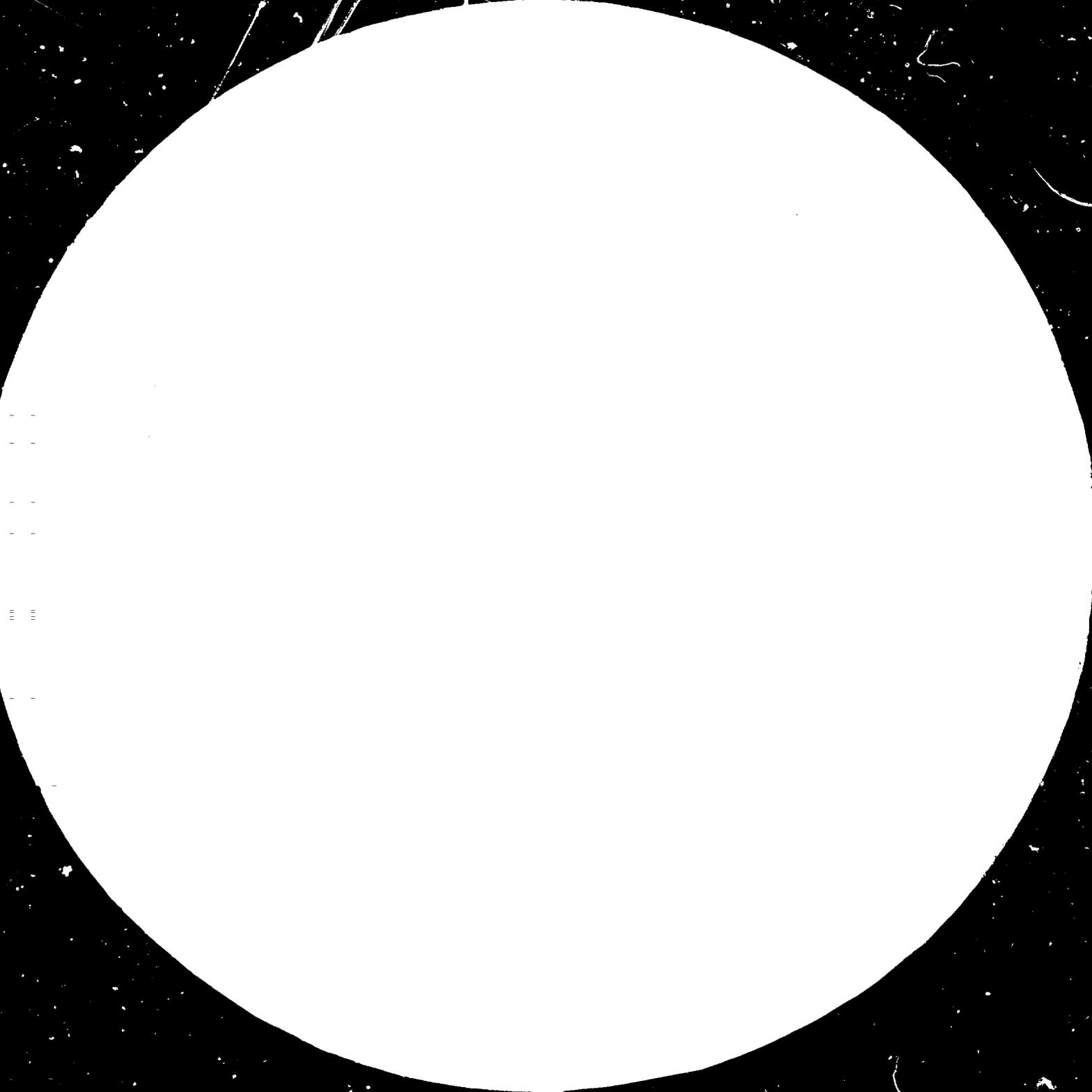
103. Les banques sous-régionales pourraient participer à la création d'un embryon de marché financier pour l'industrie de la sous-région en encourageant la participation de sociétés industrielles multinationales, des banques nationales de développement, des banques commerciales, des sociétés d'assurance, des gouvernements des différents pays de la communauté économique et, si possible, des entreprises publiques et des grandes entreprises privées. Il serait également important que les institutions qui sont sous le contrôle des pays en développement, par exemple, la BADEA (Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique) intensifient leurs initiatives en matière de financement de l'industrie en utilisant pleinement les institutions financières nationales et sous-régionales existant en Afrique.

Tableau 1

Incidences de la mise en oeuvre de divers projets prioritaires en Afrique, 1980-1990

<u>Sous-secteur</u>	<u>Nouveaux investissements 1980-1990 (en millions de \$)</u>	<u>Production supplémentaire (traitement ou fabrication) jusqu'en 1990</u>	<u>Main-d'oeuvre supplémentaire requise</u>
<u>Industrie alimentaire</u>			
Céréales, y compris les tubercules, etc)	2 630	26 millions de tonnes	n.d
Huiles et graisses	955	6 millions de tonnes	n.d
Fruits et légumes	233	1 million de tonnes	n.d
Sucre	4 750	3,4 millions de tonnes	n.d
<u>Industrie textile</u>			
Coton égrainé	1,3	1,84 million de tonnes	n.d
<u>Industrie forestière</u>			
Bois de sciage et panneaux à base de bois	876	3,4 millions de m ³ de bois scié, 958 000 m ³ de contreplaqué, 131 000 m ³ de panneaux de particules et 136 000 m ³ de panneaux de particules par an	30 580
Mobilier	4	350 000 unités par an	600
Pâte à papier et papier	7 500	3 millions de tonnes de papier	270 000
Formation dans le domaine de l'industrie forestière	150	20 centres de formation professionnelle et 1 collège technique	-







MS-R0001P-10-00000000-0000-0000-0000-0000-0000

MS-R0001P-10-00000000-0000-0000-0000-0000-0000

Tableau 1 (suite)

Sous-secteur	Nouveaux investissements 1980-1990) (en millions de \$)	Production supplémentaire (traitement ou fabrication) jusqu'en 1990	Main-d'oeuvre supplémentaire requise
<u>Matériaux de construction</u>			
Ciment	5 500	40 millions de tonnes	n.d
Charpentes métalliques	1 800	6 millions de tonnes	n.d
Verre	450	7 millions de m ²	n.d
<u>Métaux</u>			
Fer et acier	8 000	20 millions de tonnes	100 000
Alumine	1 300	1,8 million de tonnes	2 250
Aluminium	900	300 000 tonnes	3 400
Cuivre	900	300 000 tonnes	2 200
Plomb et zinc	600	500 000 tonnes	2 400
Etain	120	15 000 tonnes	750
<u>Produits chimiques</u>			
Engrais azotés	1 750	2 millions de tonnes	3 500
Engrais phosphatés	1 500	1,7 million de tonnes	5 000
Engrais potassiques	500	1,2 million de tonnes	1 000
<u>Industrie mécanique et équipements agricoles</u>			
Tracteurs	3 750	687 000 tonnes	150 000
Outils et machines agricoles à moteur	450	75 000 tonnes	1 500
Équipements d'irrigation	1 000	production diverse	50 000
Outils, instruments et accessoires	66	164 000 tonnes	7 000

Tableau 1 (suite)

Sous-secteur	Nouveaux investissements 1980-1990 (en millions de \$)	Production supplémentaire (traitement ou fabrication) jusqu'en 1990	Main-d'oeuvre supplémentaire requise
<u>Industries mécaniques essentielles</u>			
Petites machines-outils	375	156 millions d'unités	17 000
Installations de métallisation	140	5 000 unités	8 500
Fonderies	500	650 000 tonnes	16 000
Ateliers	100	60 000 unités	2 000
Forgeage	180	210 000 tonnes	7 500
<u>Equipements de transport</u>			
Equipements ferroviaires	3 000	6 400 unités ^{a/}	250 000
Voitures particulières	6 000	800 000 unités	150 000
Autobus	3 000	400 000 unités	200 000
Camions	5 000	266 690 unités ^{a/}	300 000
Autres véhicules	700	400 000 tonnes	150 000
Navires et bateaux	1 000	758 331 tonnes ^{a/}	100 000
<u>Equipements énergétiques</u>	27 000	64 000 MW	n.d
<u>Equipements de télécommunication</u>	750	production diverse	45 000
<u>Machines textiles</u>	5 000	1,44 million d'unités	n.d
<u>Investissement total</u>	environ 99 000		
Autres investissements industriels non inclus ci-dessus	41 000		

Note : Le calcul des investissements et de la production dans les divers secteurs industriels mentionnés ci-dessus, qui permettraient de satisfaire dans une large mesure les besoins de la population, est fondé sur des données établies par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

a/ Estimation fondée sur les objectifs du Plan d'action de Lagos (1,4 % de la production mondiale).

n.d.= non disponible.

104. On estime que, pour atteindre le minimum de 1,4 % de la production industrielle mondiale d'ici à 1990, il faudra un investissement de 140 milliards de dollars^{9/}. Ce chiffre se répartit comme suit : un investissement estimé de 99 milliards de dollars pour le développement des principaux secteurs de l'industrie, comme il est indiqué au tableau 1, et un investissement de 41 milliards de dollars pour le développement des autres secteurs industriels : traitement des matières premières, production de biens d'exportation et développement de toute une gamme de capacités et services industriels requis pour assurer un développement autonome et autosuffisant durant la Décennie. Le développement autonome n'ignore pas les exportations, mais il est axé sur la satisfaction des besoins de la population, le secteur des exportations fournissant les devises requises pour l'importation de biens d'équipement. Cependant, ces biens d'équipement servent également à la production d'exportations, l'Afrique est consciente qu'il faut, dans le cadre d'une stratégie d'autonomie collective, passer de l'exportation de matières premières à celle de produits finis ou semi-finis, sans tomber dans le piège d'un développement industriel axé sur les exportations.

Formation industrielle

105. Le domaine de la formation industrielle est celui qui se prête à la coopération intra-africaine aux niveaux sous-régional et régional. Il nécessite la coordination des programmes de formation spécialisée dans les établissements et les écoles d'ingénierie qui pourraient être implantés dans les communautés économiques suivant la spécialisation industrielle des quatre sous-régions et il serait également nécessaire de prévoir des échanges d'étudiants et d'apprentis. On pourrait ainsi créer finalement différents instituts de technologie industrielle à l'intérieur des différentes communautés tels que les instituts de métallurgie, de construction mécanique, de métaux non-ferreux et de transformation alimentaire, que l'on pourrait relier à un réseau d'instituts industriels dans chaque communauté. On devrait également accorder une grande attention à la question de la création dans les quatre sous-régions africaines, d'instituts de technologie avancée ainsi qu'à l'introduction de programmes de formation spécialisée

^{9/} Ce chiffre de 140 milliards de dollars est une estimation, tirée d'une étude de l'ONUDI, du montant requis pour que la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale atteigne au moins 2 % d'ici à l'an 2000.

a l'intention d'ingénieurs et gérants africains dans chaque sous-région. A cet égard, les Etats membres devraient noter que l'Institut supérieur africain de formation et de recherche technique est censé produire un personnel possédant le plus haut niveau de connaissances techniques et capable non seulement d'introduire et d'adapter la technologie mais aussi d'innover et de développer les techniques locales.

106. La coopération aux niveaux sous-régional et régional en matière de formation industrielle pourrait comprendre :

L'harmonisation des politiques et programmes nationaux de développement de la main-d'oeuvre industrielle et technique;

La préparation d'un inventaire de la main-d'oeuvre industrielle et technique en vue de promouvoir son développement et les échanges dans l'ensemble de la région;

La création aux niveaux régional et sous-régional, de centres de formation multi et uni-sectorielle, spécialement pour les gérants, les technologues et les techniciens industriels, ainsi que d'installations pour l'identification, la préparation et l'évaluation d'études de faisabilité;

La mise en place de programmes et d'établissements régionaux de formation, y compris des sociétés multinationales d'enseignement, dans les principaux secteurs et sous-secteurs prioritaires ayant des relations étroites dans leurs activités opérationnelles avec les universités, les instituts polytechniques, les établissements d'enseignement et les autres instituts de formation.

L'établissement de liens entre les instituts qui s'occupent du perfectionnement des compétences techniques dans la région en vue d'éliminer les doubles emplois et, plus important, de permettre à leur personnel d'échanger leur expérience.

L'utilisation en commun des installations nationales de formation, spécialement pour la planification et la réforme de l'enseignement, ainsi que la formation de formateurs et d'un personnel ayant des connaissances industrielles spécialisées.

Mise au point, adaptation et transfert de techniques industrielles

107. Les compétences techniques, les besoins financiers et les autres exigences du développement et de l'application de la science et de la technologie au développement économique étant si vastes et si variés, la coopération intra-africaine

aux niveaux sous-régional et régional dans ce domaine devient impérative. Comme indiqué aux paragraphes 165 et 258 du Plan d'action de Lagos, un certain nombre d'instituts technologiques régionaux et sous-régionaux ont déjà été créés, notamment les suivants :

Institut de développement économique et de planification (Dakar, Sénégal);

Centre régional africain de la technique (Dakar, Sénégal);

Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (Ibadan, Nigéria);

Centre de développement des ressources minérales de l'Afrique de l'Est (Dodoma, République-Unie de Tanzanie);

Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques (Nairobi, Kenya);

Organisation régionale africaine de normalisation (Nairobi, Kenya).

108. Les initiatives mentionnées ci-dessus doivent être renforcées par de nouveaux programmes qui pourraient comprendre les activités suivantes :

Echange d'expérience, d'informations et de programmes;

Acquisition en commun de techniques;

Elaboration et financement en commun de projets de recherche-développement;

Harmonisation des politiques de recherche-développement;

Création d'instituts régionaux pluridisciplinaires et spécialisés, ainsi que de centres de perfectionnement;

Préparation et publication d'un inventaire d'experts, d'organisations et de programmes africains en matière de science et de technologie;

Mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations sur les termes et conditions des contrats technologiques et sur l'acquisition de technologies en commun;

Création d'un réseau d'informations scientifiques et technologiques, spécialement concernant les brevets.

A cet égard, les propositions tendant aux initiatives ci-après méritent une attention particulière : publication d'une encyclopédie des technologies africaines et d'un bulletin de la science et de la technologie africaines; création et entretien d'un musée de la science et de la technologie africaines; organisation d'une foire panafricaine de la science et de la technologie et création d'un prix africain de science et de technologie.

Information industrielle

109. On ne saurait trop souligner la nécessité de la coopération intra-africaine aux niveaux sous-régional et régional en matière d'information industrielle et technologique. Des propositions ont été faites à différentes tribunes pour la création d'un réseau africain d'informations industrielles et technologiques. L'échange d'informations et d'expérience entre les pays africains, concernant spécialement les termes et les conditions de contrats industriels renforcerait considérablement leur pouvoir de négociation. Il existe généralement une entente tacite entre les concédants et les concessionnaires de licence, selon laquelle les termes du contrat doivent rester confidentiels. Cependant, les contrats industriels sont des accords purement commerciaux et aussi longtemps que le nom des propriétaires ou les renseignements techniques confidentiels ne sont pas divulgués, il n'y a pas d'objection légitime aux échanges de renseignements entre les institutions nationales régulatrices. La communication des termes commerciaux par une institution technologique régulatrice nationale à une autre ne porterait pas normalement préjudice aux intérêts des concédants ou des concessionnaires de licences mais elle permettrait à ces institutions de prendre des décisions en tenant compte de l'expérience plus vaste d'autres pays africains.

110. Il est également nécessaire pour les pays africains d'échanger des informations entre eux concernant les mesures législatives ou administratives prises dans chaque pays, les principes directeurs d'évaluation de la technologie qui sont en train d'être élaborés dans chaque pays et les technologies et services locaux qui pourraient être utilisés par d'autres pays en développement. A cet égard et afin de faciliter de tels échanges d'informations et permettre une analyse et une diffusion effectives de celles-ci, le Centre régional africain de la technique pourrait assumer en collaboration avec la CEA et l'ONUDI, la responsabilité de recevoir, traiter, analyser et diffuser les informations qui seraient fournies par les pays africains.

111. La mise au point de technologies locales est un domaine dans lequel la coopération entre les pays africains pourrait être très fructueuse. Les échanges d'informations concernant les technologies locales disponibles et les programmes de recherche-développement de leurs institutions pourraient permettre de maximiser l'utilisation des ressources rares et de promouvoir la mise en commun de leurs expériences. Les possibilités de coopérer en matière de recherche pourraient également être identifiées et promues.

Importance du commerce pour l'intégration régionale africaine

112. L'expansion du commerce est une des cinq priorités retenues par le Sommet économique de l'OUA à Lagos en 1980. Il y a deux types de liens principaux entre le commerce et l'industrialisation. Le premier s'exerce par la disponibilité des marchés, les débouchés de marchés, l'accès au marché et les facilités commerciales en vue de réduire les excédents de capacité de production des usines existantes et d'élargir les marchés au profit de nouvelles unités de fabrication et des entreprises traitant les matières premières industrielles afin de les rendre économiquement viables. En ce sens, l'accroissement de la demande régionale et sous-régionale d'articles manufacturés et l'augmentation de la demande industrielle de matières premières et des biens intermédiaires contribuent à l'expansion du commerce intra-africain. En deuxième lieu, certains intrants utilisés pour la production industrielle ne peuvent être obtenus que par l'expansion du commerce : à cause de la dotation inégale en ressources naturelles, le commerce facilite la complémentarité en matières premières et en intrants connexes de telle sorte que les pays africains industriels ne doivent pas, pour leur industrialisation, dépendre uniquement de leurs propres ressources naturelles; de même l'exploitation des ressources naturelles, qui augmente la valeur ajoutée, ne doit pas dépendre entièrement de marchés extérieurs à l'Afrique et du marché national.

113. Les principaux obstacles au commerce intra-africain sont les suivants : insuffisance de l'infrastructure physique (transports et communications) et de l'infrastructure institutionnelle (bourses de produits, chambres de compensation, etc.), obstacles tarifaires et non tarifaires, manque d'informations suffisantes sur les produits, prix relativement élevés des articles manufacturés africains et nécessité de prix compétitifs, absence de facilités pour le crédit commercial et à l'exportation, circuits insuffisants de commercialisation et de distribution, instabilité de l'offre, difficultés de paiement.

114. Les communautés économiques sous-régionales doivent adopter des politiques et mesures d'incitation commerciales et initier des activités de promotion pour harmoniser les tarifs douaniers et réduire les barrières et les obstacles au commerce de manière à réaliser l'intégration économique, d'abord au niveau sous-régional et plus tard au niveau régional. Dans ce domaine, de nombreuses institutions destinées à promouvoir le commerce intra-africain ont été créées. Celles-ci comprennent l'Association des organisations africaines de promotion

commerciale (AOAPC), et la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO). En outre, une zone d'échanges préférentiels est en voie de création entre les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de même qu'une banque de développement.

115. Les mesures suivantes doivent être envisagées :

Identification et analyse de la demande et de l'offre de produits industriels et de matières premières, biens intermédiaires et biens de consommation industriels visant à satisfaire les besoins des pays africains;

Production de biens industriels qui pourvoient aux besoins des marchés africains et en assurent la complémentarité;

Adoption de mesure d'incitation en vue d'aider les exportateurs et les importateurs africains à accroître le commerce intra-africain;

Création et renforcement de sociétés commerciales étatiques et semi-étatiques chargées de promouvoir l'expansion du commerce intra-africain et de la commercialisation et de la distribution de matières premières, de produits semi-finis et d'articles manufacturés;

Renforcement de l'AOAPC afin de promouvoir le commerce entre les pays africains par l'organisation des réunions d'acheteurs et de vendeurs, la promotion des foires commerciales et la diffusion de données et d'informations;

Intensification des activités des chambres de compensation sous-régionales afin de mettre des facilités de crédit à court et long termes à la disposition des exportateurs et importateurs africains.

Coopération régionale dans les secteurs de haute priorité

116. Pour ce qui est des secteurs prioritaires des ressources naturelles, de la technologie et des finances, le Plan d'action de Lagos préconise le renforcement de certaines institutions sous-régionales et régionales telles que le Centre régional africain de la technique, le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, le Fonds africain de développement industriel et la Banque africaine de développement.^{10/}

^{10/} Ibid., paragraphe 70 d).

117. Les fonctions et les programmes de ces institutions sous-régionales et régionales devraient être évalués compte tenu des besoins en matières premières industrielles, en énergie et en technologie industrielle pour la Décennie. De tels besoins incluent la formation de technologues africains dans les branches industrielles prioritaires et l'adaptation urgente de différentes technologies afin d'apporter des modifications structurelles dans certains domaines tels que l'établissement de mini-centrales hydroélectriques pour fournir de l'électricité aux zones rurales, et d'assurer une décentralisation industrielle à l'échelle nationale.

118. Le Plan d'action de Lagos propose aussi la création d'un Centre régional africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industrielle.^{11/} L'établissement d'un tel centre est l'une des conditions préalables de l'autonomie. L'élaboration de plans directeurs sectoriels sous-régionaux et l'établissement de programmes industriels intégrés devraient être entrepris par des planificateurs africains de rang élevé, en collaboration avec les organisations régionales appropriées de services-conseils et de gestion.

119. En même temps, un nouvel accent doit être mis sur le Fonds africain de développement industriel et la Banque africaine de développement. La mise en oeuvre du programme de la Décennie exigera des fonds considérables pour les projets à lancer aux niveaux national, sous-régional et régional. A cet égard, le succès que recueillera la proposition de création d'une banque internationale du développement industriel peut être d'une importance fondamentale pour le renforcement de la base financière de la Banque africaine de développement.

120. Dans l'esprit de la coopération intra-africaine, la Banque africaine de développement devrait allouer une plus grande partie de ses ressources au financement des projets industriels multinationaux. Ainsi, il est essentiel d'étudier les moyens d'accroître les ressources financières de la Banque en mobilisant les ressources financières du continent ou en recourant aux capitaux étrangers.

121. Le Plan d'action de Lagos met un accent particulier sur le secteur de l'énergie.^{12/} En se fondant sur des estimations très prudentes de la croissance démographique, des facteurs de la demande maximum, des prix unitaires de 1977 et des besoins en matière de transmission et de distribution, on a estimé que

^{11/} Ibid., paragraphe 70 f).

^{12/} Ibid., paragraphes 284 à 294.

le développement de la capacité de production d'électricité pourrait exiger des investissements de plus de 40 milliards de dollars. Le programme de la Décennie devrait permettre la mise en oeuvre rapide des décisions prises à Lagos, telles que celles relatives à la création d'une Commission africaine de l'énergie chargée de coordonner toutes les activités liées à l'énergie en Afrique, à la création d'une organisation africaine pour l'énergie nucléaire, d'un centre régional pour l'énergie géothermique, et d'un centre régional pour l'énergie solaire etc., enfin, à la constitution d'un fonds africain pour le développement de l'énergie. Il faudrait procéder à des études de faisabilité de ces centres régionaux. Dans la recherche d'une solution aux problèmes énergétiques, le programme de la Décennie devrait donner la priorité absolue aux sites se prêtant particulièrement à l'exploitation de l'énergie hydroélectrique et bien reliés aux réseaux de plusieurs pays. A long terme, les réseaux à haute tension devraient être interconnectés aux échelons national, sous-régional et enfin régional, afin d'assurer une meilleure utilisation de l'énergie hydroélectrique et de réduire la consommation de pétrole et de charbon dans les centrales thermiques. Cela permettrait non seulement de satisfaire les besoins urbains, mais également de promouvoir l'électrification des voies ferrées.

Arrangements africains de consultation

122. Au cours des trois dernières décennies, les pays africains ont tenté d'établir différentes formes de groupements économiques, tels zones de libre échange, unions douanières, marchés communs et unions économiques sur des bases sous-régionale et régionale; pratiquement toutes les formes de coopération économique et d'intégration ont été essayées. Ces tentatives, qui initialement ont été accueillies avec un grand enthousiasme, ont connu tôt ou tard l'échec, souvent en raison de problèmes similaires. En dépit de ces problèmes, si l'Afrique veut réaliser ses objectifs de développement industriel, elle n'a pas d'autre solution que de créer des entreprises industrielles multinationales dans les secteurs industriels prioritaires.

123. Afin de vaincre les problèmes que posent l'établissement et la gestion d'entreprises industrielles multinationales, il a été proposé^{13/} de créer un

^{13/} Voir le document CM/1134 (XXXVII) de l'OUA : Programme de travail opérationnel pour la période 1982-1983 en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos, paragraphe 55. Mars 1981.

mécanisme de consultations industrielles et d'arbitrage, qui aiderait les Etats membres à négocier des accords sur des projets industriels et à résoudre, de préférence au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, les conflits industriels entre pays africains. Ce mécanisme permettrait également d'organiser des consultations aux niveaux sous-régional et régional en vue d'assurer une coopération intra-africaine dans le développement des secteurs industriels prioritaires. Outre l'harmonisation des politiques et approches nationales, ainsi que la mise en commun des maigres ressources financières, techniques et humaines, ces consultations pourraient conduire aussi à l'adoption de mesures pour le développement des sous-secteurs et domaines industriels, notamment la création d'associations de producteurs et de consommateurs et d'institutions de formation, d'information et de R-D.

124. Eu égard à ce qui a été dit plus haut, une contribution importante pourrait être apportée par le système de consultations de l'ONUDI. Par exemple, la première Consultation régionale sur l'industrie des machines agricoles aura lieu en Afrique. Le but de cette consultation, à laquelle participeront des représentants des ministères de l'agriculture et de l'industrie, des producteurs et des associations d'Afrique, des pays en développement plus avancés et des pays industrialisés, est d'étudier toutes les implications, techniques et financières, du passage d'un stade de production à un stade supérieur. On compte qu'un programme d'action pour l'Afrique sera préparé afin de développer ce secteur industriel grâce à une coopération intensifiée entre les pays en développement de la région et entre ces pays et les pays développés. En outre, les secrétariats de la CEA, de la FAO, de l'ONUDI et de l'OUA ont tous participé à la préparation de cette première consultation régionale.

125. En fonction du succès de cette consultation, d'autres consultations régionales seront proposées pour les secteurs industriels présentant un intérêt particulier pour l'Afrique au cours de la Décennie. Ainsi pourra-t-on s'attacher à organiser des consultations régionales en Afrique au cours de la Décennie sur les secteurs suivants : industrie alimentaire, textiles, matériaux de construction, bois, sidérurgie, industrie des biens d'équipement, industrie pharmaceutique et industrie des engrais et sur des questions communes telles que l'énergie, la formation de la main-d'oeuvre industrielle et le financement industriel. En outre, des réunions préparatoires régionales sont prévues avant les prochaines consultations globales sur certains secteurs industriels, afin que les pays africains puissent s'accorder sur une position commune.

126. On notera que les questions qui ont retenu l'attention au cours des consultations passées étaient notamment les suivantes :

Evolution des tendances dans le secteur et principales tendances régissant le développement futur;

Estimations de la demande mondiale dans le secteur jusqu'à l'an 2000 et part de la production totale mondiale que les pays en développement pourraient obtenir; étude des moyens de résoudre les problèmes à court et à moyen termes rencontrés par les pays en développement;

Recommandations visant à élargir et à promouvoir la coopération internationale afin d'augmenter la part des pays en développement dans le secteur et de développer la production de manière à réduire la désorganisation des marchés d'exportation;

Négociation de contrats types pour la fourniture de différents types d'usines et d'équipements, ainsi que de diverses formes d'arrangements et de directives contractuels.

Coopération industrielle avec les autres régions en développement

127. Une industrialisation auto-entretenu et autonome en Afrique ne sera pas comprise à court terme par les pays industrialisés. Les sociétés multinationales minières exploitant les ressources naturelles de l'Afrique se sont toujours opposées à l'établissement d'industries de base et de biens d'équipement sur le continent. Non seulement elles dominent les marchés, mais elles contrôlent également l'emploi des technologies, et, afin de contrecarrer cette opposition implacable au développement industriel en Afrique, les pays membres de l'OUA devraient coopérer avec les autres régions en développement qui ont atteint un niveau plus avancé d'industrialisation, dans l'intérêt mutuel de toutes les parties. Du fait de leur importance stratégique pour l'industrialisation africaine, des arrangements de coopération (avec des pays tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, le Mexique et la République de Corée) au niveau des branches industrielles pourraient prendre la forme d'une participation dans les domaines suivants : financement de projets industriels, transfert de technique, assistance et conseils dans les négociations (aussi bien au niveau des projets qu'à celui des branches industrielles) avec les pays développés pour l'acquisition des biens d'équipement et de techniques, organisation de programmes conjoints de formation technique et accords de coopération industrielle à long terme portant sur les produits finis et semi-finis.

128. On a suggéré précédemment que les positions et capacités de négociation pouvaient être renforcées et améliorées par la participation aux réunions où ont lieu ces négociations. Dans le domaine de l'industrie, le système de consultations de l'ONUDI offre une telle possibilité. Plus spécifiquement, le mécanisme du système de consultations peut être utilisé par les Etats africains en tant que groupe, ou par l'Afrique solidairement avec les autres pays du tiers monde, pour améliorer les arrangements de coopération industrielle avec les pays développés. Ainsi, des arrangements formels ou informels de coopération régionale ou internationale peuvent être mis en place et facilités grâce au système de consultations.

129. Par exemple, un programme de coopération avec le Brésil, la Chine, l'Inde ou le Mexique pour la production de locomotives pourrait sans aucun doute accélérer l'exploitation des immenses ressources africaines en minerai de fer et faciliter le développement du réseau ferroviaire sur le continent. Un plan de coopération servant les intérêts des pays africains et des pays arabes exportateurs de pétrole pourrait être mis en place pour canaliser les ressources financières vers des projets industriels stratégiques en Afrique, grâce auxquels les pays arabes seraient assurés de disposer des produits semi-finis nécessaires à leur propre industrialisation, tels que l'alumine, les produits du bois ou d'autres matières premières de base.

130. Des études, commandées par l'OUA, la CEA et l'ONUDI, constitueraient la première étape de la préparation de propositions spécifiques visant à renforcer la coopération entre les gouvernements africains et les pays en développement avancés d'une part, et les pays arabes exportateurs de pétrole de l'autre, afin de développer les industries de base et les industries de biens d'équipement en Afrique.

Promotion et popularisation de la Décennie

131. Aux paragraphes précédents on a indiqué à quel point il était important de lancer des activités de promotion et de popularisation à l'échelon national. Diverses suggestions ont été présentées, dont certaines se prêteraient à une coopération intra-africaine aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit par exemple de la production conjointe de programmes de radio et télévision,

de la publication de matériel de promotion tels que des périodiques sur les aspects généraux et spécifiques de la Décennie, ou de l'organisation conjointe de séminaires et autres activités promotionnelles.

132. Il est dès lors important que, dans l'élaboration de leurs programmes pour la Décennie, les organisations régionales et sous-régionales portent une attention particulière aux aspects promotionnels de la Décennie et prévoient des activités concrètes dans leurs programmes, ainsi que le financement voulu. A cet égard, les organisations internationales pourraient être d'une grande assistance aux organisations régionales et sous-régionales dans l'identification, l'élaboration, l'exécution et même le financement de ces activités.

4. ETABLISSEMENT DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

133. Le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos devront être traduits en un programme d'action pour les pays africains et les organisations inter-gouvernementales, de façon à ce que des objectifs soient fixés pour chaque pays et groupe sous-régional et que soient déterminés les moyens d'atteindre ces objectifs, y compris la contribution de la communauté internationale et des principales organisations internationales participant à l'industrialisation de l'Afrique. La question n'est pas simplement d'assurer tous les changements structurels essentiels à une industrialisation basée sur l'autosuffisance et l'autonomie; toutes les mesures prises doivent viser la réalisation de ces objectifs. Pour beaucoup de pays et de communautés économiques, il y a lieu de modifier les plans, programmes et politiques en cours, afin de faciliter l'introduction de nouvelles stratégies industrielles nationales et sous-régionales, la formulation de plans de développement industriel et la création des institutions nécessaires pour développer les capacités africaines en matière de conception, de définition et d'exécution de programmes prioritaires visant la satisfaction des besoins prioritaires de la région.

Formulation et exécution du programme

134. Il est nécessaire de distinguer entre deux phases du programme de la Décennie : la phase préparatoire allant de 1982 à 1984 et la phase d'exécution s'étendant de 1985 à 1990.

Phase préparatoire

135. La phase préparatoire est essentielle au succès de la Décennie. Au cours de cette période, les stratégies et programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux seront établis conformément aux objectifs principaux du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos et le développement industriel africain sera réorienté vers l'autonomie et l'autosuffisance.

Niveau national

136. Au niveau national, il faudra :

Préparer et exécuter un programme de promotion et de popularisation de la Décennie;

Préparer ou mettre à jour des plans de développement industriel intégré comprenant a) un diagnostic des structures, des politiques et des mesures d'encouragement industrielles existantes, compte tenu de la priorité accordée à l'autonomie, b) une étude des ressources naturelles du pays, c) l'identification des branches industrielles prioritaires et d) l'établissement de stratégies et instruments sectoriels (y compris l'identification de projets industriels spécifiques);

Elaborer un programme national de technologie;

Etablir un programme de financement pour les projets industriels nationaux;

Adopter un programme et des politiques nationaux de développement de l'énergie;

Créer ou renforcer les centres nationaux de développement industriel;

Mettre en place un cadre général et une stratégie de consultation et de négociation, afin de réaliser les objectifs nationaux grâce à une coopération industrielle avec le monde extérieur.

On sait que, s'il est désirable que tous les pays atteignent ces objectifs, cela sera sans doute une tâche très difficile pour certains. Cependant, il est souhaitable que tous les pays progressent le plus possible vers ces objectifs. La CEA, l'ONUDI, l'OUA et le PNUD et d'autres organisations internationales et africaines sont priées de fournir, sur demande, l'aide nécessaire.

Niveau sous-régional

137. Au niveau sous-régional, il sera nécessaire d'intensifier les efforts déjà faits, avec l'aide de la CEA, de l'ONUDI, de l'OUA et du PNUD, afin :

De préparer des politiques et programmes sectoriels au sein des branches industrielles stratégiques;

D'identifier les principaux projets industriels intéressant les pays de la sous-région; et

De créer et renforcer les institutions sous-régionales ayant pour but la promotion de l'intégration industrielle sous-régionale.

Il sera aussi nécessaire d'élaborer et de mettre en oeuvre des nouvelles activités, notamment de promotion et de popularisation, pour faciliter la réalisation de l'objectif de la coopération et de l'intégration industrielle intra-africaine.

Niveau régional

138. Au niveau régional, des dispositions devraient être prises pour identifier et formuler des stratégies communes pour le développement des industries lourdes prioritaires, telles que l'industrie des biens d'équipement, nécessaires à la région toute entière. Il conviendrait de créer un mécanisme de consultations et de négociations dans le cadre de l'OUA. La CEA, l'ONUDI, le PNUD et d'autres organisations internationales intéressées devraient aider à mettre sur pied un tel mécanisme et à renforcer des institutions suivantes parrainées par la CEA :

Institut africain de développement économique et de planification;

Centre régional africain de la technique;

Centre régional africain de conception et de fabrication techniques;

Fonds africain de développement industriel;

Banque africaine de développement;

Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques.

139. En outre, il sera nécessaire de créer d'autres institutions régionales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'information industrielle et technologique, des services de consultation et de gestion, et de la formation industrielle.

Politique industrielle et réunion de planification

140. Il est proposé que la réunion de 1982 du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique ait lieu durant la deuxième partie de l'année. Tous les pays devraient pouvoir assister à la réunion. Ils devraient inclure dans leurs délégations les directeurs des instituts de planification économique et industrielle. Il est considéré comme indispensable que participent à cette réunion les ministres ou d'autres autorités compétentes responsables de la planification économique nationale, ainsi que des hauts fonctionnaires des organisations sous-régionales et multisectorielles intergouvernementales. Ces réunions permettront aux fonctionnaires responsables de prendre connaissance des buts de la Décennie et d'adopter des mesures appropriées afin de mettre en oeuvre le programme général.

141. Les progrès réalisés dans l'élaboration des programmes et projets industriels aux niveaux national et sous-régional devront être examinés au cours des réunions ordinaires de 1983 du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique et de la Conférence des ministres africains de l'industrie qui devraient avoir lieu durant la deuxième moitié de l'année. La participation à ces réunions devra être conforme aux propositions faites au paragraphe précédent. On procédera en 1984 à un examen et à une évaluation de la phase préparatoire de la mise en oeuvre du Programme.

Consultations régionales en Afrique

142. Il est proposé de convoquer en Afrique, au cours de la Décennie, des consultations régionales sur les industries suivantes : sidérurgie et industrie alimentaire, textiles, matériaux de construction, bois et produits du bois, biens d'équipement, produits pharmaceutiques, engrais et énergie. Des consultations régionales sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, le financement industriel et l'information industrielle et technologique devraient aussi être organisées. Ces réunions des consultations régionales devraient être organisées compte tenu du programme de consultations de l'ONUDI.

143. Ces réunions devraient avant tout avoir pour objet de faire office de tribune où les pays africains discuteraient des problèmes africains dans le sous-secteur ou domaine industriel retenu. Il est donc envisagé que les réunions soient organisées en deux phases : une première réunion régionale préparatoire pour définir une position africaine commune et adopter des mesures pour une coopération renforcée avec d'autres pays du tiers monde, d'une part, et les pays développés, d'autre part, dans le cadre de chaque consultation sectorielle ou globale de l'ONUDI, ensuite, une réunion régionale consécutive pour évaluer les résultats des consultations de l'ONUDI, et adopter des mesures politiques institutionnelles, financières et autres, ainsi qu'un programme d'action (basé en partie sur les recommandations de la consultation de l'ONUDI), pour promouvoir la coopération intra-africaine dans le développement du sous-secteur, branche ou domaine industriel retenu en Afrique.

Consultations interrégionales

Au milieu de la Décennie, il faudrait envisager de tenir une consultation interrégionale ayant pour objectif d'étudier et de déterminer comment les autres pays du tiers monde pourraient accroître leur coopération industrielle avec

les pays africains afin de promouvoir les industries prioritaires de la région, étant entendu que l'Afrique est la région la moins industrialisée du monde.

145. Les 3 millions de dollars prévus par le PNUD en faveur de la Décennie dans la liste préliminaire des projets régionaux pour le troisième Cycle de programmation, devraient contribuer au financement des activités à entreprendre durant la phase préparatoire du programme. Les principales activités à entreprendre durant la phase préparatoire sont exposées au chapitre intitulé "Modalités d'exécution du programme de la Décennie". En outre, au cours de la préparation par le PNUD des programmes par pays et par région pour l'Afrique (1982-1986) et à la suite de missions de programmation de l'ONUDI dans différents pays et organisations régionales d'Afrique, un certain nombre de propositions et idées de projets au niveau national, sous-régional et régional ont été incluses dans les programmes nationaux et régionaux. Ensuite, ils ont été soumis au PNUD pour approbation de principe. Un exercice similaire a été entrepris par la CEA qui a aussi proposé un certain nombre de propositions et idées de projets régionaux. L'OUA a aussi soumis certains projets et le PNUD a accepté en principe de financer certaines de ses activités relatives à la promotion de la coopération intra-africaine, en rapport avec les activités à exécuter au cours de la Décennie.

Phase d'exécution

146. La seconde phase consistera en la mise en oeuvre des projets industriels et d'autres activités définies durant la période préparatoire. Elle comprendra l'identification des partenaires techniques, la préparation conjointe d'études de faisabilité, le cas échéant, ainsi que la mobilisation des ressources financières, qu'elles proviennent de l'Afrique même ou des pays développés, ou d'ailleurs dans le tiers monde. La seconde phase sera aussi le témoin de la mise en oeuvre des activités de promotion pour la popularisation de la Décennie. On procédera en 1987 à un examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du programme, suivi en 1991 d'un examen et d'une évaluation finals.

147. La CEA, l'ONUDI et l'OUA organiseront des réunions biennales des ministres de l'industrie de chaque sous-région africaine, afin de suivre le progrès dans l'exécution du programme dans la sous-région. De telles réunions pourront avoir lieu en 1983, 1985, 1987, 1989 et 1991 et, si possible, elles devraient se tenir, en même temps que d'autres réunions connexes convoquées par des organisations sous-régionales et les MULPOC.

148. Afin d'aider les pays africains dans la mise en oeuvre de leurs projets industriels nationaux et multinationaux, la CEA, l'ONUDI et l'OUA organiseront aussi des consultations dans les sous-régions africaines, auxquelles participeront des institutions financières africaines, des industriels et des hauts fonctionnaires, et des organisations de promotion des investissements des pays semi-industrialisés et des institutions financières internationales.

149. Conformément aux différents mandats qui leur ont été donnés au niveau international, la CEA et l'ONUDI sont les deux organisations du système des Nations Unies qui seront conjointement responsables de la préparation et de l'exécution du programme de la Décennie. Leur secrétariat, avec celui de l'OUA, continuera de coopérer étroitement dans la mise au point et l'exécution du programme.

150. C'est pour cette raison que la CEA, l'ONUDI et l'OUA ont décidé de créer un comité mixte pour l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Ce comité coordonnera les activités des trois secrétariats relatives à l'exécution des programmes et projets conjoints, et contrôlera et étudiera les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des activités de la Décennie. Enfin, il contribuera aux activités générales de suivi, d'examen et d'évaluation de l'exécution du programme.

Promotion et popularisation de la Décennie

151. Comme indiqué ci-dessus, il sera nécessaire de lancer un programme global d'activités de promotion aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, afin de populariser la Décennie. En plus de ces propositions il sera peut-être utile de produire au niveau régional des films soulignant l'importante contribution du développement industriel au développement économique de l'Afrique, spécialement dans les zones rurales. Ces films devraient être largement diffusés dans les pays africains et il faudrait prendre des dispositions pour qu'ils soient projetés dans des salles de cinéma commerciales, ou à la télévision. Il serait aussi utile de produire un certain nombre de programmes radiophoniques qui seraient diffusés par la radio nationale de chaque pays, par la radio des Nations Unies et par d'autres stations internationales. En outre, un bulletin d'information, tel que "L'industrie de l'Afrique", et d'autres revues, périodiques et documents publicitaires devraient être publiés et largement diffusés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

152. L'une des méthodes les plus efficaces de publicité consiste en la démonstration. Le programme de promotion de la Décennie aux niveaux national, sous-régional et régional devrait donc prévoir des séminaires, des voyages d'études, des foires industrielles, des unités mobiles de démonstration industrielle, des compétitions et prix industriels, des expositions de produits industriels nationaux. Ces activités qui devraient être destinées aux différentes personnes participant au processus de développement industriel, notamment les dirigeants politiques, les planificateurs économiques et industriels, les entrepreneurs industriels potentiels, les autorités chargées du développement rural, les élèves des écoles primaires, les étudiants du secondaire et de l'université, les femmes et les jeunes contribueraient à l'échange d'expériences. Elles aideront de ce fait à l'adoption de nouvelles initiatives africaines dans l'industrie, feront davantage prendre conscience de la contribution que toutes les couches de population peuvent apporter au développement industriel, et souligneront la contribution importante de l'industrie au développement économique.

153. Le rôle des organisations internationales dans la popularisation de la Décennie sera très important, non seulement en Afrique, mais aussi au sein de la communauté internationale toute entière. Elles pourraient notamment assurer une distribution plus efficace de leurs publications aux entreprises industrielles, aux universités et aux bibliothèques publiques; publier et diffuser largement des bulletins spéciaux d'information sur le développement industriel africain; organiser et financer des séminaires de popularisation industrielle et des voyages d'études, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique, et émettre des programmes par l'intermédiaire des moyens de diffusion des Nations Unies et d'autres stations internationales (radio et télévision).

II. DIRECTIVES POUR LA FORMULATION DES STRATEGIES
POUR LES SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS
ET DOMAINES PRINCIPAUX

1. INTRODUCTION

1. Ce chapitre n'a pas l'intention de formuler un programme industriel pour l'Afrique, une région comprenant 50 Etats indépendants à différents stades de développement économique et dotés de ressources diverses. Ceux qui se sont occupés de la planification des plans de développement industriel dans leurs pays respectifs pourront se rendre compte de l'impossibilité virtuelle d'un tel exercice.

2. Dans la première section, il y a une tentative d'identifier les idées de projets industriels dans les sous-secteurs prioritaires : alimentation, textile, matériaux de construction, énergie, forêts, métaux, produits chimiques, ingénierie et petites industries. Les idées de projet ont été choisies sur la base d'un ou plusieurs des éléments suivants : priorités accordées dans le Plan d'action de Lagos; fourniture de facteurs à d'autres industries et activités économiques, principalement l'agriculture; l'utilisation optimale des ressources nationales surtout pour la consommation africaine suivant l'objectif de l'autosuffisance; remplacement des facteurs essentiels importés dans les Etats membres dont la capacité d'importation ne cesse de diminuer; exploitation de l'effet multiplicateur des industries de base.

3. Dans la deuxième section qui comprend deux parties, il est question des effets des facteurs de production. La première porte sur les ressources naturelles, les matières premières et l'énergie qui sont les bases de l'autonomie et de l'autosuffisance d'un développement intégré, d'ensemble et interne de l'industrie. La deuxième partie étudie les autres facteurs nécessaires au développement, à la promotion et à la mise en oeuvre des projets, par exemple main-d'oeuvre, cadre institutionnel et financement des compétences et des capacités.

2. SOUS-SECTEURS INDUSTRIELS HAUTEMENT PRIORITAIRES

4. La stratégie de substitution de l'importation suivie constamment par les pays africains, entraîne la création d'une structure industrielle de plus en plus dépendante de facteurs tels que biens d'équipement, produits intermédiaires, pièces de rechange, autres approvisionnements et services d'experts. Avec l'épuisement rapide des devises étrangères disponibles, de telles industries deviennent une lourde charge.

5. Il devient abondamment clair que les pays africains ne peuvent et ne devront plus continuer dans ce chemin de substitution d'importations qui les mènent vers le désastre. Ils devront changer radicalement la structure existante et se diriger vers l'autonomie collective et le développement de l'autosuffisance. Ceci ne peut être réalisé qu'à travers le développement des priorités basées sur des ressources et des industries de base, avec effets multiplicateurs et des relations maximum avec d'autres secteurs économiques.

6. Les idées de projets identifiées dans chaque sous-secteur de ce chapitre ont été choisies suivant leur contribution potentielle pour augmenter la productivité du secteur agricole, surtout l'alimentation, domaine auquel le Plan d'action de Lagos a accordé la plus haute priorité. Des indications approximatives ont été données sur certaines idées de projets en ce qui concerne la capacité, l'investissement et les implications en ce qui concerne la main-d'oeuvre. Les activités à entreprendre sont suggérées ainsi que le cadre institutionnel requis pour exécuter les idées de projets.

Industrie de transformation alimentaire

7. L'autosuffisance de l'alimentation, le développement de l'industrie et des ressources humaines étant des priorités de base du Plan d'action de Lagos, le développement des industries viables de transformation alimentaire devient vital.

8. Le Plan d'action de Lagos souligne la détérioration brutale des approvisionnements, la pénurie sévère de produits alimentaires^{1/}, la diminution de la consommation par personne en dessous des besoins alimentaires de base, les grandes pertes de denrées alimentaires après la récolte et une dépendance rapidement

^{1/} Plan d'action de Lagos, paragraphe 16.

croissante d'importations de produits alimentaires au cours des deux dernières décennies. Les facteurs majeurs identifiés comme étant responsables de cette situation sont entre autres : le fait que les gouvernements n'ont pas accordé la priorité nécessaire à l'alimentation et à l'agriculture dans les politiques d'allocation des ressources^{2/}; l'absence d'une ferme volonté politique comme partie intégrante du processus du développement, l'expansion insuffisante de technologies améliorées et adaptées, l'absence de l'infrastructure, le manque de propositions d'investissements viables.

9. La stratégie et le programme de développement de l'industrie alimentaire comme partie intégrante de la politique nationale de développement social et économique basée sur l'autosatisfaction peuvent faire une contribution substantielle à la réduction des pertes de denrées alimentaires, augmenter la production alimentaire et l'offre à travers l'amélioration des marchés et de la distribution, et l'amélioration de la répartition des revenus. Outre ces contributions, l'industrie de transformation alimentaire peut contribuer efficacement au développement économique global à cause de ses relations générales internes.

Situation existante

10. L'industrie de transformation alimentaire, spécialement pour les denrées alimentaires principales, est caractérisée par de relativement petites économies d'échelle, une haute productivité du travail et coût d'équipement relativement bas, de l'ordre de 1 à 5 millions de dollars des Etats-Unis^{3/}.

11. Généralement, le besoin d'une transformation alimentaire provient, premièrement du fait que les produits alimentaires de base sont produits à des endroits éloignés des centres de grande consommation. Deuxièmement, les périodes des récoltes précèdent généralement les dates de consommation de plusieurs mois et parfois de plusieurs années. Troisièmement, la production alimentaire, surtout en Afrique où la production dépend plus de pluies annuelles que d'irrigation, varie beaucoup d'une moisson à l'autre, tantôt largement excédentaire, tantôt terriblement déficitaire. Par conséquent, suite à ces facteurs, l'introduction

^{2/} Ibid., paragraphe 17.

^{3/} Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales: "Transnational Corporations in Food and Beverage Processing, ST/CTC/19, pages 194 et 195.

de la transformation alimentaire facilite un meilleur stockage et elle réduit les pertes de denrées et les coûts élevés de transport, en mettant les produits alimentaires à disposition dans les différentes parties du pays. Comme indiqué ci-dessus, ceci, combiné avec une amélioration des niveaux nutritionnels plus rapide que la croissance démographique, a pour effet l'élargissement et la stabilisation du marché des produits alimentaires et, par conséquent, la stabilisation des prix à la production qui encourage les fermiers à produire.

12. La formulation de la "politique alimentaire" comme partie intégrante de l'autonomie et du développement du processus de l'autosoutenu permettra au pays d'identifier et de choisir les produits alimentaires à transformer afin de satisfaire les besoins en denrées de la majorité de population et de se concentrer sur la transformation des récoltes nationales obtenues par la majorité de la population rurale dans les différentes zones écologiques du pays. Ce choix d'un "panier de produits alimentaires" de composition variable mais de large portée nationale et sa promotion pourrait ainsi lier la recherche alimentaire à la production de la grande majorité de la population rurale sous les différents régimes écologiques afin de produire des revenus ruraux. Cette politique de production et de revenu élargirait, grâce à une commercialisation et une distribution correctes, le marché national des produits alimentaires transformés et non transformés. En rendant effective la demande potentielle, ce marché élargi des produits alimentaires pourrait inciter de façon sûre les fermiers à adopter de nouvelles techniques de production afin d'augmenter la productivité. De cette façon, produisant ce qu'elles consomment, les économies africaines deviendraient leurs propres marchés, les meilleurs et les plus dignes de confiance, amorçant de cette manière la rétroaction interne requise pour le processus du développement auto-entretenu.

13. En l'absence d'une politique nationale effective en matière de nutrition et de production alimentaire, la production agricole était orientée vers l'exportation au profit des économies avancées. Le choix de lignes de production pour la transformation locale est souvent basé sur la demande extérieure, ce qui encourage quelquefois la production locale de produits alimentaires qui ne sont pas du pays. La plupart des produits alimentaires transformés sont pour la consommation des élites des milieux urbains à revenus élevés plutôt que pour la masse de population. La sous-alimentation qui domine largement est le résultat de la situation existante. On estime à plus de 1 million le nombre des Africains morts de sous-alimentation et de malnutrition en 1981.

14. Aspirant à l'objectif prioritaire de l'autosuffisance alimentaire, des rapports interdépendants et intégrés de système de transformation alimentaire et de commercialisation doivent être pris en considération, étant donné que le développement d'un seul domaine ne peut être isolé de deux autres. Des industries alimentaires viables dépendent d'approvisionnements réguliers en matières premières de qualité minimum, plus une demande constante pour les produits finals. L'interdépendance inhérente à ce "système" alimentaire fait que plusieurs ministères, agences, etc., s'en occupent et il s'ensuit une organisation parfois inefficace.

15. Certaines denrées alimentaires n'ont pas besoin d'être transformées si elles sont consommées rapidement sur place. Cependant, il est essentiel que les comestibles soient transformés si la conservation, le traitement, le stockage, la distribution et la commercialisation de ces produits constituent des éléments majeurs du système. La transformation alimentaire est aussi un élément important en ce qui concerne la "sécurité du système alimentaire".

16. Le développement des industries alimentaires et des agro-industries a été un processus lent en Afrique. La plupart des produits agricoles sont exportés en tant que matières premières et comme les prix des biens manufacturés augmentent, il faudra exporter de plus en plus de produits agricoles en échange des biens manufacturés importés.

17. Le développement des industries alimentaires dans les pays de la région africaine améliorera les approvisionnements en vivres et réduira les importations. Il contribuera à l'augmentation de l'autonomie en réduisant les pertes des produits alimentaires, en accroissant la valeur des matières premières, en augmentant les recettes à l'exportation et en relevant les niveaux de l'emploi et des revenus. Ce développement pourra ultérieurement assurer de meilleures possibilités de débouchés, stimuler la production et le développement rural, réduire l'exode de population vers les centres urbains; améliorer la normalisation de l'alimentation, qualitativement et quantitativement, augmenter les occasions d'investissement dans l'agriculture et dans les industries de transformation; et stimuler le développement des secteurs connexes de l'économie.

18. Les cinq Conférences des ministres africains de l'industrie qui ont déjà eu lieu ont accordé au développement "des industries alimentaires et agro-industries" une haute priorité. La Conférence des ministres africains de l'industrie est l'unique organisme représentant l'industrie africaine tout entière. Donc, la

désignation continue de ce secteur comme étant la priorité la plus élevée signifie que son développement devra être pris au sérieux et les programmes relatifs à son développement devront être exécutés efficacement. Considérant ce qui précède, les industries de l'alimentation et les agro-industries devraient conserver une priorité élevée des points de vue politiques et allocations de crédits et les efforts d'industrialisation devraient tendre en priorité à la fabrication de facteurs de production agricole et à la transformation des productions agricoles.

19. En dépit de ceci, le progrès du secteur n'est pas proportionné avec le besoin exprimé. La valeur de la transformation alimentaire atteint 60 % de la valeur ajoutée dans toute la fabrication industrielle africaine.

20. On peut voir la stratégie essentielle à partir de ce qui précède. Il est fondamental de considérer la production, la transformation et la commercialisation comme un système interdépendant intégré dans n'importe quelle activité de transformation alimentaire. On devra se doter des conditions de plus en plus larges de transformation des matières premières nationales de l'alimentation. Il faudra s'orienter vers l'installation des petites unités de transformation plutôt que des unités de grande échelle, adaptées aux conditions de production alimentaire rurale et situées dans le milieu rural plutôt que dans les centres urbains. Ces unités pourront offrir de grandes possibilités d'emploi. On devra utiliser un équipement plus approprié fabriqué localement ou en Afrique. Il faudra faire un effort soutenu pour identifier et créer des coopératives de transformation alimentaire, et des activités de commercialisation et de distribution entre deux ou plusieurs pays voisins.

Idées de projets^{4/}

21. Dix objectifs spécifiques sont donnés dans le Plan d'action de Lagos, et les idées de projets suivantes couvrent six de ces objectifs : a) réduction des pertes alimentaires après la récolte (transformation, conservation et facilités de stockage, distribution et commercialisation); b) sécurité de l'alimentation nationale; c) production de céréales pour réduire la dépendance du blé (et orge) importés; d) formation; e) coopération entre les pays, y compris le commerce des produits alimentaires, la commercialisation et la distribution aussi bien que la formation; f) aide extérieure (investissement, assistance technique et formation).

^{4/} La majorité des chiffres donnés dans cette section sont basés sur ceux que donne la publication de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture "Agriculture" : Horizon 2000 (C79/24, Rome, juillet 1979).

22. Les principales idées de projets portent sur :

- les céréales, racines et tubercules
- les huiles comestibles
- les fruits et légumes
- les aliments du bétail
- la viande, le lait et les produits laitiers
- les produits marins
- la formation aux aspects divers de la transformation de ces produits.

a) Transformation des céréales, racines et tubercules produits localement pour la production de farines pour les divers produits locaux existants et nouveaux aussi bien qu'en combinaison avec la farine de blé pour "la farine composée", la boulangerie et les produits connexes

23. Les importations de blé en Afrique ont connu une augmentation annuelle moyenne en volume de 14 % de 1970 à 1978, totalisant plus de 13,4 millions de tonnes en 1978, c'est-à-dire une augmentation annuelle moyenne en valeur de 26 % de 1970 à 1978, soit d'une valeur de plus de 2 millions de dollars américains en 1978. Plus de 60 à 80 % de ces importations sont utilisées dans la fabrication des produits de boulangerie.

24. Le rythme alarmant de l'augmentation des importations, surtout de blé, en Afrique est le mieux illustré par le fait qu'en 1978 les importations de blé ont atteint le volume prévu pour 1990.

25. Les avantages des produits de farine composée sur ceux provenant de la farine de blé à 100 % sont nombreux et s'appliquent à tous les pays africains recourant aux importations de plus en plus croissantes de blé mais cultivant des céréales, des féculés ou tubercules convenables pour produire les farines pour l'usage de la farine composée. Ces avantages sont :

- a) Réduction de la dépendance des boulangeries locales et d'autres industries associées vis-à-vis des blés importés et conduisant ainsi aux économies des devises étrangères;
- b) Utilisation croissante de la production nationale et encouragement à produire;
- c) Accroissement de l'investissement industriel et, par suite, de l'emploi;

- d) Accroissement de l'autosuffisance alimentaire;
- e) Augmentation de la sécurité alimentaire en cas de rareté du blé (importé) ou de réduction de la production d'une céréale spéciale ou d'un tubercule utilisé pour la farine composée^{5/};
- f) Servir comme un "véhicule" convenable pour une alimentation améliorée par l'addition de farines de légumineuses riches en protéines.

26. On estime que le volume supplémentaire de céréales à transformer en Afrique à l'an 1990 après 1980 est presque de 26 millions de tonnes, un accroissement de 4 % par an. L'investissement annuel brut dans la transformation de céréales passera de 224 millions de dollars des Etats-Unis en 1978 à 331 millions de dollars en 1990; dans ces chiffres est comprise une augmentation des besoins annuels bruts de devises étrangères qui passeront de 171 à 229 millions de dollars durant la même période.

27. Le système du moulin à marteau (dehuller hammer mill) à l'échelle du village tel que le moulin du Botswana d'une capacité de 1 400 tonnes/an (avec une seule équipe) de sorgho ou millet exige un opérateur du moulin, un mécanicien et un à trois manoeuvres. Mais étant donné que beaucoup de minoteries de ce type seront demandées dans les milieux ruraux, les créations d'emplois seraient considérables pour un investissement par unité de l'ordre de 5 000 dollars (en 1980).

28. Une minoterie de froment de dimension moyenne d'une capacité de 120 tonnes en 24 heures exigera deux ingénieurs et 10 ouvriers qualifiés pour la faire fonctionner. Une boulangerie de dimension moyenne d'une capacité de 340 kg/24 heures exigera deux ingénieurs et quatre ouvriers qualifiés.

- b) Transformation des matières premières contenant de l'huile comestible qui actuellement sont transformées partiellement seulement et localement

29. L'industrie du traitement de l'huile comestible en Afrique est caractérisée par l'exportation en vrac vers les pays développés d'un pourcentage significatif de l'huile brute. Le traitement se fait dans ces pays, ainsi que l'emballage et

^{5/} Comme la farine composée peut être obtenue à partir d'un ou de plusieurs produits nationaux convertibles en farine, le manque d'un produit peut être remplacé par l'augmentation de l'autre.

la commercialisation. Souvent, les produits finis sont réexpédiés au pays d'origine où ils sont vendus. Les pays producteurs perdent, évidemment, au point de vue de l'emploi, de la valeur ajoutée, des revenus à l'importation, et paient même plus pour les produits finis.

30. On estime que le volume supplémentaire de l'huile végétale seule à transformer en Afrique de 1980 à 1990 est de 6 millions de tonnes, un accroissement de 3,9 % par an. L'investissement brut annuel pour la production d'huile augmentera de 77 millions de dollars en 1980 à 122 millions de dollars en 1990; dans ces chiffres est comprise une augmentation des besoins annuels bruts en devises étrangères qui passent de 58 millions de dollars en 1980 à 84 millions en 1990.

c) Transformation de fruits et légumes

31. Les fruits et les légumes transformés trouvent des débouchés sur le marché intérieur et à l'exportation. Cependant, ce secteur souffre souvent d'un manque de matières premières d'une qualité qui satisfasse aux exigences des marchés des pays développés. Ajoutons que dans les villages et zones où la production est insuffisante, il conviendrait d'envisager l'emploi d'unités mobiles de transformation.

32. Il est estimé que le volume supplémentaire de fruits et de légumes à transformer en Afrique de 1980 à 1990 est de 1 million de tonnes, un accroissement annuel de 6,8 %. L'investissement brut annuel dans les installations de transformation dans ce secteur passera de 15 millions de dollars en 1980 à 37 millions de dollars en 1990; dans ces chiffres est comprise l'augmentation des besoins annuels bruts en devises étrangères qui passeront de 12 millions de dollars en 1980 à 27 millions en 1990.

33. Une usine de production de jus d'orange d'une capacité de 800 kg (en 8 heures) de jus concentré exige 5 ingénieurs et 10 ouvriers qualifiés.

d) Production d'aliments pour bétail

34. S'il existe une certaine importation d'aliments pour bétail en Afrique, il existe une grande exportation (spécialement de tourteaux). Par conséquent, il existe une bonne base pour le commerce interafricain et pour des exportations accrues dans ce secteur. L'Afrique peut certainement atteindre l'autosuffisance dans les aliments pour bétail, et les variations nécessaires dans la formulation peuvent être réalisées à partir des restes de transformation des produits mentionnés ci-dessus (céréales, racines, tubercules, noix à huile (ou graines oléagineuses), fruits et légumes.

35. Une fabrique d'aliments du bétail pouvant produire 1 000 tonnes par mois d'aliments divers exigerait 3 ingénieurs et 15 opérateurs de machines.

e) Viande, lait et produits laitiers

36. On estime que l'industrie de la viande pourrait connaître un développement considérable en Afrique mais cela suppose une intégration complète de tous les aspects de cette industrie - production et fourniture de matières premières de bonne qualité, manutention, transformation, conditionnement, stockage, distribution et commercialisation. Il suffirait d'un échec à un seul stade de la production pour que le projet soit désorganisé et que ses chances de réussite soient compromises.

37. L'industrie de la viande en est encore aux débuts de son développement dans la plupart des pays africains; en effet, les abattoirs industriels et les industries de transformation de la viande sont peu nombreux et leur production, en particulier celle de produits de la viande transformée, est faible. Il n'en reste pas moins que l'industrie de la viande est très importante pour les économies de certains pays. Dans d'autres, les possibilités n'ont pas été exploitées pleinement et il y a des pays où l'industrie de la viande est pratiquement inexistante.

38. Beaucoup d'études sur les perspectives de l'industrie de la viande dans les pays africains ont été réalisées et elles ont abouti à la préparation de plusieurs propositions de projet et à des études préalables de faisabilité et à des études de faisabilité. Le développement de l'industrie de la viande n'apparaît cependant pas comme une réussite, au niveau régional, malgré les grandes possibilités existantes.

39. Il semble donc qu'il faille une approche plus intégrée du développement des industries de la viande si l'on veut tirer le meilleur parti possible du cheptel existant et des autres ressources en viande et aussi obtenir que les maigres ressources financières disponibles soient affectées plus pleinement et plus efficacement à des projets sains et économiquement viables.

40. Des quantités considérables de produits laitiers provenant des pays développés sont importés en Afrique. Il s'ensuit que des investissements dans la transformation du lait et des produits laitiers permettraient de faire des économies de devises étrangères, de créer des emplois et de réduire le coût des produits. Une usine de transformation du lait d'une capacité de 6 000 litres en 6 heures nécessiterait trois ingénieurs et un ouvrier qualifié.

f) Produits marins

41. Le poisson, les crustacés, les algues et autres produits alimentaires d'origine marine représentent une source importante de protéines qui n'est généralement disponible que dans les zones côtières. Comme le poisson se gâte rapidement dans les régions à climat chaud, il faut créer une infrastructure pour le refroidissement et l'entreposage et le transport frigorifique du poisson et aussi pour son salage, son fumage et sa mise en conserve; il conviendrait également de prévoir une production de farine de poisson. Grâce à une telle infrastructure, le poisson serait conservé et pourrait être distribué dans des régions plus éloignées. Des usines classiques de fabrication de glace et des entrepôts frigorifiques et des véhicules frigorifiques pour le transport seraient nécessaires et comme l'Afrique a une grande longueur de côtes, peut-être en faudrait-il des milliers. Il conviendrait donc d'envisager la production nationale ou régionale d'unités de ce genre.

Activités

42. Parmi les activités à entreprendre figurent notamment les suivantes :
- a) Formulation des objectifs d'alimentation nationale et des politiques de l'industrie alimentaire;
 - b) Arrêter une action législative appropriée pour encourager et faciliter l'investissement dans l'industrie alimentaire aux niveaux national et sous-régional;
 - c) Examen continu des projections de la demande de produits alimentaires à transformer aussi bien que des prix et des subventions; ainsi la production agricole des cultures de base pourra être stimulée, et les transformateurs des produits alimentaires feront un bénéfice raisonnable;
 - d) Formulation de programmes nationaux de développement de l'industrie alimentaire qui établiront des liens effectifs entre la recherche sur l'alimentation et les activités de transformation de denrées alimentaires et l'offre sur le marché des résultats de la recherche, tout étant fait pour assurer la liaison entre les agro-industries et les autres secteurs industriels;
 - e) Fourniture régulière des quantités requises de matières premières d'une qualité conforme aux normes prescrites;

- f) Formulation de programmes de développement pour le soutien, la création et le renforcement de sociétés nationales de transformation et de distribution de denrées alimentaires;
- g) Intégration de la production, de la transformation et de la commercialisation des denrées alimentaires en un système dont il sera dûment tenu compte dans la conduite des affaires publiques et dont l'organisation appropriée assurera l'équilibre entre l'offre et la demande de denrées alimentaires.
- h) Insuffler le dynamisme requis pour accélérer le flux des investissements et en accroître le volume;
- i) Préparation des profils de la main-d'oeuvre et coordination de programmes d'éducation et de formation pour répondre aux besoins techniques et de gestion de l'industrie alimentaire.

Cadre institutionnel

43. Les exemples de dispositions institutionnelles ci-après sont donnés en vue de leur examen éventuel :

- a) Un conseil interministériel de l'alimentation et de la nutrition au niveau le plus élevé (ou l'équivalent) chargé de suivre la dégradation de la situation alimentaire et de prendre des décisions de principe et de donner des directives;
- b) Service de préparation des projets industriels s'occupant entre autres de l'industrie alimentaire et relié aux services qui s'occupent de l'investissement dans l'industrie alimentaire et de la commercialisation des produits alimentaires;
- c) Institutions (axées sur les objectifs et définies en fonction des besoins de l'industrie alimentaire) pour mener la recherche-développement et la formation dans des domaines comme la science et la technologie de l'alimentation, le développement de produits et l'emballage;
- d) Un centre national de conception technique et de production pour développer les compétences en ce qui concerne la production d'équipement de transformation des denrées alimentaires.

44. Il est suggéré d'examiner la question de la promotion de la coopération intra-africaine en matière de production et de commercialisation des denrées alimentaires et celle de l'élaboration d'un accord intra-africain sur l'alimentation, qui faciliterait l'exploitation des marchés intérieurs de la région et activerait la mobilisation du secteur de la transformation des denrées alimentaires.

Textiles

45. Le textile (habillement), l'une des premières nécessités en Afrique, se trouve parmi les quatre sous-secteurs industriels dans lesquels l'Afrique est censée atteindre l'autosuffisance au cours de la décennie 1980-1990^{6/}.

Situation actuelle

46. Comme indiqué au tableau 1, la consommation de fibres textiles en Afrique est passée de 952 000 tonnes en 1971 à 1 231 000 tonnes en 1979 avec un taux de croissance annuel moyen de 3,3 %. La comparaison de la consommation de fibres en 1971 (952 000 tonnes) avec la production de la même année (330 000 tonnes) fait apparaître un écart énorme de 662 000 tonnes.

47. Malgré une faible consommation de textiles dans la plupart des pays africains (4 % seulement de la consommation mondiale), la dépendance des importations est très élevée. Les pays africains peuvent être divisés en trois groupes, sur la base de leurs situations actuelles et des possibilités de développement de leurs propres industries de textile dans l'avenir :

- a) Pays presque autosuffisants en textiles de coton et ayant des perspectives d'exportation : ces pays devront probablement axer leurs activités sur l'exportation en satisfaisant en même temps la demande locale croissante;
- b) Pays ayant des ressources locales en coton brut, mais important beaucoup de tissus de coton. La plupart des pays appartenant à ce groupe ont le potentiel pour mener les activités de remplacement des importations avec succès, et ils seront capables d'exporter ultérieurement des quantités considérables de cotonnades;

^{6/} Plan d'action de Lagos, paragraphe 66.

- c) Pays à production locale de coton insuffisante. Ces pays pourront satisfaire leurs demandes en important des autres pays africains ayant une production excédentaire de coton.

Il convient cependant de faire observer que dans la plupart de ces pays, la capacité installée de transformation est insuffisamment utilisée et il serait donc nécessaire de s'occuper tout particulièrement de remédier à cet état de choses pour que le sous-secteur considéré puisse progresser.

48. On peut considérer que l'évolution de l'industrie textile dans les pays africains passe par trois étapes : remplacement des importations des produits qui peuvent être fabriqués le plus aisément sur place; autosuffisance en matière de couverture des besoins locaux; et promotion des exportations de textiles. A ce propos, il faut noter que la tendance en technologie des textiles poussera vraisemblablement à un changement rapide des structures, c'est-à-dire l'industrie textile exige de plus en plus de capitaux et devient technologiquement plus sophistiquée. La demande de la main-d'oeuvre par unité de production paraît appelée à diminuer, mais une plus grande partie de la main-d'oeuvre devra être technologiquement qualifiée. Cette combinaison d'intensité de capital et de perfectionnement technologique rend d'autant plus essentielle la prudence à apporter au choix des technologies correctes pour ne pas aggraver le chômage que connaît actuellement l'Afrique.

49. L'industrie textile utilise différentes sortes de matières premières : coton, laine, soie et fibres artificielles. Le coton, qui a trouvé la plus large utilisation de toutes les matières premières, est produit localement en quantités suffisantes pour garantir le développement de l'industrie textile dans la région africaine. Comme, d'autre part, la production de fibres à partir d'hydrocarbures non renouvelables est à forte intensité de capital et deviendra de plus en plus onéreuse, la plupart des pays africains devront se concentrer sur la création d'usines textiles dont la matière de base sera le coton. Certains pays ayant des ressources forestières devront envisager la possibilité de produire des fibres artificielles à partir de la cellulose, en particulier de la rayonne. Il est utile de noter que la fabrication de ces fibres peut aller de pair avec celle de pâte à papier et qu'elle pourra ouvrir des possibilités de développement en coopération entre les Etats membres. La production de fibres dures devra aussi retenir l'attention; ces fibres ont des utilisations dans l'industrie de l'emballage et peuvent en particulier trouver des débouchés dans l'industrie de transformation des denrées alimentaires.

50. Selon la FAO^{7/}, la quantité supplémentaire de fibres de coton requise au cours de la période de 1980-1990 sera de 1,44 million de tonnes. L'investissement nécessaire pour produire cette quantité de coton passera, selon les estimations, de 100 000 à 140 000 dollars entre 1980 et 1990, les besoins annuels bruts en devises étrangères passant de 100 000 à 140 000 dollars durant la même période. Il est clair que ce montant devient beaucoup plus élevé si l'on y ajoute les dépenses nécessaires pour cultiver le coton et les autres fibres naturelles, ainsi que pour la création d'unités de production de fibres et tissus artificiels. Les pays africains devraient augmenter sensiblement leur production de matières premières locales, et notamment de coton et de fibres artificielles, au lieu d'en importer de pays extérieurs à la région.

^{7/} Agriculture : Horizon 2000, FAO, juillet 1979.

Tableau 1 : Consommation de fibres textiles en Afrique
(Quantités de fibres en millier de tonnes)

Fibres naturelles					Fibres artificielles			Total général	Population			
	Coton	Laine	Lin	Total	Synthé- tiques	Artifi- cielles	Total	Quantité ^{a/}	Pour cent	Total	Pour cent	
Afrique	1971	625	57	13	695	130	127	257	952	4,0	350	9,2
	1979	626	240	12	878			353	1 231	4,6	455	10,5
Monde	1971	11 008	1 644	3 471	16 923	5 854	757	6 611	23 375	100,0	3 799	100,0
	1979	14 200	4 210	607	19 017			7 862	26 879	100,0	4 335	100,0

Sources: Données obtenues à partir de chiffres publiés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Per Capita Fibres Consumption, divers numéros, Production and Trade Yearbook, divers numéros et par la Commission économique pour l'Afrique, Textile Industry in Africa, 1969.

a/ Les totaux généraux pour 1979 ont été calculés à partir des disponibilités de toutes fibres par habitant en 1971 (2,7 kg pour l'Afrique et 6,2 kg pour le monde).

Activités et projets

51. Parmi les activités qu'il serait nécessaire d'entreprendre figurent notamment les suivantes :

- a) Evaluer les besoins de main-d'oeuvre et organiser la formation aux niveaux national et multinational;
- b) Intensifier les efforts visant à développer et utiliser efficacement les matières premières africaines;
- c) Evaluer la consommation et la demande, ainsi que la capacité de production de textiles, et notamment pour l'égrenage, la filature et le tissage du coton et pour les fibres artificielles et pour le finissage des textiles;
- d) Elaborer et mettre en oeuvre des projets fondés sur les textiles de coton et d'autres fibres naturelles, en tenant compte de la nécessité de les intégrer avec la production de fibres naturelles;
- e) Evaluer s'il serait possible de lier la fabrication de fibres à base de cellulose et particulièrement de rayonne avec des projets relatifs aux pâtes et papiers (dans les pays riches en forêts);
- f) Evaluer la possibilité d'intégrer la fabrication de fibres synthétiques, particulièrement de polyesters et de fibres acryliques, avec la production de l'industrie pétrochimique (pays principaux producteurs de pétrole).

Cadre institutionnel

52. On pourrait envisager les arrangements institutionnels ci-après :

- a) Sociétés nationales des textiles;
- b) Mécanisme de négociations collectives en vue de l'élimination des obstacles tarifaires ou autres sur les marchés des pays développés;
- c) Réseau d'échange d'informations techniques et d'informations sur les marchés touchant les fibres et les textiles, et notamment un service central d'information travaillant pour les gouvernements;
- d) Institutions nationales et multinationales de formation;

- e) Institutions de recherche-développement s'occupant de fibres naturelles;
- f) Normalisation et système de contrôle de la qualité sous l'égide de l'Organisation régionale africaine de normalisation;
- g) Mécanisme pour la promotion du commerce intra-africain, la protection des marchés africains et l'encouragement à l'exportation vers des pays situés à l'extérieur de la région;
- h) Arrangements tendant à promouvoir la coopération africaine pour la production de textiles, et notamment la création de co-entreprises.

Industries à base forestière

53. Le Plan d'action de Lagos met l'accent sur l'utilisation des ressources naturelles locales.^{8/} Les forêts et les conditions climatiques et de sol variées de l'Afrique sont telles qu'avec une mise en valeur rationnelle elles peuvent constituer la base d'un développement intégré des industries forestières. Les industries forestières sont parmi les sous-secteurs industriels auxquels le Plan de Lagos a accordé la priorité.^{9/}

54. Les principaux produits à base de bois qui proviennent de la transformation de bois sont des panneaux (bois de placage, contre-plaqué, panneaux de particules, laine de bois), la cellulose et le papier (y compris les fibres de rayonne, les laques et la nitro cellulose) les meubles et huisseries, le charbon de bois et ses sous-produits, les produits chimiques, les allumettes, les gommes et les tannins. Il est clair que les industries à base forestière peuvent fournir des produits qui couvrent des besoins essentiels dans les domaines du logement, de l'habillement, de l'éducation et de la préparation des aliments.

55. Le degré de transformation par les industries forestières va du simple débitage de l'arbre en grumes (on compte entre 3,0 et 3,4 % de la production industrielle mondiale de bois ronds dans la région) à la transformation chimique complexe en fibres de rayonne. En Afrique, la plus grande

^{8/} Plan d'action de Lagos, paragraphes 56 b); 59 c); 66 f); 60 l); 70 b) et 71.

^{9/} Ibid., paragraphe 67 b), vii).

partie du bois est utilisée comme combustible, mais une petite partie sous forme de charbon de bois. En 1977 par exemple, sur une production de 333 millions de m³ de grumes, 336 millions, ou 89 % ont été utilisés comme combustible ou charbon de bois.^{10/} La transformation du reste est généralement limitée à des produits utilisés pour les bâtiments et construction (bois de charpente), meubles et huisseries, les poteaux électriques et téléphoniques et les traverses de chemin de fer.

56. Un nombre limité de pays se sont aventurés dans des transformations plus complexes. Bien que certains pays produisent du papier, certaines de leurs usines travaillent surtout avec de la pâte à papier importée. Il y a donc beaucoup de possibilités d'expansion et de développement de l'industrie forestière en Afrique. A ce propos, il conviendrait d'accorder une attention particulière au développement de petites industries dans ce secteur. Mais pour des opérations de transformation plus complexes, il conviendrait d'envisager une coopération entre plusieurs pays et notamment une mise en commun de ressources et, le cas échéant, la création de coentreprises.

57. En assurant par eux-mêmes la couverture d'une partie de leurs besoins de produits forestiers à partir de ressources renouvelables, les pays africains pourraient réduire leurs importations de tels produits et importer des biens d'équipement essentiels à leur développement économique. A cet égard, il faut remarquer que l'importation régionale (Afrique du Sud exclue) de produits forestiers a quintuplé de 221 millions de dollars en 1967 à 1 milliard 74 millions de dollars en 1978, tandis que les chiffres correspondants pour les exportations ont triplé passant de 266 millions à 837 millions de dollars pendant la même période. Au cours de la période 1970-1978, les importations de cellulose et de papier étaient de 50 % en moyenne, tandis que les exportations de grumes avaient atteint plus de 71 %. En termes de quantité, l'importation annuelle de cellulose et de papier a été en moyenne de 1,5 million de tonnes au cours de la période 1973 à 1978.^{11/} Ces chiffres nous montrent clairement que le bois (grumes) non transformé domine les exportations africaines, tandis que les importations sont dominées par les produits manufacturés ayant une valeur ajoutée très élevée.

^{10/} Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Annuaire des produits forestiers (Rome, 1978).

^{11/} Tiré de l'Annuaire des produits forestiers.

Problèmes et contraintes

58. Certains des plus grands problèmes et contraintes qui ont empêché le développement complet de l'industrie forestière sont :

- a) Utilisation non planifiée des terres, entraînant ainsi la destruction des forêts (ce qui rend difficiles la planification des industries forestières et leur approvisionnement régulier en bois);
- b) Domination de l'industrie par des firmes étrangères;
- c) Insuffisance de main-d'oeuvre formée;
- d) Manque des ressources financières, y compris de devises étrangères;
- e) Instabilité politique et pressions sur l'industrie et le commerce;
- f) Absence d'inventaires forestiers complets et manque de connaissance sur l'utilisation de certaines essences existantes;
- g) Exiguité des marchés nationaux et absence de commerce intra-africain et normes ou spécifications désuètes et restrictives;
- h) Barrières commerciales internationales.

Stratégie pour le développement régional de l'industrie du travail du bois

59. Certaines parties de l'Afrique sont dotées de ressources forestières. L'autosuffisance en produits forestiers peut être atteinte dans la région grâce à une exploitation planifiée, au boisement et au reboisement.

60. Considérant les conditions écologiques générales qui varient de la forêt dense au désert, le développement des industries forestières offre une grande possibilité de commercialisation de produits forestiers livrés par les Etats membres dotés de ressources forestières à ceux qui n'en ont pas ou pas assez.

61. D'autre part, si le manque de ressources des grands marchés sous-régionaux est la grande cause des déficits en Afrique, la faiblesse et la médiocrité des infrastructures de production est la règle dans ces zones qui ont des excédents de bois d'oeuvre.

62. Une priorité évidente en matière de développement est donc la poursuite des investissements dans le rajeunissement de l'industrie existante et la création de nouvelles capacités dans des zones riches en bois d'oeuvre, surtout à Yaoundé et à Gisenyi.

63. Cependant, ces deux régions desservies par le Mulpoc, riches en bois d'oeuvre sont sous-peuplées, et en plus les économies sous-régionales sont limitées. Par conséquent, ils ne peuvent pas financer à eux seuls les grands investissements dans l'infrastructure et dans les équipements de production nécessaires pour fournir une production suffisante et sûre.

64. C'est en Afrique du Nord, région qui tire des revenus considérables du pétrole, que des déficits majeurs sont observés en ce qui concerne les produits du bois et le bois d'oeuvre. Une coopération entre l'Afrique du Nord qui a de grandes possibilités de financement et l'Afrique centrale avec ses ressources en bois d'oeuvre, peut être très bénéfique pour les deux parties. L'Afrique du Nord aurait l'assurance d'un approvisionnement sûr en bois à des prix sur lesquels elle aura un droit de regard et l'Afrique centrale trouverait des moyens pour financer l'infrastructure et des usines de fabrication qu'elle ne peut mettre en place en toute indépendance parce que les priorités prévues dans ces budgets limités portent sur d'autres points.

65. Des arrangements semblables seraient possibles avec d'autres pays riches comme par exemple le Nigéria où les ressources propres ne pourront bientôt plus satisfaire la demande locale.

66. Les arrangements ci-dessus permettraient de couvrir les besoins de bois durs de la plus grande partie de l'Afrique du Nord et des zones semi arides d'Afrique occidentale quant aux bois sciés, de placages et contreplaqués, panneaux de particules et de fibres mais sans résoudre le problème du déficit en bois d'oeuvre de résineux.

67. Dans ce cas, les pays desservis par le Mulpoc, déficitaires en bois d'oeuvre, pourront coopérer soit encore avec l'Afrique centrale (les résineux tropicaux peuvent être replantés sur les surfaces libérées des feuilles), soit avec l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale. L'Afrique centrale a déjà l'expérience du reboisement et dans certains cas elle possède des grandes plantations de résineux qui étaient destinées au marché de la cellulose, lequel n'est plus favorable.

68. Il convient cependant de noter que ce genre de coentreprise est voué à l'échec si le problème des transports interafricains n'est pas résolu en même temps. Les aspects qui requièrent le plus d'attention sont les transports maritimes africains, les facilités portuaires et les liaisons ferroviaires.

Idées de projet

69. Etant donné que l'Afrique possède de grandes réserves de bois d'oeuvre qui se prêtent à une transformation en différents produits nécessaires en Afrique, ainsi que sur le marché extérieur, il y a de grandes possibilités d'expansion du commerce du bois. Etant donné la production locale antérieure, les statistiques d'importation, le potentiel futur, les économies d'échelle, l'intensité de capital, la complexité relative de la transformation et le besoin d'une coopération multinationale, il apparaît que les grands produits forestiers suivants devraient spécialement retenir l'attention lors de la planification des industries forestières aux niveaux national et/ou multinational. :

a) Scierie et usines de panneaux : produits tels que bois sciés et panneaux à base de bois (placages contreplaqués, panneaux de fibres et panneaux de particules). La production des panneaux est dominée par les placages pour l'exportation (6 % de la production de bois en 1977) mais la région était importatrice nette des autres types mentionnés. L'expansion de la production de ces produits devra, autant que possible, être fondée sur

l'utilisation des grumes qui pourraient autrement être détruites quand les forêts sont déboisées pour le développement agricole. L'expansion sera possible grâce à l'installation de scieries supplémentaires d'une capacité de 3,4 et 4,7 millions de m³ respectivement en 1990 et 2000. On estime l'investissement total à plus de trois milliards de dollars et les besoins de main-d'oeuvre à plus de 30 000 personnes, au cours de la période 1980-2000.

b) Meubles : la production de meubles ou éléments de meubles de haute qualité pour l'exportation est possible et faisable en utilisant les très beaux bois disponibles dans des forêts naturelles africaines et dans des plantations. Il est suggéré que quatre usines pilotes (une à l'ouest, deux au centre et une à l'est africain) soient installées afin de permettre aux pays africains en développement de produire des meubles de classe supérieure capables de concurrencer les autres exportateurs vers les pays de l'OCDE et d'Afrique qui ne sont pas dotés de ressources forestières. Un investissement de l'ordre de six millions de dollars et 600 personnes seront nécessaires. Leur nombre pourra augmenter si ces usines marchent bien.

c) Pâte à papier et papier : selon la FAO^{12/} la consommation de papier devrait passer de un million de tonnes en 1980 à quatre millions de tonnes en 1990 et sept millions de tonnes en l'an 2000. Il y a donc de grandes possibilités d'expansion de la production de pâte à papier et de papier en Afrique pour la consommation régionale. Le bois provenant des plantations aussi bien que le bois forestier d'essences diverses, peut être utilisé pour produire la pâte à papier et la rayonne. Une capacité totale nouvelle de trois millions de tonnes devrait, selon les prévisions, être opérationnelle d'ici 1990, et elle augmentera encore de 3 millions de tonnes d'ici l'an 2000. L'investissement nécessaire pour chaque tranche de trois millions de tonnes a été estimé à neuf milliards de dollars, et les besoins en main-d'oeuvre à 30 000 personnes.

^{12/} Agriculture : Horizon 2000.

d) Charbon de bois : l'augmentation de la production du charbon de bois devra être planifiée pour utiliser les déchets de l'industrie forestière et les grandes quantités de bois qui seraient perdues quand des forêts sont déboisées en vue de diverses utilisations des sols. Certaines unités de production devront être du type distillerie pour que les dérivés des produits chimiques soient récupérés. Une unité de distillation d'une capacité se situant entre 3 000 et 4 000 tonnes par an nécessitera un investissement compris entre 300 000 dollars et 10 millions de dollars.

e) Formation pour les industries de sciages et des panneaux : les besoins de main-d'oeuvre formée, ouvriers qualifiés, techniciens et technologues pour ces industries sont estimés à 16 730 personnes en l'an 2000. Pour satisfaire une si vaste demande de personnel formé, il a déjà été proposé que 45 centres de formation professionnelle et deux collèges techniques soient créés pour un coût total de 294 millions de dollars aux prix de 1980^{13/}. Il faudrait aussi fournir une formation à propos des industries secondaires de transformation du bois. Il faudrait modifier les programmes de façon à former une plus forte proportion d'opérateurs de machines à bois et par voie de conséquence un moindre nombre de menuisiers-charpentiers. En outre, il faudrait prévoir une formation des cadres moyens et supérieurs dans tous les domaines spécialisés et à tous les niveaux pour accélérer le processus d'africanisation.

Activités

70. Les activités suivantes sont parmi celles qu'il sera nécessaire d'entreprendre :

a) Formuler des politiques et des stratégies nationales en vue de la mise en valeur et de l'exploitation rationnelle des ressources forestières;

^{13/} Proposition formulée par le Groupe consultatif FAO/CEA sur les industries forestières pour l'Afrique.

- b) Déterminer les produits prioritaires tirés de la forêt à produire sur place pour la consommation intérieure et pour l'exportation, en tenant compte de la disponibilité des ressources forestières et de l'infrastructure existantes;
- c) Formuler un programme de boisement et de reboisement (approvisionnement permanent en bois d'oeuvre) fondé sur des essences utilisables aux fins de l'industrie;
- d) Formuler un programme de développement des unités de production des produits sélectionnés en b), en tenant compte des besoins des pays africains aux ressources forestières insuffisantes et des possibilités d'exportation hors de la région. Le programme comprendra des études spécifiques au sujet de l'implantation et de la marche de petites usines de transformation du bois;
- e) Faciliter des projets nationaux relatifs au travail du bois qui serviront de modèles pour le développement du secteur des industries forestières dans la région;
- f) Encourager la coopération entre les pays qui n'ont pas assez de bois et ceux qui ont des ressources forestières abondantes dans la région.

Cadre institutionnel

71. On trouvera ci-après des exemples d'arrangements institutionnels à examiner éventuellement :

- a) Incorporation d'une unité industrielle à base forestière au sein d'un organisme national responsable de la planification, de la préparation et de l'évaluation des projets;

- b) Création d'organisations responsables de la conservation et de la gestion forestière;
- c) Création des centres de recherche, de développement et de formation pour une utilisation efficace des ressources forestières, y compris la production de pâte à papier à partir de bois tropicaux divers;
- d) Création de sociétés industrielles dans le secteur forestier pour entreprendre, promouvoir et exécuter des projets relatifs à des produits forestiers et faire fonctionner des installations de production;
- e) Création d'organisations africaines des bois d'oeuvre aux niveaux national, sous-régional et régional pour promouvoir le commerce du bois d'oeuvre et des produits forestiers à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

Matériaux de construction et industries du bâtiment

72. Dans le Plan d'action de Lagos, l'accent est notamment mis sur la satisfaction des besoins essentiels de la population et sur la valorisation des ressources naturelles locales et on y demande la création d'une base solide d'industrialisation autonome aux niveaux national, sous-régional et régional^{14/}. Dans ce contexte, le Plan demande la production de quantités suffisantes de matériaux de construction pour la construction de logements urbains et ruraux décents pour la population rapidement croissante du continent et, en général, pour satisfaire les besoins de l'économie en matériaux de construction d'ici 1990^{15/}. Le développement des industries du bâtiment et des matériaux de construction est aussi l'une des priorités à court terme pour lesquelles il faut jeter les fondations d'un

^{14/} Plan d'action de Lagos, paragraphe 56.

^{15/} Ibid., paragraphe 66.

développement rapide des industries de base^{16/}. D'ailleurs il n'y a aucun secteur d'activité où les matériaux de construction et les services correspondants ne jouent un rôle et ce secteur se prête à l'activité de grandes et de petites unités de sorte qu'il n'est pas nécessaire de promouvoir les unes aux dépens des autres. Qu'il s'agisse de la création ou l'amélioration des structures de base pour le développement économique ou de la satisfaction de besoins socio-culturels, l'industrie de la construction ouvre la voie à des conditions favorables à cette création ou cette amélioration. Dans les pays développés, le secteur de construction est même devenu un facteur politique important et un cheval de bataille réel sur lequel on doit compter durant les élections, étant donné que ce secteur a des répercussions directes ou indirectes sur le besoin familial et devient désormais le besoin de l'électorat.

73. Les relations entre la consommation, la production et la construction montrent que la croissance économique et l'égalité sociale dépendent de la construction. Les activités de l'industrie de la construction ne se limitent pas à la construction de logements, elles s'étendent aux infrastructures, aux équipements et services ainsi qu'à leur réparation et leur entretien. Donc, la construction est un stimulant puissant de la croissance sociale et du bien être. Il n'est donc pas surprenant que dans les pays développés, l'investissement soit plus élevé dans le secteur de la construction et des matériaux de construction (plus de la moitié de l'investissement total) que dans n'importe quel autre secteur. Si l'on considère les autres facteurs nécessaires à la bonne marche de l'industrie de la construction, c'est-à-dire

^{16/} Ibid., paragraphe 67.

biens produits par d'autres industries, main d'oeuvre et autres facteurs, il est facile de voir pourquoi ce secteur est si sensible aux conditions socio-économiques et pourquoi les dirigeants politiques jugent si important d'en contrôler le développement en définissant et en adoptant des politiques et stratégies bien précises. Inversement, on peut dire qu'ayant sous-estimé dans le passé et continuant à sous-estimer l'importance du secteur des industries des matériaux de construction et de la construction et ses relations fondamentales avec d'autres secteurs socio-économiques, certains pays, malgré leurs ressources matérielles, ont connu des échecs répétés dans le domaine de la construction, parce qu'au lieu de servir d'instrument de développement, ce secteur représente en dernière analyse un gouffre sans fond où s'engloutissent leurs richesses et leurs efforts, et il n'est rien de plus qu'un poids mort socio-économique.

Caractéristiques générales de l'industrie de la construction en Afrique

74. L'industrie de la construction apparaît deux fois dans les comptes nationaux, une fois comme une partie de formation de capital par type d'avoirs, et une deuxième fois comme composant de PIB d'origine industrielle. Au terme de formation de capital, une information récente montre que dans la région africaine, l'industrie de la construction constitue 40 à 56 % de formation totale de capital, alors que dans les pays européens elle constitue entre 51 et 66 % de la formation de capital. En ce qui concerne le PIB, la contribution de ce secteur au PIB dans les pays africains varie entre 4 et 11 %, alors que dans les pays industrialisés elle varie de 5 à 9 %.

75. Il est bien connu que l'industrie de la construction emploie normalement une proportion élevée de main-d'oeuvre. Etant donné qu'une grande partie de la construction ne relève pas du secteur industriel comme tel (réparation et maintien dans les pays développés, construction de logements en milieu rural et péri-urbain dans les pays en développement), il est extrêmement difficile de quantifier avec précision la fraction de la main-d'oeuvre employée dans le secteur de la construction. Cependant, si dans la plupart des pays hautement industrialisés environ 10 % de la main-d'oeuvre disponible trouvent des emplois dans l'industrie de la construction alors que le taux de croissance y est nettement en baisse, on voit quelles occasions de travail ce secteur pourrait offrir dans les pays africains, surtout si les techniques à forte intensité de main-d'oeuvre étaient encouragées. Dans une étude récente de la CEA, il est indiqué que la portion de la main-d'oeuvre employée dans l'industrie de la construction se situe entre 3 et 5 % dans les pays africains alors que le chiffre de 10 % a été mentionné ci-dessus pour les pays européens.

76. En termes de caractéristiques générales, l'industrie de la construction est très souple et peut s'étendre et se contracter en fonction des fluctuations dans la demande. Des fluctuations annuelles sensibles dans la production de certains secteurs de l'industrie peuvent être observées à la suite du lancement et de l'exécution de grands travaux d'infrastructure (barrage, grands programmes d'irrigations, aéroports, ports, etc.). Pour de tels projets, l'industrie compte sur de vastes réserves de main d'oeuvre sans qualification, qui sont recrutées facilement dès qu'un nouveau travail débute et licenciées lorsque le travail touche à sa fin. Le prix à payer pour cette capacité d'adaptation à la demande est élevé en termes d'utilisation effective des ressources humaines, techniques et financières. Les grands travaux peuvent

comprendre aussi des travaux relatifs à l'industrie manufacturière, au transport, au commerce, aux routes, à la santé publique, à l'éducation et à d'autres services publics. Les grands travaux représentent 65 à 70 % de toute l'activité de construction et ils ont une incidence directe sur le développement de l'industrie de la construction dans les pays africains. Malheureusement, tout est virtuellement contrôlé par des firmes étrangères qui d'habitude disposent de toute la panoplie des ressources techniques et financières à la disposition exclusive des grandes multinationales des pays industrialisés.

77. Le logement représente plus de 30 à 35 % de la production dans l'industrie du bâtiment. Ici, il y a lieu de faire la distinction entre les structures traditionnelles et modernes. Il y a peu d'informations disponibles sur le volume de l'activité dans le secteur traditionnel où l'on peut classer la majeure partie des réalisations des populations africaines. Les activités de ce secteur sont essentiellement caractérisées par l'auto-construction de logements, dont les types varient d'une région à l'autre. Les constructions les plus courantes ont des murs de pierre, des types divers de murs de terre, des plafonds de terre sur chevrons de bois et des toits de palmes.

73. Bien que dans certains pays, divers efforts aient été faits pour améliorer les méthodes et les matériaux de construction utilisés dans le secteur traditionnel, la plupart des gouvernements africains semblent attacher plus d'attention au problème du logement urbain. Certains pays ont lancé des programmes louables de construction des maisons d'habitation à bon marché à titre de mesure conjoncturelle destinée à satisfaire les besoins des habitants des villes dont la majorité est très mal logée. La plupart du temps, les problèmes résultent du coût élevé des constructions, de l'absence d'une approche systématique des besoins des usagers et d'erreurs occasionnellement flagrantes dans les méthodes

de construction. Ces programmes de construction font ressortir aussi le grand écart entre les bâtiments construits au titre de ces programmes et les maisons d'habitation rurales des points de vue style et coût. Une solution possible pour résoudre ces problèmes de construction réside dans les efforts qui peuvent être faits pour éliminer les écarts entre les programmes de construction de logements urbains et les programmes de construction de maisons d'habitations rurales, grâce à l'utilisation de matériaux de construction plus appropriés.

79. L'information sur la ventilation des coûts par facteur de production varie largement en fonction du type de travail et de la période durant laquelle il sera exécuté. Quand il s'agit de construction de bâtiments la ventilation des coûts pour des maisons d'habitation bien finies avec installation électrique et plomberie complètes montre que les matériaux de construction représentent 45-65 % des coûts totaux tandis que le travail compte pour 20-23 % et l'équipement et les frais généraux pour 15-25 %.

Grandes caractéristiques des industries africaines des matériaux de construction

80. Les matériaux de construction utilisés à des degrés différents dans la région africaine sont les suivants : pierres naturelles, déchets de fibres agricoles, bois d'oeuvre, argile et blocs de terre, briques cuites, tuiles, chaux, ciment et produits du ciment y compris le fibrociment, tôle ondulée, feuille d'aluminium, barres de fer, acier et aluminium, verre à vitre et céramique (articles sanitaires, carreaux, tuyaux). Le choix de ces matériaux est déterminé en fonction de l'environnement particulier où ils sont utilisés (rural, urbain et péri-urbain) de considérations fonctionnelles, des disponibilités et des coûts et des équipements utilisés.

01. Le ciment et les produits en ciment sont les matériaux de base les plus largement utilisés et remplacent la pierre, le mur de terre, les briques et autres matériaux indigènes traditionnels. L'utilisation du ciment a aussi conduit à l'utilisation universelle de l'acier sous forme de profilés entraînant le remplacement graduel du bois de construction pour renforcer les matériaux. Le prestige du ciment a fait monter la demande à un point tel que la plupart des pays africains s'orientent vers l'importation à cause de l'insuffisance de la production intérieure.

02. De même, la tôle ondulée (et dans certains cas la tôle d'aluminium) est devenue le matériau principal pour les toitures aussi bien que pour d'autres usages mais à la différence du ciment, il est devenu un élément essentiel pour les populations péri-urbaines et même rurales et pour les colonies urbaines de squatters. La plupart des pays doivent importer la tôle ondulée.

03. Parmi les autres matériaux, le verre et la céramique sont des matériaux secondaires de construction ayant des fonctions bien précises. La demande pour eux se limite à présent aux constructions urbaines, mais elle finira par s'étendre aux zones rurales. Ces matériaux sont généralement importés. Le tableau 2 donne une idée approximative sur les tendances de la consommation, de la production et des importations de certains matériaux de construction et il montre l'importance des efforts nécessaires pour atteindre l'auto-suffisance dans la production de certains de ces matériaux tel que le ciment.

04. Sauf en ce qui concerne la construction sophistiquée urbaine et l'utilisation de matériaux de construction tel que le ciment, l'acier et l'aluminium, tous dérivés de systèmes étrangers, il n'y a pas de technologies passe-partout dans les systèmes de construction et dans la production des matériaux de construction qui varient beaucoup d'un pays à l'autre. Par conséquent, beaucoup d'activités de construction en Afrique semblent être basées sur des

méthodes périmées et l'esprit scientifique fait défaut dans la production des matériaux de construction et leur utilisation. Beaucoup de matériaux de construction par exemple les briques et les tuiles, sont de qualité médiocre et ne satisfont pas aux normes reconnues, la qualité et la durabilité de construction en pâtissent et il en résulte des dépenses et réparations répétées des bâtiments.

85. Un autre problème commun au secteur péri-urbain et à quelques parties du secteur urbain est que les critères de conception satisfont à peine aux normes minimales de construction énoncées dans les règlements en matière de construction et qu'ils se situent en dessous des règlements sanitaires et de sécurité en ce qui concerne l'isolation thermique et la protection contre les risques naturels tels que pluies et infiltrations, vents violents, tremblements de terre, la corrosion causée par l'atmosphère etc. La situation est encore pire dans le cas des constructions rurales, qui sont, dans la plupart des cas, autoconçues et autoconstruites et ne sont pas régies par les codes et règlements de construction.

86. Il est évident que les nouveaux matériaux et les nouvelles techniques d'utilisation des matériaux traditionnels n'ont pas pris suffisamment d'ampleur pour justifier l'espoir d'atteindre l'autosuffisance au 20^{ème} siècle. Cette situation est due aux faiblesses majeures suivantes : absence de politiques spéciales et de soutien (direction, promotion et diffusion), lacunes institutionnelles, connaissance et utilisation inadéquates des matières premières locales, pénuries de fonds pour le financement des projets, connaissances techniques et main-d'œuvre qualifiée insuffisantes, manque de circulation et de communication organisées des données et de mise au point de techniques, manque d'une base appropriée de recherche et inadéquation des modalités de coopération requise entre pays.

Tableau 2 : Tendances de la consommation, de la production et des importations de quelques matériaux de construction dans la région d'Afrique

Matériaux	Unités	1975	1976	1977	1980*	1985	1990*	1995*	2000*
a) Ciment, chaux et plâtre									
Consommation	Millions de tonnes	34,3	34,7	38,0	46,7	68,7	103,3	162,1	250
Production	"	23,4	23,5	25,1	30,7	50,0	88,0	162,0	260
Importations (nettes) Quantités	"	10,9	11,2	13,1	16,0	18,7	17,3	NEANT	NEANT
Valeur	Millions de dollars	522,5	532,7	650,3	-	-	-	-	-
b) Aciers de construction (baguettes, barres, tôles, tuyaux, fil, etc.)									
Consommation	Millions de tonnes	5,0	4,5	4,7	5,7	8,3	13,4	21,6	34,8
Production	"	2,5	2,7	2,9	3,7	5,6	8,9	14,3	35,6
Importations (nettes) Quantités	"	2,5	1,8	1,8	2,0	2,7	4,5	7,3	NEANT
Valeur	Millions de dollars	2 278,6	2 106,1	2 309,0	-	-	-	-	-
c) Produits en argile pour la construction									
Consommation	Millions de tonnes	-	15,0	18,0	23,9	38,5	62,0	99,8	160,6
Production	"	-	11,6	13,5	19,2	34,6	62,3	100,3	161,0
Importations (nettes) Quantités	"	-	3,4	4,5	4,7	3,9	NEANT	NEANT	NEANT
Valeur	Millions de dollars	139,4	101,6	136,6	-	-	-	-	-
d) Verre									
Consommation	Millions de tonnes	1,7	1,6	2,2	2,9	4,9	8,9	16,0	28,0
Production	"	-	négligeable	-	-	2,5	6,6	16,0	29,0
Importations (nettes) Quantités	"	1,7	1,6	2,2	2,9	2,4	2,3	NEANT	NEANT
Valeur	Millions de dollars	67,9	63,7	87,4	-	-	-	-	-

* Estimations de la CEA

Notes : Les quantités importées ont été calculées à partir des chiffres publiés pour la valeur des importations

Source d'informations sur les importations : Annuaire statistique du commerce international 1970, volume II, Bureau de statistique DIESA

Source d'informations sur la consommation et la production : World Statistics in brief, Bureau de statistique, DIESA

(Publication des Nations Unies; numéro de vente E.78 XVII.9).

Production de matériaux de construction

a) Liants

87. En ce qui concerne la production de matériaux de construction et compte tenu de la situation existant dans la région africaine, les principes directeurs devraient être diversification, décentralisation, rapport équilibré entre la taille des installations industrielles et la dimension des marchés locaux à desservir dans un rayon raisonnable, meilleure utilisation possible des capacités disponibles, établissement de normes de qualité et relations avec les autres industries. Car bien que certains matériaux comme le ciment et les briques soient destinés exclusivement à la consommation par l'industrie de la construction, d'autres comme l'acier, le bois et le verre peuvent être utilisés dans plusieurs secteurs. Un matériau comme la chaux est couramment utilisé dans les industries de la fonte, des acides, des métaux non ferreux, du verre, des matériaux réfractaires, de la pâte à papier, de la soude, de l'ammoniaque, des huiles, des matières grasses, des cosmétiques, des engrais et de conservation des aliments. Elle s'utilise également pour la purification ou la neutralisation des eaux, en pisciculture, en pharmacie, pour la lutte contre les épidémies et pour d'autres usages en dehors de son utilisation dans l'industrie même de la construction, y compris la construction de routes et de voies ferrées. Compte tenu de ces multiples usages de la chaux et d'autres facteurs comme la diversité des matières premières utilisables pour la production de la chaux, l'éventail de technologies disponibles, la faiblesse des dépenses de premier investissement (voir tableau 3), la chaux est certainement l'un des matériaux de construction dont la production doit être inscrite au nombre des premières priorités dans chaque pays.

88. Pareillement, et aux fins de la diversification, il existe des technologies pour la fabrication des produits de remplacement du ciment basées sur l'utilisation de la chaux. La chaux pouzzolane qui pourrait être produite dans

presque tous les pays et qui pourrait remplacer avantageusement le ciment dans la plupart des programmes de construction de logements urbains, semi-urbains et ruraux, y compris les projets d'amélioration des établissements humains, est un des plus importants.

89. En raison de l'emploi universel du ciment dans tous les types de bâtiments et d'ouvrages de génie civil, l'industrie cimentière est un sous-secteur très important de l'industrie des matériaux de construction. Le processus de la fabrication du ciment est simple, mais de nos jours il est si mécanisé qu'il exige, la plupart du temps, d'importantes dépenses d'équipement. De ce fait et aussi en tenant compte d'autres facteurs tels que la disponibilité des ressources en matières premières, l'énergie, le marché, etc. toutes choses dont la mise en commun pourrait exiger des actions communes au niveau sous-régional, on devrait encourager les méthodes de ségrégation en matière de production du ciment, méthodes par lesquelles le clinker produit dans des grandes installations pourrait être broyé dans des installations de broyage construites près des points de consommation, tandis que l'utilisation des pouzzolanes dans les cimenteries existantes, afin d'augmenter leur rentabilité et aussi afin d'augmenter la disponibilité du ciment (en fabriquant du ciment pouzzolanique), doit être considérée par les pays africains. Pareillement, l'utilisation des écorces de riz ou d'autres résidus agricoles pour la production du ciment de maçonnerie en utilisant la technologie mise au point par quelques pays en développement doit aussi être envisagée par les pays dans lesquels ces résidus sont disponibles.

90. Cependant, dans quelques cas et pour l'exploitation des petits gisements de calcaire en divers endroits, on pourrait envisager la construction de minicimenteries compatibles avec les ressources limitées en énergie, en eau et autres

intrants et aussi pour satisfaire les besoins d'un marché local isolé, réduire l'engorgement des infrastructures nationales de transport, rendre possible la participation des petits entrepreneurs locaux et promouvoir l'économie locale. Néanmoins, la construction de mini-cimenteries doit être précédée par des études techno-économiques et sociales détaillées afin d'assurer une prise de décision saine. A cette fin, il serait peut être nécessaire de construire en premier lieu et avec l'aide des organisations internationales compétentes, quelques usines pilotes de démonstration et de formation. La même approche pourrait être adoptée à propos de la fabrication des produits de remplacement du ciment mentionnés plus haut.

b) Produits à base d'argile

91. En dehors des liants et de leurs composants, les produits à base d'argile constituent un autre groupe de matériaux de construction dont le développement est susceptible de produire un effet immédiat sur la promotion des industries africaines de matériaux de construction. Parmi ces matériaux, on devrait apporter une attention spéciale à la production des briques cuites et des tuiles à un prix raisonnable et en utilisant les différentes techniques disponibles, ces matériaux devant constituer des alternatives viables aux matériaux classiques utilisés à présent, en particulier le ciment et les produits à base de ciments. Compte tenu des localités et des besoins, on pourrait adopter les systèmes de four type Bull ou type scove en utilisant autant que possible du bois ou des déchets agricoles comme combustible.

c) Bois et produits à base de bois

92. En ce qui concerne l'utilisation du bois et des produits à base de bois, les efforts nationaux et sous-régionaux doivent tenir compte en premier lieu de la nécessité de :

- a) Elaborer et adopter des codes de la construction qui permettent une utilisation rationnelle du bois d'oeuvre dans la construction. Des mesures devront être prises pour encourager l'utilisation du bois chaque fois que cela est possible, les essences et les applications prévues étant plus nombreuses que jusqu'à présent. Des normes nationales et régionales en ce qui concerne les éléments en bois manufacturés devront être élaborées et adoptées;
- b) Mettre au point des modèles pour l'utilisation de bois moins coûteux dans l'industrie de la construction dans les zones tant urbaines que rurales;
- c) Produire des panneaux à base de bois à partir d'essences secondaires et de résidus forestiers et de scieries;
- d) Adopter un rapprochement rationnel des essences et une classification des bois d'oeuvre (la classification en fonction de la résistance aux tensions);
- e) Introduire des méthodes scientifiques de traitement.

93. Considérant qu'il y a dans la région à la fois des pays qui possèdent d'abondantes ressources forestières et d'autres qui manquent de forêts, l'utilisation du bois d'oeuvre dans la construction dans ces derniers devrait être combinée avec celle d'autres matériaux. On pourrait produire des panneaux à partir de déchets agricoles. On pourrait réaliser des économies substantielles à propos de l'utilisation du bois d'oeuvre si l'on étudiait et utilisait des modèles rationnels de coffrage (en utilisant chaque fois que ce sera possible des panneaux ayant reçu un traitement de surface approprié) pour le coulage du béton.

d) Autres matériaux de construction

94. Quant aux autres produits tels que le fer et l'acier et les matériaux connexes, le verre, les appareils sanitaires, les accessoires électriques, on doit envisager leur production dans le cadre des autres secteurs et sur une base sous-régionale.

95. Les tableaux 3 et 4 indiquent les coûts comparatifs pour la production de quelques matériaux de construction et donnent aussi une estimation de l'investissement requis pour le développement de la capacité additionnelle de matériaux de construction.

e) La recherche

96. Avant tout le développement rapide et harmonieux des industries africaines de construction et des matériaux de construction ne pourra se réaliser qu'avec le développement de la recherche (la revalorisation des installations et des moyens nationaux existants en matière de recherche et la création de centres sous-régionaux de recherche et sur les bâtiments et les matériaux de construction). L'initiative prise par la CEA dans ce domaine devrait être renforcée, et élargie. De toutes façons, les priorités en matière de recherche doivent inclure : les techniques pour optimiser la production des usines existantes qui fournissent des matériaux de construction de base (essentiellement le ciment); des technologies nouvelles pour l'utilisation des matériaux de construction traditionnels et des matières premières locales afin d'améliorer la qualité des constructions rurales; le développement de techniques de remplacement des matériaux et d'exploitation rationnelle des ressources rares; techniques de transformation des déchets agricoles et industriels en matériaux de construction; méthodes destinées à réduire le coût des constructions, production de matériaux de construction à moyenne et petite échelle, reformulation des codes et règlements du bâtiment.

f) la formation

97. Le développement des industries de la construction et des matériaux de construction dans la région africaine dépend des connaissances techniques et des compétences du personnel local du secteur de la construction en matière de gestion et d'organisation. L'absence de soutien financier est normalement due aux insuffisances dans ces domaines. Cependant, en fin de compte, ce sont les entrepreneurs locaux qui encourageront la production et l'utilisation locale des matériaux de construction. De ce fait, il est indispensable que ces entrepreneurs soient formés ou recyclés aux niveaux national et sous-régional grâce à des cours périodiques sur des sujets spécifiques. Cela s'applique également aux techniciens de niveau moyen et aux ouvriers qui éprouvent de grandes difficultés à utiliser les nouveaux matériaux.

98. Les programmes de formation doivent aussi mettre tous les techniciens intéressés en contact avec les réussites de quelques pays en développement en dehors de la région africaine. Ici encore, l'initiative prise par la CEA devrait être renforcée et élargie.

g) Activités

99. Sur la base des idées de projets exposées ci-dessus, il conviendra d'entreprendre les grandes activités suivantes :

- a) Evaluer les besoins à court et à long terme en matériaux, en éléments et en services dans le domaine de la construction en tenant compte des aspects des plans de développement économique nationaux qui ont, directement ou indirectement, des rapports avec les activités de construction;
- b) Entreprendre, ou organiser des études et enquêtes sur des facteurs comme les matières premières, ressources et autres intrants de base, les équipements de production et les infrastructures, la main-d'oeuvre qualifiée, etc. sur la base desquels les insuffisances peuvent être mises en lumière.

Tableau No 3 : Coût comparatif d'investissement pour la production de quelques matériaux de construction

Matériau	Coût d'investissement (par tonne)	Capacité des usines prise comme base de calcul des coûts d'investissement (tonnes/jour)	Coût du matériau (par tonne)	Source d'information
Ciment	150	100 (four rotatif)	72 ^{a/}	Groupe intermédiaire de la technologie Londres
	200	600 "		—do—
	50	600 "		Inde
	25	100 (four vertical)		Inde
Briques cuites	98	60 (four Hoffman)	24	ONUUDI
	110	60 (four tunnel)	26	ONUUDI
	48	125 (four Hoffman)	19	Inde
Briques en terre stabilisée	3 ^{**}	-	384 CFA/m ²	Togo (**CEA)
Parpaings de ciment	5 ^{**}	-	494 CFA/m ²	Togo (**CEA)
Chaux	8 ^{a/}	-	17	République Unie de Tanzanie
Briques chaux/sable	3	-	12	Inde
Béton cellulaire (chaux cendre volante) 13/m ³		1,7 millions m ³	-	Inde
Chaux-pouzzolane (Surkhi)	14	20	22	Inde
Argile-pouzzolane	3	20	10	Inde
Panneaux à base de ciment renforcé au sisal	5 ^{b/}	-	2	République Unie de Tanzanie
Plaque recouverte de bitume pour toiture	0,3/m ²	2 millions m ²	1,4/m	Inde/République Unie de Tanzanie
Tôle en fer ondulée	300	-	4,2/m	République Unie de Tanzanie
Tôle en aluminium ondulée	300	-	4,93/m	République Unie de Tanzanie
Plaque au plâtre	12,4	10 (four rotatif)	22	Inde
Verre à vitre	50 (Fourcoul)	40	-	Inde
	80 (PPG) ^{c/}	40	2	Inde

- a/ Coût prévalant en République Unie de Tanzanie en 1960
b/ Estimations des coûts d'investissement par la CEA
c/ Procédé Pittsburgh Plate Glass

- Notes: 1) La chaux-pouzzolane peut remplacer jusqu'à 40 % de ciment de portland.
2) L'argile-pouzzolane peut remplacer jusqu'à 25 % de ciment de portland.
3) Les briques en tenue stabilisée peuvent remplacer jusqu'à 75 % de parpaings de ciment.
4) Les plaques recouvertes de bitume/panneaux à base de ciment renforcé au sisal peuvent remplacer jusqu'à 50 % de tôle ondulée en fer et en aluminium pour les toits.
5) Les briques en argile fabriquées à la machine peuvent réduire la consommation de ciment par 10 %.

c) Sur la base des évaluations ci-dessus^{a/}, procéder à une évaluation globale du développement du secteur, en indiquant clairement les besoins et les possibilités, la relation entre la consommation et la production, et les modalités requises pour développer les facteurs mentionnés en b);

d) Identifier les actions de développement requises et plus particulièrement celles qui ont trait aux aspects suivants :

Prospection, enquêtes, exploitation, enrichissement des matières premières;

Energie, eau et autres ressources;

Infrastructure du transport et des communications;

Production de matériaux de construction essentiels, tels que le ciment, les briques, les tuiles, la chaux, les pierres à bâtir, les matériaux de toiture durables, etc., en un premier temps et ultérieurement le verre, la céramique et les produits métallurgiques;

Systèmes et services de vente et de distribution conçus pour satisfaire les demandes des consommateurs;

Formation d'une main-d'oeuvre qualifiée pour la production des matériaux et les services de construction;

e) Faciliter la rationalisation des systèmes de construction en révisant les codes, règlements et normes touchant la construction, ce qui permettra d'utiliser davantage les matériaux de construction locaux et d'aider à abaisser les coûts de construction;

- f) Organiser et appuyer les activités de recherche-développement et de formation orientées vers la mise au point de matériaux de construction indigènes et de techniques appropriées en vue de leur utilisation dans la construction;
- g) Se tenir informé des développements dans les industries de construction et des matériaux de construction aussi bien ailleurs en Afrique que dans les autres régions en développement, surtout en ce qui concerne les modalités de coopération entre les pays.
- h) Faire des études sur les systèmes et techniques traditionnels de logement pour encourager l'adoption de ceux qui se prêtent à la production industrielle.

Cadre industriel

100. En ce qui concerne les dispositifs institutionnels, à prévoir en particulier au niveau national, qui sont indispensables si l'on veut mettre en oeuvre avec succès les projets et activités indiqués ci-dessus, il faut notamment prévoir ce qui suit :

- a) La mise en place d'un rouage-clef intégré d'administration publique et qui sera responsable de la planification d'ensemble des coordonnées du secteur des matériaux de construction et de la construction et qui tiendra dûment compte des besoins des autres secteurs économiques. Ce service qui opérera des rapprochements entre tous les grands secteurs s'occupant des divers aspects de l'industrie des matériaux de construction et de la construction facilitera l'identification des obstacles d'ordre opérationnel et autres à la planification, à l'exécution, l'évaluation et au suivi des projets et il indiquera aux organes chargés de la prise des décisions et de l'exécution des politiques à adopter les moyens nécessaires à cette fin;

- b) La création et le renforcement d'organismes de recherche, de développement et de formation pour encourager l'utilisation rationnelle et efficace des ressources locales de la construction et ainsi accroître le rendement de l'industrie de la construction tout en réduisant les coûts de construction;
- c) Création et renforcement des moyens institutionnels dont les activités porteront sur l'élaboration des projets, l'ingénierie et la gestion, la normalisation des produits, le contrôle de la qualité, les enquêtes sur les matières premières, la production et la distribution des matériaux de construction.

101. La mise au point d'un rouage au niveau sous-régional (il pourrait s'agir par exemple d'un conseil du développement des industries des matériaux de construction et de la construction dans le cadre des groupements économiques existants et en projet) permettrait éventuellement d'offrir une structure appropriée pour faciliter les activités communes sous-régionales, harmoniser les politiques et élaborer des méthodes de planification et d'exécution des projets dans des secteurs d'intérêt commun. Ces mécanismes devraient être coordonnés au niveau régional.

102. Il conviendrait de prendre des mesures pour créer un réseau régional aux connexions régionales et sous-régionales qui diffusera des informations sur les industries des matériaux de construction et la construction.

Tableau 4 : Montants estimatifs des investissements requis pour créer une capacité supplémentaire de production de matériaux de construction
(en millions de dollars des Etats-Unis)

	1980-1985	1985-1990	1990-1995	1995-2000	Total
Ciment	2 000	4 560	11 100	16 600	34 260
Acier de construction	600	1 155	2 160	10 650	14 565
Verre à vitre	125	307	940	875	2 247
Produits en argile	316	692	1 140	2 428	4 576
	3 041	6 714	15 340	30 553	55 648

a/ Y compris le facteur d'augmentation de coût.

Industries métallurgiques

103. Selon le Plan d'action de Lagos, pour créer une structure d'industrialisation autonome, il est essentiel que les matières locales soient transformées dans le pays et que nombre des produits intermédiaires et biens d'équipement soient fabriqués en totalité ou en partie en Afrique^{17/}. L'industrialisation de l'Afrique suppose la création d'une base industrielle destinée à satisfaire les besoins fondamentaux des populations^{18/}. Et on s'attend que pendant la décennie 1980-1990 les Etats s'efforceront d'atteindre 1,4 % de la production industrielle mondiale et de réaliser l'autosuffisance dans les secteurs de l'alimentation, des matériaux de construction, de l'habillement et de l'énergie^{19/}. Il conviendrait d'étudier les modalités de création des industries de base, par exemple les industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques^{20/}, en particulier grâce à une coopération industrielle intra-africaine et il conviendrait d'encourager la création d'installations de production multinationales dans des industries comme les industries métallurgiques où les coûts et la capacité de production excèdent normalement la capacité financière et la capacité d'absorption des pays pris individuellement^{21/}. A cet égard, on accordera une priorité élevée au développement de l'industrie de la sidérurgie ainsi qu'à celles du cuivre et de l'aluminium.

^{17/} Ibid., paragraphe 56 b) et d).

^{18/} Ibid., paragraphe 56 a).

^{19/} Ibid., paragraphe 66.

^{20/} Ibid., paragraphe 67 b).

^{21/} Ibid., paragraphe 70 a) et c).

Caractéristiques de l'industrie métallurgique

104. Au moment de définir la politique de développement de l'industrie sidérurgique, il faudra tenir compte des caractéristiques spéciales de l'industrie indiquées ci-après :

- a) Pour la production d'un même produit, choix entre divers procédés;
- b) Technologie complexe et très avancée impliquant un contrôle des opérations et de la production;
- c) Nécessité d'une importante infrastructure de soutien;
- d) Intensité de capital qui va de pair avec les économies d'échelle;
- e) Des besoins élevés d'énergie pour certaines productions;
- f) Besoins d'une proportion importante de personnel hautement qualifié;
- g) Diversité et rentabilité de la production liées à l'existence de marchés suffisamment vastes et à une approche intégrée;
- h) Fragmentation du processus de production entre diverses unités pour chacune desquelles une optimisation des méthodes de travail est requise;
- i) Liens étroits avec l'industrie mécanique et d'autres secteurs de l'économie;
- j) Nécessité de réduire la pollution.

105. Pour être concurrentielles les usines métallurgiques et particulièrement les usines sidérurgiques doivent donner la possibilité de réaliser des économies d'échelle, que ces usines soient intégrées ou non. L'échelle à laquelle des usines intégrées sont rentables se situe à un niveau nettement plus élevé que celui de la demande des divers pays et les dépenses d'investissement

sont extrêmement lourdes. Par conséquent, il est nécessaire de définir des modalités concrètes de coopération entre gouvernements pour la création d'usines intégrées. Parallèlement, il convient d'intensifier les recherches relatives à des mini-acières de capacités diverses et d'en encourager la création là où elles peuvent être des unités de production rentables.

Incidences et relations avec d'autres activités économiques

106. La fabrication et le développement de biens de consommation et d'équipement en Afrique demandent la croissance simultanée des industries de biens intermédiaires qui servent d'intrants tels que le fer et l'acier, l'aluminium et d'autres produits métallurgiques qui à leur tour, dépendent de l'exploitation des énormes ressources minérales du continent. A ce jour, le gros de ces minerais est exploité et exporté aux pays développés dans un état brut ou semi-fini. On estime à 7 - 10 % le pourcentage de la demande en Afrique de métaux de base et de produits intermédiaires et finis qui est satisfaite par la production locale. Etant donné la croissance industrielle en Afrique, la demande intérieure de minerais à usages industriels et de produits transformés va résolument croître. De ce fait, l'intégration verticale de l'extraction au raffinage et à la fabrication, pourrait devenir plus importante et économiquement séduisante.

107. Il est de fait que la consommation de produits métalliques, en particulier l'acier, est révélatrice du niveau de développement, et le rôle du sous-secteur métallurgique devient donc d'autant plus crucial que le niveau du développement économique atteint est plus élevé. On a estimé que la demande des produits mécaniques a tendance à augmenter d'une à une fois et demie plus vite que le PIB. Ceci vaut pour l'industrie métallurgique dont la production sert d'intrant intermédiaire dans les industries mécaniques.

108. Le développement de l'industrie métallurgique, en particulier celui de l'industrie sidérurgique, est un sine qua non pour l'industrialisation de l'Afrique car ce sous-secteur assure des liaisons effectives et il est essentiel à la production d'équipements de base et de machines-outils. Les consommateurs les plus dynamiques de produits de métaux de base intermédiaires et finals sont la construction, le transport et les communications, le machinisme et l'équipement agricoles, l'équipement pour la construction, l'équipement électrique et électronique, l'équipement minier, et d'autres secteurs producteurs d'équipement pour le travail des métaux (voir diagramme I).

109. La rentabilité de l'industrie métallurgique en Afrique, où la dimension du marché intérieur est un important facteur limitatif, dépend du degré de développement, de la structure et de la gestion de l'industrie et d'autres secteurs économiques. La demande de produits finals de l'industrie est indirectement l'élément déterminant de la rentabilité des industries métallurgiques à créer en Afrique.

Identification des produits de base prioritaires

110. L'industrie métallurgique fournit des matériaux métalliques et des alliages à tous les secteurs de l'économie. Le choix et les applications de ces matériaux dépendent de considérations économiques. Comme indiqué plus haut, les matériaux métalliques et alliages sont des intrants essentiels du processus d'industrialisation dans son ensemble.

111. L'acier est le matériau de l'industrie mécanique le moins coûteux et le plus disponible pour la construction et la fabrication d'équipement, de machines et d'usines. L'acier est utilisé en plusieurs dimensions et sous diverses formes dans la construction industrielle, dans la fabrication de machines, dans les industries manufacturières et autres, dans le transport et dans l'infrastructure.

112. L'aluminium est utilisé couramment dans les industries aéronautique, électrique, de construction et pour les ustensiles de ménage.

113. Le cuivre est un intrant majeur dans l'industrie électrique et il est aussi utilisé sous forme de laiton dans beaucoup d'industries.

114. L'étain et le plomb sont surtout utilisés comme métaux d'appoint dans la production industrielle et ils sont des composants majeurs des bronzes. En plus l'étain est essentiel pour le développement de l'industrie des conserves alimentaires. Le zinc est utilisé surtout pour les opérations de matriçage dans l'industrie automobile et dans les laitons.

Grands problèmes et contraintes

115. Le développement de l'industrie métallurgique est une entreprise de longue haleine pour laquelle les investissements seront étalés sur plusieurs plans de développement d'un pays et dont les avantages pour ce pays s'étendront à un avenir éloigné.

116. Les produits de l'industrie métallurgique sont nombreux. Les intrants sont par conséquent divers en qualité et quant à leurs caractéristiques; les différentes filières de production sont fonction des propriétés de matières premières et il est donc difficile de décider des lieux d'implantation des unités de production et du choix des techniques. Le développement de l'industrie demande aussi l'exploitation de ressources non renouvelables qui se trouvent souvent dans des régions éloignées et isolées, nécessitant ainsi des investissements importants pour les infrastructures.

117. L'industrie métallurgique est normalement à forte intensité de capital et de technologie, rendant ainsi presque impossible à la plupart de pays qui ont un marché national restreint la création d'une usine de capacité optimale.

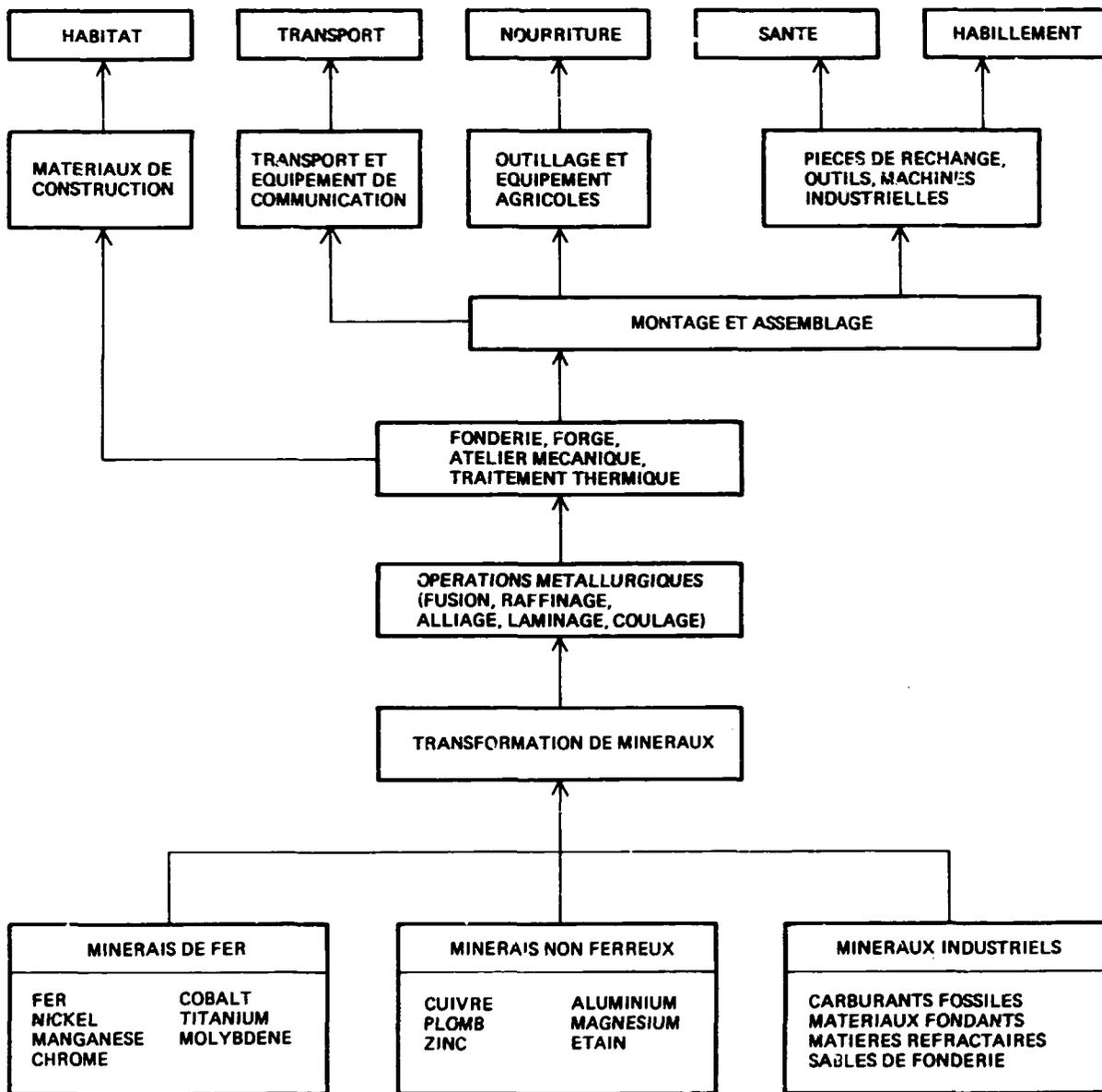


Diagramme I. Rapport entre les industries des métaux de base, industries mécaniques et les besoins essentiels

Les matières premières de base qui ne sont pas toutes disponibles dans un seul pays, une main-d'oeuvre pas vraiment capable de dominer tous les aspects d'un projet, de la conception à la production proprement dite, des insuffisances quant à l'infrastructure, à l'énergie et aux ressources financières sont quelques unes des entraves majeures à la réalisation d'industries métallurgiques. Parmi les autres contraintes on peut mentionner les difficultés à se procurer des technologies et des usines modernes, l'incapacité de faire concurrence sur les marchés internationaux aux produits raffinés et/ou fabriqués (cela dépend souvent du coût d'exploration et développement, de la qualité du produit et du type de technologie employée), et le manque de volonté politique de mettre en commun les ressources et d'établir des projets multinationaux.

118. En outre, il s'est produit avec le temps une très forte concentration de la structure et du contrôle de l'industrie métallurgique, on observe une intégration verticale très poussée depuis l'exploration, l'exploitation et fabrication jusqu'à la commercialisation des produits finals. L'industrie est à la merci des fluctuations de prix sur les marchés des métaux et minéraux. Cette caractéristique est à l'origine de conflits d'intérêts entre les pays ayant les ressources minérales et les utilisateurs de ces minéraux et par conséquent, il y a nécessité d'une distribution équitable de la propriété et du contrôle des industries métallurgiques nationales, multinationales et sous-régionales.

Les projets multinationaux prioritaires

119. Le programme relatif à l'industrie métallurgique durant la décennie couvrira selon les prévisions les activités promotionnelles qui visent à encourager la fourniture, par les pays eux-mêmes, des métaux et alliages utilisés dans l'industrie mécanique pour arriver à l'autonomie et l'auto-suffisance en ce qui les concerne. Compte tenu de cet objectif, les projets suivants ont été classés projets hautement prioritaires.

Aciérie et industrie sidérurgique

120. Ce programme répond à un besoin d'autosuffisance en ce qui concerne les aciers au carbone qui sont actuellement importés en grandes quantités (13,4 millions de tonnes en 1976). Ces aciers au carbone sont nécessaires pour la mise en place de l'infrastructure et des industries et pour l'entretien des installations industrielles existantes.

121. Les ressources totales en minerai de fer en Afrique sont estimées à plus de 20 milliards de tonnes de fer. Les ressources connues exploitables en charbon sont estimées à environ cinq milliards de tonnes (à l'exclusion de l'Afrique du Sud). Les réserves de gaz naturel sont également vastes (environ six milliards de mètres cubes, environ 10 % des réserves mondiales connues et exploitables). Par rapport aux réserves mondiales, les réserves africaines d'éléments d'alliage avec l'acier sont estimées à 30 % pour le minerai de chrome; 43 % pour le cobalt; 50 % pour le manganèse; environ 7 % pour le fluorspar et il y a des quantités appréciables de nickel, de vanadium et de tungstène.

122. Il est évident que les ressources de base existent en Afrique pour le développement de la sidérurgie et on peut envisager des industries à grande échelle qui couvriraient les besoins intérieurs de la région d'Afrique en utilisant la réduction directe et des fours électriques ou des hauts fourneaux classiques. Cette base de ressources montre aussi que l'industrie des ferre-alliages a potentiellement un grand avenir, compte tenu de l'abondance de ressources énergétiques en Afrique.

123. Si l'on veut développer l'industrie sidérurgique en Afrique, il convient de considérer comme des éléments intrinsèques de cette industrie les fonderies, les laminoirs qui à ce jour utilisent des lingots importés, les fours électriques alimentés avec de la ferraille, les installations de fonderie et de laminage en

continu, les unités intégrées de réduction directe et les hauts fourneaux classiques.

124. Selon des estimations, la consommation d'acier brut dans la région de l'Afrique devrait atteindre 39 millions de tonnes par année en l'an 2000 (pour une population de 780 millions et une consommation moyenne de 50 kg par personne). Selon des projections basées sur un schéma conjoncturel pour la consommation directe et un schéma normatif pour la consommation indirecte, la consommation d'acier devrait atteindre le niveau des 70 millions d'ici l'an 2000. On estime que 50-60 % au moins de ces besoins d'acier brut devront être couverts dans la région. Même pour 39 millions de tonnes (ce qui est un chiffre prudent) il faudra 20 hauts fourneaux classiques d'une capacité de un million de tonnes/an chacun et qui nécessiteront chacun un investissement de 620 millions de dollars (aux prix de 1979) et une main-d'oeuvre s'élevant à 5 000 personnes qualifiées. Les chiffres correspondants pour les unités de réduction directe/fourneau à arc électrique sont : 40 unités, 500 000 tonnes/an, 135 millions de dollars et 2 500 personnes. Ces chiffres ne débordent pas les limites correspondant aux batteries productives (c'est-à-dire que le coût de mise en place des infrastructures n'est pas pris en considération) et ils se rapportent à la situation africaine.

Industrie de l'aluminium

125. L'Afrique, dans son ensemble, a environ 43 % des ressources mondiales en bauxite, mais elle ne fournit qu'environ 15 % de la production mondiale de bauxite et convertit environ 2,6 % de la production mondiale de bauxite en alumine et aluminium primaire.

126. L'industrie d'aluminium est importante pour atteindre les objectifs de Lagos, surtout en ce qui concerne la production et le transport de l'énergie électrique. La consommation actuelle d'aluminium par personne en Afrique est estimée à 0,02 kg contre une moyenne mondiale de 13,5 kg et une moyenne de 0,4 kg pour l'Amérique du Sud.

127. Avec une population de 780 millions dans la région africaine et une consommation de un kilo par personne d'ici l'an 2000, la demande d'aluminium serait de 780 000 tonnes/an, avec des facteurs de conversion de l'alumine en aluminium-métal égal à 2 et de la bauxite en alumine égal à 2,5. La capacité totale de fabrication d'alumine requise d'ici l'an 2000 sera de 3,6 millions de tonnes/an. Si l'on considère qu'avec un million de tonnes/an une usine d'aluminium peut être rentable, il en faudra quatre. Chaque usine demandera un investissement de 650 millions de dollars (aux prix de 1979) et occupera 1 250 travailleurs qualifiés.

128. En ce qui concerne la capacité requise pour l'aluminium métal, pour des fonderies dont la rentabilité est atteinte avec une production de 150 000 tonnes/an, cinq usines environ seront nécessaires. Chaque unité demandera un investissement de 405 millions de dollars (aux prix de 1979), 1 670 travailleurs qualifiés et quelque trois milliards de kwh d'énergie électrique par an.

129. Le programme de développement de l'industrie de l'aluminium nécessitera aussi le développement simultané de la production d'électricité basée sur une production hydraulique, thermique (charbon) et géothermique.

c) Industrie du cuivre

130. Les ressources de l'Afrique en cuivre sont estimées à environ 64 millions de tonnes contenues dans des minerais ayant une teneur en cuivre de 2,36 %. Ceci équivaut à environ 13 % des réserves mondiales. Ces chiffres montrent que les ressources de base pour le développement de l'industrie du cuivre existent en Afrique.

131. Le programme de développement de l'industrie du cuivre pendant la décennie vise à promouvoir le traitement en aval dans l'industrie pour garantir son approvisionnement à l'industrie électrique en Afrique.

132. La consommation de cuivre est estimée à 780 000 tonnes/an (dans l'hypothèse d'une consommation de 1 kg par personne en l'an 2000 et pour une population de 780 millions). Si la capacité optimale d'une fonderie est de 150 000 tonnes/an il faudra 5 unités, chacune demandant un investissement de 300 millions de dollars (aux prix de 1979) et 1 070 travailleurs formés.

133. Si l'on admet que la capacité optimale est de 100 000 tonnes/an par raffinerie, quelque huit raffineries de cuivre seraient nécessaires et il faudrait pour chacune un investissement de 50 millions de dollars et 720 travailleurs formés.

Industrie du plomb et du zinc

134. En formulant ce programme pour la Décennie, on a pris en considération le fait que la demande de ces métaux dépendra de l'évolution dans les industries mécaniques et des métaux. Les utilisations principales du zinc sont : le zingage des aciers et du laiton et le matriçage. Du Plan d'action de Lagos découlent indirectement les demandes suivantes de zinc : tôles galvanisées pour les carrosseries de voitures, de camions, d'autobus et de matériel roulant; les plaques galvanisées pour l'industrie de la construction; les composants moulés pour l'industrie des transports.

135. Le principal débouché du plomb serait dans les accumulateurs. Par conséquent, le plomb jouera un rôle important dans la production d'équipement de transport.

136. Les ressources localisées et économiquement exploitables de zinc et de plomb en Afrique représentent environ 11 % et 7 % respectivement des réserves mondiales.

137. La consommation de plomb est évaluée à 780.000 tonnes/an (pour une population de 780 millions de personnes et une consommation de 1 kg par personne en l'an 2000 dans la région africaine). On aura besoin de cinq fonderies et raffineries dont la capacité optimale du point de vue rentabilité se situerait à 150 000 tonnes/an, chacune nécessitant un investissement de 105 millions de dollars (aux prix de 1979) et 670 travailleurs formés.

138. Les besoins en zinc sont estimés à 468 000 tonnes/an (pour une population de 780 millions de personnes et une consommation de 0,6 kg par personne, en l'an 2000. On aura besoin de 5 fonderies d'une capacité optimale de 150 000 tonnes/an, chacune nécessitant un investissement de 240 millions de dollars (aux prix de 1979) et un effectif de 750 employés.

Industrie de l'étain

139. L'étain est principalement utilisé pour le revêtement des aciers. La ferblanterie serait le seul facteur déterminant pour l'étain en raison de l'importance accordée aux denrées alimentaires. On estime qu'avec l'élévation du niveau de vie et l'usage des conserves alimentaires résultant de l'urbanisation et du renforcement des mesures à prendre pour protéger la nourriture, feront croître l'utilisation du fer blanc, mais une concurrence des revêtements sanitaires n'est pas exclue n'est pas à exclure.

140. La consommation d'étain est estimée à 16 000 tonnes/an (pour une population de 780 millions et une consommation de 0,02 kg par personne en l'an 2000). Une seule fonderie d'étain ayant une capacité minimale optimale de 15 000 tonnes/an suffira; investissement à prévoir de 120 millions de dollars (aux prix de 1979) et un effectif de 750 travailleurs formés.

Cadre institutionnel

141. Bien que plusieurs institutions autonomes puissent être créées pour remplir des fonctions spécifiques comme l'exploitation, la mise en valeur et la transformation des minéraux et l'utilisation de l'énergie, une coordination de

leurs activités respectives pourrait être facilitée si ces fonctions étaient entreprises par une seule organisation aux niveaux national, sous régional et régional. Une combinaison au niveau sous-régional des sociétés métallurgiques nationales et d'une société métallurgique multinationale, inspirée du modèle des sociétés transnationales, semble être une option qui vaut la peine d'être examinée. Les sociétés doivent être conçues pour entreprendre les activités suivantes :

- a) L'identification, la formulation et la conception des projets métallurgiques;
- b) La promotion et l'exécution des projets métallurgiques;
- c) La mise en service et l'opération des unités;
- d) La vente et la distribution de leurs produits et des matières premières, l'accent étant mis tout spécialement sur les échanges intra-africains;
- e) La formation du personnel technique, de direction et d'administration;
- f) La recherche et le développement;
- g) La coopération avec les sociétés minières et autres qui extraient les matières premières.

142. Il faut souligner que les sociétés susmentionnées devront, dans certains cas, sous-traiter quelques unes de leurs activités à des institutions spécialisées aussi bien en Afrique qu'ailleurs.

Industrie chimique

143. Le Plan d'action de Lagos souligne la nécessité de créer une base industrielle qui permette, entre autres, de satisfaire les besoins fondamentaux des populations^{22/}. On s'attend que, durant la décennie 1980-1990, les gouvernements vont s'efforcer d'atteindre l'objectif des 1,4 % de la production industrielle

^{22/} Ibid., paragraphe 56 a).

mondiale et l'autosuffisance dans les sous-secteurs suivants : alimentation, matériaux de construction, habillement et énergie^{23/} qui sont tous, comme tous les secteurs économiques, des consommateurs directs ou indirects de produits chimiques. Parmi les autres paragraphes pertinents dans le Plan d'action de Lagos on peut citer ceux qui ont trait à la mise en place des fondations du développement par étapes des industries de base, y compris les industries chimiques, moyennant une coopération sous-régionale et régionale^{24/}, à la préparation des plans sous-régionaux et régionaux pour la création de grandes unités industrielles^{25/} et à l'octroi d'un rang élevé de priorité à la création d'industries multinationales, y compris les industries chimiques^{26/}.

Caractéristiques de l'industrie chimique

144. Les caractéristiques spéciales suivantes de l'industrie chimique doivent être prises en considération lors de l'élaboration de la politique en vue de son développement :

- a) Diversité des procédés et matières premières permettant de produire un même produit;
- b) Technologie complexe et sophistiquée impliquant un grand nombre de stades dans les transformations;
- c) Intensité de capital, les économies d'échelle jouant un rôle important;
- d) Demande élevée d'énergie pour certains produits;
- e) Nécessité d'avoir une forte proportion de personnel qualifié;

^{23/} Ibid., paragraphe 65 c), a), f) et h).

^{24/} Ibid., paragraphe 67 b).

^{25/} Ibid., paragraphe 70 a).

^{26/} Ibid., paragraphe 70 a).

- f) Hétérogénéité des produits et rentabilité dépendante d'une approche intégrée et de débouchés économiques pour les coproduits;
- g) Effets sur les systèmes écologiques obligeant à prévoir des mesures de traitement des résidus et de sécurité dans le cadre des industries.
- h) Liens très serrés avec l'industrie et les autres secteurs de l'économie.

145. Etant donné les caractéristiques ci-dessus, pour être compétitives, les usines chimiques aux niveaux de base et intermédiaire doivent satisfaire aux exigences des économies d'échelle. Ces capacités dépassent de beaucoup la demande des pays pris individuellement, d'où la nécessité de trouver des modalités pratiques de coopération entre les pays membres.

Incidence et relation avec d'autres activités économiques

146. En général, la demande de produits chimiques progresse à un rythme plus rapide que le développement général de l'économie. De ce fait, plus l'économie est développée, plus le rôle du sous-secteur chimique est crucial et ce sous-secteur doit lui-même avoir de plus en plus de liens avec l'industrie et les autres secteurs économiques (voir diagramme II).

147. Il faut noter qu'une partie majeure de l'extrait de l'industrie chimique sert d'intrant intermédiaire dans le processus chimique et dans les autres industries et activités économiques comme par exemple l'agriculture, la construction, le transport, etc. Il n'y a pour ainsi dire pas de produit industriel qui ne contienne de produits chimiques sous une forme ou une autre.

148. Il est bien évident que la plupart des produits chimiques ont un rapport direct avec la satisfaction de besoins fondamentaux dont les plus essentiels sont l'alimentation et la santé. Durant la décennie écoulée, la croissance lente de la production agricole en Afrique a poussé à affecter toujours plus de ressources à l'importation de produits alimentaires à des prix excessifs et à réduire d'autant les disponibilités en devises pour l'importation des biens d'équipement et produits intermédiaires essentiels au développement d'autres secteurs. La production locale de produits chimiques essentiels basée sur les

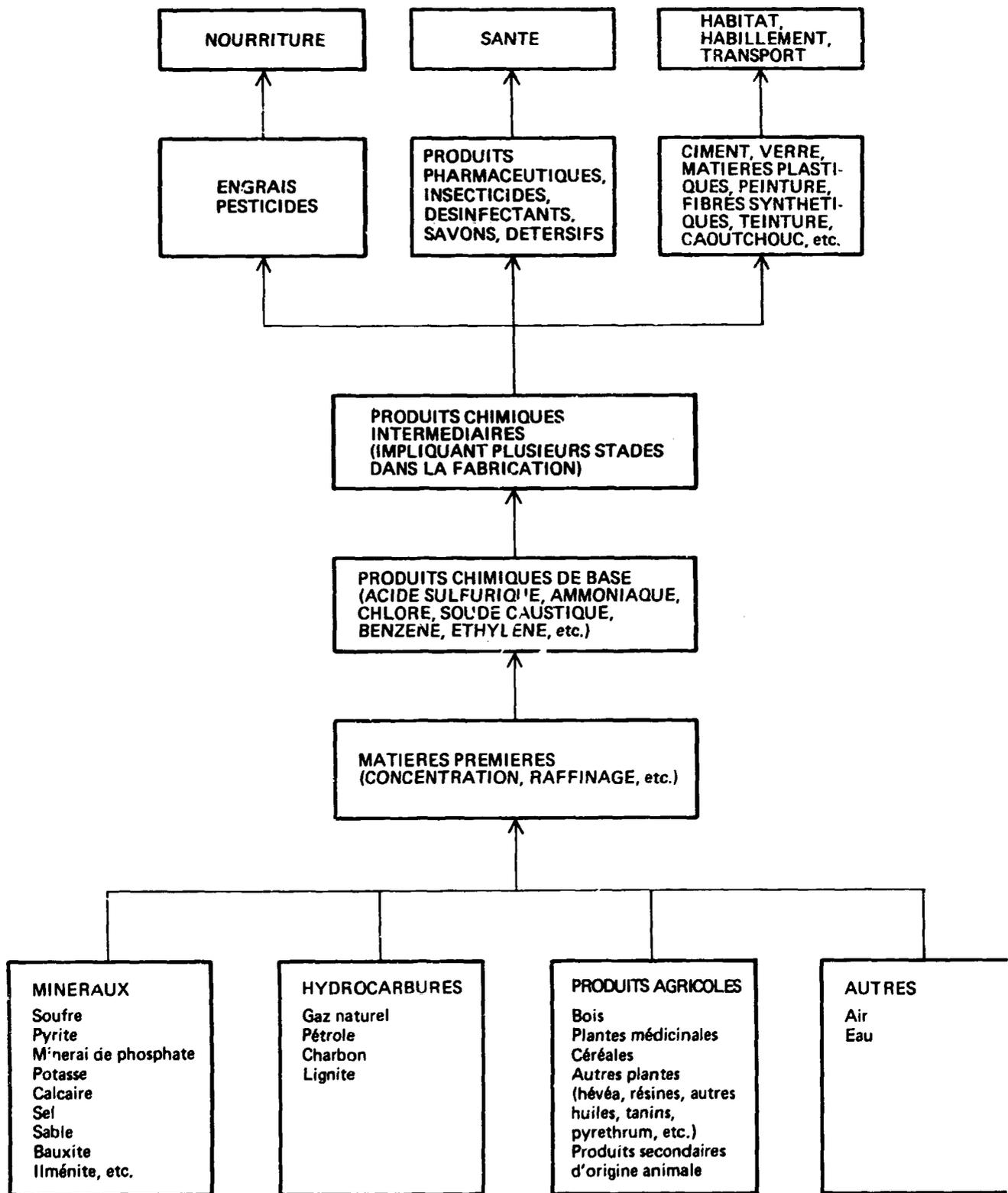


Diagramme II. Liens entre les industries chimiques de transformation et les besoins fondamentaux

ressources locales (le gaz naturel, le charbon, le phosphate, la potasse, le sel, la chaux, les matériaux tirés de la biomasse renouvelable et l'énergie électrique) pourrait stimuler le développement des secteurs agricoles, industriels et autres qui ne seraient pas viables s'ils étaient basés sur des intrants chimiques importés. En toute hypothèse, il conviendrait de tenir particulièrement compte des conséquences pour l'environnement non seulement de la production de produits chimiques mais aussi de leurs utilisations car leurs effets à long terme ne doivent pas être sous-estimés.

Identification des produits de base prioritaires

149. Le sous secteur chimique est immense et hautement diversifié, il comprend des centaines de milliers de produits chimiques. Beaucoup de ces produits chimiques peuvent être classés par groupes sur la base de leur utilisation. En Afrique, les produits chimiques utilisés dans l'agriculture et la santé publique semblent être les plus notables. Les statistiques d'importation corroborent cette conclusion. Les engrais et les pesticides sont parmi ces produits chimiques. En ce qui concerne les premiers, il semblerait que la tendance soit aux engrais concentrés, en particulier l'urée, le phosphate d'ammoniaque, le superphosphate triple et le chlorure de potassium. En ce qui concerne les seconds, les pesticides classiques à champ d'action étendu comme le DDT et le BHC ont été partiellement frappés d'interdiction dans certains pays industrialisés. Cette mesure d'interdiction ne doit pas être automatiquement étendue aux pays africains où les conditions sont totalement différentes. Les arguments pour et contre l'utilisation de ces pesticides devront être soigneusement examinés avant toute décision quant au type de pesticides à produire en Afrique.

150. Quant aux produits pharmaceutiques, ceux qui seront fabriqués dans la région devront être choisis parmi les 40 médicaments essentiels et les 10 vaccins et sérums figurant sur la Liste de médicaments essentiels d'AFRO

préparée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en consultation avec les pays africains. Il conviendra d'examiner également la question de l'éventuelle implantation d'usines pour la production d'huiles et essences tirées de plantes aromatiques dans les pays qui disposent des matières premières requises.

151. Etant donné l'importance des produits pétrochimiques, on essaiera, particulièrement dans les pays dotés de ressources en pétrole et en gaz naturel, de transformer ces ressources en produits tels que matières plastiques, fibres synthétiques, caoutchouc et détersifs. Les matières plastiques et particulièrement le chlorure de polyvinyle et le polyéthylène sont parmi les produits chimiques qui ont une influence directe ou indirecte sur l'agriculture (irrigation) et la santé publique (la fourniture d'eau). En plus, elles sont utilisées dans beaucoup de secteurs, comme la construction, les articles ménagers etc.

Problèmes majeurs et contraintes

152. Comme l'industrie chimique est diversifiée par nature, il est virtuellement impossible pour un pays à marché restreint de couvrir par lui-même ses besoins en produits majeurs car il se heurte à des contraintes déterminantes comme les économies d'échelle et la nécessité de grands investissements. Autre facteur limitatif : le manque de personnel qualifié à tous les niveaux - de la conception des projets à l'exploitation des usines chimiques en passant par les études et la promotion des projets, la négociation des contrats, l'exploitation et l'entretien des installations avec cette conséquence qu'il faut faire appel à du personnel étranger, ce qui est très onéreux. D'autres contraintes tiennent à l'inadéquation des infrastructures, à l'énergie, aux finances et au cadre institutionnel, au fait que les gouvernements sous-estiment l'importance du sous-secteur chimique et ne formulent pas de politiques et programmes efficaces, au manque de communications et d'échanges d'informations aussi bien entre les

organismes gouvernementaux qu'entre les gouvernements, à l'exploitation par des sociétés et institutions financières étrangères sans scrupules et à l'insuffisance de l'expérience en matière d'entretien des usines chimiques.

Projets multinationaux prioritaires

153. Le programme d'action pour l'industrie chimique durant la décennie devrait normalement concourir à promouvoir les activités tendant à faire produire dans la région les produits chimiques qui servent directement à couvrir des besoins fondamentaux, en particulier en matière d'alimentation et de santé. C'est pourquoi les zones reconnues comme hautement prioritaires sont décrites ci-après :

Produits chimiques pour l'agriculture

154. La situation alimentaire, et par conséquent la marge d'autosuffisance de l'Afrique en matière d'alimentation continue à se détériorer en Afrique. A titre d'exemple, les importations de céréales sont passées dans la région (Afrique du Sud non comprise) de 6,6 millions de tonnes en 1970 à 18,4 millions de tonnes en 1978. On doit signaler que ce dernier chiffre coïncide avec la plus haute projection pour l'année 1990 dans le Plan régional alimentaire pour l'Afrique. A court et long termes, les engrais et les pesticides sont les intrants les plus propres à faire croître la production et réduire les pertes alimentaires. On prévoit que la consommation d'engrais dans la région passera de 2,7 millions de tonnes d'éléments nutritifs en 1977 à 6,5 millions de tonnes en 1990. Les chiffres correspondants pour les pesticides sont 400 millions et un milliard de dollars.

155. Les activités touchant les produits chimiques agricoles et les autres produits chimiques devront tendre à encourager la création d'unités de production de base et intermédiaires qui fourniront des intrants aux usines de transformation et de fabrication qui sont et seront dans la plupart des cas des usines d'envergure nationale.

Ammoniaque et engrais azotés

156. L'Afrique est dotée des matières premières et de l'énergie nécessaires pour la fabrication de l'ammoniaque. Parmi celles-ci on peut citer le gaz naturel (5 000 milliards de m³), le pétrole (8,2 milliards de tonnes), le charbon (4,4 - 9,0 milliards de tonnes) et l'énergie hydroélectrique (350 000 mégawatts) et une immense énergie géothermique potentielle.

157. Des projections basées sur les tendances de la consommation indiquent que deux ou trois unités de 1 000 tonnes/jour chacune en Afrique orientale et australe, quatre à cinq unités en Afrique de l'Ouest et une unité en Afrique centrale, y compris les projets touchant l'ammoniaque de la Tanzanie et du Nigéria qui sont déjà à un stade avancé, seront nécessaires durant la période 1980-2000. Une unité de cette envergure demandera un investissement total de 200-250 millions de dollars (aux prix de 1980) et un effectif de 300-500 personnes. Les chiffres correspondants pour une unité de production d'urée qui convertirait l'extrait d'une unité d'ammoniaque en engrais d'urée sont : 100 millions de dollars et 100-200 personnes.

Acide phosphorique et engrais phosphatés

158. L'Afrique, avec une réserve de phosphate de 47,2 milliards de tonnes contient 70 % des réserves mondiales. Malheureusement, la deuxième des matières premières pour l'importance, le soufre, lui fait défaut. De ce fait, une grande partie des besoins devra être couvert par des importations à moins que l'énorme potentiel hydroélectrique (plus de 30 % du potentiel mondial) et l'énergie géothermique ne soient exploités pour convertir le phosphate en acide phosphorique.

159. Des projections semblables à celles qui ont été faites pour l'ammoniaque indiquent que cinq à six usines d'acide phosphorique de 1 000 tonnes/jour chacune en Afrique australe et orientale, et trois à quatre usines en Afrique centrale et occidentale seront nécessaires pour l'an 2000. Les installations existantes et en projet au Sénégal et au Togo pourraient satisfaire la demande de l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale dans les années 80 mais, il faudrait au moins une unité pour l'Afrique orientale et australe pendant cette décennie.

160. Une usine d'acide phosphorique de 1 000 tonnes/jour et une fabrique convertissant ses extrants en phosphate d'ammoniaque demanderaient un investissement de l'ordre de 300 millions de dollars et un effectif de 800-1 000 personnes.

Engrais potassiques

161. Les gisements exploitables de potasse se révèlent rares en Afrique. En fait, il semble qu'il n'y ait que deux gisements présentant un intérêt commercial. L'un d'eux, dont on avait commencé l'exploitation au Congo, a été abandonné à cause de problèmes, principalement l'inondation des mines et il s'ensuit que pour les engrais potassiques comme pour les autres engrais, l'Afrique dépend entièrement des importations. Le second gisement, qui a été confirmé dans une petite partie du gisement immense de la dépression Danakil en Ethiopie, contient environ 100 millions de tonnes de K_2O . Une étude de marché est en cours et elle devrait conduire à créer une usine produisant de 600 000 ou 1,2 million de tonnes/an de potasse. L'investissement total sera de l'ordre de 500 millions de dollars et l'effectif atteindra 1 000 personnes dans le cas d'une production de 1,2 million de tonnes.

Pesticides

162. Les matières premières principales et les produits intermédiaires pour la fabrication des substances actives de pesticides comprennent les déchets de cuivre, le chlore, le benzène, l'alcool méthylique, l'alcool éthylique et le pyrèthre. A ce propos, on doit signaler que les matériaux inertes (supports et diluants) comme l'argile, le talc, le kaolin, la silice, la pierre ponce, la terre de diatomée, les épis de maïs, les enveloppes d'arachides, les produits pétroliers et l'eau, dont la plupart peuvent être trouvés sur place constituent 75 à 99 % des pesticides composés.

163. Abstraction faite d'une petite unité de production de DDT en Egypte et de l'extraction du pyrèthre en Afrique orientale et centrale. L'Afrique n'est pas équipée pour produire des substances actives pour pesticides. Les pesticides utilisés sont importés, soit sous forme de produits finis, soit en vrac pour une formulation locale.

164. Les rendances prévues de l'évolution donnent à penser qu'il serait justifié de créer deux ou trois grandes usines de pesticides en Afrique orientale et australe au cours de la période 1950-2000 et autant en Afrique occidentale plus une autre en Afrique centrale.

165. Les pesticides les plus utilisés sont les oxydes de cuivre, les insecticides chlorés et à base de phosphore. Etant donné l'interdiction d'emploi dans les pays développés de certains pesticides au champ d'action étendu, l'évolution permanente des besoins de tels outils types de pesticides et la recherche-développement dont les pesticides nouveaux sont l'objet dans le monde, il convient d'apporter beaucoup de soin au choix des pesticides à fabriquer en Afrique.

Produits pharmaceutiques

166. En 1976, la valeur des produits pharmaceutiques consommés en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Sud) a atteint 1 milliard 326 millions de dollars. De même que les pesticides, la plupart des produits pharmaceutiques étaient importés sous forme de produits finis ou en vrac pour être transformés sur place en préparations. Certains produits, les liquides intraveineux en particulier, contiennent jusqu'à 93-99 % de matières inertes comme l'eau distillée.

167. En admettant que la consommation de produits pharmaceutiques par personne corresponde à 8 dollars (prix de 1980) pour l'année 1990 et à 12 dollars pour l'an 2000, alors que la moyenne mondiale était de 10 dollars en 1975-76, on estime la demande de produits pharmaceutiques à 5 milliards de dollars pour 1990 et à 10 milliards pour l'an 2000.

Ingrédients actifs des produits pharmaceutiques

168. Parmi les principales matières premières et intermédiaires servant à fabriquer certaines substances actives figurent l'acide acétique, l'anhydride, le benzène, l'ammoniaque, l'aniline, le sucre, les sirops utilisés comme excipients et l'amidon. Certains de ces produits devront encore être importés pendant quelque temps.

169. Parmi les substances actives, dont la production pourrait se justifier il y a les antibiotiques (pénicilline, streptomycine, tétracycline, ampicilline), les analgésiques (aspirine), les sulfamides (sulfatiazol, sulfadiazine, sulfadiazine), les antipaludiques (chloroquine et primaquine). Au cours des années 80, une usine au moins devra être installée dans chaque sous-région et son expansion est à envisager durant la prochaine décennie.

170. Un investissement de 100 à 125 millions de dollars et un effectif de plus de 500 personnes seront nécessaires pour l'installation d'une usine d'antibiotiques d'une capacité de 500 à 750 tonnes/an.

Les produits pharmaceutiques à base de plantes médicinales traditionnelles

171. L'Afrique a une faune et une flore très diverses. En outre, comme on a réussi à y introduire dans le passé flore et faune d'autres régions, des opérations similaires pourraient être faites avec succès.

172. On rapporte qu'aux Etats-Unis les produits pharmaceutiques d'origine végétale constituent 25 % des médicaments vendus dans les pharmacies publiques. On pense que ce pourcentage pourrait et devrait être plus élevé en Afrique. En d'autres termes, les possibilités de la région dans ce secteur sont presque inexploitées.

173. Il y a au moins 23 centres de recherches sur les plantes médicinales en Afrique, notamment ceux du Cameroun, d'Egypte, d'Ethiopie, de Madagascar, du Nigéria et de la Tanzanie. De tels centres doivent être encouragés à produire et commercialiser leur production et des nouveaux centres de production devront être créés. Les investissements sont relativement bas, ils varient de 5 à 10 millions de dollars par unité de production. La main-d'œuvre requise, y compris celle pour la culture et la collecte des plantes médicinales, peut atteindre 1000 personnes.

Produits chimiques obtenus à partir de la biomasse

174. Avant le pétrole, les matières premières utilisées dans l'industrie chimique organique étaient la biomasse et le charbon. Avec la flambée des prix du pétrole, la valeur relative des intrants chimiques et, par conséquent, des matières premières chimiques est en train de changer. Il semble que les

produits chimiques obtenus par transformation organique de ressources agricoles renouvelables comme les matières amylacées, la mélasse et la canne à sucre finiront par concurrencer ceux du pétrole. Les produits chimiques intéressants dans les conditions africaines sont l'alcool éthylique, l'acide acétique et les anhydrides acétiques qui sont tous des intrants de l'industrie pharmaceutique.

175. Indépendamment de son utilisation comme carburant (en mélange avec l'essence) pour les véhicules, l'alcool éthylique peut être converti entre autres en éthylène pour faire du PCV et du polyéthylène, les deux principales matières plastiques utilisés en Afrique. La fabrication de l'éthylène et de ses dérivés à partir de la biomasse est rentable pour des quantités beaucoup plus faibles que lorsqu'il s'agit de produits pétroliers. Cela voudrait dire que, dans les pays africains où les économies d'échelle posent des problèmes cruciaux à l'industrialisation, la filière de la transformation organique devrait être considérée comme une solution possible à côté de la filière du pétrole quand on a à évaluer des produits pétrochimiques en particulier, dans les pays pauvres en pétrole et les pays enclavés.

176. Une distillerie d'alcool éthylique d'une capacité de 120 000 litres par jour demanderait un investissement de 10 à 15 millions de dollars et un effectif de 100 personnes. Pour convertir cet alcool en éthylène et ensuite en PVC ou en polyéthylène, il faudrait un investissement de l'ordre de 50 à 60 millions de dollars et un effectif de 100-200 personnes.

Cadre institutionnel

177. Bien que plusieurs institutions autonomes distinctes puissent être créées en vue de fonctions spécifiques comme l'exploitation, la mise en valeur et la transformation des matières premières chimiques et l'utilisation des ressources énergétiques, une coordination de leurs activités respectives pourrait être

facilitée si ces fonctions étaient entreprises par une seule organisation aux niveaux national, sous-régional et régional. Une combinaison au niveau sous-régional des sociétés chimiques nationales et d'une société chimique multinationale calquée sur une société transnationale semble être une option qui mérite d'être examinée. Les sociétés doivent être conçues pour entreprendre des activités suivantes :

- a) L'identification, la formulation et la conception des projets chimiques;
- b) La promotion et l'exécution de projets chimiques;
- c) La mise en service et la conduite d'usines chimiques;
- d) La commercialisation et la distribution de leurs produits et des matières premières, l'accent étant mis sur les échanges intra-africains;
- e) La formation du personnel technique, de gestion et administratif;
- f) La recherche et le développement, et
- g) L'action de coopération avec les sociétés minières et autres qui s'occupent de l'extraction des matières premières;
- h) La mobilisation de ressources financières pour les investissements.

178. On devra noter que les sociétés ci-dessus seront obligées dans certains cas de passer des accords de sous-traitance pour leurs activités avec des institutions spécialisées d'Afrique et d'ailleurs.

Industries mécaniques

Industries mécaniques de base

179. Comme il est dit dans le Plan d'action de Lagos^{27/}, l'industrialisation de l'Afrique exige la création d'une base industrielle en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. L'accent a été mis aussi sur la nécessité d'établir des liens entre l'industrie et les autres secteurs ainsi qu'entre les différents sous-secteurs industriels afin de promouvoir l'interdépendance entre ces sous-secteurs et de réaliser une industrialisation harmonieuse^{28/}. Au cours de la décennie 1980-1990, les gouvernements devraient jeter les fondations d'un développement par étapes des industries de base qui sont essentielles à une industrialisation autonome et autosoutenue, étant donné qu'elles produisent des intrants pour les autres secteurs.^{29/} Le développement des industries mécaniques telles que les industries des métaux, les industries mécaniques, les industries électriques et les industries électroniques conduisent à un développement intégré et combiné pour la production d'équipement de base et de machines-outils, de produits intermédiaires et de biens d'équipement destinés à être reconnus comme prioritaires dans le Plan d'action de Lagos (alimentation et agro-industries, matériaux de construction et industries métallurgique, chimique, forestière, énergétique). La coopération industrielle intra-africaine est également recommandée comme instrument d'autonomie et d'accélération du développement industriel en particulier pour la création de grandes unités industrielles, dont le coût de réalisation et le volume de production dépasseraient les capacités de financement et d'absorption nationales^{30/}.

Situation actuelle

180. Durant l'ère coloniale, le développement du sous-secteur mécanique n'a jamais été encouragé et le résultat a été qu'après l'accession des pays africains à l'indépendance, les problèmes du développement économique se sont aggravés

^{27/} Plan d'action de Lagos, paragraphe 56 a)

^{28/} Ibid., paragraphe 64

^{29/} Ibid., paragraphe 67 c)

^{30/} Ibid., paragraphe 70

dans les années 1960 et 1970. Pour couvrir la plupart des besoins fondamentaux des populations, l'Afrique doit importer du monde développé presque tous les produits mécaniques nécessaires aux activités de transformation. L'ordre de grandeur de ces importations a été de 6 milliards de dollars (f.o.b.) en 1972 et en 1977, le montant a atteint 23 milliards de dollars f.o.b.^{31/} et ces chiffres continuent à augmenter. On trouvera ci-après une ventilation des importations par groupes principaux :

<u>Groupe</u>	<u>1972</u> Milliards de dollars	<u>1977</u> Milliards de dollars
Machines non électriques	2,0	7,0
Machines électriques	0,9	4,0
Equipement de transport	3,2	11,3

Pour l'industrialisation de l'Afrique basée sur l'autosuffisance et sur un développement autonome, il faudrait donc que les industries mécaniques et les industries métallurgiques annexes soient développées le plus tôt possible, de préférence au cours de la décennie 1980-1990.

Caractéristiques des industries mécaniques et des industries métallurgiques annexes

161. Il convient de formuler la politique et la stratégie du développement des industries mécaniques et des industries métallurgiques annexes en tenant compte de leurs caractéristiques suivantes :

- a) Fournisseurs d'une gamme étendue de biens d'équipement, de produits et de pièces de rechange à toutes les activités industrielles et autres activités économiques et sociales;

^{31/} CEE, bulletin de statistiques du commerce mondial des produits des industries mécaniques et électriques, 1972-1977.

- b) Interrelations très poussées entre les méthodes et les procédés mécaniques et technologiques, standardisation des produits et précision;
- c) Diversité des machines et équipements;
- d) Techniques de fabrication allant des opérations manuelles au travail à la chaîne;
- e) Production qui varie en quantité des lots de petite taille à la grande série et en qualité des machines et équipement simples à ceux qui sont d'une grande complexité;
- f) Coûts d'investissement en usines et machines dépendant de la technologie choisie;
- g) Viabilité grandement dépendante de l'existence de fonderies, forges, d'installations de traitement thermique, d'ateliers de mécanique, d'ateliers d'outillage, d'ateliers de réparation et d'entretien dans l'usine ou utilisables en tant que services ;
- h) Dépendance d'industries d'appoint et d'accords de sous traitance;
- i) Liens étroits avec l'industrie métallurgique et d'autres secteurs de l'économie;
- j) Besoins en personnel hautement qualifié et à formation solide.

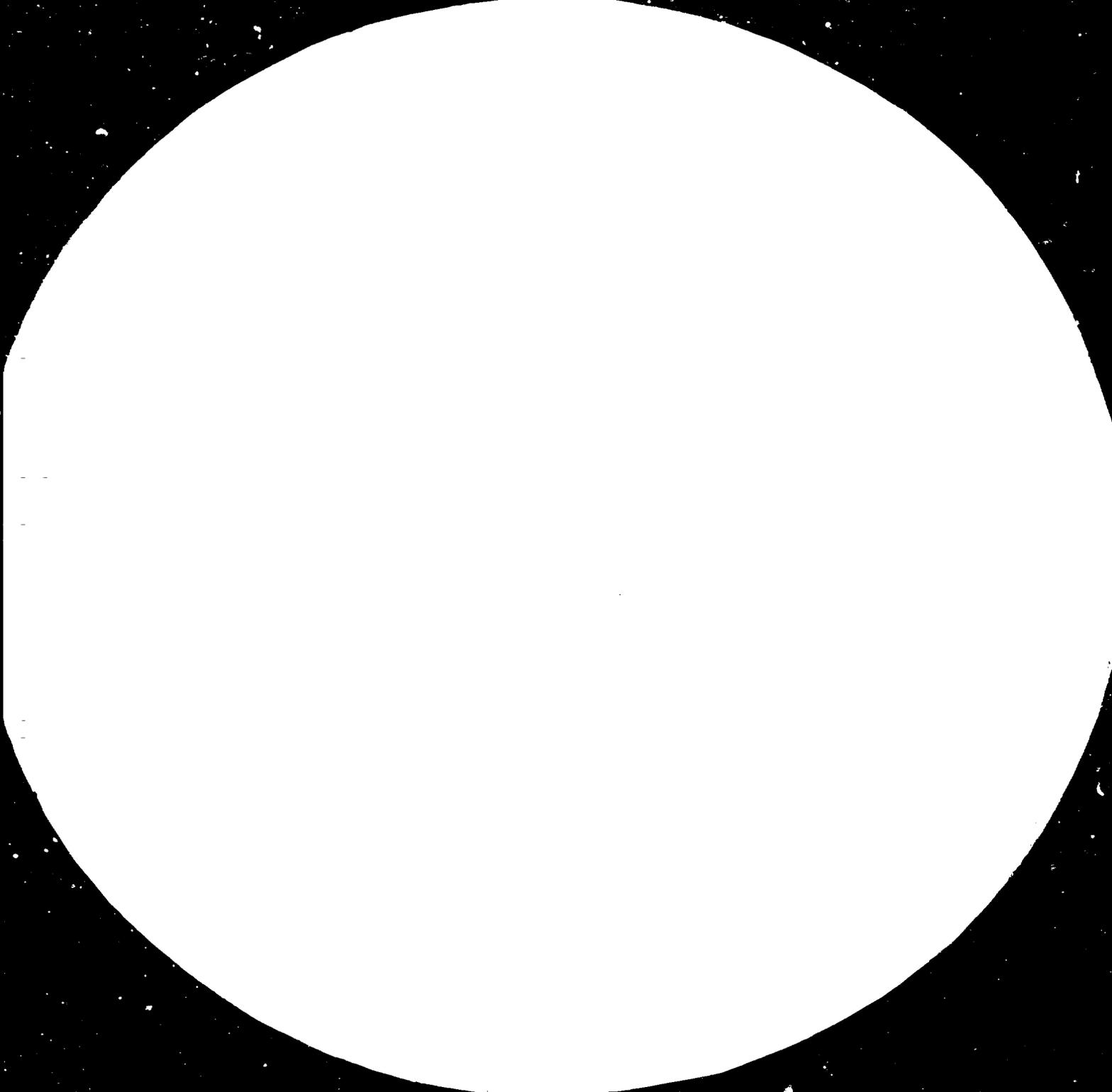
La structure des industries mécaniques et industries métallurgiques annexes

182. La structure de l'industrie mécanique peut être résumée comme suit :

- a) Industries mécaniques clefs servant de base industrielle pour la production d'équipements mécaniques de base en vue de la production en amont d'équipement industriel, c'est-à-dire les machines-outils,

83.09.15

AD.84.06





3.6



4



MICROCOPY RESOLUTION CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963

16-48601-1

les machines pour la transformation des métaux et équipements destinés aux industries mécaniques périphériques en vue de la production de machines et équipements agricoles, machines-outils pour la manufacture des machines textiles, machines pour le travail du bois destinées à la production d'outils manuels.

- b) Industries mécaniques satellites pour la fabrication d'équipements mécaniques et des services qui sont des intrants majeurs d'industries fabriquant des produits destinés à couvrir des besoins fondamentaux, par exemple les machines agricoles, les véhicules à moteur et les pièces de rechange s'y rapportant, les moteurs et machines de marine, les machines textiles et les équipements producteurs d'énergie.

183. Ces industries servent aussi à la production de pièces de rechange, remettent en état des biens d'équipement et assurent des activités très diverses de réparation et d'entretien. Les unités de fabrication essentielles à l'appui des industries mécaniques clefs sont la fonderie, la forge, l'atelier de traitement à chaud, les ateliers de mécanique, les ateliers d'outillage, l'atelier de fabrication, et l'atelier de revêtement des métaux, etc.

Interrelations avec d'autres secteurs industriels et économiques

184. Au sein du sous-secteur de l'industrie mécanique, les industries satellites que sont les industries mécaniques et les industries métallurgiques annexes sont raccordées aux industries clefs qui fournissent des biens et des services.

- a) Machines-outils classiques et à usage spécifique et matériels pour le travail des métaux qui servent à fabriquer des pièces et éléments spécifiques;
- b) Pièces coulées en fonderie;

- c) Pièces usinées dans l'atelier de forge;
- d) Usinage et traitement à chaud dans les ateliers des machines;
- e) Gabarits, outils, mandrins et outils de coupe dans l'atelier de l'outillage;
- f) Diverses pièces usinées et soudées dans l'atelier de fabrication;
- g) Pièces et éléments en nickel-chrome, phosphate, anodisés et autrement métallisés dans l'atelier de métallisation.
- h) Services de remise en état des machines et matériels usés, dans l'atelier qui assure les grosses réparations et l'entretien.

135. Les interrelations des industries mécaniques satellites avec les grands secteurs économiques peuvent être considérées comme la condition sine qua non de l'industrialisation de l'Afrique et de la réalisation des objectifs énumérés dans le Plan d'action de Lagos. Comme source principale de matériaux intrants pour les autres secteurs économiques, les industries mécaniques satellites fabriquent les machines et équipements suivants et les fournissent pour :

- a) Alimentation et agriculture : usines d'engrais et de pesticides, équipement d'approvisionnement en eau et d'irrigation, usines de produits alimentaires et installations de stockage de vivres;
- b) Habillement : usines textiles et fabriques de vêtements;
- c) Bâtiment et construction : usines de relaminage de l'acier, usines de ciment, briquetteries, usines de céramique, bâtiment et construction, produits à base de bois;
- d) Transports et communications: matériel de transport, infrastructure routière, ferroviaire et des télécommunications;
- e) Energie : générateurs d'énergie, transmission d'énergie, production et utilisation d'énergie solaire;
- f) Santé : instruments de chirurgie, usines de produits pharmaceutiques, usines de produits chimiques de base;

- g) Education : papeteries, manufacture de fournitures de bureau, équipement audio-visuel.

Les industries liées aux secteurs prioritaires sont examinées ci-dessous.

Industries mécaniques clefs

186. Les principaux éléments des industries mécaniques clefs en Afrique devraient tendre à l'expansion et la mise en place d'une infrastructure de soutien de la mécanique de base (voir diagramme III). Dans ces services sont inclus l'installation et l'expansion de :

- a) Ateliers de fonderie (métaux ferreux et non ferreux) pour la fabrication de pièces moulées avant d'être usinées;
- b) Ateliers de forge pour la fabrication de formes pressées à chaud;
- c) Ateliers de traitement à chaud où sont durcis et trempés les pièces et accessoires;
- d) Atelier de mécanique où sont fabriqués des pièces et accessoires très divers par lots en grande série pour être assemblés ou montés dans des sous-ensembles;
- e) Ateliers d'outillage pour la fabrication de gabarits, d'outils et de mandrins en vue d'une production à grande échelle et de réparation et de l'entretien des outils;
- f) Ateliers de fabrication qui s'occupent de la protection superficielle des pièces et éléments en vue d'en prolonger l'existence.

En Afrique, ces éléments des industries mécaniques se trouvent principalement dans les ateliers de chemin de fer, les chantiers maritimes, les grands ateliers de réparation et d'entretien et dans les industries mécaniques privées et para-étatiques.

167. Les autres importantes fonctions des industries clefs consistent à fournir des biens d'équipement à toutes les activités économiques. Comme producteurs et fournisseurs principaux, les industries de base sont responsables de :

- a) La production de machines-outils classiques et à but spécifique, de matériel pour le travail des métaux, de machines pour le travail du bois, etc. ;
- b) La production des pièces de rechange et de la remise en état des équipements industriels usés;
- c) L'absorption et la fourniture du personnel technique qualifié, de mécaniciens expérimentés, etc.

Le rôle des industries mécaniques clefs

188. Dès lors qu'il y a création d'industries mécaniques clefs, les ressources naturelles, en particulier les métaux de base, sont de plus en plus utilisées, la formation de capital est accélérée, et la production d'éléments, de pièces de machines et d'équipement (substitution des importations) est encouragée et stimulée. Les devises étrangères dont les pays ont grand besoin sont conservées pour d'autres activités économiques et il y a contribution à l'entretien et à la productivité du secteur agricole et des autres secteurs industriels. Les industries mécaniques clefs constituent aussi une base de développement des sciences et des techniques y compris des activités de recherche et de développement. En stimulant les investissements dans les activités industrielles, elles contribuent à développer l'esprit d'entreprise et les capacités autochtones. Elles accroissent les possibilités d'emplois non

seulement dans leurs propres sous-secteurs mais encore dans les autres secteurs économiques et offrent une main-d'oeuvre hautement qualifiée et expérimentée qui peut être absorbée par toutes les activités industrielles. Les industries mécaniques clefs appellent et créent des infrastructures modernes. Elles sont aussi des intrants nécessaires à un développement économique autonome et autosoutenu, et elles stimulent le développement du commerce entre pays en développement.

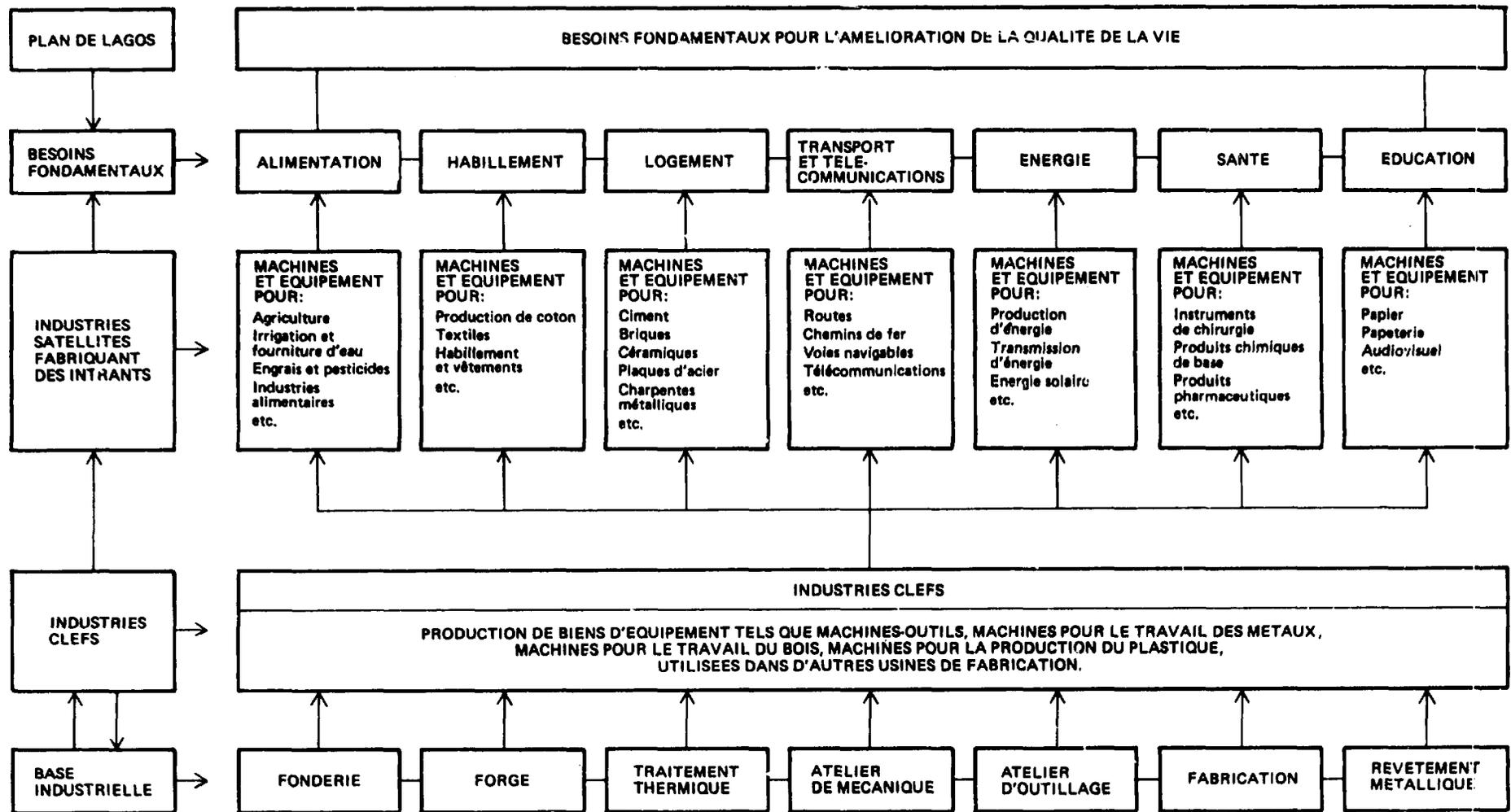
Identification des produits prioritaires au niveau des industries clefs

189. Le sous-secteur de l'industrie mécanique comprend une large gamme de produits mécaniques dont les biens d'équipement, les machines et le matériel pour le travail des métaux et les industries connexes jouent un rôle important dans la transformation primaire et secondaire^{32/} des pièces et éléments. C'est pourquoi l'identification des produits prioritaires au niveau de l'industrie clef portera simplement sur a) la fabrication de certaines machines-outils, les machines pour le travail des métaux, les machines pour le travail du bois et les pièces de rechange qui s'y rapportent, b) des ateliers de fonderie, de forge, de traitement thermique, de mécanique, d'outillage, etc. nécessaires pour la transformation primaire et secondaire des pièces et éléments à produire en Afrique à l'échelon national et pour plusieurs pays.

190. On s'attend que la production locale des machines-outils et machines, équipement et accessoires connexes ci-après jouera un rôle crucial dans le processus d'industrialisation des pays africains.

^{32/} Transformation primaire à partir du métal liquide pour former des pièces moulées destinées à être usinées pour devenir des pièces. La transformation secondaire s'étend du moulage des ébauches à l'usinage de finition des pièces.

Diagramme III. Développement interdépendant des industries mécaniques et des industries du travail des métaux qui leur sont liées en vue de la réalisation du Plan d'action de Lagos



a) Machines-outils, machines et équipement

- i) Machines-outils classiques jusqu'à 10 ch., scies à ruban pour le bois et les métaux, foreuses, presses, cintreuses;
- ii) Outils portatifs à moteur jusqu'à 1 ch., : scies à bois, meules, etc.;
- iii) Équipement manuel : cintreuses, emboutisseuses, perceuses, etc.;
- iv) Outils manuels : cisailles, marteaux, tenailles, les outils de forgeron et ciseaux, etc.
- v) Outils de coupe : lames de scies à métaux, limes, mèches, forets, fraises, etc.
- vi) Appareils de mesure et accessoires.

b) Installations de coulage et d'usinage

- i) Département de la fonderie pour le coulage des pièces de fonte, de laiton et d'aluminium capables de couler des bâtis de machines pesant jusqu'à cinq tonnes;
- ii) Département de la forge et du traitement thermique capables de façonner des pièces pesant jusqu'à 40 kilos.
- iii) Département des machines qui travaille pour les ateliers d'usinage : coulage jusqu'à cinq tonnes et façonnage jusqu'à 40 cm de diamètre et 200 cm de longueur;
- iv) Département de l'outillage pour la production de gabarits d'outils, de petit appareillage pour la réparation d'outils et la production de pièces de précision;

- v) Département où sont fabriqués les pièces et accessoires à souder;
- vi) Département où est pratiquée la métallisation (revêtement nickel-chrome, phosphatage, etc.).

191. L'énumération de machines et d'équipement ci-dessus n'a qu'un caractère indicatif. L'Égypte est le seul pays d'Afrique (exclue l'Afrique du Sud) à fabriquer divers machines-outils et équipement classiques. Le Kenya, le Nigéria et l'Algérie commenceront très bientôt à fabriquer diverses machines-outils classiques.

Problèmes et contraintes majeurs

192. La demande de machines-outils et de machines et appareils pour le travail des métaux et du bois est encore en majeure partie couverte par les importations. L'offre locale est presque inexistante dans la plupart des pays africains. Les problèmes et contraintes majeurs liés au développement des industries mécaniques clefs sont :

- a) L'absence des matières premières essentielles, en particulier la fonte, les profilés usinables et les aciers alliés, etc.;
- b) L'absence de politiques et de stratégies en vue d'une industrialisation intégrée;
- c) L'insuffisance des compétences locales pour la gestion des différents aspects des projets et notamment leur identification, leur planification, leur conception, leur mise en place, leur exécution et pour l'acquisition des ressources financières et la technologie;
- d) Le refus des sociétés multinationales déjà établies en Afrique de créer des industries clefs;

- e) Le manque de volonté politique de mettre les ressources en commun pour mettre en oeuvre des projets sous-régionaux et multinationaux touchant les industries clefs;
- f) L'insuffisance des infrastructures au niveau national quant aux fonderies, forges, ateliers mécaniques, ateliers d'outillage et d'industries de soutien et le sous-emploi de la capacité installée;
- g) L'absence de facilités de R et D et le manque de normalisation des produits;
- h) L'insuffisance des circuits de communication et les problèmes que posent le rassemblement et la diffusion de l'information entre les Etats membres dans le domaine du développement des industries clefs.

Pour résoudre les problèmes et contraintes ci-dessus, il est nécessaire que les pays africains conjuguent leurs efforts en vue de la restructuration des moyens existants, y compris les mécanismes institutionnels, pour le développement intégré et interdépendant des industries mécaniques clefs.

Projets et activités prioritaires pour le développement des industries clefs

193. Les activités nationales et multinationales se rapportant au programme de développement de l'industrie mécanique durant la Décennie doivent couvrir les activités de promotion qui visent au développement des industries mécaniques clefs pour la fabrication des machines-outils et des machines également utilisées pour le travail des métaux ainsi que des matériels servant en premier lieu à couvrir des besoins fondamentaux dans les pays africains. Les domaines identifiés comme hautement prioritaires sont les suivants :

- a) Développement et production des machines-outils et machines connexes pour le travail des métaux :

- i) Machines-outils classiques jusqu'à 10 ch : une usine par sous-région d'une capacité annuelle de 300 à 400 unités (pouvant être portées à 1 200) fabriquant la gamme des produits énumérés ci-dessus, chaque usine nécessitant un investissement de 10 à 15 millions de dollars^{33/} et un effectif de 400 à 500 personnes;
 - ii) Outils portatifs équipés d'un moteur de 1 ch au plus et équipement manuel. On prévoit au moins deux usines par sous-région, chacune avec une production annuelle de 100 000 outils à moteur énumérés ci-dessus et de 10 000 unités d'une gamme indiquée plus haut; chaque usine nécessitant un investissement de 8 à 10 millions de dollars et employant un effectif de 250 à 350 personnes;
 - iii) Une grande variété d'outils à main : dans chaque pays de plus de 4 millions d'habitants, une usine d'une capacité annuelle de 5 millions d'unités de la gamme ci-dessus, chaque usine nécessitant un investissement de 3,5 à 6 millions de dollars et un effectif de 250 à 300 personnes;
 - iv) Une grande variété d'outils de coupe : une usine par MULPOC (sous-région) d'une capacité annuelle d'un million d'unités figurant dans la gamme ci-dessus, chaque usine nécessitant un investissement de 6 à 8 millions de dollars et un effectif d'environ 400 personnes;
 - v) Divers équipements et accessoires de mesure : une usine par MULPOC d'une capacité annuelle de 100 000 unités figurant dans la gamme ci-dessus, chaque usine nécessitant un investissement de 1,5 à 3 millions de dollars et un effectif d'environ 200 personnes.
- b) Développement des industries clefs de soutien :

^{33/} Dans les chiffres et les autres chiffres touchant les investissements ci-après ne sont pas inclus le coût du terrain et des bâtiments ni ceux des pièces et éléments qui ont donné lieu à sous-traitance.

- i) Un département de fonderie à l'échelon national ou pour plusieurs pays dans les pays de plus de 3 millions d'habitants, une usine (dont l'activité sera fonction de l'extension et de la valorisation des fonderies existantes le cas échéant) d'une capacité annuelle de 10 000 tonnes de métal liquide à convertir en pièces moulées de fonte de fer gris de haute qualité, de fer spongieux gris et d'acier, de bronze et d'aluminium; chaque usine nécessitant un investissement de 10 à 15 millions de dollars et un effectif de 300 à 500 personnes. La production consistera en bancs de machines-outils, colonnes, châssis, tabliers, contrecoupées de tours, têtes de broches, guides, chariots, corps de pompes, turbines, brides, blocs-moteurs, carters d'essieux, carters de moteurs, gros engrenages bruts en fonte, pièces de transmission d'un poids maximum de 2,3 tonnes par pièce;
- ii) Un département de forge et de traitement thermique à l'échelon national ou pour plusieurs pays : une usine par pays de plus de 4 millions d'habitants, avec une capacité annuelle de 2 000 tonnes de pièces moyennes usinées et de 5 000 tonnes de petites pièces forgées, comportant des installations correspondantes de traitement à chaud; chaque usine nécessitera un investissement de 4,5 à 6 millions de dollars et un effectif de 250 personnes (les poids des produits se situeront entre 5 et 20 kilos pour les industries des machines-outils, des machines de transport et du machinisme agricole;
- iii) Création d'ateliers mécaniques et d'ateliers de fabrication comme il a été recommandé plus haut;

- iv) Un département de l'outillage à l'échelon national ou pour plusieurs pays, une usine par pays de plus de 8 millions d'habitants, avec une capacité annuelle de 1 000 gabarits, outils et petit appareillage pesant jusqu'à 50 kilos, 5 000 réaffûteuses à outils, 200 moules et matrices; chaque usine nécessitera un investissement de 5 à 10 millions de dollars et un effectif d'environ 200 personnes hautement qualifiées. L'usine serait en mesure de former 100 personnes par an.
- v) Usines de métallisation à l'échelon national : une usine par pays de plus de 2 millions d'habitants, où seront pratiqués le nickelage et le chromage, la galvanisation, le phosphatage, l'anodisation et l'émaillage, etc., chaque usine nécessitant un investissement d'environ 2,5 à 4 millions de dollars et un effectif de 250 personnes.

Industries mécaniques ayant des liens avec les secteurs prioritaires

194. Pour assurer un développement autonome basé sur l'autosatisfaction, la section industrielle du Plan d'action de Lagos souligne tout spécialement qu'il est nécessaire de créer une base industrielle qui assurera l'intégration de toute l'économie^{34/} en créant des liens effectifs entre l'industrie et les autres secteurs^{35/}, le but étant de produire des intrants pour les infrastructures^{36/} et les autres secteurs et de satisfaire les besoins fondamentaux des populations dont la grande majorité vit dans les zones rurales. En plus des secteurs auxquels

^{34/} Ibid., paragraphes 52 et 56 d).

^{35/} Ibid., paragraphe 64.

^{36/} Ibid., paragraphe 66 e).

les ministères de l'industrie reconnaissent une priorité élevée, à savoir l'alimentation et l'agriculture et les matériaux de construction^{37/}, les chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de leur sommet économique, sont convenus d'accorder la priorité aux secteurs suivants : alimentation et agriculture, transports et communications, industrie, énergie, commerce et finance. La relation qui lie les secteurs de la mécanique et les secteurs prioritaires a été indiquée plus haut.

Agriculture

195. Le plan alimentaire régional pour l'Afrique prévoit une importation de 13,8 millions de tonnes de blé pour l'année 1990^{38/}. Or, les importations de céréales, en 1978, étaient déjà de 13,4 millions de tonnes, ce qui reflète une croissance alarmante de la demande. Suivant une étude de la FAO^{39/}, l'Afrique aura, en l'an 2000, besoin de 39 millions de tonnes de riz et de céréales secondaires de plus qu'en 1980.

196. En conséquence, la production de céréales doit être intensifiée d'urgence. Cette idée a été énoncée dans la Déclaration de Freetown des Ministres de l'agriculture en 1976 et il en est tenu compte dans le Plan alimentaire régional pour l'Afrique. Les points qui retiennent principalement l'intérêt sont la production alimentaire, les pertes de vivres, les politiques des prix, les services de recherche et de vulgarisation et les services agricoles.

197. L'industrie a un rôle vital à jouer dans le développement de l'agriculture, particulièrement parce qu'elle fournit des intrants industriels pour augmenter la production et réduire les pertes de vivres. Cependant, comme ses apports possibles à l'agriculture sont très divers et comme ses capacités sont limitées, les choix sont très rigoureux et dépendront de chaque pays.

^{37/} Ibid., paragraphes 66 d) et 67.

^{38/} Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Plan alimentaire régional pour l'Afrique (Rome), 1980.

^{39/} Agriculture : vers 2000, Tableau 10.3.

Idées de projets

198. Parmi les produits et services industriels prioritaires signalés dans le Plan alimentaire régional, les intrants nécessaires pour la production alimentaire et agricole sont :

- Les produits et équipement nécessaires au stockage et à la transformation;
- Le matériel de transport : camions, camionnettes, charrettes à traction animale, chariots pour transporter les vivres venant des exploitations agricoles;
- Matériel pour la construction et l'entretien des routes de raccordement tel que bulldozers, camions à benne basculante, compresseurs;
- Intrants généraux : outils, accessoires et machines agricoles et équipement industriel servant à fabriquer du matériel d'irrigation, des engrais, des pesticides et à transformer des carburants;
- Pièces de rechange et accessoires et entretien de toutes les machines et tous les équipements.

199. A ce jour, la production d'outils manuels simples est assez bien assurée dans la plupart des pays africains au niveau du forgeron du village et dans certains pays le niveau de mécanique atteint est élevé. Cependant, la production locale d'outils à traction animale et à moteur est encore virtuellement nulle dans la plupart des pays africains. La même situation prévaut en ce qui concerne d'autres intrants tels que l'équipement de stockage et de conditionnement, l'équipement de transport et l'équipement industriel.

- a) Matériel de stockage et de transformation. Suivant l'étude de la FAO mentionnée ci-dessus, un investissement de 2 milliards de dollars sera nécessaire d'ici l'an 2000 pour l'achat d'équipement et de machines de conditionnement (concasseurs à huile, huileries, etc.);
- b) Matériel de transport (voir ci-après);
- c) Matériel de construction et d'entretien de routes de desserte, celles-ci ayant un effet direct sur le transport général; il en sera question plus loin;
- d) Outils agricoles : les importations totales d'outils agricoles en Afrique étaient de l'ordre de 39 999 tonnes en 1976 et on prévoit qu'elles passeront à 139 000 tonnes en 1990 et à 207 000 tonnes en l'an 2000. La capacité de production industrielle existante est d'environ 18 millions d'outils manuels et de 60 000 d'instruments par an. Vers 1990, la région d'Afrique orientale et australe aura besoin de plus de 7 millions d'outils manuels. Dès lors, 8 à 10 établissements de mécanique légère seront nécessaires, chacun impliquant un investissement de l'ordre de 2 millions de dollars aux prix de 1977. Les chiffres correspondants sont de plus de 10 millions d'outils manuels et de 10 à 15 établissements pour l'Afrique occidentale et 3 à 4 millions d'outils manuels et 4 à 5 établissements pour l'Afrique du Nord. Chaque unité emploiera environ

100 personnes. La sous-région de l'Afrique centrale pourra vraisemblablement s'en sortir en améliorant le niveau technique des établissements existants ou prévus dans les plans;

- e) Outillages manuels et à traction animale : la demande totale pour 1990 et 2000 est estimée à plus de 25 000 et 38 000 tonnes respectivement, dont 10 % pour les pays d'Afrique centrale et 30 % pour chacune des trois autres sous-régions. Si la production annuelle est de 55 000 unités par établissement, les besoins totaux de l'Afrique pourraient être couverts dans la région par 25 à 30 établissements, chacun nécessitant un investissement de 2 millions de dollars d'ici l'an 2000 et un effectif de 130 personnes par établissement;
- f) Outillages et machines agricoles à moteur : les besoins totaux de la région en outillages et machines de cette catégorie sont estimés à 70 000 tonnes pour 1990 et à 100 000 tonnes pour l'an 2000; la ventilation serait la même que ci-dessus pour les outillages manuels et à traction animale. Très peu de pays africains ont des fabriques de ces outillages et machines, mais une douzaine environ sont équipés pour l'assemblage de machines à moteur. Si la production annuelle est de 75 000 unités (charrues, herses, cultivateurs, batteuses ou vans mécaniques), l'Afrique aura besoin de 6 à 10 établissements nécessitant un investissement de 3 à 4 millions de dollars et un effectif d'environ 150 personnes pour chacun d'eux;
- g) Tracteurs agricoles : en 1977, 83 433 tonnes de tracteurs agricoles ont été importées dans la région. On estime que ce chiffre s'élèvera à 687 000 tonnes en 1990, et 1 750 000 tonnes en 2000. Considérant que le nombre minimal de tracteurs d'un poids moyen de 2 tonnes chacun à produire dans l'année pour que la production soit rentable est de 10 000, l'Afrique devrait pouvoir faire vivre en 1990 25 à 30 unités de fabrication et 70 unités en l'an 2000. Chaque unité

nécessitera un investissement de plus de 125 millions de dollars (prix 1977) et un effectif de l'ordre de 5 000 personnes;

- h) Equipement d'irrigation : en 1977, la région a importé pour 350 millions de dollars de pompes à usage agricole. Selon les projections faites, cette demande atteindra 1,09 milliard de dollars en 1990 et plus de 2 milliards en l'an 2000. En conséquence, la région est bien placée pour développer ses propres unités de production. Le niveau estimé d'investissement serait d'environ 1 milliard de dollars en 1990 et de 1 milliard de dollars de plus en l'an 2000. Les besoins en main-d'oeuvre correspondants seraient de 50 000 personnes pour 1990 et 50 000 personnes en plus pour l'an 2000. En ce qui concerne la tuyauterie et les tubes à usage agricole, il est à

mentionner que le développement proposé dans le secteur chimique pourrait en fournir la plus grande partie sous forme de tuyaux et tubes en chlorure de polyvinyle.

- i) Pièces de rechange, accessoires et entretien : la fabrication des pièces de rechange et accessoires serait entreprise par les unités déjà mentionnées et confiée à des industries auxiliaires sous-traitantes. Chaque unité de fabrication aurait plusieurs industries auxiliaires qui nécessiteraient environ 10% des investissements et de la main-d'oeuvre nécessaires aux principales unités de fabrication. En plus, des ateliers d'entretien devraient être créés là où ils n'existent pas et ceux existants devront être améliorés techniquement. Ici aussi, 10 à 15 % des investissements indiqués pour les industries-mères seront nécessaires. Certains des mécanismes et activités qui peuvent contribuer au développement des inputs alimentaires et agricoles sont indiqués ci-dessous.

Activités

200. Les activités qui suivent sont parmi celles qui devront être entreprises :

- a) Formulation d'une politique et d'une stratégie de modernisation et de mécanisation par étapes de l'agriculture, fondées sur l'autosuffisance et

- tenant compte de l'évolution des revenus des agriculteurs, des dimensions des exploitations, des besoins en carburant et des besoins énergétiques pour définir un programme d'inputs agricoles;
- b) Conception et formulation d'un programme approprié de développement des inputs agricoles et détermination des principaux changements de la demande d'inputs, notamment en ce qui concerne la normalisation pour élargir le marché national et développer des services d'entretien et la production des pièces de rechange;
 - c) Soutien et amélioration des agents agricoles autochtones et rationalisation de la production;
 - d) Préparation de profils de la main-d'oeuvre pour les inputs agricoles et pour la planification de la formation, et organisation de programmes de formation des agriculteurs à l'emploi des inputs en évolution;
 - e) Préparation de programmes pour le développement d'engrais et de pesticides, y compris les profils de main-d'oeuvre.

Transports et communications

201. La mise en oeuvre du plan relatif aux transports et aux communications dans le Plan d'action de Lagos, grâce essentiellement à l'importation de matériel et de pièces de rechange pour les transports et les communications, est difficilement concevable avec l'actuelle détérioration des termes de l'échange et l'endettement croissant de la plupart des pays africains. Ceci apparaît particulièrement vrai quand on se souvient que l'équipement importé de transport et de communications figure parmi les produits des industries mécaniques pour lesquels la demande est la plus dynamique. La section consacrée aux transports et aux communications dans le Plan d'action de Lagos et la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique appellent d'urgence la promotion d'une industrie africaine dans le domaine de l'équipement de transports et de communications^{40/ 41/}. Dans ce dernier document sont signalés

^{40/} Plan d'action de Lagos, paragraphe 207 f).

^{41/} Décennie pour les transports et les communications en Afrique, 1978-1988, Vol. I (E/CN.14/726, paragraphe 13 f))

plusieurs projets de routes et de transport routier qui se chiffrent à 3 milliards 925 millions de dollars pour la première phase (1980-1983). De nombreuses études de préfaisabilité, de faisabilité et de conception technique sont en cours et elles conduiront à des projets de construction dans la phase II. De façon similaire, la Décennie envisage le "développement de l'industrie de télécommunications et de l'électronique en Afrique"^{42/}.

202. L'importation d'équipement de transport (pour plus de 11 milliards en 1977) correspond à quelque 40 % des importations totales des pays en développement d'Afrique. Les estimations pour 1990 et l'an 2000 indiquent que les importations atteindront environ 25 milliards et 45 milliards de dollars. Les chiffres correspondants pour le matériel de communications sont 2,3 milliards et 5,4 milliards de dollars.

Idées de projet

203. Les principaux éléments considérés dans la section du Plan d'action de Lagos relative aux transports et aux communications sont : les routes et les transports routiers, les transports maritimes, les voies ferrées et les transports ferroviaires, les ports, les transports aériens, les transports fluviaux et les transports multimodaux. La partie relative aux communications couvre les télécommunications, les communications par satellite, les radio-communications (radio et télévision), les services postaux et la main-d'oeuvre et la formation pour les télécommunications.

204. Les lignes de produits suivantes sont identifiées comme étant parmi les principaux inputs^{43/} dans le développement des sous-secteurs des transports et des communications ci-dessus :

- voies ferrées et matériel roulant;
- camions, autobus, voitures particulières, cycles et charrettes;

^{42/} Ibid., paragraphe 109 a).

^{43/} Ibid., paragraphes 157, 158, 172, 216, 227, 406.

- équipement de télécommunications y compris les postes de radio et télévision;
- bateaux;
- matériel pour travaux routiers y compris les tracteurs et engins de terrassement;
- pièces de rechange et accessoires de ces équipements.

205. En dehors des lignes de produits identifiées ci-dessus, les produits et groupes de produits suivants seront, estime-t-on, ceux qui méritent le plus d'être suivis au cours de la Décennie :

- a) Equipement ferroviaire ^{44/} En 1977, 767 millions de dollars d'équipement ferroviaire ont été importés dans la région. On prévoit une demande de deux milliards de dollars en 1990 et de 3,4 milliards en l'an 2000, dont 50 % pour les locomotives et les véhicules à moteur. Les investissements et la main-d'oeuvre nécessaires pour arriver à la production requise seraient de l'ordre de 3 millions de dollars et de 250 000 personnes en 1990 et il faudrait 2 millions de dollars et 150 000 personnes de plus pour l'an 2000. Il faudrait une dizaine d'unités de fabrication en 1990 et 17 en l'an 2000. Chaque unité se spécialiserait dans la production de produits spécifiques tels que les bogies et les roues, les locomotives diesel (le moteur étant fourni par l'atelier des moteurs qui travaillera pour les usines de camions et de tracteurs), les locomotives électriques, les voitures de passagers, les wagons de fret. De grands ateliers de fonderie et de forge seront nécessaires pour desservir les unités mentionnées ci-dessus.
- b) Véhicules routiers : En 1977, presque 5,5 milliards de véhicules routiers ont été importés dans la région. Les projections les plus prudentes pour 1990 et l'an 2000 ^{45/} indiquent un marché de 18 milliards de dollars pour 1990 et de 29,5 milliards pour l'an 2000 (voitures particulières : 4 milliards et 8 milliards de dollars; autobus: 4 milliards et 6,5 milliards de dollars; camions et autres poids lourds; 10 milliards et 15 milliards de dollars. Ces chiffres justifient l'existence d'unités de production. Il est suggéré que les activités de fabrication soient coiffées par une société multinationale groupant tous les Etats membres de l'OUA. Cette société contrôlerait les unités de fabrication et d'assemblage décrites en détail ci-après. Elle s'occuperait aussi de la R et D, de la formation, des ventes, de l'acquisition de matières premières etc. On envisage plusieurs unités auxiliaires qui seraient indépendantes mais liées ou intégrées aux unités de fabrication de

^{44/} Dans cette section et dans celles qui suivent, l'année de référence est 1977 les chiffres d'investissement sont aux prix de 1977, les projections sont basées sur les tendances antérieures.

^{45/} Une voiture particulière pour 500 habitants en l'an 2000.

voitures particulières, de camions, d'autres poids lourds et d'autobus, et leur fourniraient les accessoires (démarreurs, phares, bobines et bougies, etc.).

- i) Voitures particulières : Les projections ci-dessus, pour 1990 et l'an 2000, indiquent une demande correspondante de 800.000 et 1 600 000 véhicules. La production de 800 000 automobiles justifierait l'existence de deux usines d'assemblage et de 5 à 10 unités de fabrication de moteurs, de boîtes de vitesse, de roues et de pneus, etc.; trois à cinq fonderies, trois à cinq ateliers d'outillage. L'investissement total sera de l'ordre de 6 milliards de dollars pour 1990, et il faudra 5 milliards de plus pour l'an 2000; quant aux besoins de main-d'oeuvre, ils seront de 150 000 personnes pour 1990, et de 100 000 personnes supplémentaires pour l'an 2000.
- ii) Autobus : Selon les projections ci-dessus, la région pourra faire travailler quatre à cinq unités de production en 1990 et de six à huit en l'an 2000. L'investissement total pour les premières serait d'environ 3 milliards de dollars et il faudrait rajouter 2 milliards pour les secondes. Les besoins de main-d'oeuvre correspondants seraient de 200.000 personnes, puis de 150,000 personnes supplémentaires;
- iii) Camions et autres poids lourds : Selon les projections mentionnées plus haut, quatre unités de production seront nécessaires pour 1990 et il en faudra deux de plus en l'an 2000, les investissements correspondants étant de cinq et de trois milliards de dollars. Quant à la main-d'oeuvre, les chiffres seraient de 300 000 personnes et 150 000 personnes. Les modèles envisagés vont des camionnettes légères aux grands camions de 30 tonnes et plus, chaque unité se spécialisant dans la production d'un modèle particulier.
- iv) Cyclomoteurs, véhicules peu coûteux et bicyclettes : En 1977, la région a importé pour 376 millions de dollars de bicyclettes et

cyclomoteurs. Pour 1990 et l'an 2000, les prévisions sont de 1,4 milliards et 2,3 milliards respectivement. A supposer que la moitié des montants en question soit consacrée à l'achat des véhicules peu coûteux, les chiffres à prévoir dépasseraient 2 milliards de dollars et 3,4 milliards respectivement. La technologie dont il s'agit est assez simple et ne nécessite pas un investissement très important; en conséquence, la fabrication de ces articles devrait être encouragée comme premier pas vers des technologies plus complexes. Beaucoup d'unités de production spécialisées seront nécessaires pour les pièces forgées, les roues, les moyeux, les bielles, les pistons, etc. L'investissement total sera de l'ordre de 700 millions de dollars d'ici 1990 et 600 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires d'ici l'an 2000. Les besoins correspondants de main-d'oeuvre sont de 150 000 personnes pour 1990 avec 120 000 personnes supplémentaires d'ici l'an 2000.

- v) Matériel pour travaux routiers : La demande de matériel pour travaux routiers est directement fonction des activités de construction routière dans un pays donné. En 1977, les pays africains en développement ont importé pour 273 304 tonnes de machines pour la construction des routes. On estime qu'en 1990 et en l'an 2000 ils auront besoin de plus de 320 000 et de 600 000 tonnes de machines (compte non tenu des besoins supplémentaires résultant de la Décennie des Transports et des Communications en Afrique). Les investissements requis approcheront cinq milliards et huit milliards de dollars respectivement en 1990 et en l'an 2000. Cependant, si les usines de tracteurs, envisagées ci-dessus sont créées, elles pourront fournir des engins à quatre roues motrices à transformer en matériel pour travaux routiers. De même, la production de camions à benne basculante, etc., peut être organisée en liaison avec les usines de camions (selon l'hypothèse formulée plus haut, ces produits seront prévus dans la gamme fabriquée par les chaînes d'assemblage).

- c) Navires et bateaux : Selon les estimations prudentes, la demande pour 1990 sera de 2 milliards 800 000 millions de dollars et elle atteindra 6 milliards 600 millions de dollars pour l'an 2000. La technologie de la construction des navires et bateaux (et en partie les moteurs) est relativement simple et peut être comparée à la menuiserie. La valeur ajoutée est très faible, l'investissement est faible et les besoins de main-d'oeuvre sont élevés. L'investissement prévu pour 1990 est inférieur à un milliard de dollars et il faut y ajouter deux milliards de dollars pour l'an 2000. Il faut envisager en principe une production locale de moteurs. Beaucoup d'industries auxiliaires interviennent dans la construction des navires et bateaux: menuiserie, équipement électrique, équipement de climatisation, matières plastiques et instruments, et il faudra les développer parallèlement. A ce propos, on pourrait aussi envisager la production de bateaux de pêche fabriqués avec d'autres matériaux que le bois, par exemple le ciment armé ou la fibre de verre, et équipés d'une source d'énergie appropriée. La production pourrait débiter dans un pays possédant des lacs et un littoral, et l'expérience ainsi acquise serait ensuite étendue à d'autres pays de la sous-région ou de la région.
- d) Pièces de rechange et accessoires: Seraient fabriquées dans les usines auxiliaires appropriées (celles qui produisent voitures, autobus, camions, véhicules peu coûteux, etc., on en a déjà tenu compte plus haut).
- e) Matériel de télécommunications y compris les récepteurs de radio et télévision:
En 1977, les pays africains ont importé plus de 5 millions d'appareils de radios et de téléviseurs et 27 412 tonnes de matériel téléphonique. D'ici 1990, ces chiffres devraient atteindre près de 20 millions d'appareils et plus de 86 000 tonnes et d'ici l'an 2000, près de 40 millions d'appareils et plus de 210 000 tonnes.
D'ici 1990, l'Afrique pourra faire travailler plus de 100 unités de production d'appareils de radios et de téléviseurs ainsi que plus de dix fabriques de matériel téléphonique. Les investissements totaux pour la production radios et téléviseurs seront de l'ordre de 250 millions de dollars et de 500 millions

de dollars pour le matériel téléphonique. Les besoins en main-d'oeuvre seront de 10 000 à 15 000 personnes pour les premiers et 2 000 à 3 000 pour le second. S'il importe de promouvoir les industries électriques et électroniques, ce n'est donc pas seulement pour l'assemblage des postes de radio et de télévision et du matériel téléphonique, mais aussi parce qu'elles approvisionnent d'autres secteurs en pièces essentielles. Leurs produits tels que simples interrupteurs, câbles, fusibles, fil électrique, isolateurs et compteurs ou même génératrices et mécanismes de commutation jouent un grand rôle dans le développement d'un pays.

Activités

Pour développer de manière intégrée la production locale des matériels mentionnés plus haut, les activités suivantes sont recommandées :

- a) Formulation de programmes de développement et de production des matériels transport et de communications aux niveaux national et sous-régional; on tiendra compte du développement projeté et planifié d'autres secteurs, spécialement l'alimentation et l'agriculture, de la répartition de la population, des ressources nationales, du niveau des revenus ruraux, des besoins en matériels de transport en commun, du coût croissant de l'énergie importée, et des nouvelles sources d'énergie et de la Décennie des transports et des communications en Afrique.
- b) Amélioration des ateliers locaux de réparation et d'entretien installés dans les zones urbaines et rurales, en leur apportant un appui technique (il s'agira, par exemple, de services de contrôle de qualité, de normalisation) en leur octroyant des crédits pour acquérir de nouveaux équipements, en leur fournissant en gros leurs matières premières à des prix raisonnables, en commercialisant leurs produits si nécessaires et, le cas échéant, en créant des domaines industriels dans le sous-secteur considéré.
- c) Etablissement de profils d'emploi pour faciliter la planification et la préparation de la main-d'oeuvre requise dans ce sous-secteur.
- d) Amélioration des ateliers de chemins de fer et autres ateliers en vue de la

production d'une large gamme de produits pour les chemins de fer et à d'autres fins; on évaluera notamment les possibilités d'améliorer les ateliers en en faisant des filiales capables de fonctionner par elles-mêmes et on organisera des voyages d'études intra-africains pour encourager les échanges d'expériences.

- e) Production et normalisation du nombre et de la diversité des principaux matériels et véhicules de transport, y compris les camions et les voitures particulières pour faciliter la formation d'élites techniques nationales grâce à des efforts nationaux concertés et pour faciliter la production d'éléments essentiels tels que moteurs, boîtes de vitesses, pneus, etc. ainsi que celle de pièces de rechange et d'accessoires.
- f) Formation de la main-d'oeuvre nécessaire aux industries.

Ressources naturelles

207. L'industrie produit des inputs dont on a besoin pour prospecter, extraire et transformer les ressources naturelles. En fournissant des inputs produits dans la région, les pays africains pourront augmenter la valeur ajoutée et ainsi exercer effectivement leur contrôle et leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. Ceci va dans le sens du Plan d'action de Lagos où est envisagée la prise de mesures destinées à accroître l'intégration des industries minières dans les économies nationales, cette intégration étant un des changements structurels nécessaires pour resserrer la liaison entre l'industrie et les ressources minières.

208. Au cours de la Décennie, l'industrie devrait faire apparaître des compétences techniques et des technologies et produire des biens d'équipement et des fournitures pour la prospection, l'extraction et la transformation des produits miniers. Les compétences techniques et la technologie sont

en grande partie déterminées par l'organisation de la production dans laquelle on englobe tout l'enchaînement des opérations liées que supposent l'extraction des ressources primaires, leur transport et leur conversion, le transport des produits, leur conversion secondaire, l'approvisionnement et la consommation finale. En ce qui concerne les biens d'équipement et les fournitures, il faut développer l'industrie en vue de mettre les inputs industriels suivants à la disposition des secteurs de la prospection, de l'extraction et de la transformation des ressources minières :

- Matériel de recherche géologique et pour la prospection minière;
- Matériel et machines d'extraction;
- Matériels, machines et installation pour le traitement des produits miniers;
- Industries auxiliaires de service telles que les fonderies, les forges, les services d'entretien et de réparation;
- Fournitures, outillage, pièces de rechange et éléments comme ci-dessus.

Activités et projets

209. Les activités de la Décennie relatives à la prospection, l'extraction et la transformation des ressources minières dépendront des activités et projets relatifs au développement des industries fournisseurs d'inputs et particulièrement de l'industrie mécanique. Ces activités et projets nationaux et multinationaux sont :

- a) une évaluation des méthodes et de la pratique de l'organisation et de la gestion des fabriques qui produisent les fournitures, l'outillage, les pièces de rechange, les éléments, l'équipement, les machines et les installations pour l'exploration, l'extraction et la transformation des ressources minières;
- b) la détermination des produits essentiels des industries mécaniques qu'il conviendra de normaliser et produire dans la région africaine;

- c) le recensement des capacités et compétences existantes et l'évaluation de celles qui sont nécessaires pour une production intra-africaine des inputs industriels dont on a besoin pour la prospection, l'extraction et la transformation des ressources minières;
- d) la promotion de la création d'entreprises de production et de commercialisation de matériel, de produits chimiques et de fournitures pour l'exportation des mines;
- e) la préparation de profils de l'emploi à utiliser pour la planification et la formation de la main-d'oeuvre destinée aux industries qui s'occupent de la production de fournitures, d'équipement, d'usines et de machines pour les secteurs de l'extraction et de la transformation des ressources minérales.

Cadre institutionnel pour l'industrie mécanique

210. Pour traduire dans les faits toutes les activités ci-dessus, il sera nécessaire de renforcer les institutions nationales existantes et les entreprises commerciales qui s'occupent de production et de commercialisation. Le Ministère de l'industrie, en collaboration avec d'autres ministères concernés pourra jouer un rôle éminent dans la création des industries dont il s'agit. Il est proposé de mettre sur pied dans chaque sous-région un centre de développement et de conception des industries, des machines et industries mécaniques connexes. Ce sera là la véritable base pour le développement des industries clefs. Ce centre sera en mesure de fournir les prestations d'ordre institutionnel ci-après :

- a) Services d'identification de préparation et de gestion des projets en vue de la préparation d'études de faisabilité, d'évaluation, de projets, de formation technique et de conseil en matière de gestion;
- b) Services d'étude et de mise au point de produits et notamment d'étude et d'adaptation de produits, de normalisation et d'étude de prototypes.

Ces activités peuvent être menées en coopération avec le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques installé à Ibadan, Nigéria;

- c) Services de fourniture, de financement et de vente de machines et de matières premières et notamment de financement dans le cadre d'un programme d'octroi de prêts;
- d) Services de consultation technologique touchant l'agencement des usines, la planification des procédés, les méthodes de production, le choix des machines et du matériel, les techniques de production, la mise au point (des gabarits, outils et accessoires), le contrôle de la production et des matériaux, le contrôle de la qualité et l'inspection;
- e) Services technologiques communs qui seront fournis pour partie par le centre signalé plus haut et pour partie par les établissements industriels eux-mêmes;
- f) Bureaux d'étude communs pour les secteurs tant public que privé dont les activités porteront notamment sur la fonderie (moulages de forme en métaux ferreux et non ferreux), les forges et les usines de traitement thermique, les ateliers de l'outillage, les installations de galvanisation et de galvanoplastie, les industries auxiliaires qui fabriquent des roulements, des embrayages, des courroies, de la quincaillerie, des outils de coupe, du matériel pneumatique, des pièces en matière plastique et du matériel électrique.

211. En outre, les arrangements d'ordre institutionnel suivants contribueraient au développement de l'industrie mécanique :

- a) Création de quelques sociétés clefs de mécanique qui seraient à la pointe des efforts nationaux et multinationaux visant à développer l'industrie mécanique concernée (agriculture, transports et communications, ressources naturelles) en tenant compte d'un nombre limité de produits prioritaires

- et à promouvoir les compétences nationales en matière de conception en collaboration avec le centre de conception et de développement mentionné plus haut et aussi en tirant parti de la rétroaction et en recourant à la sous-traitance avec de petites entreprises autochtones dans les domaines pertinents;
- b) Organisation effective du marché et de la commercialisation des produits de ce secteur tant au plan national que dans les autres pays africains;
 - c) Création de services de normalisation dans le cadre de l'Organisation régionale africaine de normalisation 46/ pour promouvoir la normalisation des outils, instruments, matériel et machines dans des domaines prioritaires;
 - d) Création de centres de formation où serait formée la main-d'oeuvre requise tant pour les industries manufacturières que pour les utilisateurs finals;
 - e) Services d'information sur les tendances et l'évolution du marché dans des domaines comme la conception des produits et les techniques de fabrication;
 - f) Elimination des barrières douanières et autres entre Etats Membres.

46/ Dont le siège est à Nairobi (Kenya)

Petites industries

212. Le Plan d'action de Lagos préconise résolument la création d'un réseau de petites et moyennes industries au niveau national et demande aux gouvernements de prendre des mesures effectives et de prévoir des stimulants pour leur développement^{47/}. Si l'on veut un développement industriel autonome et autosuffisant, il faut des politiques et des stratégies industrielles nationales et sous-régionales dont le but sera la création d'une base industrielle solide^{48/} et qui mettront l'accent sur le développement des compétences et des capacités propres à stimuler les industries basées sur les ressources, par exemple les agro-industries, les industries mécaniques de base, les industries de biens d'équipement, les industries chimiques, les industries métallurgiques et les industries légères, en fournissant des intrants ou en utilisant des extrants. De petites industries pourraient contribuer à la création de cette base, et leur promotion et leur expansion pourraient permettre d'atteindre l'objectif de 2 % de la production industrielle pour la région africaine vers l'an 2000^{49/}.

Petites industries en tant que facteur de modernisation de l'économie, spécialement dans les zones rurales

213. La promotion de petites industries contribuerait énormément au développement industriel. Normalement les petites industries ont un fort coefficient de main-d'oeuvre et représentent plus d'emplois par unité de capital investi. Leur mise en place créerait donc des emplois et des revenus et contribuerait à la réduction de l'exode rural. L'implantation des petites industries dans les zones rurales est susceptible d'encourager l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui sont invariablement moins coûteuses à produire, ce qui permet de réduire le recours à l'énergie importée et à d'autres éléments et d'économiser

^{47/} Plan d'action de Lagos, paragraphe 69 i) et j).

^{48/} Ibid., paragraphe 66 a) et h).

^{49/} Ibid., paragraphe 62.

les devises étrangères. Ces industries sont également des centres de développement de la main-d'oeuvre semi-qualifiée et d'esprit d'entreprise local qui sont indispensables à l'industrialisation. La création de petites industries encourage aussi la promotion d'un développement industriel interrelié par la sous-traitance. Les petites industries orientées vers la production des éléments ou des pièces détachées encouragent également la croissance d'autres secteurs notamment l'alimentation et l'agro-industrie, les industries du bâtiment, les transports et communications, l'énergie. La promotion et l'expansion des activités des petites industries dans ces secteurs de production pourraient aider à atteindre les buts et objectifs visés avec un développement rapide et intégré, l'accent étant mis sur la satisfaction des besoins fondamentaux et l'utilisation des ressources locales.

214. Certains pays africains ont conçu pendant la dernière décennie des politiques et des programmes de développement de petites industries. Dans certains pays, le gouvernement a mis en place des implantations industrielles dans les zones urbaines et rurales pour promouvoir et encourager le développement des petites industries tandis que dans d'autres, on n'a pas encore recouru à ce moyen pour les développer.

Principaux problèmes et contraintes

215. La plupart des pays africains n'ont pas de politiques nationales spécifiques pour le développement de la petite industrie qui soient incorporées dans les plans nationaux de développement, ni de définitions claires et précises de ce qu'on entend par petites industries; en conséquence, il n'y a pas de programme intégré de développement des petites industries. Une autre contrainte majeure est l'absence de compétences suffisantes pour la collecte des informations sur le type de biens qui peuvent être fabriqués par de telles industries, sur les sources de matières premières, la technologie nécessaire, la capacité de production, les systèmes de commercialisation et de distribution. Les autres contraintes comprennent l'insuffisance des ressources financières, de l'infrastructure et des accords institutionnels et des installations de commercialisation et de

distribution. En ce qui concerne les moyens de financement, plusieurs pays africains ont leurs propres institutions financières dans les secteurs privé, public ou semi-public. Il est possible d'amener ces institutions à proposer des systèmes de crédit plus simples et plus souples aux petites entreprises. Cependant, et c'est là un fait caractéristique et compréhensible, l'échec des efforts pour promouvoir les activités des petites entreprises n'est pas dû seulement au manque de moyens financiers mais aussi (et surtout) à l'absence d'un système de garantie des prêts accordés par les institutions financières d'Afrique. Les gouvernements africains devraient créer des mécanismes qui permettraient aux petits entrepreneurs d'obtenir des prêts à long terme et ils encourageraient de la sorte les petites industries, les industries rurales et les industries de village. Lors de la mise sur pied de ces systèmes spéciaux de financement pour la petite industrie, il conviendrait également de veiller à promouvoir les entreprises autochtones susceptibles d'assurer une production à moyenne et grande échelles.

216. La contribution des petites industries à la mise en oeuvre du programme de la Décennie sera grandement renforcée quand le champ d'action de ces petites industries aura été déterminé, quand les compétences et capacités requises auront été développées et quand les informations de base sur leur production seront disponibles.

Activités et projets

217. Les activités et projets à envisager sont les suivants :

Au niveau national

- a) formulation de politiques, stratégies et d'un programme cohérent et intégré pour le développement des petites industries dans le cadre du développement industriel et du développement rural, compte tenu des possibilités d'activités de projets intersectoriels et reliés entre eux;

- b) évaluation des capacités de la main-d'oeuvre et des cadres et préparation d'un programme pour leur valorisation; il s'agira notamment de recenser au plan national les entrepreneurs (et les entrepreneurs possibles) et d'organiser des associations nationales de petites industries et d'industries rurales;
- c) initiatives visant à faciliter la commercialisation de produits finals et l'achat des matières premières et des intrants intermédiaires, etc. à des prix stables grâce à des sociétés nationales de commercialisation spécialement créées pour les petites entreprises;
- d) élaboration de programmes de formation en vue de l'amélioration des services de vulgarisation et en vue du développement des compétences nationales, pour l'identification, la promotion, la conception, l'analyse et la mise en oeuvre des projets pour le développement des petites industries et des industries rurales;
- e) recherche d'ordre pratique quant à la possibilité de mettre en place des installations d'achat de matériel pour les petites industries et les industries rurales et d'établir des liens effectifs entre ces activités et le développement de la capacité locale de conception technique et de production, et notamment de la normalisation et du contrôle de qualité, et d'apporter des conseils techniques et un soutien institutionnel;
- f) élaboration d'accords de sous-traitance entre les petites et les grandes entreprises;
- g) étude des moyens les plus efficaces de fournir des installations matérielles pour de petits projets industriels, et notamment fournir eau, énergie, électricité, des bâtiments (spécialement dans les zones rurales) et étude des possibilités de créer des coopératives rurales en offrant des infrastructures telles qu'implantations industrielles et ateliers;

- h) réorientation et mobilisation de services et institutions industriels décentralisés (y compris des services de développement du produit et de la technologie), en vue d'aider, en priorité, l'industrie rurale en ce qui concerne en particulier les biens intermédiaires pour l'agriculture, les biens de consommation correspondant aux besoins fondamentaux, et en ce qui concerne les liaisons avec l'industrie et le marché urbains;

Au niveau régional et sous-régional

- i) préparation d'un répertoire de fiches de projet pour l'ensemble de l'Afrique qui embrassera l'information technico-économique et renseignera sur les produits à fabriquer, les descriptions des procédés de fabrication, la capacité et les caractéristiques de l'usine et de l'équipement, les matières premières et les autres intrants, les besoins financiers correspondant au capital fixe et à la trésorerie, la commercialisation et la distribution des produits et préparer un programme d'action pour aider et conseiller les petits entrepreneurs industriels dans leurs activités de fabrication;
- j) encourager de nouvelles formes de coopération multinationale grâce à des centres nationaux, responsables des petites industries et du développement rural intégré et qui s'emploieront à élargir le champ d'action, la nature, la faisabilité, la mise en oeuvre et le développement des programmes et des projets relatifs à la petite industrie et à l'industrie rurale;
- k) formulation et mise en oeuvre de programmes de coopération technique entre les pays africains et avec les autres pays en développement (sur la base de CTPD), comprenant des voyages d'étude, de la formation en entreprise, des journées d'études, des séminaires et des cours de formation pour des fonctionnaires, des apprentis, des experts et des petits entrepreneurs industriels.

- 1) étude des institutions d'appui et de mesures politiques appropriées pour promouvoir l'auto-assistance dans les entreprises et projets de la petite industrie, notamment fonds spéciaux et agences qui fourniront une assistance financière sous forme de capitaux de risque, exonération des droits de douane et des impôts, prêts pour des projets spécifiques, unités techniques de réparation et d'entretien aux prestations rémunérées, services de consultant, promotion sur le marché intérieur et extérieur, commercialisation et achat, formation de travailleurs, de dirigeants, de contremaîtres et d'entrepreneurs.

Cadre institutionnel

218. Il convient d'envisager les accords institutionnels suivants :

- a) la création d'institutions nationales pour la conception des programmes de formation en vue de l'amélioration des services de vulgarisation; pour la fourniture des informations, de consultations et de services de vulgarisation et pour la promotion des compétences en matière de développement de petites industries et des industries rurales;
- b) la mise en place d'institutions et de mécanismes appropriés de soutien pour promouvoir l'auto-assistance dans les petites activités industrielles, pour mobiliser les fonds en vue du développement de ces industries, acheter des matières premières, des intrants intermédiaires, etc., et commercialiser les produits;
- c) la création d'associations multinationales de petites entreprises par l'entremise de centres nationaux pour élargir le champ d'action, la nature, la faisabilité et la mise en oeuvre de petits projets industriels.

Industrie de l'emballage

Besoin de matériaux d'emballage

219. Il est bien admis que la création d'industrie de fabrication et de transformation suppose, parallèlement, une industrie de l'emballage. L'autonomie dans le domaine de la production alimentaire, qui est l'objectif principal de l'Afrique proclamé dans le Plan d'action de Lagos, ne peut devenir une réalité que si on peut non seulement produire les aliments mais les livrer en bon état aux consommateurs. La plus grande partie des produits frais d'Afrique sont transportés en vrac ou suivant des méthodes d'emballage artisanales qui entraînent des pertes importantes et un gaspillage qui n'est pas inférieur à 35 %. L'adoption de méthodes rationnelles d'emballage pourrait fortement contribuer à réduire ces pertes.

220. Comme la plupart des produits alimentaires sont de nature périssable, il est nécessaire de les protéger convenablement contre tous agents climatiques et mécaniques qui entraînent une dégradation prématurée. Cela est d'autant plus nécessaire que ces produits sont normalement exposés à des dangers et des contraintes supplémentaires en cours de manutentions, de transport, d'entreposage et de distribution. Les denrées alimentaires fraîches et transformées doivent faire l'objet d'un conditionnement chaque fois qu'une large distribution est envisagée. Protéger est le principal rôle de l'emballage qui est un outil indispensable si l'on veut que les systèmes de transport, d'entreposage et de commercialisation fonctionnent sans à-coup et rentablement. L'emploi de méthodes d'emballage commodes est indispensable dans la mise en oeuvre d'un programme d'autonomie alimentaire mais il a également sa raison d'être dans toutes les autres industries de transformation et particulièrement celles qui produisent des matières dangereuses comme des produits chimiques et notamment les produits pharmaceutiques. Le développement des industries manufacturières et de transformation et l'augmentation de la commercialisation des produits alimentaires et industriels suscitent une demande accrue d'emballage au stade du commerce de détail.

Les matériaux d'emballage et les rapports entre eux et d'autres industries

221. Parmi les nombreux types et formes différents de matériaux d'emballage on peut notamment mentionner :

- a) les boîtes, caisses, cadres, tonneaux et palettes en bois;
- b) fibres naturelles : sacs, filets, cordes et tissus;
- c) papier d'emballage, récipients en carton et pulpe moulée;
- d) récipients en verre (et en céramique);
- e) boîtes métalliques, feuilles d'aluminium, boîtes et tambours en aluminium;
- f) récipients, sacs, divers, filets, cordes et feuilles d'épaisseurs diverses, de matière plastique et de caoutchouc;
- g) transport par conteneur - utilisation d'emballage permanent, généralement en métal.

222. On retrouve une diversité aussi poussée parmi les matières premières de base utilisées dans l'industrie de l'emballage; il s'agira par exemple du bois, des cires, de sable, de l'argile, des minerais de fer et d'étain, de la bauxite, du pétrole et du gaz naturel, du sel, du soufre et d'une multitude de produits chimiques comme l'alcali minéral, et d'autres matières comme les adhésifs et le bitume. Il est clair que l'industrie de l'emballage utilise les mêmes intrants de base que les industries forestières, agricoles, métallurgiques et chimiques. L'industrie de l'emballage dépend de ces industries et son développement va de pair avec celui des industries clef qui lui fournissent ces intrants. Inversement, en offrant un débouché à des produits intermédiaires, des sous-produits et des déchets, elle favorise l'intégration verticale et horizontale des industries qui ont une priorité élevée dans le Plan d'action de Lagos.

223. Il découle de ce qui précède que la production en Afrique de matériaux d'emballage contribue à la mobilisation d'une main-d'oeuvre et de matières premières intermédiaires autochtones et contribue aussi à susciter des occasions de développement d'un grand nombre de petites et moyennes industries.

224. Les matériaux d'emballage doivent répondre à certaines exigences particulièrement du point de vue de l'hygiène. Ces exigences sont particulièrement strictes en ce qui concerne les matières plastiques comme le PVC dont des parties constituantes peuvent contaminer les denrées alimentaires placées dans l'emballage. Ces exigences ont une importance particulière lorsqu'il s'agit d'emballer des marchandises en vue d'une exportation qui met les marchandises emballées en face de la concurrence internationale.

Perspectives de progrès en ce qui concerne les matériaux d'emballage

225. La demande d'emballage est fonction du développement économique. Dans le cours du développement d'un pays, au fur et à mesure que l'urbanisation s'accroît et que les structures de consommation et les habitudes alimentaires changent, des quantités croissantes de denrées alimentaires subiront une forme ou une autre de transformation qui exige des emballages de plus en plus élaborés. Ceci vaut dans une certaine mesure pour d'autres produits et particulièrement pour ceux des industries de transformation. En bref, il est vraisemblable que la demande de matériaux d'emballage croîtra dans des proportions plus fortes que l'ensemble de l'économie et il est donc nécessaire de prévoir des intrants pour l'industrie de l'emballage aux stades de la planification et du développement des industries de transformation, particulièrement dans les sous-secteurs chimique, métallurgique, agricole et à base de produits forestiers.

226. Dans les pays en développement, les matériaux d'emballage sont généralement utilisés plus d'une fois, que ce soit pour un seul ou pour plusieurs usages. Etant donné cette situation et le mouvement à attendre dans les pays industrialisés

de retour au système des récipients consignés en raison du coût de plus en plus élevé de l'énergie, les pays africains feraient bien d'envisager un développement de leur industrie de l'emballage fondé sur la fabrication de récipients consignés chaque fois que cela est faisable.

Activités

227. Considérant ce qui précède, il conviendrait de prendre d'urgence des mesures pour encourager le développement de l'industrie de l'emballage, et lui apporter un appui technique, pour satisfaire les besoins qui apparaissent à l'occasion du transport, de l'entreposage et de la distribution des denrées alimentaires ainsi que d'autres produits agricoles et industriels. Les activités suivantes seraient à entreprendre :

- a) une étude des principaux matériaux d'emballage et matériaux connexes importés par les pays africains;
- b) une enquête et une évaluation des principaux types de matériaux d'emballage utilisés dans les pays africains;
- c) une étude des types complémentaires et/ou en concurrence de matériaux d'emballage à utiliser dans la région africaine et une promotion de leur normalisation;
- d) une évaluation des matières premières autochtones et des sous-produits de la région africaine qui pourraient être utilisés pour fabriquer les matériaux d'emballage dont on a besoin;
- e) une étude et une mise au point de techniques appropriées pour la transformation des matières premières et sous-produits autochtones en matériaux d'emballage dont on a besoin;
- f) la conception et la fabrication de prototypes d'outils et d'auxiliaires mécaniques pour la fabrication des matériaux d'emballage mentionnés plus haut;

- g) une mise au point de modèles et des mesures d'encouragement aux usines qui fabriqueront les matériaux d'emballage;
- h) le développement des compétences et savoir-faire requis;
- i) le rassemblement et la diffusion d'informations touchant l'industrie de l'emballage.

Cadre institutionnel

228. Les dispositions d'ordre institutionnel ci-après pourraient être envisagées :

- a) Au niveau national, il est recommandé de créer un mécanisme approprié en vue du développement de l'industrie de l'emballage, mécanisme dont les activités seraient notamment celles qui ont été décrites plus haut et qui s'occuperaient aussi de normalisation, d'essais et de contrôle de la qualité;
- b) Aux niveaux sous-régional et régional, il serait souhaitable de :
 - i) renforcer ou créer de nouveaux centres régionaux d'étude des emballages pour aider et conseiller les pays africains en leur apportant des services d'information, de formation, de recherche et développement en ce qui concerne l'industrie de l'emballage;
 - ii) créer une fédération ou un conseil africain de l'emballage qui offrirait un cadre dans lequel seraient étudiées et adoptées des mesures appropriées pour développer l'industrie de l'emballage en Afrique, pour promouvoir la création d'organismes nationaux de l'emballage et pour instaurer une coopération intra-africaine et apporter des orientations au(x) centre(s) africain(s) d'étude des emballages proposés plus haut.

3. FACTEUR PRINCIPAL ET INTRANTS CONNEXES

229. Les principales idées de projet identifiées dans les précédentes sections demandent à être développées, encouragées et mises en oeuvre, c'est-à-dire qu'elles doivent être traduites en projets. Il faut aussi que les instruments de production qui en résulteront soient exploités efficacement et que leurs produits soient commercialisés et distribués.

230. Pour entreprendre les activités mentionnées ci-dessus, et notamment celles qu'elles impliquent, on a besoin de compétences et de capacités qui, entre autres, effectuent des études de préinvestissement, fassent des appels d'offre, préparent et négocient des contrats et construisent et fassent marcher les usines. Tout cela requiert un certain nombre d'intrants divers. Etant donné les conditions actuelles et celles qui prévaudront vraisemblablement par la suite dans le monde et dans le cadre de l'industrialisation autonome et autosuffisante fixée comme objectif dans le Plan d'action de Lagos, l'existence de ressources naturelles devient le premier préalable de toutes décisions au stade initial d'identification et de préparation des projets. Or, si toutes les matières premières et l'énergie ne peuvent être trouvées à l'intérieur de tel ou tel pays, la région dans son ensemble est dotée de presque toutes les ressources naturelles nécessaires pour les projets proposés. Il faut seulement que les Etats membres concernés coordonnent leurs efforts pour l'exploitation et la commercialisation de ces ressources.

231. Ces ressources naturelles et la rentabilité de leur exploitation étant assurées, les autres facteurs de production entrent en ligne de compte. On peut les classer en fonction de leurs liens avec les compétences et capacités relatives aux activités suivantes :

- la mise au point des projets (études de préinvestissement, spécifications, appels d'offre, contrats);

- la construction des instruments de production (achats, entrepreneurs, contrôles, commandes);
- l'exploitation;
- la commercialisation et la distribution ;
- le contrôle et l'évaluation.

232. Ces diverses catégories nécessitent des entrepreneurs et de la main-d'oeuvre qualifiée, un cadre institutionnel et un financement; il en sera question plus loin.

Ressources naturelles

233. Une des conditions les plus importantes de l'accélération du développement industriel de l'Afrique que demande le Plan d'action de Lagos, est que les pays africains connaissent rapidement les ressources naturelles des pays de la région, c'est-à-dire les ressources naturelles qui fourniront des intrants aux projets industriels découlant du Plan d'action de Lagos. Actuellement, la plupart des ressources minérales, agricoles, forestières et marines de la région sont exportées à l'état brut. Certaines sont transformées en concentrés de minerai, extraits de plantes, etc., dans le but de réduire les coûts de transport. Mais la valeur ajoutée qui en découle est faible, sinon insignifiante.

234. Dans les industries métallurgiques et chimiques, les deux industries de base qui fournissent des intrants aux autres industries et activités économiques, la transformation de ressources en vue de leur utilisation en Afrique a été assez limitée. L'Afrique importe des métaux et des produits chimiques ainsi que des produits dérivés ou fabriqués à partir des ressources qu'elle exporte à l'état brut. Bien pire encore est le fait qu'il n'existe pratiquement pas d'échanges de matières premières et de produits semi-transformés entre pays africains. De

nombreux projets nationaux ont été considérés comme non réalisables parce que un ou plusieurs intrants physiques n'étaient pas disponibles dans le pays concerné alors qu'on aurait pu en obtenir, et notamment l'énergie électrique, dans des pays voisins.

235. Les connaissances actuelles sur le capital de ressources naturelles de la région africaine sont à la fois inexactes et extrêmement limitées. Leur imprécision tient au fait qu'elles émanent en premier lieu de sociétés multinationales étrangères dont les critères d'évaluation des ressources diffèrent de ceux qu'auraient utilisé les institutions autochtones qui se proposent d'exploiter les ressources naturelles pour des activités socio-économiques au sein de la région africaine. Quant à leur insuffisance, elle tient à ce que de vastes zones du continent demeurent inexplorées.

236. De nombreux pays africains pourraient procéder à une évaluation détaillée de certaines ressources naturelles en recourant à leurs propres institutions existantes. Cependant, dans quelques cas (par exemple ressources naturelles dont la prospection est coûteuse ou ressources naturelles situées dans deux ou plusieurs pays) l'évaluation risque d'être hors de la portée financière et technique de beaucoup de pays africains. En outre, à ce stade de la mise en valeur des ressources naturelles (spécialement pour les minerais) l'investissement comporte des risques en ce sens que des millions de dollars seront peut-être dépensés pour l'évaluation d'une seule zone sans qu'il soit pour autant certain que les gisements produiront des matières premières naturelles en quantités suffisantes pour amortir les frais de prospection.

237. Si les pays africains exerçaient leur pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles et les utilisaient pour promouvoir un processus de développement socio-économique autonome sur le plan régional, ils devraient apporter une grande proportion du capital nécessaire pour financer de nouveaux projets de développement de ressources naturelles dans la région. Peu de pays africains (on peut peut-être

faire une exception pour les principaux producteurs de pétrole et ceux qui ont un important secteur industriel) ont les moyens financiers nationaux nécessaires pour soutenir de grands projets de développement dans ce domaine.

Mesures immédiates de suivi pour éliminer les obstacles à l'exploitation des ressources naturelles

Activités et projets

238. Il convient d'envisager les activités et projets ci-après :

- a) Au niveau national, procéder d'urgence à un réexamen et une évaluation des résultats de toutes les enquêtes et prospections auxquelles ont donné lieu les ressources naturelles. Dans les cas où les documents pertinents seraient encore entre les mains des anciennes puissances colonisatrices ou de sociétés multinationales étrangères, les gouvernements africains devraient chercher à les récupérer;
- b) Avant la prospection systématique de vastes régions de l'Afrique qui demeurent inexplorées, le mieux et le plus rapide pour avoir une idée générale des ressources naturelles qu'offrent ces régions pourrait être de faire prospector ces ressources par les populations rurales. Des cours élémentaires sur ce genre de prospection, des outils portatifs simples, une assistance technique et d'autres stimulants s'adressant à une main-d'oeuvre peu évoluée permettraient, en association avec l'exploitation des connaissances locales, aux gouvernements d'obtenir des indices précieux pour des enquêtes approfondies ultérieures et pour la localisation des ressources naturelles essentielles pour le développement;
- c) Les informations tirées des dossiers antérieurs et l'emploi d'une main-d'oeuvre rurale peu évoluée pour la prospection des ressources naturelles (voir ci-dessus) risquent, dans la grande majorité des cas, de ne pas

permettre par eux-mêmes la planification de l'exploitation des ressources naturelles au niveau national. Des études et des évaluations détaillées de facteurs tels que les quantités, les qualités, les techniques de récupération et d'utilisation, des ressources devraient être faites en vue d'un inventaire des ressources naturelles du pays - informations que les responsables de la planification nationale du développement puissent facilement comprendre;

- d) Les institutions nationales de nombreux pays africains pourraient concentrer leurs efforts sur l'évaluation détaillée à entreprendre à propos de petits et moyens projets d'évaluation des ressources naturelles tandis que des sociétés multinationales africaines de prospection et d'évaluation des ressources naturelles seraient créées en vue du même travail à propos de projets qui dépassent les possibilités individuelles de nombreux pays;
- e) Il y a un rapport étroit entre ce qui précède et la nécessité au niveau national d'évaluer les activités de mise en valeur des ressources naturelles qui sont actuellement menées dans chaque pays africain; cette évaluation permettrait aux pays de se prononcer sur une éventuelle restructuration pour répondre aux exigences du Plan d'action de Lagos, ils décideraient des projets qui resteraient projets nationaux et de ceux qui devraient devenir projets sous-régionaux et régionaux;
- f) Au niveau national, les informations que les institutions nationales ont réunies sur les disponibilités en ressources naturelles - y compris les informations sur les projets en cours - ne devraient pas seulement servir pour les projets nationaux mais aussi être mises à la disposition des institutions sous-régionales et régionales de développement socio-économique existantes et à créer. De même, les informations que les sociétés multinationales africaines de prospection et d'évaluation des

ressources naturelles ont rassemblées doivent être fournies aux gouvernements nationaux concernés et aux institutions sous-régionales et régionales de développement socio-économique. Ces institutions devraient ensuite faire la synthèse des contributions nationales sous forme d'études assorties de propositions de projets sous-régionaux et régionaux de mise en valeur des ressources naturelles à soumettre aux Etats membres. Ces études fourniraient par exemple des indications concernant les complémentarités des ressources naturelles, les matières premières disponibles dans les différents pays et comporteraient des propositions propres à stimuler les échanges intra-africains de ces matières premières;

- g) Au niveau national, les contributions au secteur de l'exploitation des ressources naturelles doivent être identifiées en consultation avec les fournisseurs (nationaux, sous-régionaux et régionaux), pour que lors de la mise en oeuvre du projet ces intrants soient disponibles. De la même manière, des consultations avec les consommateurs possibles (nationaux, sous-régionaux et régionaux) doivent être organisées au stade de la planification afin qu'il y ait des marchés disponibles lorsque la production démarre. On fera donc appel aux sources sous-régionales et régionales d'intrants aux projets nationaux d'exploitation des ressources naturelles et aux marchés sous-régionaux et régionaux de ces projets nationaux quand certains intrants nationaux feront défaut ou quand les marchés nationaux seront soumis à des conditions restrictives.
- h) Il est proposé que la majorité des pays africains consacrent une attention particulière aux projets nationaux d'exploitation des ressources naturelles de petite à moyenne dimension, à fort coefficient de main-d'oeuvre, situés dans les zones rurales et utilisant une technologie simple. De cette manière les pays pourront réaliser les projets d'une manière relativement facile par leurs propres efforts nationaux. En ce qui concerne les grands

projets, ils doivent être envisagés sur une base sous-régionale et régionale et le financement et les autres intrants pourront alors être fournis par les pays participants par le moyen de mécanismes à déterminer d'un commun accord;

- i) Aussi bien aux niveaux national que sous-régional et régional, les gouvernements africains devront coordonner la protection de l'environnement qui pourrait être perturbé par l'exploitation des ressources naturelles (la pollution, le déboisement, l'utilisation excessive des ressources naturelles renouvelables, etc.);
- j) Les pays africains peuvent profiter de l'expérience d'autres pays en développement comme le Brésil, le Chili, le Pérou et l'Inde. Il convient d'encourager les Africains responsables de l'exploitation des ressources naturelles à faire des voyages d'étude dans ces pays;
- k) En ce qui concerne les ressources extérieures qu'ils obtiennent pour l'exploitation des ressources naturelles africaines, les gouvernements doivent veiller à ce que ces ressources soient principalement orientées vers des projets d'exploitation de ressources naturelles susceptibles de faciliter et renforcer les accords de coopération entre pays africains, ce qui permettra à la région de retirer de ces rapprochements régionaux le maximum d'avantages quand au développement. Ces arrangements régionaux devraient aussi faciliter la constitution d'intrants locaux nécessaires pour la prospection, l'évaluation, la gestion, l'extraction et les échanges intra-africains entre industries de base en ce qui concerne les ressources naturelles et les matières premières.

Cadre institutionnel

239. Il conviendra d'examiner les arrangements institutionnels ci-après :

- a) Il est suggéré de donner une priorité particulière au financement des projets tant nationaux que sous-régionaux et régionaux d'exploitation des ressources naturelles par le moyen de crédits des banques commerciales et spécialisées locales et d'avances de fonds des consommateurs locaux. Il faudra pour cela que soient créées des institutions sous-régionales et régionales spécialisées dans le financement des projets d'exploitation des ressources naturelles. En outre les consommateurs de la région devraient réduire leurs achats de produits en dehors de la région africaine. Les gouvernements africains peuvent encourager les investissements étrangers dans l'exploitation des ressources naturelles mais ils doivent éviter de se faire concurrence les uns aux autres pour l'obtention de ces capitaux;
- b) En ce qui concerne la préparation et l'utilisation de la main-d'oeuvre pour les activités d'exploitation des ressources naturelles dans la région africaine, les pays africains devront examiner diverses mesures propres à améliorer la situation actuelle; ce seront notamment la réorientation de la formation pour mieux tenir compte des ressources naturelles existantes et de la production des biens et services à partir de ces ressources naturelles, une utilisation accrue des institutions sous-régionales et régionales de formation, des envois de main-d'oeuvre qualifiée de pays qui sont relativement bien pourvus vers les pays qui connaissent une relative rareté, la mise en commun de la main-d'oeuvre qualifiée de différentes nationalités pour les projets sous-régionaux et régionaux.

- c) En ce qui concerne la recherche-développement, les gouvernements africains devraient examiner les avantages que les institutions sous-régionales et régionales peuvent procurer aux industries d'exploitation des ressources naturelles de la région africaine;
- d) Le rôle que le système des Nations Unies peut jouer dans l'assistance aux pays africains pour l'exploitation de leurs ressources naturelles sera principalement celui d'un catalyseur, qu'il s'agisse de la préparation d'études, de la mise en oeuvre de projets, ou du contrôle de ces projets. Toutes ces activités devront être entreprises à la demande des gouvernements africains et conjointement avec les représentants de ces mêmes gouvernements de façon que les études deviennent leurs études et non pas celles de l'Organisation des Nations Unies. C'est également à eux et non à l'Organisation des Nations Unies que doivent incomber les projets et la responsabilité de la réussite ou de l'échec de ces projets;
- e) Afin de promouvoir et de soutenir efficacement les projets sous-régionaux et régionaux (de mise en valeur des ressources naturelles entre autres), il est proposé que chaque gouvernement africain crée des organes nationaux directement responsables des institutions et des projets sous-régionaux et régionaux. Ces organes nationaux pourraient être des ministères distincts (par exemple, ministère de la coopération régionale), surtout que le Plan d'action de Lagos met l'accent sur la coopération régionale africaine en matière de développement socio-économique.

Ressources agricoles et forestières

240. L'agriculture constitue la base des économies de la plupart des pays africains. En moyenne plus de 50 % de la population de ces pays tirent leurs moyens de subsistance directement ou indirectement de l'agriculture. En somme, l'agriculture est la base de tout développement futur soutenu de l'Afrique.

241. Pendant les dernières deux décennies, l'Afrique a connu une grave crise alimentaire qui est due principalement à l'absence de politiques et de programmes destinés à stimuler la production agricole. La production alimentaire n'a jamais été à la mesure des taux de croissance de la population. La production alimentaire par habitant a diminué de 1 % par an et les importations alimentaires ont constamment augmenté, ce qui a eu de graves conséquences pour la balance des paiements de nombreux pays. Le plan d'action de Lagos envisage donc une transformation radicale des politiques de développement rural.

242. L'expérience passée donne à penser que la pénurie de matières premières agricoles risque de faire obstacle au développement rapide des industries alimentaires et aux autres industries de transformation des matières premières agricoles. Nombreux sont les cas où les installations de transformation de produits agricoles ont dû travailler au dessous de leur capacité ou même fermer, faute d'intrants en quantité et qualité suffisantes quand et où il fallait. Il serait donc nécessaire d'intégrer la production et la transformation agricoles (concept d'agro-industrialisation).

243. Cependant l'Afrique dispose d'énormes possibilités : elle pourrait accroître la production agricole et, grâce à une combinaison appropriée de politiques, renverser les tendances passées. Cette affirmation est basée sur le fait que l'Afrique a de grandes réserves de terres inutilisées ou sous-utilisées, faute

d'investissement dans les infrastructures et à cause de maladies humaines et animales (telles que la trypanosomiase et d'autres maladies); en outre l'Afrique est à cheval sur l'Equateur, ce qui ouvre des possibilités d'introduction de flore et de faune étrangères. A cet égard, il faut noter qu'en 1975, seulement 51,5 % de la superficie totale des terres arables de l'Afrique étaient cultivés (voir tableau 5).

Tableau 5 : Utilisation des terres en Afrique en 1975

Sous-région	Terre arable	Superficie cultivée	Principales cultures alimentaires <u>a/</u>	Autres cultures <u>b/</u>	Superficie cultivée en % de la terre arable
(en millions d'hectares)					
Afrique du Nord	39,2	25,6	17,7	7,9	65,3
Sahel	43,4	13,6	13,0	0,6	31,3
Afrique de l'Ouest	69,4	39,0	28,9	10,1	56,2
Afrique centrale	19,2	7,3	4,9	2,4	38,0
Afrique de l'Est et Afrique australe	59,1	33,1	25,1	8,0	56,0
Total régional	230,3	118,6	89,6	29,0	51,5

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Plan alimentaire régional pour l'Afrique, Rome (juillet 1978).

a/ Céréales, tubercules, légumineuses et arachides.

b/ Cultures industrielles et autres cultures alimentaires.

244. En ce qui concerne la pêche, les ressources halieutiques de l'Afrique sont immenses. Ces ressources ont attiré vers les eaux côtières africaines des bateaux de pêche de nombreuses parties du monde. Les principaux Etats côtiers ont porté à 200 milles la limite de leurs eaux territoriales et restreint le volume des prises autorisé pour les Etats non côtiers conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

245. En ce qui concerne les ressources forestières, les 714 millions d'hectares de forêts tropicales de feuillus de l'Afrique (voir tableau 6) représentaient environ 27 % des forêts tropicales mondiales en 1975; d'ici l'an 2000, les forêts tropicales africaines protégées devraient, selon les prévisions, être ramenées de façon radicale à 187 millions d'hectares. Cet état de choses devrait être amélioré par une exploitation, un boisement et un reboisement planifiés. Les régions qui n'ont pas de ressources forestières mais qui produisent certains produits agricoles (comme la canne à sucre) pourraient fournir des panneaux de particules et de fibres à partir de déchets agricoles ligneux et cellulosiques.

Tableau 6 : Estimations des superficies des forêts brutes
et dont l'exploitation est rentable,
par le MULPOC, par types de forêt

Superficie de forêt (million d'hectares) par type						
	Toutes forêts		Forêt protégée		Plantations	
	Superficie (10 ⁶ hectares)	Afrique (%)	Superficie (10 ⁶ hectares)	Afrique (%)	Superficie (10 ⁶ hectares)	Afrique (%)
Tanger	49,9	7,0	20,3	8,4	1,0	29,0
Niamey	139,5	19,5	22,4	9,3	0,2	6,0
Yaoundé	96,7	13,5	52,8	21,8	0,05	1,5
Gisenyi	129,6	18,2	122,7	50,7	0,1	3,0
Lusaka	294,3	41,2	23,4	9,7	0,9	26,9
Afrique du Sud	4,0	0,6	0,3	0,1	1,1	32,8
Afrique	714,0	100	241,9	100	3,35	100

Source : FAO/Centre d'investissement de la Banque mondiale.

246. Les importantes ressources agricoles et forestières de l'Afrique comprennent :

- produits alimentaires; céréales, racines, tubercules, sucres, huiles comestibles, fruits et légumes, produits de la pêche et d'origine animale, y compris les peaux et les cuirs;
- fibres naturelles : coton, laine et sisal, etc.;
- boissons : thé, café et cacao;
- plantes médicinales et plantes dont sont tirées des huiles essentielles;
- produits forestiers : bois, résines naturelles et caoutchouc.

247. L'Afrique exporte un grand nombre des matières premières ci-dessus vers les pays développés et les réimporte sous forme de produits transformés, à des prix beaucoup plus élevés. Le commerce intra-africain de ces matières a été faible à cause du manque de moyens de transport entre les pays africains et de la pénurie d'installations d'entreposage ainsi qu'à cause d'obstacles tarifaires et non tarifaires.

Activités et projets

248. Les activités et projets suivants sont à examiner :

a) Matières premières agricoles

- i) Identification et classification de terres cultivables (utilisation des terres et enquêtes pédologiques) et préparation de cartes appropriées;
- ii) Amélioration et développement des installations d'irrigation;
- iii) Fourniture d'inputs;
- iv) Mise en place de moyens satisfaisants de commercialisation et mesures de soutien des prix;
- v) Eradication des maladies telles que la trypanosomiase et l'onchocercose;
- vi) Mise en place d'un réseau satisfaisant de transport et d'installations d'entreposage;
- vii) Intégration de la production et de la transformation agricoles et forestières.

b) Produits forestiers

- i) Identification et inventaire de ressources forestières par types de bois et essences;

ii) Conservation et renouvellement de la forêt, l'accent étant mis si possible sur les terrains boisés des villages et des communautés ou sur l'agro-foresterie;

iii) Réduction et, finalement, élimination des exportations de grumes.

c) Pêches

i) Coopération sous-régionale pour améliorer la pêche au large et installations de débarquement;

ii) Amélioration des moyens de commercialisation;

iii) Renégociation des droits de pêche à la lumière du nouveau droit de la mer;

d) Transformation de la viande

i) Amélioration et développement de la sélection animale et de l'élevage;

ii) Mise en place d'abattoirs et d'usines de transformation satisfaisants;

iii) Amélioration de la distribution et de la commercialisation;

Cadre institutionnel

249. Il conviendrait d'envisager les arrangements institutionnels ci-après :

a) Institutions de recherche et de formation;

b) Institutions rurales de financement;

c) Plans (institutions) de commercialisation et de stabilisation de prix;

d) Entreprises publiques et privées de production et de commercialisation de matières premières agricoles et forestières et du poisson;

e) Mécanismes de coopération sous-régionale dans des domaines comme ceux de la formation, de la recherche;

f) Renforcement des moyens (institutions) de vulgarisation.

Ressources en minerais métalliques

250. Dans le Plan d'action de Lagos, il est reconnu que les ressources naturelles locales jouent un rôle crucial dans le développement de l'industrie locale en Afrique et qu'elles contribuent à un développement socio-économique autosuffisant et autonome dans les pays africains^{50/}.

251. Etant donné les priorités absolues qui ont été fixées (alimentation et agriculture, industrie, transports et communications, énergie, commerce et finances) il est maintenant possible de déterminer quelles matières premières principales sont nécessaires au développement des secteurs prioritaires désignés dans le Plan d'action de Lagos.

252. Quand on déterminera quelles ressources en minerais métalliques doivent être mises en valeur, on se fondera sur la demande finale des secteurs prioritaires désignés dans le Plan d'action de Lagos pour décider de la dimension et de l'échelle du développement. Les éléments les plus importants à considérer seront les besoins et la demande de métaux utilisés :

- pour l'industrie sidérurgique : minerais de fer, nickel, manganèse, chrome;
- pour l'industrie électrique : cuivre et aluminium;
- pour les autres industries mécaniques : plomb, zinc et étain.

253. L'ordre de grandeur de la demande des principaux minerais métalliques ressort des estimations ci-après fondées sur cette hypothèse que la population sera de 780 millions d'habitants et que l'autosuffisance sera réalisée à 50 % vers l'an 2000 : 50 millions de tonnes par an de tout-venant des mines de fer; 2 milliards de tonnes par an de minerai de cuivre à 0,5 % de Cu; 9 milliards de tonnes par an de bauxite d'une teneur de 50 % d'Al₂O₃.

^{50/} Ibid., paragraphes 56, 66 et 70.

254. Les modèles d'utilisation finale de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, du zinc et du plomb dans l'industrie mécanique sont illustrés par l'exemple de la Hongrie en 1977 (tableau 7) où un accent particulier a été mis sur le machinisme agricole. Cet exemple ne doit cependant pas être pris pour un modèle type de la structure de la consommation des métaux, il est simplement donné à titre d'illustration.

Tableau 7 : Aperçu des besoins de matières métalliques de base pour l'industrie mécanique (1977)

Groupe de produit	Type de matières nécessaires pour la production				
	Produits d'acier	Produits de cuivre	Produits d'aluminium	Produits de zinc	Produits de plomb
	(pourcentages)				
Machines agricoles, y compris les tracteurs	45,0	1,9	44,6	-	4,1
Industries du travail des métaux	7,9	1,0	2,0	-	0,5
Industries électriques	9,1	33,3	11,5	1,1	-
Matériel de transport	38,0	63,8	41,9	98,9	95,4
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Commission économique pour l'Europe, "Mesures à prendre pour économiser les matières premières dans les industries mécaniques et électriques; Annexe statistique au Chapitre I : Facteurs économiques et techniques ayant une influence sur la structure de la consommation des matières premières de base de types classiques et nouveaux (ENGIN/AC.R.3/Add.5/Annexe, 28 mai 1980) tiré du tableau I, basé sur le cas de la Hongrie.

Problèmes et contraintes

255. La région africaine dépend des compagnies minières internationales et de l'initiative et des investissements étrangers pour l'exploration des minerais et le développement de l'industrie minière. Les sociétés minières internationales affirment maintenant qu'elles ne veulent plus implanter de nouvelles exploitations minières dans les pays africains en développement à cause des changements politiques, des hausses rapides du coût du capital et des coûts d'exploitation pendant les années 1970 et de la lenteur de la croissance industrielle et des changements structurels dans leurs propres pays. La conclusion à tirer de ce raisonnement c'est que l'Afrique ne peut plus dépendre uniquement de l'initiative et du financement étrangers.

256. Une autre contrainte résulte de la domination et du contrôle du secteur des ressources minières par de grandes sociétés multinationales. Elles avaient la haute main sur les débouchés commerciaux des produits minéraux. En outre, elles ont fait en sorte que les pays africains dépendent d'elles pour le financement, la technologie et la main-d'oeuvre. Il s'ensuit que la région africaine n'a pas la capacité nécessaire pour fabriquer sur place les intrants essentiels pour le secteur minier. L'Afrique importe actuellement des équipements et des machines d'exploration, d'extraction et de transformation minière qui valent 371 millions de dollars, soit l'équivalent de 16 % du commerce mondial des machines de prospection, d'extraction minière et de transformation de minerai. Cette situation a contribué à l'importation d'ensembles de technologies qui se sont révélés avoir une forte intensité de capital et qui consomment la presque totalité des devises étrangères que rapporte ce secteur.

257. La production de matières premières minérales en Afrique a obéi aux impératifs de marchés et d'intérêts extérieurs. Cette situation a fait surgir des problèmes majeurs en ce qui concerne la production, à savoir :

- a) Long cycle de mise en valeur depuis des études géologiques d'ensemble jusqu'à l'extraction et l'exploitation minières après passage par le stade de la prospection;
- b) Investissement élevé de capital et absence des capitaux à risques nécessaires pour la prospection minière et l'exploitation minière;
- c) Domination et contrôle historiques du secteur des ressources minérales par de grandes sociétés multinationales, la conséquence étant que les pays africains se sont vus interdit l'accès aux marchés, au financement et à la technologie;
- d) Compétences locales limitées pour la préparation et le développement des projets;
- e) Contraintes quant à la dimension et à l'échelle des opérations dues à l'exigüité des marchés nationaux et obstacles à l'accès des marchés des pays limitrophes;
- f) Pénurie de main-d'oeuvre locale qualifiée et manque de compétences locales en matière de gestion de société;
- g) Eloignement des gisements minéraux qui oblige à créer des infrastructures physiques avant l'exploitation et également l'existence des moyens de transport; et
- h) Nécessité de mesures en faveur de matières premières secondaires et supplémentaires.

Activités et projets

258. La prestation attendue du secteur minier au cours de la Décennie consistera à amener la production de ce secteur à répondre aux besoins de l'Afrique. Cela exige, à la complémentarité des ressources, la mise en commun de la main-d'oeuvre, des

Cadre institutionnel

260. On a besoin d'un cadre institutionnel pour améliorer le secteur minier existant et faciliter son harmonisation avec les objectifs de la Décennie. Les plus importantes institutions nationales et multinationales nécessaires pour la Décennie sont notamment les suivantes :

- a) Services renforcés de géologie et d'exploitation minière faisant partie d'une infrastructure de base destinée à réunir des connaissances techniques sur les ressources aux niveaux national et sous-régional;
- b) Entreprises de prospection et d'extraction minière, de transformation et de commercialisation de minerais;
- c) Des institutions de financement des opérations de la prospection, d'extraction minière et de transformation des minerais;
- d) Entreprises de fabrication de matériel et de machines pour les secteurs miniers;
- e) Renforcement et élargissement du champ d'action du Centre de développement minéral de l'Afrique de l'Est ainsi que de ceux dont la création est prévue dans les autres sous-régions pour qu'ils s'occupent de la formation, des moyens de documentation et de la diffusion de l'information.

Matières premières pour l'industrie chimique

261. Le développement économique autonome et autoentretenu, objectif fondamental du Plan d'action de Lagos, suppose une industrialisation nationale basée sur les ressources naturelles. En fait, le Plan souligne la nécessité de l'utilisation la plus grande possible des ressources naturelles nationales^{51/}.

^{51/} Ibid., paragraphes 56 b), 60 c), 66 f), 69 1) et 70 b).

262. L'industrie chimique satisfait nos besoins fondamentaux directement ou indirectement. Elle fournit des engrais et des pesticides qui permettent d'accroître la productivité agricole et de réduire les pertes animales et végétales. Elle fabrique des produits pharmaceutiques aussi bien que des produits chimiques hygiéniques pour protéger et guérir l'homme et le bétail de maladies. Elle fournit le ciment, le verre, la peinture, etc., pour construire nos maisons; du papier et de l'encre pour notre instruction; des carburants et des pneus pour notre transport, des produits chimiques pour purifier notre eau, etc. En bref, les besoins fondamentaux sont les déterminants principaux de la majorité des produits chimiques et donc de la demande en ce qui les concerne.

263. Contrairement aux autres sous-secteurs, l'industrie chimique utilise des matières premières diversifiées, y compris des métaux et les matières non métalliques et leurs minerais, les matières agricoles (d'origine végétale et animale), l'air et l'eau. Le tableau 8 montre les principales matières premières nécessaires à la production de certains des produits chimiques prioritaires (engrais, pesticides, et produits pharmaceutiques) ainsi que les produits de base et intermédiaires qui s'y rapportent (les matières premières de substitution sont séparées par des barres) :

compétences et des expériences, l'obtention d'échelles de production et des technologies adaptées aux besoins de la région et notamment la promotion des liaisons en aval, en amont et latéralement.

259. Les activités et les projets suivants sont destinés à faciliter l'approvisionnement de l'industrie en intrants minéraux et à faire en sorte que les activités d'exploitation des ressources minières correspondent à la réorientation du développement et donc à la restructuration du secteur minier pour répondre aux exigences nouvelles résultant du Plan d'action de Lagos :

- a) Inventaire des ressources minérales pour les industries sidérurgique, électrique et autres industries mécaniques;
- b) Elaboration d'une méthodologie commune pour l'évaluation des informations sur les gisements miniers dans la région et l'application ultérieure de cette méthodologie au niveau national de façon à obtenir un tableau régional des inventaires des ressources minérales qui auront la priorité;
- c) Mise à jour et amélioration des inventaires des ressources minérales prioritaires;
- d) Identification des types fondamentaux de matériels et de produits industriels pour l'exploration, l'extraction et la transformation des minerais en vue de leur fabrication dans la région;
- e) Evaluation des possibilités de fabrication (y compris les profils de main-d'oeuvre en vue d'une production et d'une commercialisation de matériel et de fournitures pour la prospection, l'extraction et la transformation des ressources minérales;
- f) Evaluation et projection permanentes de la demande des produits minéraux de base en vue d'une intégration de l'exploration, de l'extraction et de la transformation des ressources minérales avec l'expansion de nouvelles industries;

Tableau 8 : Principales matières premières pour les produits chimiques prioritaires

Matières premières	Produits de base et intermédiaires	Produits chimiques prioritaires
Produits dérivés du pétrole/ gaz naturel/charbon/lignite, air, eau	Ammoniaque, acide nitrique	
Roches phosphatées	Acide phosphorique	Engrais
Soufre/pyrites/déchets gazeux de fonderie/hydrogène sulfuré	Acide sulfurique	
Sylvite/carnallite	Chlorure de potassium	
Produits dérivés du pétrole/ charbon, gaz et goudron	Benzène, toluène, phénols	
Soufre/pyrites/déchets gazeux de fonderie/acide sulfhydrique	Soufre colloïdal, composés du soufre, acide sulfurique	
Roches phosphatées	Phosphore, oxydes du phosphore	Pesticides
Minéral de cuivre	Cuivre, déchets de cuivre	
Sel	Chlorure, acide chlorhydrique, soude caustique	
Mélasses/amidon	Alcool éthylique	
Produits dérivés du pétrole/ charbon, gaz et goudron	Benzol, phénol, acide salicylique, alcool méthyl- lique	
Soufre/pyrites/déchets gazeux de fonderie/acide sulfhydrique	Acide sulfurique, acide chlorhydrique	
Sel	Chlorure, soude caustique	Produits phar- maceutiques
Matières amidonnées Soja, arachides etc.	Excipients, farine, huile	
Sucre	Sorbitol, glucose	
Mélasses/amidon	Alcool éthylique, acétaldéhyde	
Plantes médicinales	Extraits	
Sous-produits animaux	Extraits	

264. L'une des plus importantes caractéristiques de l'industrie est que beaucoup de produits chimiques de base peuvent être fabriqués à partir de différentes matières premières. Tel est particulièrement le cas des produits chimiques organiques dérivés de substances végétales, du pétrole, du gaz naturel et du charbon. Comme les prix du pétrole et du gaz naturel accusent une hausse vertigineuse, les produits chimiques à base de substances végétales tels que l'alcool éthylique, l'acide acétique, l'éthylène, le PVC et le polyéthylène qui ont perdu du terrain lorsque sont apparues les industries à base de pétrole et de gaz naturel, sont susceptibles de devenir compétitifs dans un proche avenir. Cette tendance doit être prise en considération dans le choix des combinaisons matières premières/procédés de fabrication pour les projets concernant l'industrie chimique. Outre l'utilisation de ressources renouvelables, il faut considérer que les opérations se font à une échelle relativement petite et à la portée de beaucoup de pays en développement quand il s'agit de produits chimiques obtenus à partir de substances végétales.

265. Bien qu'elles ne soient pas également réparties, les principales matières premières pour l'industrie chimique (soufre excepté) sont disponibles dans la région. Cependant, on est insuffisamment renseigné sur les qualités et les quantités qui pourraient justifier l'exploitation, en particulier en ce qui concerne les gisements non encore mis en valeur. Il est donc nécessaire d'entreprendre un inventaire des gisements et de déterminer de manière exacte leurs qualités et les réserves exploitables. A ce propos, il faut noter que le procédé de fabrication chimique à utiliser pour la transformation des matières premières doit être conçu en fonction des caractéristiques du gisement et des matières premières.

266. Les autres problèmes relatifs à l'utilisation des matières premières pour l'industrie chimique tiennent à l'insuffisance et au coût élevé de l'infrastructure, à l'inaccessibilité des gisements, au fait que dans certaines régions il n'y a pas assez d'eau pour la valorisation des minerais et la production de

la vapeur requise pour leur traitement, du coût élevé de l'énergie électrique nécessaire pour l'obtention de produits chimiques qui en exige beaucoup, un marché insuffisant pour assurer la rentabilité de l'extraction et à la forte intensité de capital du matériel d'extraction minière.

Activités et projets

267. Il convient d'envisager les projets et activités ci-après :

- a) Préparer un inventaire des matières premières pour l'industrie chimique qui font déjà l'objet d'une exploitation aussi bien que ce celles dont l'exploitation serait possible;
- b) Entreprendre des recherches sur le terrain pour vérifier la rentabilité d'exploitation des matières premières pour l'industrie chimique sur lesquelles on est mal renseigné ainsi que de celles que l'on sait exister dans la région;
- c) Procéder à des essais de transformation des matières premières pour l'industrie chimique afin de déterminer les meilleures techniques à cet effet dans des centres de recherche-développement existants ou à créer;
- d) Encourager les activités de prospection, d'exploration et d'exploitation en commun de matières premières pour l'industrie chimique entre pays voisins;
- e) Encourager le commerce des matières premières pour l'industrie chimique entre les pays africains spécialement par des accords d'achat à long terme, et
- f) Encourager la mise en valeur commune des ressources humaines et la formation commune de la main-d'oeuvre pour les opérations de prospection, d'exploitation et d'extraction des matières premières pour l'industrie chimique.

Cadre institutionnel

268. Il convient d'envisager les arrangements institutionnels ci-après :

- a) Création et/ou renforcement de sociétés minières nationales et multi-nationales qui seront chargées de préparer des inventaires de matières premières pour l'industrie chimique, d'entreprendre des activités de prospection, d'extraction et de commercialisation et de former la main-d'oeuvre;
- b) Création et/ou renforcement des institutions de recherche-développement qui s'occuperont d'essais de matières premières pour l'industrie chimique et de la mise au point de procédés de fabrication à leur propos.

Energie

269. Le Plan d'action de Lagos vise à satisfaire les besoins d'énergie de la région africaine par le développement et l'utilisation de différentes formes d'énergie^{52/}. Reconnaissant que le manque de compétences et l'insuffisance des ressources financières constituent des contraintes, le Plan d'action de Lagos préconise des programmes énergétiques à long terme intégrés dans les plans nationaux de développement touchant le développement, la production, la fourniture et la consommation d'énergie.

270. Le programme énergétique pour la Décennie, particulièrement en ce qui concerne le secteur industriel, est envisagé des points de vue suivants :

- Besoins énergétiques eu égard à l'échelle et à l'intensité d'industrialisation prévues dans le Plan d'action de Lagos;
- Conséquences graves pour les industries des pays africains du renchérissement des produits pétroliers importés comme carburants;

^{52/} Ibid., paragraphe 66.

- Mesures visant à garantir aux industries existantes et à créer en Afrique l'existence et la fourniture de toutes les formes nécessaires d'énergie;
- La contribution de l'industrie au secteur énergétique pour la fourniture du matériel et de machines servant à produire, transporter et utiliser des combustibles et de l'énergie.

271. Etant donné sa nature même, l'énergie a une importance toute particulière en ce qu'elle facilite la fourniture directe de chaleur, d'éclairage, de puissance industrielle et de transports. La croissance globale que les économies africaines sont sensées atteindre sur la base du Plan d'action de Lagos, la croissance de la population, et l'urbanisation entraîneront, selon toutes prévisions, une demande accrue d'énergie.

272. Le plan d'action de Lagos souligne la nécessité de prendre des mesures de conservation de l'énergie, des mesures destinées à garantir que de l'énergie sera disponible et sera fournie, à réduire la dépendance de combustibles fossiles importés, d'exploiter des sources renouvelables d'énergie (solaire, éolienne, géothermique et organique), et d'utiliser plus pleinement le potentiel hydro-électrique.

273. L'exploitation de formes d'énergie nouvelles et renouvelables nécessitera simultanément la mise au point de systèmes de stockage de l'énergie satisfaisants et bon marché, ceci étant la condition d'une commercialisation efficace et d'une application industrielle de ces formes d'énergie. Cependant, compte tenu des limites qu'impose actuellement la technologie de conversion, de manipulation, d'entreposage et les systèmes de transport, le remplacement des sources d'énergie non renouvelables par des sources d'énergie renouvelables devrait être considéré comme un objectif à long terme. Quoiqu'il en soit, la promotion de sources nouvelles et renouvelables d'énergie ne devrait pas être envisagée uniquement

pour le développement de petites industries et il conviendrait de l'envisager dans une perspective plus large pour que tous les secteurs de l'industrialisation en profitent.

274. Les modèles de consommation d'énergie renouvelable et non renouvelable seront fonction de l'importance relative de la population urbaine par rapport à la population rurale dans un pays africain donné. Là où la population rurale pratique des cultures de rapport, l'utilisation de l'énergie renouvelable sera considérée comme possible. D'une manière générale, les besoins des populations urbaines en énergie devraient être satisfaits au moyen de sources classiques d'énergie notamment celles qui sont à base de combustibles fossiles et d'énergie hydraulique aussi bien que géothermique. On suppose que les sources d'énergie renouvelables ont un meilleur rapport coût-utilité dans les zones rurales que dans les agglomérations urbaines.

275. Les utilisations finales de l'énergie commerciale sont indiquées succinctement dans le tableau 9 et il en ressort que l'industrie est en elle-même le plus important utilisateur final de l'énergie.

276. L'Afrique a de l'énergie sous des formes renouvelables et non renouvelables (y compris 30 % du potentiel hydro-électrique mondial). Cependant elle n'a pas encore la capacité technologique et industrielle nécessaire pour exploiter ces ressources.

277. Pour assurer une meilleure utilisation de l'énergie hydraulique et pour réduire la consommation de pétrole et de charbon dans les centrales thermiques, il faut interconnecter les réseaux à haute tension aux niveaux national, sous-régional et finalement régional. Cela permettrait de couvrir les besoins des agglomérations urbaines et d'accélérer l'électrification des voies ferrées. Le mieux pour le secteur rural serait des minicentrales hydrauliques fonctionnant de manière autonome.

278. La population de l'Afrique dépassera vraisemblablement 780 millions de personnes vers l'an 2000. Dans l'hypothèse raisonnable où la consommation par habitant serait de 1 200 kWh ^{53/} aux alentours de l'an 2000 et où le taux d'utilisation serait de 50 %, l'énergie électrique installée nécessaire serait de l'ordre de 216 000 MW. En supposant que 16 000 MW ^{54/} soient déjà installés, la capacité supplémentaire nécessaire est de l'ordre de 200 000 MW. Sur la base du prix unitaire de 300 dollars par kW en 1977, les investissements supplémentaires nécessaires s'élèveraient à 60 milliards de dollars pour 200 centrales ayant chacune une capacité installée de 950 MW et 10 000 minicentrales de 1 MW chacune pour le secteur rural. Ces investissements s'élèvent à 84 milliards de dollars lorsque l'on y inclut les 13 et 27 % habituels du coût de la capacité installée correspondant aux frais de transport et de distribution.

279. Ces investissements énormes justifieraient la création d'un certain nombre d'unités de production mécanique pour fabriquer des turbines, des générateurs, des transformateurs, des commutateurs, des câbles de transport et de distribution et des pylones.

Activités

280. Dans les activités concernant l'énergie doivent entre autres figurer les mesures de promotion visant à développer et utiliser efficacement les sources d'énergie aux niveaux national et multinational. Ce seront par exemple :

- a) L'exécution de vastes programmes énergétiques aux niveaux national, sous-régional et régional pour étayer le processus d'ensemble de l'industrialisation de l'Afrique;

^{53/} En 1976 la consommation européenne moyenne par habitant était de 3 892 kWh tandis que le chiffre correspondant pour l'Afrique est de 200 kWh.

^{54/} En 1976 la consommation d'électricité par habitant en Afrique était de 200 kWh, ce qui donne une capacité installée de 16 000 MW à un taux d'utilisation de 50 % pour une population de 410 millions d'habitants.

- b) L'intensification des activités de recherche-développement relatives à la mise en valeur de sources énergétiques nouvelles et renouvelables à mettre en concurrence avec celles qui sont déjà exploitées et ce, aux niveaux national, sous-régional et régional;
- c) Une analyse des utilisations actuelles des sources d'énergie en vue de vérifier l'efficacité des utilisations d'énergie et les possibilités de conservation;
- d) Une évaluation des besoins en énergie, en machines et en matériel de production, de transport d'énergie, etc., dans le cadre d'une industrialisation conforme au Plan d'action de Lagos compte tenu des besoins présents et futurs;
- e) Une évaluation du coût-efficacité des divers types de sources d'énergie disponibles, des utilisations finales d'énergie et des systèmes de conversion de l'énergie en vue du choix de la source et du système énergétiques les plus efficaces pour des utilisations finales particulières;
- f) La préparation des profils de main-d'oeuvre pour le secteur énergétique;
- g) Des consultations intergouvernementales concernant les politiques de développement de l'énergie dans le cadre de la stratégie d'industrialisation du Plan d'action de Lagos.

Tableau 9 : Utilisations finales de l'énergie commerciale
dans quelques pays a/

	Inde (1970/71)	Mexique (1972)	Etats-Unis d'Amérique (1972)	République fédérale d'Allemagne (1972)
	(%)	(%)	(%)	(%)
Transports	32	39	35	20 ^{b/}
Industrie	39 ^{c/}	43	29	36
Agriculture ^{d/}	5	1	4	5
Commerce ^{e/}	6 ^{f/}	3	9	11
Secteur résidentiel	18	14	23	28
Total utilisations finales	100	100	100	100

Source : CNUCED, l'approvisionnement en énergie des pays en développement :
problèmes de transfert et de développement de la technologie,
TD/B/C.6/31/Rev.1, 13 octobre 1971, tableau 2.

a/ A l'exclusion des utilisations à des fins non énergétiques.

b/ Y compris le combustible de soute.

c/ Y compris les industries extractives.

d/ Y compris les industries extractives ainsi que les bâtiments et les
travaux publics pour tous les pays sauf l'Inde.

e/ Secteur public compris.

f/ Y compris le bâtiment et les travaux publics.

Cadre institutionnel

281. Les institutions nationales et multinationales spécifiques suivantes sont à promouvoir :

- a) Groupes d'étude sur l'énergie chargés de donner des avis aux gouvernements sur les besoins nationaux en énergie, les politiques d'approvisionnement, les mesures de conservation et les efforts de recherche-développement en matière d'énergie nécessaires pour assurer le développement et l'application de la technologie dans le secteur énergétique;
- b) Entreprises de mise en valeur, production et commercialisation des ressources énergétiques;
- c) Centres de recherche, développement et formation où l'accent sera mis sur les formes d'énergie non classiques;
- d) Entreprises pour la fabrication et la commercialisation du matériel et des dispositifs de conservation, production, stockage, transport, distribution et utilisation de l'énergie;
- e) Comités sous-régionaux et régionaux de l'énergie groupant les comités nationaux de l'énergie pour l'intégration et l'interconnection des réseaux énergétiques aussi bien que la normalisation du matériel énergétique.

282. La promotion de ces institutions devrait cependant être étudiée en liaison avec la proposition de créer une commission africaine de l'énergie et un fonds africain de développement de l'énergie dans le contexte du Plan d'action de Lagos.

Environnement

Infrastructures industrielles

283. Une industrialisation mal planifiée peut causer des problèmes complexes de pollution de l'environnement. L'importance et le type de pollution industrielle dépendent dans une grande mesure du type et de la conception de l'équipement de production qui est utilisé. Selon une pratique courante, beaucoup de sociétés d'investissement utilisent dans leurs propres pays des machines et du matériel de fabrication qui polluent au minimum l'environnement mais elles choisissent plutôt d'utiliser dans les pays en développement des technologies peu coûteuses, mal conçues et ayant des conséquences néfastes sur l'environnement. Pis encore rien n'est prévu dans le processus de production à titre préventif pour réduire la détérioration de l'environnement qu'il s'agisse de l'environnement physique ou humain. Pour éviter ces risques et les ramener à des niveaux tolérables, les mesures suivantes pourraient être prises :

- a) Adoption de législations et conventions relatives à l'environnement aux niveaux national et multinational, pour parvenir à des accords sur les niveaux de pollution industrielle tolérables, la surveillance continue de l'épuisement des ressources naturelles et des échanges de renseignements sur l'environnement en vue d'une coopération intra-africaine; le résultat escompté étant :
 - i) que les règles de gestion de l'environnement soient observées par tous les investisseurs industriels nationaux et multinationaux;
 - ii) qu'un cadre commun soit établi entre pays ayant des problèmes d'environnement communs et à caractère industriel; ce cadre devrait prévoir l'autorisation d'accès des membres des bureaux nationaux de l'environnement chargés de l'évaluation de l'incidence sur l'environnement des activités des opérations industrielles;

- iii) qu'au sein de chaque complexe industriel susceptible de dégager des matières toxiques, un équipement soit installé pour vérifier les niveaux de toxicité et que des mesures adéquates soient prises contre celle-ci;
 - iv) que les normes sanitaires relatives à l'environnement soient observées pour chaque implantation;
- b) Des normes en matière d'environnement devraient être fixées par les pays qui s'occupent du type de matériel de fabrication à utiliser dans les différents secteurs de la production industrielle indiqués dans le présent document.

Traitement des produits alimentaires

284. Il s'agit principalement de prendre des mesures pour éviter les intoxications alimentaires et empêcher que les aliments ne perdent leur valeur nutritive. Des évaluations doivent donc être faites et des normes doivent être observées en ce qui concerne :

- a) Les niveaux de toxicité admissibles pour les produits chimiques qui servent au traitement des produits alimentaires et des déchets de fabrication;
- b) La toxicité de produits antiseptiques; et
- c) Les types de récipients de stockage.

Industries forestières

285. Les dangers pour l'environnement sont multiples : déboisement, érosion du sol, résidus et déchets, pollution de l'air provoquée par les scieries et pollution de l'environnement qui en résulte. Sont nécessaires :

- a) Une coopération avec les départements de l'agriculture et des forêts pour la conduite des opérations de reboisement et de boisement;

- b) Des recherches en vue d'un recyclage des déchets d'usines pour leur utilisation ailleurs;
- c) Un contrôle de la pollution due aux activités des scieries.

Métaux

286. Il y a dans l'industrie des métaux (minéraux) des domaines où l'utilisation des déchets pourrait être utile à d'autres secteurs du développement; par exemple l'utilisation de laitier en association avec le ciment, la porcelaine et d'autres matériaux pour produire des matériaux de construction bon marché en vue de la construction de logements peu coûteux et d'autres ouvrages qui ne sont pas exposés à de fortes contraintes physiques. D'autre part, certains métaux sont des polluants graves et des précautions s'imposent pour en protéger le milieu physique, le milieu humain et le milieu aquatique :

- a) Nécessité de contrôler quels sont les quantités existantes et les niveaux de pollution pour des métaux tels que le plomb, le zinc, le cuivre, l'étain et les déchets des industries de l'aluminium;
- b) Observation de certaines normes pour l'installation de machines.

Produits chimiques

287. L'incidence des engrais et des pesticides sur l'environnement doit être pleinement prise en considération par les industries chimiques. Les engrais stimulent non seulement la croissance des cultures vivrières mais aussi celle d'herbes toxiques - notamment certaines algues - qui représentent un danger pour la vie humaine et animale et pour la faune aquatique. Les contrôles doivent donc porter sur :

- a) La nature chimique des engrais et pesticides;
- b) La toxicité de produits chimiques;
- c) La production des industries pharmaceutiques.

Cadre institutionnel

288. Il convient d'envisager les arrangements d'ordre institutionnel suivants :

- a) Création ou renforcement aux niveaux national, sous-régional et régional de comités de coordination en matière d'environnement et notamment de commissions des lacs et des bassins fluviaux. Le travail quotidien de ces comités devrait être confié aux bureaux nationaux pour l'environnement;
- b) Lorsque cela sera opportun, il conviendra de créer des sous-comités dans des domaines spécifiques se rapportant à des industries, par exemple, aux sous-secteurs des industries chimiques, métallurgiques et de l'agro-industrie et ils devraient travailler en étroite coopération avec le Centre régional africain de la technique, l'Organisation régionale africaine de normalisation, le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques.

Compétences et capacités

Amélioration des compétences nationales, sous-régionales et régionales

Questions générales

289. Les activités à mener pour arriver à une industrialisation accélérée dont le but est l'autonomie de l'Afrique devraient avoir une ampleur et une diversité qu'il est pratiquement impossible d'atteindre faute d'une main-d'oeuvre satisfaisante à tous les niveaux, du lancement des projets à la mise en service des usines et notamment l'identification, la préparation, la conception, l'évaluation et la promotion de projets; la fourniture des machines, d'usines, et autres matériels et approvisionnements; la négociation de contrats, la mise en service et l'entretien de l'usine; il s'ensuit que l'Afrique a besoin de personnel étranger payé très cher. D'autres contraintes tiennent à la connaissance insuffisante des ressources naturelles, aux infrastructures insuffisantes, à l'énergie, aux aspects financiers et au cadre institutionnel; à l'incapacité des gouvernements à

apprécier les complémentarités des activités industrielles entre elles et avec les activités des autres secteurs socio-économiques; au manque de communications et d'échanges d'information entre les organisations intergouvernementales, ainsi qu'entre les gouvernements; à l'exploitation par des compagnies étrangères et institutions financières peu scrupuleuses.

Action proposée

Mécanismes gouvernementaux et intergouvernementaux^{55/}

290. Il est nécessaire d'évaluer l'efficacité des gouvernements en tant qu'organes qui allouent les ressources et dirigent les agents de production industrielle et aussi d'évaluer l'efficacité avec laquelle leurs activités sont exécutées.

291. Il est impossible de rester indéfiniment mal informé des ressources africaines de base. Aussi les gouvernements devraient-ils, grâce à des mécanismes rationnels établies aux niveaux national et sous-régional, prendre des dispositions pour arriver à mieux connaître leur économie nationale et les facteurs qui freinent les efforts d'industrialisation aux niveaux national, sous-régional et régional.

Entreprises du secteur public

292. Il est nécessaire de créer un organe de coordination, par exemple un bureau d'entreprises publiques, qui sera chargé d'élaborer une approche et une politique communes à l'égard des problèmes identiques qui se posent aux diverses entreprises d'Etat, même si celles-ci sont rattachés à différents ministères.

Amélioration des moyens à mettre à la disposition des entrepreneurs privés des pays

293. Les gouvernements pourraient préparer une panoplie de projets en tenant compte des ressources et des besoins de leurs pays. Cette panoplie contiendrait des profils de projets et des détails sur les paramètres techniques et financiers généraux des

^{55/} Voir chapitre III, Modalités de la mise en oeuvre de programme, paragraphes 21 et 22, pour avoir plus de détails sur certaines de ces propositions.

projets, notamment une estimation approchée de l'investissement initial, les recettes attendues de l'investissement, les ressources en matières premières, la grandeur du marché, etc. Parfois, des études de pré faisabilité ou de faisabilité pourraient être fournies à des conditions favorables ou gratuitement.

Mesures de soutien en faveur des investisseurs étrangers

294. Les gouvernements doivent améliorer les principes directeurs de leur législation industrielle pour tenir compte des nouveaux modèles et objectifs de l'investissement industriel et il convient de favoriser des systèmes d'information qui encourageront les investisseurs à s'aligner sur les objectifs nationaux de développement industriel tout en leur offrant les garanties nécessaires.

Mesures de soutien aux coentreprises

295. Il convient d'aider les partenaires des divers pays à choisir à bon escient leurs partenaires dans des coentreprises et de conclure à propos de ces coentreprises des arrangements mutuellement avantageux et conformes à la stratégie du pays.

Création de moyens à mettre à la disposition des petits entrepreneurs

296. Il sera nécessaire de rassembler des informations valables sur les petits entrepreneurs autochtones et sur les entrepreneurs des petites industries qui ont véritablement besoin de l'assistance et du soutien du gouvernement. Un centre de promotion de la petite entreprise pourrait être créé à cet effet.

297. Pour développer les moyens des gouvernements et de leurs différents agents de production et de distribution comme indiqué ci-dessus, ainsi que ceux des institutions et services de soutien, il est important que les compétences techniques clés requises soient mises sur pied dans les pays mêmes. Les compétences techniques sont nécessaires pour la planification et les activités des sociétés et ce, depuis les analyses de projet jusqu'aux contrôles de production aussi bien dans le secteur privé que public.

298. Il est également nécessaire de développer des compétences indigènes en matière de conception technique de produits, d'équipement, d'outils et de procédés si l'on veut que les pays fassent des progrès réels vers l'autonomie et l'autosuffisance au sein du secteur industriel en particulier, et tous les secteurs économiques en général. A cet égard, les Etats membres ont créé le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques à Ibadan, Nigéria et dont l'objectif est d'aider les pays africains, directement ou à travers des institutions nationales, à développer leurs moyens nationaux de conception et de production. Le programme du Centre pour 1982-1986 portera en principe sur les aspects suivants :

- a) Identification des machines et de l'outillage à caractère prioritaire;
- b) Adaptation de plans étrangers de machines et d'outillage à caractère prioritaire, mise en ordre d'une documentation de base;
- c) Etude de modèles indigènes de machines et d'outillage ayant ce caractère, les produits étant pris les uns après les autres;
- d) Formation et recyclage d'ingénieurs de conception, d'ingénieurs de production et d'essai et de formateurs;
- e) Coopération avec les centres nationaux de conception et de recherche, les écoles polytechniques, les universités et les établissements industriels;
- f) Coopération avec d'autres centres régionaux et nationaux et institutions de normalisation et réduction de la multiplicité de l'outillage et des machines;
- g) Développement de l'esprit d'entreprise par la production de prototypes, des discussions de groupes et des voyages d'étude collectifs;

- h) Assistance aux gouvernements pour la création d'ateliers d'entretien/ unités de production;
- i) Organisation d'une documentation sur la conception et les techniques, et d'archives et diffusion des informations et de la documentation.

Création d'institutions

299. Il faut rappeler qu'un soutien inconditionnel doit être apporté sans restriction au programme de la Décennie industrielle aux niveaux national, sous-régional et régional et rappeler que ce soutien est inséparable du problème du développement des ressources humaines. Un aspect particulièrement important mais sous-estimé de l'élaboration d'institutions est le caractère de plus en plus onéreux des services institutionnels importés et qui doivent être payés en devises étrangères. Tout effort pour mettre en oeuvre le Plan d'action de Lagos en général ou le Programme de la Décennie du développement industriel en particulier, aggravera ces sorties de devises à un point tel que le financement du Plan ou du Programme tout entier en sera gravement affecté.

300. Dans le chapitre I, est donnée une liste d'institutions capitales pour le Programme de la Décennie. Certaines de ces institutions existent au niveau national mais elles sont rarement à même de couvrir toutes les fonctions critiques indispensables pour que des progrès notables soient réalisés à propos des aspects essentiels du Programme. Par conséquent, après avoir défini le plan national et son essence, il est capital de procéder à un examen des institutions nationales existantes du genre indiqué dans le premier chapitre pour déterminer :

- a) lesquelles demandent à être élargies (étant donné que beaucoup de ces institutions n'existent peut-être que sous une forme rudimentaire), à être améliorées (en terme de champ de compétence) ou réorientées (vers des activités inventives et promotionnelles);

- b) lesquelles peuvent être retenues pour servir les besoins multinationaux de développement.

301. Il n'est pas déraisonnable de distinguer entre les institutions qui sont avant tout responsables d'activités telles qu'organisation de l'approvisionnement en matières premières et en énergie (entreprises d'Etat qui sont chargées de la prospection et de l'exploitation minières et services publics), développement des facteurs de production ou production et commercialisation et les institutions qui fournissent des services supplémentaires, particulièrement ceux qui visent à faciliter la tâche des entrepreneurs, tels l'information, la banque, les assurances, les essais de matériaux et de produits et la préparation de projets.

302. Etant donné le rôle important que le secteur public doit inévitablement jouer dans les premières étapes de la conception et de l'exécution des plans et programmes nationaux, il est essentiel de tirer le parti maximum des compétences dont ils disposent à présent. Il faut agir spécialement et en faisant preuve d'imagination pour améliorer les qualités de gestionnaires et de techniciens des intéressés, organiser pour eux des voyages d'études, les détacher auprès d'entreprises similaires et plus sophistiquées, organiser des cours intensifs de perfectionnement en gestion et technique, redéfinir les fonctions et les rôles et les domaines où une certaine marge d'initiative est loisible. Au niveau multinational des mécanismes facilitant les consultations et la collaboration entre les entreprises d'Etat et les services publics dans les secteurs clefs devraient être créés sans retard et il conviendrait d'utiliser au maximum leurs compétences combinées pour l'étude des modèles, la préparation de la main-d'oeuvre, la recherche-développement, les plans de commercialisation et pour aider à mener ces activités. On devrait, par principe, faire autant que possible appel aux institutions nationales déjà en activité.

303. En ce qui concerne les autres institutions multinationales, spécialement celles qui sont chargées de l'amélioration de zones géographiques comme les bassins des fleuves et des lacs, on pourrait commencer par examiner leurs constitutions actuelles, leur orientation et leur compétence dans le domaine du développement industriel pour les modifier et limiter leur champ d'action.

304. On devrait reconnaître et accepter le fait que beaucoup d'institutions régionales sont par la force des choses des structures temporaires que justifient les exigences des économies d'échelle pendant le temps nécessaire à la mise en place d'institutions semblables nationales ou multinationales. En leur absence, les services souvent vitaux qu'elles fournissent ne peuvent être obtenus qu'en augmentant les sorties de devises étrangères de la région. Pour chaque institution régionale existante ou nouvelle, il serait nécessaire de calculer la perte nette en devises étrangères résultant qui serait subie si elle n'existait pas. Il conviendrait également de prendre des mesures pour assurer la diffusion effective des informations sur l'assistance qu'il est possible d'obtenir des organisations des Nations Unies et d'autres instances internationales. Ces informations pourraient être acheminées de la manière qui convient par l'intermédiaire d'organes comme l'Organisation africaine de la propriété industrielle, l'Organisation de la propriété industrielle pour les pays anglophones d'Afrique, l'Organisation régionale africaine de normalisation, le Centre régional africain de la technique, le Centre national africain de conception et de fabrication techniques et l'Institut supérieur africain de formation et de recherches techniques.

-

-
-

Mise en valeur des ressources humaines
aux fins de l'industrialisation 56/

305. Parmi les problèmes qu'a fait surgir le Plan d'action de Lagos, un des plus frappants est celui du développement des facteurs autochtones de production concerné et les ressources humaines constituent le plus important de ces facteurs. Le terme pertinent dans ce contexte tend délibérément à montrer combien est médiocre la correspondance entre d'une part la composition des produits issus du système d'enseignement de type classique en Afrique et d'autre part les ressources naturelles et les matières premières exploitables et la gamme de produits finals que les plans nationaux de développement visent à faire produire. Aux fins d'interprétation, on peut dire que les priorités dans le plan de développement de ressources humaines sont les suivantes : ressources en matière d'activités des entrepreneurs et services de soutien associés; main-d'oeuvre pour l'exploration, l'évaluation et l'extraction des matières premières (minerais et métaux, hydrocarbures, produits forestiers, fibres, caoutchouc, matières premières pour l'industrie céramique et abrasifs) ainsi que leur commercialisation : personnel de gestion (finance, personnel, matières premières, production, technologie et entretien), main-d'oeuvre pour la production concernant les secteurs prioritaires du Plan d'action de Lagos (alimentation, textiles, matériaux de construction, énergie, métaux, produits chimiques, mécaniques, produits forestiers, recherche-développement); personnel affecté au développement des infrastructures institutionnelles et physiques (banques, assurances, marketing, transport, formation etc.). Il n'est pas difficile de démontrer que le système d'éducation scolaire ne produit pas les diplômés spécialisés très divers dont on a besoin (géologues, ingénieurs des mines, techniciens du textile, techniciens de l'alimentation, techniciens de la fonderie, spécialistes des produits forestiers, ingénieurs de production,

56/ La présente section doit être lue en liaison avec le paragraphe correspondant des chapitres précédents ainsi qu'avec les documents ECA/IDD-1/INR/BD/5 et ECA/CMI.6/INR/BD/5. Projet d'étude commune ONUDI/OUA sur le développement d'une main-d'oeuvre industrielle et technologique dans les pays africains. Cadre d'action proposé.

spécialistes de la comptabilité industrielle, spécialistes de la gestion et des finances d'entreprises, ingénieurs de conception, spécialistes des matériaux, analystes de systèmes, etc.) et que ni en nombre ni en compétence (en terme de compétences immédiatement utilisables) ils ne satisfont aux exigences du Plan d'action de Lagos. Dans certains cas, les moyens sont en place çà et là dans la région mais il faudrait une action coopérative pour leur amélioration et leur expansion. Dans d'autres cas, ils n'existent pas du tout. Dans l'un et l'autre cas, il faut bien comprendre que, techniquement, l'amélioration et l'expansion des institutions existantes ou la création de nouvelles prendraient plusieurs années auxquelles il convient d'ajouter le délai préalable requis pour la détermination des besoins, la préparation d'études de faisabilité et la réalisation qui nécessitera des négociations multinationales. De toute évidence, des méthodes ingénieuses devront être découvertes et appliquées pour réduire le temps requis et/ou les frais qu'impliquent dans la pratique la mise en valeur des ressources humaines, particulièrement quand la prépondérance du secteur rural et le potentiel féminin sont pris en considération.

306. Peut-être les contraintes les plus importantes tiendront-elles à la fourniture d'enseignants et de formateurs et à la fourniture de matériel d'enseignement. Un programme minimum au niveau national incluerait :

- a) L'établissement d'un ensemble de profils de main-d'oeuvre et de compétences (éventuellement dans le cadre d'un système régional d'information) qui se rapporteront principalement aux genres de projets liés à l'élément clef du Programme de la Décennie; ces informations seraient mises à la disposition des gouvernements ou des planificateurs des sociétés mais dans les délais les plus brefs;
- b) La mise sur pied d'un mécanisme national chargé d'analyser, d'examiner et de projeter les besoins de main-d'oeuvre particulièrement pour les projets clefs et pour les consultations relatives à leur développement;

- c) Le rassemblement et l'étude permanente de techniques nouvelles et moins onéreuses permettant la mise en valeur accélérée des ressources humaines; on se fondera pour cela sur des enquêtes étendues en vue de renseigner et/ou conseiller les responsables de la planification de main-d'oeuvre industrielle et les institutions d'éducation et de formation; dans la pratique, on pourrait envisager un système régional d'information facile d'accès;
- d) L'évaluation de la correspondance entre la configuration de la main-d'oeuvre issue des institutions nationales et les besoins qu'on a déterminés;
- e) L'examen et la mise en oeuvre des mesures à prendre pour optimiser l'utilisation des ressources nationales et multinationales, afin de développer les effectifs de types spéciaux de main-d'oeuvre;
- f) L'examen du rôle de l'assistance technique dans le développement des ressources humaines pour l'industrie;
- g) La création éventuelle de sociétés d'enseignement, c'est-à-dire de centres nationaux ou multinationaux combinant production industrielle (de produits clefs définis), enseignement/instruction, recherche en vue de l'adaptation et mise au point expérimentale, démonstration et vulgarisation, commercialisation et aussi l'adoption de mesures spécifiques pour le développement des services africains de consultants;
- h) L'évaluation des besoins des entrepreneurs des secteurs public et privé en services de soutien et le contrôle de la situation de ces services avec l'idée de les améliorer et de les élargir au plus tôt. En ce qui concerne l'expansion, il convient de prendre acte de la prépondérance du secteur rural et de l'industrialisation rurale et donc du besoin de services de consultants et de soutien (notamment d'unités mobiles d'intervention) dans les zones rurales.

307. Il sera nécessaire d'apporter des changements qualitatifs importants aux techniques d'enseignement et d'acquisition de la connaissance et à l'organisation des systèmes d'enseignement. En particulier la stérilité de l'éducation urbaine devra être éliminée et il faudra l'empêcher d'affaiblir l'esprit pratique et inventif que fait acquérir l'éducation traditionnelle dans les zones rurales. Pour faciliter ces transformations, il faudra sans doute intensifier et coordonner les recherches sur les procédés de transmission de la connaissance en Afrique et les délais entre la confirmation de la valeur des résultats des recherches et leur adoption générale devront être considérablement écourtés.

308. Les programmes d'études d'ingénieur et autres devront presque inévitablement être très remaniés pour proposer des disciplines spécialisées nouvelles correspondant aux besoins africains (c'est-à-dire économie et gestion appliquées aux ressources naturelles, sciences de l'environnement, développement intégré des zones arides, technologies à forte intensité de main-d'oeuvre, études pluridisciplinaires en vue de constituer des équipes chargées d'examiner la faisabilité des projets ou de fournir les effectifs de centres d'études de projet ou pour faire place à des aspects nouveaux tels que les techniques d'évaluation de projet, l'économie technologique, les analyses de systèmes.

Financement du programme de la Décennie du développement industriel

309. Un des problèmes majeurs que pose la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos en général et de la Décennie du développement industriel en particulier tient à ce que la plus grande partie des intrants qui entrent en ligne de compte dans la prospection, l'évaluation et l'extraction de matières premières pour l'industrie et dans leur transformation en produits semi-finis et finis doit être achetée avec des devises étrangères hors de la région. En conséquence, le degré auquel les effets de la pénurie de devises étrangères peuvent être réduits dépend du rythme auquel les intrants africains requis en l'occurrence sont produits et du

rythme auquel les matières premières d'origine locale qui sont destinées à l'industrie sont extraites et commercialisées. A cet égard, on devra considérer spécialement d'un côté la part de devises étrangères et de ressources intérieures réelles qui est consacrée au développement des intrants africains et à l'extraction et au commerce des matières premières et d'un autre côté l'adoption de nouvelles méthodes propres à accélérer le développement des intrants africains et l'approvisionnement en matières premières.

310. Le coût des intrants importés a énormément augmenté et il dépasse la valeur des exportations. On doit noter que sans une mobilisation par l'Afrique de ses intrants et de ses matières premières pertinents, les économies réalisées sur le plan interne n'ont pas une grande portée pratique car elles ne peuvent par définition servir qu'à acheter des intrants et des matières premières qui auraient dû être produits sur place.

311. En outre, il convient d'envisager en priorité les principes d'action ci-après :

- a) Mesures pour réduire le gaspillage du capital en pratiquant une politique de l'entretien qu'il s'agira d'améliorer et de généraliser (en particulier l'entretien préventif) et une politique des réparations.
- b) Mesures adéquates pour réduire, là où cela est souhaitable, la sous-utilisation des actifs immobiliers;
- c) Adoption de politiques d'acquisition par grandes quantités de machines, de pièces de rechange, de matériel et encouragement de l'adoption généralisée d'arrangements à cet effet (parallèlement, des mesures seront prises pour inciter à normaliser);
- d) Efforts pour améliorer les moyens nationaux en matière de sélection et d'installation d'équipement;

- e) Recours à des accords de troc, particulièrement en ce qui concerne les échanges intra-africains de matières premières pour l'industrie et d'énergie qui entrent généralement pour une part substantielle dans le coût de la production industrielle;
- f) La création d'un système intra-africain d'investissement pour financer les industries clefs et stratégiques.
- g) Préparation d'un répertoire général indiquant les sources de financement et les moyens à employer pour mobiliser les ressources financières aux niveaux national et sous-régional;
- h) Mesures visant à accroître l'apport de capitaux extérieurs pour l'industrialisation de l'Afrique par l'intermédiaire de mécanismes déjà existants et nouvellement créés et notamment par l'intermédiaire de la Banque internationale du développement industriel qui a été proposée.

3.2. Les gouvernements doivent porter d'urgence leur attention sur le mouvement Sud-Nord des devises étrangères en provenance de la région africaine qui servent à payer des services importés et notamment des services de consultants pour des études de faisabilité, de conception et de planification de projets, d'aménagement de sites, le choix, l'importation et l'installation du matériel, la conduite des projets, les interventions ponctuelles, etc., spécialement en ce qui concerne les projets relatifs au génie civil, à l'énergie, aux mines et à la production, les banques, le transport maritime, les assurances, la publicité, les loisirs, l'éducation et la formation, l'information, les marques commerciales et les technologies. Par exemple, le rapport de mission de la CEA sur l'établissement

du Centre régional africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industrielle estime que l'Afrique aura à employer 4 000 hommes-années de services de consultants annuellement dont 90 % importés^{58/}.

313. On peut réduire le rythme auquel sortent les devises étrangères en élaborant des politiques et stratégies appropriées au niveau national, régional et multinational pour améliorer et élargir les services africains d'ingénieurs-conseils pour substituer aux autres des spécialistes africains et pour leur confier l'évaluation et la négociation des projets. A cet égard, on devra accorder une haute priorité au renforcement et à la création d'institutions appropriées qui s'occuperont de la préparation de la main-d'oeuvre et de la fourniture de services de conseils.

314. Cette hémorragie de devises est non seulement considérable mais elle est selon toute probabilité appelée à augmenter à une allure vertigineuse en conséquence des efforts énergiques faits pour mettre en oeuvre le Plan d'action de Lagos en général et la Décennie du développement industriel en particulier et elle rendra vains ces efforts.

315. Au niveau régional il est devenu impératif de s'occuper de la création d'un système intra-africain d'investissement pour la mobilisation et le redéploiement des ressources financières qui serviront à développer et créer des industries stratégiques multinationales. Il n'est guère nécessaire d'en dire plus sur ce point car la Banque africaine de développement, le fonds d'affectation spéciale pour le développement africain, le Fonds africain de développement industriel et un bon nombre de banques multinationales sont déjà des exemples importants de ce genre de mobilisation et de redéploiement, et quelques gouvernements s'orientent

^{58/} 25 juillet 1981, page 103, présenté à la Réunion spéciale du Groupe intergouvernemental d'experts sur le Centre régional africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industriels, Addis-Abeba, 14-18 septembre 1981.

déjà vers l'investissement intrarégional résultant d'arrangements bilatéraux. Cependant, il y a encore place pour une expansion et la Banque africaine de développement devrait affecter une partie de ses ressources au financement de projets industriels. Des arrangements institutionnels conçus en fonction de tels objectifs peuvent être trouvés en Australie, au Japon et au Moyen-Orient. Par exemple, la Société arabe d'investissement pétrolier (APICORP) se spécialise dans le financement de projets pétroliers ou projets liés au pétrole qui concourent à la constitution d'un secteur pétrolier arabe intégré régionalement et d'envergure internationale. La Banque industrielle du Japon se spécialise dans le financement de l'industrie chimique de ce pays. La Société minière arabe se spécialise dans la mobilisation et la canalisation des fonds pour l'expansion du secteur minier que l'on estime être une base essentielle du développement de l'industrie lourde dans la région de la CEAO.

316. Au niveau national, il faudra procéder à des évaluations critiques pour aligner les politiques et pratiques de l'épargne nationale et des institutions d'investissement sur les priorités nationales dans le plan de développement industriel intégré.

III - MODALITES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
DE LA DECENNIE

1. INTRODUCTION

1. Le premier chapitre de ce document présente le cadre général de la préparation et de l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel pour l'Afrique. Le deuxième chapitre propose un certain nombre de directives en ce qui concerne l'adoption de stratégies pour les principaux sous-secteurs et domaines industriels, tandis que le quatrième chapitre contient des propositions sur les modalités qui devront être adoptées aux niveaux national, sous-régional, régional et global pour assurer la surveillance et le suivi de l'exécution du programme de la Décennie. Les propositions contenues dans ces trois chapitres devront, lors de leur adoption par les pays africains et par la Communauté internationale, en particulier les organisations internationales concernées, devront être assorties de mesures appropriées afin d'en assurer véritablement l'exécution. Ainsi, il a été considéré utile de présenter dans le présent chapitre un certain nombre de propositions sur les modalités que les différentes parties responsables de l'exécution du programme de la Décennie devraient suivre.

2. Ainsi qu'il a été reconnu dans le Plan d'action de Lagos et réitéré dans les chapitres I et II du présent document, la responsabilité pour le développement et l'exécution du Programme de la Décennie incombe largement aux pays africains eux-mêmes. C'est essentiellement au niveau national que des mesures devront être prises; c'est pourquoi le présent chapitre insiste en particulier sur les modalités à adopter au niveau national. Les mesures nationales devront être renforcées par une action collective aux niveaux sous-régional et régional, basée pour une large part sur l'harmonisation des initiatives nationales des différents pays.

3. Etant donné que le succès de la Décennie dépendra du soutien de la Communauté internationale toute entière, le présent chapitre propose un certain nombre de modalités qui permettraient d'intensifier l'aide fournie par la communauté internationale aux pays africains et de stimuler la coopération aux niveaux bilatéral, multilatéral et global, en faveur de ces mêmes pays. Même à ce niveau, l'initiative devra venir essentiellement des pays africains eux-mêmes, qui pourront compter chaque fois qu'ils en formuleront la demande, sur le soutien des organisations de coordination (l'OUA, l'ONUDI et la CEA).

4. L'exécution du programme de la Décennie exige l'adoption de mesures à court terme au cours de la phase préparatoire du Programme (1982-1984) et des mesures à moyen et long terme au cours de la phase d'exécution du Programme (1985-1990). Les modalités proposées dans le présent chapitre sont donc présentées à cette fin. Cette précision est considérée comme essentielle, puisqu'elle permettra aux Etats membres de statuer sur les mesures à prendre, en particulier lors de la période qui suivra immédiatement la sixième session de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie, afin de maintenir l'élan et l'intérêt suscités par cette réunion et assurer ainsi le succès de la Décennie.

5. Tout comme les propositions présentées dans les chapitres précédents, les suggestions indiquées ci-après ne sont nullement exhaustives. Elles ne visent pas à apporter une solution à tous les pays d'Afrique mais, à inciter les autorités chargées de l'élaboration et de l'exécution du programme de la Décennie à prendre des mesures immédiates pour assurer la mise en oeuvre de ce programme.

6. On observera que l'on a insisté plus particulièrement sur les mesures à prendre, au niveau national, au cours de la phase préparatoire du programme. Cette insistance est délibérée puisque le succès de la Décennie dépendra des mesures qui seront prises au niveau national; les initiatives de caractère sous-régional, régional et global serviront uniquement à en renforcer l'incidence. L'adoption de mesures, au cours de la phase préparatoire du programme, est indispensable car elle permettra d'établir une base pour la mise en oeuvre du programme au cours de la phase postérieure.

Point clef du chapitre consacré à l'industrie
dans le Plan d'action de Lagos

7. Ainsi que souligné, dans le Plan d'action de Lagos, le développement socio-économique intégré de la région, ainsi que sa libération du sous-développement et de la dépendance économique, ne pourront être assurés que grâce à la création d'une industrie de base visant à répondre aux intérêts des pays et renforcée par des initiatives complémentaires au niveau de la sous-région et de la région. Cette industrialisation permettra de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, de valoriser les ressources naturelles locales, de créer des emplois, de former une base pour le développement et la promotion des autres secteurs économiques, d'encourager les progrès technologiques et de moderniser la société.

8. Conscients de la nécessité d'accélérer l'industrialisation de l'Afrique sur une base autonome et indépendante, les pays africains ont, dans le Plan d'action de Lagos, réitéré leur soutien à la Décennie du développement industriel de l'Afrique et se sont déclaré déterminés "à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le plein succès de cette Décennie"^{1/}. Des objectifs à long terme sont fixés pour la région, notamment celui de permettre à l'Afrique d'assurer 2 % au moins de la production industrielle mondiale en l'an 2000, les objectifs intermédiaires étant 1,4 % à la fin de la Décennie et 1 % en 1985. Les pays africains feront tout ce qui est en leur pouvoir pour atteindre le niveau d'autosuffisance dans un certain nombre de secteurs (alimentation, matériel de construction, habillement et énergie) en 1990 et, au cours de la première moitié de la Décennie, ils jetteront les bases d'un développement par étapes pour les industries de base énumérées ci-après et considérées comme essentielles pour atteindre l'autosuffisance : industries alimentaires et agro-industries, industries du bâtiment; industries métallurgiques; industries mécaniques; industries électriques et électroniques; industries chimiques; industries forestières et industries énergétiques.

9. Les conditions nécessaires à la réalisation de ces objectifs sont énoncées dans le Plan. Les mesures prévues au niveau national, sont les suivantes : conception d'une politique nationale d'industrialisation, mobilisation des ressources humaines, développement des capacités technologiques, création d'institutions industrielles appropriées (y compris dans le domaine financier et technologique), détermination du rôle des différentes entreprises tant privées, semi-publiques que publiques comme instruments de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, et développement efficace de petites industries en recourant aux ressources locales, à l'emploi et aux différentes techniques.

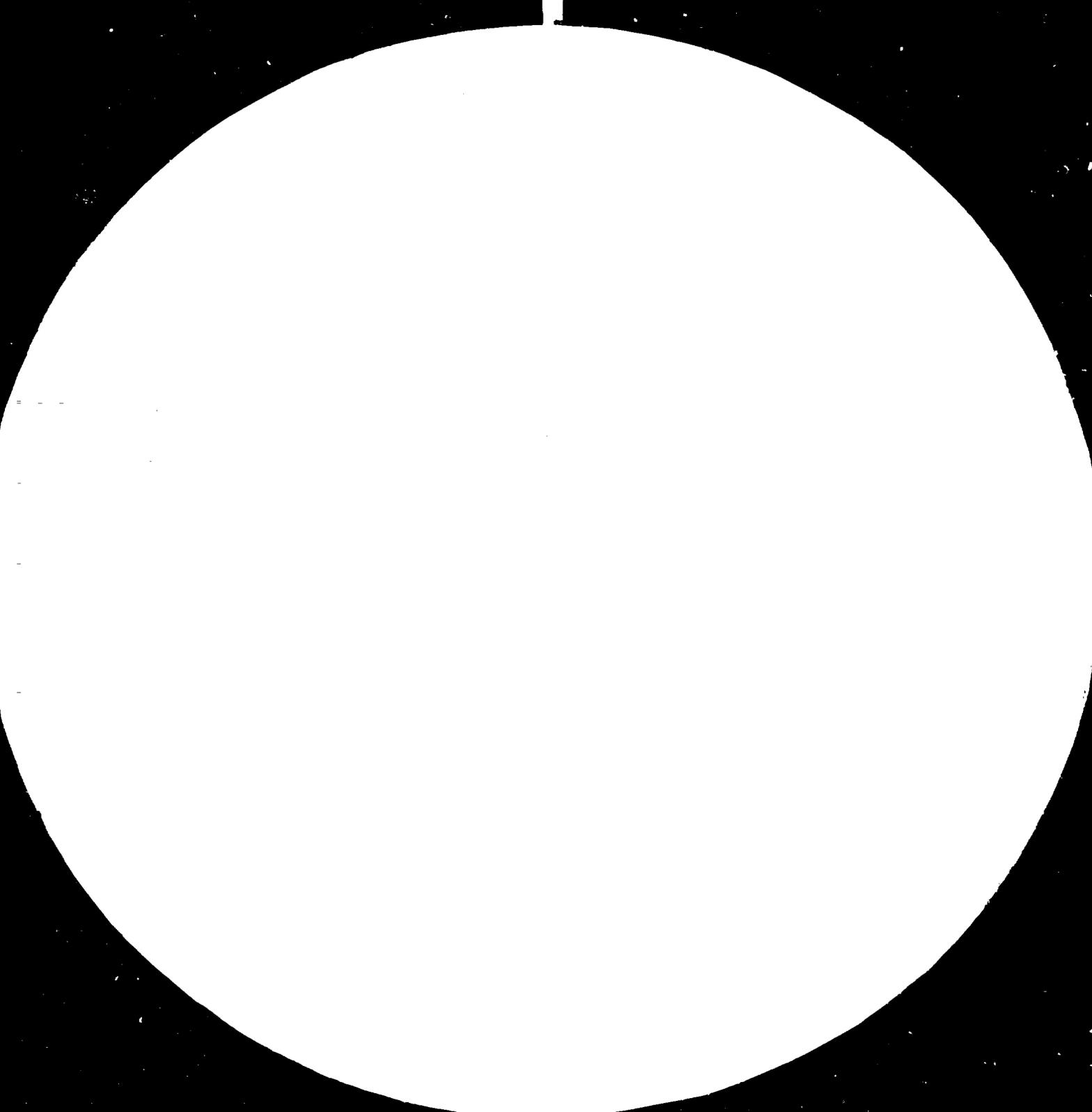
10. Une importance toute particulière est accordée à l'intensification de la coopération industrielle intra-africaine, en tant qu'instrument pour la réalisation de l'autosuffisance et l'accélération du développement industriel. A cette fin, il convient de mettre l'accent, aux niveaux sous-régional et régional, sur l'élaboration de plans appropriés pour la création de grandes unités industrielles, dont la réalisation et le volume de production dépassent les capacités de

^{1/} Plan d'action de Lagos, paragraphe 58.

de financement et d'absorption nationales, mais peuvent être assurés dans le cadre du développement sous-régional, ainsi sur la création d'unités de production multinationales grâce à un cadre institutionnel approprié. Il convient également d'encourager tout particulièrement le commerce de produits manufacturés entre pays de la région, la création de zones de coopération industrielle dans lesquelles seront supprimés les droits et les barrières douanières et l'échange de biens essentiels, tout en veillant à ce que les pays ne cherchent pas à retirer des avantages excessifs du processus de libéralisation.

11. La coopération avec les autres régions du monde est considérée comme indispensable à la réalisation des objectifs de développement industriel de l'Afrique. Cette coopération doit être mutuellement avantageuse et s'instaurer dans le respect des intérêts vitaux du continent et, en particulier, de la souveraineté de chaque pays sur ses ressources naturelles. En ce qui concerne les autres régions en développement, les pays africains devront, par exemple, promouvoir l'échange de technologie industrielle, mettre en oeuvre des programmes communs de formation et conclure des arrangements commerciaux et autres. Quant à la coopération avec les pays développés, elle devrait permettre un transfert massif de ressources financières, l'acquisition de technologie et de savoir-faire à un moindre coût, un contrôle des activités des sociétés transnationales, un redéploiement des capacités industrielles compatibles avec les objectifs de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et un accès plus libre aux marchés des pays développés pour les produits manufacturés originaires de la région.

12. En outre, les institutions internationales devraient adapter leurs programmes aux besoins de la région et disposer de ressources financières appropriées pour s'acquitter de ces tâches, afin de jouer un rôle efficace dans le développement industriel de l'Afrique, en insistant plus particulièrement sur les besoins des pays les moins développés.





3.6



4



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

1

2. PROPOSITIONS D'ACTION AU NIVEAU NATIONAL

Mesures à adopter au cours de la Phase Préparatoire (1982-1984)
du Programme de la Décennie

Constitution de comités nationaux de coordination

13. Immédiatement après l'adoption du plan de travail pour le programme de la Décennie, par la sixième session de la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie, chaque Etat Membre de l'OUA devra constituer un Comité national pour la Décennie. Ce Comité pourra déterminer l'orientation générale et les directives à suivre pour traduire le plan de travail en programme national pour la formulation, la promotion, l'exécution et le suivi de la Décennie au niveau national.

14. La première tâche de ce Comité devrait être de définir une structure pour les différents pays et d'identifier les projets clés sur lesquels s'axera le développement industriel. L'identification de ces projets permettra au Comité de fixer des objectifs à long terme, dont notamment :

- L'établissement et/ou la mise à jour de plans intégrés pour le développement industriel, y compris une analyse des politiques suivies jusqu'à présent en matière de structures industrielles et une évaluation des mesures d'incitation compte tenu de la priorité accordée à l'autosuffisance; la réalisation d'une étude sur les ressources naturelles du pays; l'identification des secteurs industriels prioritaires; l'élaboration de stratégies et d'instruments pour le développement des différents secteurs; l'établissement de projections, à moyen et à long terme, pour le développement multi-sectoriel et l'identification de projets industriels;
- L'élaboration d'une stratégie appropriée pour la coopération internationale et l'institution d'un cadre de consultations et de négociations adéquat;
- L'établissement d'un programme national approprié à long terme pour la main-d'oeuvre industrielle et la mise au point de programmes de formation, de directives et de mesures d'incitation visant à répondre aux besoins de l'industrie;

- L'organisation de programmes, la création ou consolidation de projets et de centres, ainsi que l'instauration de politiques au niveau national en ce qui concerne le développement industriel, la technologie, le financement de projets, le développement de l'énergie et la formation dans le domaine industriel et technologique.

15. La deuxième tâche du Comité devrait être de familiariser le personnel des différents ministères et la population, notamment les responsables, avec les buts, objectifs et implications de la Décennie. Cet exercice de promotion pourra inclure l'organisation de séminaires nationaux et de sessions d'information sur les objectifs de la Décennie, ainsi qu'une utilisation complète et efficace des moyens de communication.

16. Les Comités nationaux de coordination devront être constitués d'experts hautement qualifiés et de personnes influentes venant de l'industrie et d'autres secteurs concernés, y compris les suivants :

- i) Ministères de l'industrie, de la planification, de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'énergie, des finances, des transports et communications, de l'éducation et du commerce;
- ii) Organisations parastatales travaillant pour le développement industriel, telles que celles s'occupant de l'investissement, des finances, du commerce et de la commercialisation, de l'énergie, du développement des ressources en eau; de l'alimentation et des services de consultation;
- iii) Principales entreprises des secteurs public et privé;
- iv) Petites unités industrielles;
- v) Instituts d'éducation et de recherche;
- vi) Services de consultants privés;
- vii) Principaux partis politiques et autres institutions notables.

Incorporation des concepts et des idées du Programme de la Décennie aux buts et objectifs du développement national

17. L'exécution du programme de la Décennie du développement industriel devra démarrer par l'incorporation, le cas échéant, des concepts et idées y relatifs à l'ensemble des perspectives et des buts de développement à long et moyen termes. A cet égard, il conviendra, au cours de cette phase de démarrage, de recenser les capacités de production nationales qui, une fois créées, pourront permettre

aux pays africains de faire face progressivement par leurs propres moyens, à des besoins intérieurs variables et aux facteurs qui conditionnent le développement. Il y a lieu de comprendre que le Programme de la Décennie a pour but de créer les bases nécessaires à la réalisation de l'autosuffisance et de l'autonomie conformément au Plan d'action de Lagos.

18. Pour de nombreux pays et groupements économiques, il sera nécessaire de modifier les plans, programmes et politiques existants afin de faciliter la mise en place de nouvelles stratégies nationales et multinationales ainsi que la création de structures nécessaires à l'élaboration et à l'exécution de programmes appropriés, en rapport avec les besoins prioritaires. A cette fin, il s'avère nécessaire d'approfondir et d'élargir les connaissances sur l'économie nationale et sur d'autres facteurs pratiques qui retardent les efforts nationaux dans l'industrialisation (pour plus amples détails, se référer au Chapitre II du présent document).

Révision et ajustement du mécanisme gouvernemental pour le développement industriel

19. L'efficacité du mécanisme gouvernemental pour l'allocation des ressources et la réglementation des agents de la production industrielle doivent être évaluées. A cet égard, les activités des Ministères qui exercent des fonctions régulatrices dans l'industrie, leurs services d'extension et leur politique de localisation devront être minutieusement examinées afin d'élaborer un instrument efficace pour la réalisation des objectifs de la Décennie. De même, la rétro-action mutuelle entre le Ministère de l'industrie et les autres Ministères et institutions gouvernementales responsables de l'agriculture, du commerce, des mines et de l'exploitation minière, de l'énergie, des transports et communications, de la politique monétaire et fiscale, des services statistiques et de la recherche industrielle, etc., devra également être prise en considération.

20. Au niveau sectoriel, il est important que le Ministère de l'Industrie, les institutions, parastatales industrielles et autres soient bien organisés et dotés d'un personnel compétent pour assurer la spécialisation et la complémentarité. Le Ministère de l'industrie devra donc poursuivre une politique de relations opérationnelles harmonieuses avec les autres Ministères et organes gouvernementaux, en tenant compte de la complémentarité de leur soutien réciproque et de leurs activités de rétro-action. Un service central devra être créé au sein du Ministère de l'industrie afin d'assurer le secrétariat du Comité national de coordination, en ce qui concerne l'expédition des affaires courantes relatives à la Décennie et la liaison avec les organisations coordonnatrices (OUA, ONUDI et CEA) et autres organismes créés aux niveaux régional et sous-régional pour la Décennie.

Motivation des agents de production et de distribution

21. L'exécution du programme dépendra dans une large mesure des buts, du comportement et des capacités des agents de production industrielle et de distribution (qui comprennent dans la région : les investisseurs nationaux privés, publics et étrangers) et des encouragements qui leur sont offerts. Il est donc recommandé, compte tenu de la situation prévalant dans le pays et de l'expérience acquise dans ce domaine par d'autres pays du tiers monde, de prendre un certain nombre de mesures pour permettre aux entreprises publiques et privées de fabriquer les produits énumérés au chapitre II du présent document. Il faudra également mobiliser les services publics en ce sens. Il faudra donc, au cours de la phase préparatoire, élaborer et mettre en oeuvre un cadre politique pour veiller à ce que les intérêts et les activités de ces agents soient conformes aux orientations nationales arrêtées en matière d'industrialisation.

a) Entreprises du secteur public

- i) Créer un organe de coordination - tel qu'un Bureau des entreprises publiques - qui serait chargé d'élaborer une politique et une approche communes pour faire face aux problèmes similaires rencontrés dans diverses entreprises d'Etat, même relevant de ministères différents;
- ii) Promouvoir des consultations nationales entre les entreprises publiques afin d'étudier le rôle qu'elles pourraient jouer dans l'adoption et l'exécution du Programme de la Décennie, compte tenu des ressources nationales et des circonstances en présence;
- iii) Organiser des voyages d'études pour les entreprises d'Etat des différents secteurs, dans des pays tels que le Mexique, l'Inde, le Brésil, etc.. afin que les pays africains puissent tirer certains enseignements de la réussite des entreprises publiques dans d'autres pays en développement;
- iv) Organiser des consultations nationales après les voyages d'études mentionnés ci-dessus, afin d'étudier certaines questions telles que l'assistance technique offerte par les entreprises visitées ou des accords de co-entreprise dans le cadre de CTPD:

- v) Créer éventuellement une académie nationale des gestionnaires des entreprises d'Etat, ou une institution similaire pour assurer la formation des cadres à différents échelons de l'Administration;
- vi) Créer un mécanisme national permanent pour organiser des consultations entre les entreprises d'Etat afin d'étudier les conditions et les perspectives de l'économie nationale et le rôle joué par ces entreprises dans ce domaine, ainsi que l'amélioration de la production et les indicateurs de rendement, etc.;
- vii) Créer des associations nationales pour les entreprises d'Etat travaillant dans les mêmes secteurs ou sous-secteurs, afin de promouvoir une coopération industrielle multinationale et des accords de coentreprise.

b) Entreprises du secteur privé

Etant donné qu'il est important d'assurer une participation active du secteur privé (dans des termes appropriés) à un programme de production visant à répondre aux besoins de la Décennie, un cadre de discussion devrait être établi afin de permettre au secteur de production, et notamment au secteur privé, de prendre conscience de l'importance des buts et objectifs de la Décennie et de recenser les types d'assistance que le gouvernement pourrait fournir à ce secteur. A cette fin :

- i) Le gouvernement devra établir un dossier des projets. Ce dossier devra contenir des profils des projets comprenant des paramètres financiers et techniques généraux ainsi que le coût approximatif en capital, le rendement de l'investissement, la disponibilité de matières premières, le volume de marché, etc... Des études de pré faisabilité ou de faisabilité subventionnées ou gratuites peuvent également être envisagées;
- ii) Il conviendra de promouvoir la formation de cadres locaux et d'ingénieurs-conseils;
- iii) Le gouvernement devra créer des institutions pour aider les entrepreneurs potentiels à sélectionner les projets de leur choix et un dossier de projets d'intérêt national pourrait être constitué à cet effet. Un centre d'investissements devra être établi au niveau national afin de fournir aux investisseurs potentiels les informations et les services dont ils ont besoin;

iv) Des directives gouvernementales et des services de consultants devront être fournis aux entrepreneurs qui passent des accords de coopération ou qui négocient des contrats pour l'acquisition de technologie avec des partenaires étrangers de manière à ce que les deux parties puissent tirer avantageusement parti de la conclusion de contrats équitables dans le domaine industriel.

c) Investisseurs étrangers

- i) Les gouvernements africains devront promouvoir des systèmes d'information pour inciter les investisseurs à se conformer aux objectifs nationaux de développement industriel, tout en leur accordant les garanties nécessaires;
- ii) Les gouvernements devront améliorer les directives de la réglementation de l'industrialisation, afin de se conformer aux nouvelles tendances dans les modèles et objectifs de l'investissement industriel, et essayer de minimiser les contradictions entre les buts des entrepreneurs étrangers et ceux des pays hôtes;
- iii) Des mesures d'encouragement devront être prises (dégrèvement fiscal ou rapatriement des bénéficiaires afin d'attirer les investisseurs étrangers, mais sans pour autant sacrifier les objectifs fondamentaux de développement du pays;
- iv) Il conviendra de faciliter l'accès à toute sorte de renseignements sur les possibilités d'investissement, le climat économique, l'existence de ressources d'autres données nécessaires pour les investissements étrangers potentiels; l'établissement d'un dossier des projets appropriés pourra également être d'une certaine utilité;
- v) Le Centre d'investissement mentionné ci-avant permettra également de fournir tous les renseignements et les services nécessaires aux investisseurs potentiels. Cet organisme devra nécessairement avoir des filiales à l'étranger voire même des filiales mixtes avec d'autres pays africains - ou, au minimum, un représentant dans les ambassades respectives de ces pays.

d) Opérations en association

- i) Une assistance devra être fournie aux partenaires nationaux pour faciliter le choix de partenaires appropriés dans le cas d'opérations en association et assurer la conclusion d'accords de coentreprise mutuellement avantageux compatibles avec la stratégie nationale;
- ii) Des services de soutien devront être fournis aux entrepreneurs locaux (publics ou privés) au cours de la procédure de négociation;
- iii) Un service distinct ou une division devra être créé au sein du Centre d'investissement susmentionné pour fournir des conseils et des avis lors de la négociation d'opérations en association.

e) Petites entreprises

Etant donné que l'existence d'un secteur bien structuré de la petite industrie peut contribuer dans une large mesure à satisfaire les besoins de la population, une place prééminente a été accordée aux activités de ce secteur dans le Plan d'action de Lagos. C'est dans ce domaine essentiellement que pourront se développer des entreprises nationales de caractère privé ou collectif.

- i) Il sera nécessaire de créer un centre de promotion des petites entreprises chargé de rassembler des données fiables sur les petites entreprises nationales et les entrepreneurs potentiels qui, dans ce secteur nécessitent réellement d'une aide et d'une assistance de l'Etat;
- ii) Des mesures politiques devront être adoptées notamment pour protéger un certain nombre d'articles fabriqués par les petites industries, encourager les grandes industries à développer des petites unités secondaires pour le travail de sous-traitance et assurer une protection appropriée de l'Etat contre toute concurrence déloyale;
- iii) Des systèmes de soutien matériel devront être prévus afin de disposer d'infrastructures matérielles telles que des zones industrielles parfaitement équipées, de réserves de matières premières, (surtout pour celles qui sont insuffisantes dans le pays),

des équipements et machines; des centres d'expérimentation (où les petites unités industrielles peuvent tester leurs nouveaux produits et processus) et d'installations communes pour la réalisation d'essais et de contrôles de qualité;

- iv) Un soutien financier devrait être assuré et des sociétés spéciales de financement créées, afin d'accorder des subsides pour les taux d'intérêt sur les emprunts, pour les transports et des prix de soutien, etc...
- v) Un centre de promotion pour les petites industries devrait être créé afin d'assurer des services de consultants en ce qui concerne la conception des projets et les réalisations techniques; le choix de la technologie de production; la sélection des équipements et machines; le suivi des projets de construction; la solution de problèmes de gestion grâce à des consultations et les conseils juridiques;
- vi) Il conviendra d'assurer le soutien du marché en créant une institution spéciale chargée de commercialiser les produits de petits entrepreneurs;
- vii) Il conviendra de recourir à la normalisation et au contrôle de la qualité et de favoriser la formation de la main-d'oeuvre;
- viii) Il conviendra de fournir les intrants technologiques appropriés et d'assurer l'infrastructure institutionnelle requise et une aide en matière de procédure afin que les petits entrepreneurs ne soient pas embarrassés par la multitude de procédures;
- ix) Il conviendra de promouvoir des activités de coopération entre pays en développement (CTPD) afin d'assurer la création d'entreprises, la formation de cadres et l'existence de services de consultation.

22. Il faut savoir que dans la plupart des cas, les petits entrepreneurs ne sont pas conscients de la nécessité de ces services.

Renforcement ou création d'un mécanisme technologique national

23. Quand l'investisseur étranger domine l'industrie, comme c'est le cas en Afrique, le choix de la technologie et ses coûts dans les termes des dépenses techniques, est déterminé par les gérants étrangers et leurs caprices. Pour changer cette situation, il est important d'élaborer un plan national de la technologie et les programmes. Pour changer cette situation, il est important que le plan et les programmes de la technologie soient partie intégrante du plan de développement national. En outre, en fonction de l'essor que l'on entend donner aux entreprises nationales, il est proposé aux Etats membres qui n'ont pas encore adopté cette stratégie de i) créer ou renforcer le mécanisme national approprié qui pourra, au nom de ses clients (principalement les entreprises nationales privées, les coopératives ou les entreprises d'Etat), rechercher, évaluer et négocier l'achat des licences de technologie et d'équipement; et ii) créer conformément à la demande potentielle nationale, une ou deux sociétés de développement pour commercialiser la technologie nationale et les nouveaux produits ainsi que les prototypes pour certains produits dûment sélectionnés. Ce problème a déjà été examiné dans les Chapitres I et II du présent document.

Evaluation des besoins en matière de formation

24. Un comité mixte, composé de représentants des industries manufacturières et industries connexes, ainsi que des Ministres de l'industrie, du travail, de la planification, de l'éducation et des finances, pourrait être constitué afin d'examiner les arrangements existants en matière de formation industrielle, évaluer les ressources disponibles et recenser les pénuries actuelles et les besoins futurs en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie, dans les secteurs tant public que privé.

Mobilisation des ressources financières pour le Programme de la Décennie

25. Les Etats membres devront individuellement ou collectivement prendre des mesures afin de constituer des fonds pour l'industrie qui serviront à financer des projets de portée sociale, en complément des programmes de développement industriel et poursuivre une politique permettant de financer à long terme le développement des secteurs prioritaires. Les dépenses gouvernementales représentent une part importante des dépenses globales de toute économie. Ce pouvoir d'achat peut, et a été, utilisé pour stimuler la croissance de certains secteurs de l'industrie. Il est donc recommandé aux Etats membres d'effectuer une partie de leurs achats uniquement dans les petites et moyennes entreprises et d'adopter en matière d'achats gouvernementaux, une législation favorisant ces entreprises.

Ces mesures pourront être complétées par un programme de rationalisation prévoyant une amélioration des équipements, un soutien financier, une normalisation, un contrôle de la qualité et l'organisation d'études de marché efficaces, si possible, dans le cadre du développement de petites industries et avec l'aide de sociétés de commercialisation.

26. La réalisation des plans nationaux et multinationaux, et les principaux projets industriels exigeront une augmentation considérable du capital d'investissement. Etant donné l'importance des besoins financiers exigés par les plans de développement, il est peu probable que les pays puissent financer seuls, sur leurs propres budgets nationaux, la part de capital nécessitée pour les principales entreprises. Il est donc impératif de créer des mécanismes régionaux et sous-régionaux efficaces pour assurer la mobilisation de fonds d'investissement, afin que les grands projets nationaux et multinationaux puissent être réalisés. A cette fin, une assistance pratique pourrait être fournie par le Fonds africain de développement industriel de la Banque africaine de développement. La proposition de l'ONUDI relative à la création d'une Banque internationale pour le développement industriel ainsi que la proposition concernant l'établissement d'un Fonds de solidarité africain devraient également être appuyées afin que les pays africains puissent mobiliser les fonds et autres ressources nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de la région (avec la participation notamment d'autres pays en développement, tels que les pays exportateurs de pétrole).

27. L'autosuffisance ne peut être obtenue qu'en accroissant le rapport investissement-production des pays. A cette fin, les gouvernements souhaiteront peut-être déterminer le montant de l'épargne réalisée dans le secteur de la production et réinvestie dans d'autres secteurs productifs, notamment le secteur industriel, et revoir leurs politiques et instruments de mise en oeuvre afin d'accroître la part de la production réinvestie. Cette politique impliquera peut-être une révision des orientations monétaires et fiscales suivies et des instruments utilisés pour sa mise en oeuvre.

Elaboration d'un programme national pour la Décennie

28. Sur la base des mesures suggérées ci-dessus, il conviendrait d'élaborer un programme national pour la Décennie. Il y a lieu de souligner que ce programme comporterait des projets clés en matière de structures, des mesures précises

en ce qui concerne le renforcement d'un dispositif national pour le développement industriel et des programmes appropriés pour ce qui est de la main-d'oeuvre et de l'essor technologique, parallèlement à une mobilisation des ressources financières (voir Chapitres I et II).

Mesures à adopter au cours de la Phase d'exécution (1985-1990)
du Programme de la Décennie

29. Les mesures à prendre au cours de la phase d'exécution du programme auraient essentiellement pour objet de renforcer les modalités adoptées au cours de la phase préparatoire et d'adopter de nouvelles mesures, notamment pour assurer la mise en oeuvre du programme national de la Décennie. Les aspects importants des modalités à adopter au cours de cette phase du programme seront la formation d'une main-d'oeuvre appropriée dotée des compétences techniques indispensables et le renforcement des institutions nationales existantes ou la création de nouvelles institutions.

Formation et développement de la main-d'oeuvre

30. Afin de développer les capacités des gouvernements et des différents agents de production et de distribution indiqués ci-dessus ainsi que celles des institutions et des services de soutien, il importe d'assurer la formation d'une main-d'oeuvre locale dans les principales spécialités. Des compétences sont requises en matière de planification et d'exécution au niveau des sociétés depuis l'analyse de projets jusqu'au contrôle de la production, dans les secteurs tant privé que public.

31. A cet égard, les pays devraient, individuellement et collectivement, créer des institutions pour promouvoir le développement de compétences nouvelles et d'avant-garde en ce qui concerne la gestion et l'exploitation à travers divers mécanismes tels que des instituts de formation et des centres éducatifs. Les universités africaines et autres instituts existants, y compris l'IDEP, devraient établir des programmes compatibles avec ces besoins. Des instituts spécialisés dans les études de faisabilité doivent également être créés. D'autres méthodes relatives à la formation de la main-d'oeuvre pourraient être diffusées par le truchement de bourses, de colloques, de séminaires et de voyages d'étude.

Amélioration des compétences en ce qui concerne les facteurs de production

32. Le fait de ne pas pouvoir accroître la proportion des facteurs de production créés par le pays empêche de diversifier à la fois la production industrielle et les compétences. Ce même problème a faussé la politique de substitution à l'importation, en créant des industries à coût élevé et en réduisant les avantages comparatifs potentiels offerts à la région africaine.

33. Des mesures devront être prises en vue d'accroître l'offre locale en ce qui concerne les intrants nécessaires. Il en résultera une révision des programmes scolaires particulièrement aux niveaux secondaire et tertiaire, un renforcement des institutions de recherche et de développement existantes, une intensification de la formation en cours d'emploi, le recours à des arrangements informels et la création de nouvelles institutions telles que les sociétés multinationales africaines dans les secteurs de l'industrie et de l'extraction minière, une intensification de l'exploration et de l'exploitation de ressources naturelles, la promotion de l'esprit d'entreprise et un essor de la technologie et des compétences technologiques locales. En outre, le personnel expatrié devrait être employé judicieusement et rationnellement avec une aussi large injection de personnel local que possible.

34. La principale alternative de la formation en cours d'emploi à savoir l'apprentissage, devrait être encouragée dans certains sous-secteurs techniques de l'industrie, notamment celui des machines-outils et de la construction. Chaque activité industrielle doit comporter un élément "formation". Les moyens d'information (la télévision et le cinéma, en particulier) devraient être mobilisés afin d'assurer à tous ceux qui, comme les petits entrepreneurs, sont demeurés en marge du système d'éducation, des compétences et des connaissances techniques élémentaires.

Recherche et développement y compris la collecte et l'interprétation des informations

35. Le rôle de l'information dans la mise en oeuvre des plans industriels ne se limite pas uniquement à la diffusion des données. Il faut aussi apprendre à se procurer, à collecter, à analyser et à interpréter ces données. Une information mal gérée ou une information entre les mains d'un personnel incompetent ne produira pas les résultats attendus.

36. Le rôle des universités et autres institutions d'études supérieures des instituts de recherche industrielle publics ou privés, est des plus importants dans le domaine de la recherche et du développement. Certaines des informations disponibles grâce à ces sources pourraient être extrêmement utiles pour l'exécution du Programme de la Décennie. Des informations sur les techniques de production, les spécifications des produits, les sources et conditions de création des facteurs de production seront nécessaires. Elles devront être mises à la disposition des entrepreneurs nationaux, en particulier de ceux qui travaillent dans les petites et moyennes industries ou dans les industries rurales.

37. A cet égard, les pays africains devront se doter des moyens appropriés pour absorber et adapter à une grande échelle des technologies mises au point ailleurs. On peut supposer que cette capacité de "décortiquer" les systèmes technologiques sera acquise, dans un premier temps, dans le cadre de la coopération régionale. Le Centre régional africain de technologie (situé à Dakar, Sénégal) et l'Institut africain de formation technique supérieure et de recherche (situé à Nairobi, Kenya) joueront un rôle important à cet égard.

38. D'autres projets de recherche spécifiques devront tendre à la satisfaction des besoins fondamentaux^{2/} de la population africaine dans son ensemble en ce qui concerne les domaines suivants :

- a) Alimentation locale : la recherche devra porter sur la production, transformation, stockage et conservation des aliments afin de combattre la faim et la malnutrition;
- b) Produits forestiers : la recherche devra porter sur la transformation de ces produits afin de réduire les importations notamment dans le cas de la pâte à papier, des matières plastiques, des fibres synthétiques, des adhésifs et des sous-produits chimiques extraits du charbon.
- c) Habitations à coût modéré : la recherche devra porter sur les matériaux pour la construction et le bâtiment disponibles en Afrique et dans d'autres pays en développement ainsi que sur la possibilité de les importer et de les adapter aux situations et conditions locales;

^{2/} Voir aussi Chapitre II.

- d) Technologies utilisées pour diversifier les sources d'énergie : la recherche devra porter sur la production d'énergie à partir de sources non conventionnelles afin de compléter les travaux déjà entrepris en ce qui concerne la prospection, l'évaluation et le développement des sources d'énergie conventionnelles existant dans la région.
- e) Plantes médicinales et produits chimiques tirés de la biomasse : un effort tout particulièrement important devra être réalisé en matière de recherche afin de déterminer les caractéristiques des matières premières disponibles au niveau local et d'améliorer leur qualité en vue de leur transformation dans le cadre des industries pharmaceutiques et autres industries chimiques.
- f) Génie génétique : il conviendrait de créer un Centre régional d'expérimentation et de formation en biotechnologie afin de constituer un groupe de chercheurs nationaux qui se consacraient à la recherche des solutions dans le cas des problèmes particulièrement critiques de l'Afrique, notamment en ce qui concerne le choix de meilleures cultures, la fabrication de vaccins et de médicaments contre le paludisme, le choléra, l'hépatite, etc.
- g) Conception, fabrication et production techniques : c'est le maillon le plus faible du secteur industriel en Afrique^{3/}. Le Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles (ARCEDEM) situé à Ibadan (Nigéria) devrait jouir à cet égard du patronnage de l'industrie africaine qu'il est supposé servir.

Mécanisme institutionnel national pour l'industrie

39. Dans le cadre des infrastructures institutionnelles nécessaires pour promouvoir le développement et la coopération industriels, ainsi que les activités de suivi correspondantes, il conviendra de renforcer ou de créer les institutions spécialisées suivantes :

^{3/} Y compris l'entretien, la réparation et la fabrication de pièces détachées ou d'éléments de machines-outils, etc.

- Commercialisation et marketing : institutions nationales, coordonnées au niveau multinational et chargées d'établir des arrangements de coopération en ce qui concerne le volume et les structures du marché, la diversité des lignes de production et la combinaison de produits, la distribution et la commercialisation et l'adoption de politiques communes en matière de prix;
- Matières premières : institutions nationales coordonnées pour la mise en commun au niveau multinational des ressources et des approvisionnements, l'organisation de la production dans les filiales des entreprises afin de fournir les inputs complémentaires de ressources naturelles nécessaires pour les usines nationales et pour l'industrie lourde à un échelon multinational, dans le but d'assurer une pleine utilisation des matières premières locales disponibles à l'intérieur des pays participants.
- Produits semi-finis et biens intermédiaires : institutions chargées de résoudre les problèmes de surcapacité en promouvant la complémentarité et la spécialisation de la production grâce à la fabrication de biens intermédiaires et de composants et accessoires pour la production industrielle, des achats et des approvisionnements en gros, en surmontant les restrictions techniques imposées par l'ampleur des opérations et en tirant parti des économies d'échelle grâce à des activités de sous-traitance, d'association et de la coproduction, etc.
- Financement : institutions visant à accroître la capacité des Etats membres à mobiliser des fonds importants pour les investissements, y compris l'organisation du financement des investissements, les contrats et garanties conjoints de prêts, la réalisation d'accords d'achat inter-pays et d'arrangements de rachat.
- Formation de la main-d'oeuvre : institutions visant à développer des compétences nouvelles et d'avant-garde en matière de gestion et d'exploitation grâce à des instituts de formation et des centres éducatifs, à l'accumulation rationnelle de connaissances nouvelles et d'une main-d'oeuvre locale, à la création de capacités et de débouchés pour de nouvelles carrières dans l'industrie (principalement en ce qui concerne la conception, la préparation et l'exécution de projets industriels, la capacité de négociation, les études de faisabilité et l'évaluation, etc.).

- Technologie : institutions visant à renforcer les capacités technologiques de "décortiquage" et d'adaptation de la technologie importée, y compris la formation d'experts nationaux pour résoudre les problèmes technologiques locaux, l'amélioration des capacités de conception, la normalisation et le contrôle de la qualité, la détermination des technologies appropriées et des sous-produits pouvant être tirés à partir des caractéristiques spéciales des matières premières, la recherche et le développement en fonction des besoins fondamentaux et des équipements nécessaires, l'organisation de négociations communes pour acquérir la technologie/équipement pour développer la recherche extérieure et le développement, et commercialiser les résultats de la P et du D nationaux, etc.

- Information : mécanisme institutionnel destiné à faciliter l'apport (et l'échange) d'informations pour ceux qui participent au processus de développement industriel en Afrique, dans les domaines des pré-investissements, de la planification, des prises de décision et de l'exploitation. L'accroissement du volume des informations permettra de réaliser des choix plus judicieux face à différentes options technologiques et d'améliorer les méthodes de gestion et d'exploitation des entreprises industrielles. Il conviendrait de tirer pleinement parti de l'expérience des pays africains et de mettre en commun les ressources disponibles afin d'établir des contrats et des associations sur le plan industriel, entre pays de la région.

- Services-conseils : afin de renforcer les activités des institutions susmentionnées, les organismes nationaux de services-conseils devraient être créés pour assurer les services suivants :
 - i) Préparation d'études de pré-investissement, spécification appels d'offres et contrats;
 - ii) Evaluation des études de faisabilité des appels d'offre et des contrats industriels;
 - iii) Achats de matières premières et d'équipements, et inspection avant livraison;
 - iv) Organisation des achats de matières premières au niveau local dans le cadre d'appels d'offre compétitifs;

- v) Contrôle général et évaluation, au nom de gouvernement, de toutes les activités de projet y compris le plan d'exécution, la supervision et la synchronisation de leur exécution aux niveaux national et multinational;
- vi) Coopération avec les autres pays africains en ce qui concerne l'organisation, l'échange et la sous-traitance de services-conseils et autres services industriels.

La question relative à la création d'un mécanisme institutionnel approprié pour le développement industriel est traitée plus en détail aux Chapitres I et II du présent document.

3. PROPOSITIONS D'ACTION AUX NIVEAUX SOUS-REGIONAL ET REGIONAL

Mesures à adopter au cours de la Phase préparatoire (1982-1984)

Organisations sous-régionales et régionales

40. Au niveau régional, tous les efforts devraient viser à :

- Etablir des politiques et des programmes sectoriels à l'intérieur des secteurs industriels stratégiques;
- Recenser les principaux projets industriels présentant un intérêt pour les pays de la sous-région;
- Renforcer ou créer des institutions dans les sous-régions afin de promouvoir l'intégration industrielle sous-régionale.

En outre, de nouvelles activités visant à faciliter la réalisation de l'objectif de coopération et intégration industrielle entre pays d'Afrique (y compris des activités de promotion et de vulgarisation pour la Décennie) devraient être lancées, cependant qu'au niveau régional, des mesures devraient être prises pour déterminer et élaborer des stratégies communes pour le développement des secteurs prioritaires de l'industrie lourde (tels que les biens d'équipement) nécessaires à la région dans son ensemble, et pour établir également un mécanisme de consultations et de négociations

41. Le secrétariat des organisations intergouvernementales devra inviter des groupes de travail d'experts pour formuler des propositions précises sur les programmes sous-régionaux prioritaires intéressant les Etats membres concernés. Les participants à ces groupes de travail devraient être bien informés sur le travail réalisé par les Comités nationaux de coordination et sur leur contribution. Le même genre de travail préparatoire prévu à l'échelon national devrait aussi être entrepris au niveau sous-régional. Les groupes de travail sous-régionaux détermineront le mandat qui devra être donné aux organisations telles que la CEA, l'OUA et l'ONUDI qui fourniront une assistance pour le Programme de la Décennie. Il est important que des institutions financières régionales et sous-régionales participent également à ces groupes de travail.

42. Les modalités concernant la coopération industrielle devront être définies essentiellement sur la base de l'Acte final de Lagos. A cet égard, le cadre directeur sera assuré par les organisations intergouvernementales (sous-régionales et régionales) et/ou les Mulpocs, en l'absence de tout groupement économique

viable. On devra toutefois prévoir la création d'un mécanisme pour faciliter la coopération multinationale entre deux ou plusieurs pays appartenant à différentes sous-régions, notamment lorsqu'il existe une complémentarité potentielle des ressources et/ou des capacités.

Instruments institutionnels d'action

43. Dans certains cas, les secrétariats des organisations intergouvernementales et/ou des Mulpocs pourraient prendre l'initiative en promouvant la création d'entreprises industrielles multinationales. Il est bien connu toutefois que, par le passé, l'initiative des secrétariats des organisations intergouvernementales n'a pas toujours été couronnée de succès dans ce domaine. Il convient, par conséquent, d'adopter un certain nombre d'approches qui pourraient être utilisées comme instruments d'action, dans les secteurs clef, afin d'accélérer le développement d'entreprises industrielles multinationales. Les sociétés industrielles nationales créées dans des secteurs (prioritaires) identiques^{4/} serviraient de lien entre les différents pays et les arrangements régionaux ou sous-régionaux. Le même cadre pourrait en fait être renforcé pour promouvoir des activités de CTPD sur une base bilatérale et multilatérale. La création de mécanismes pour l'échange d'informations aiderait les Etats membres à déceler les possibilités existant en matière de coopération, en particulier dans le domaine industriel, notamment en ce qui concerne la production, les marchés, le marketing et les services et capacités connexes de l'industrie.

Accords de coopération multinationaux

44. Des liens devraient être établis entre les sociétés industrielles nationales, ou autres institutions, et des sociétés industrielles multinationales et vice-versa. Les projets inter-pays déjà établis, tels que ceux se rapportant au Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, au Centre régional africain de la technique, au Fonds africain de développement industriel, à l'Institut supérieur africain de formation et de recherche technique, à l'Institut africain de développement économique et de planification et à la Banque africaine de développement devraient également proposer des programmes compatibles avec les objectifs de la Décennie. Les mécanismes et arrangements de base nécessaires à la réalisation d'une coopération inter-africaine devraient être clairement définis et concrétisés au niveau national. A cet égard, chaque pays devrait instituer

^{4/} Voir la partie du Chapitre II relative aux programmes sectoriels et aux idées de projets.

un organisme central spécial, sous forme d'unité administrative au sein du Gouvernement, de préférence au Ministère de l'Industrie, afin d'assurer une liaison avec les entreprises des sous-secteurs et autres instruments industriels nationaux, en vue de contrôler et de coordonner au niveau national les activités et les éléments nécessaires à la mise en oeuvre des domaines prioritaires de coopération. Ce même organisme, en tant que secrétariat du Comité national de coordination, contrôlera aussi la mise en oeuvre de la Décennie au niveau national. De plus, chaque pays participant incorporait dans son système juridique des dispositions destinées à faciliter les négociations des accords qui permettront de réaliser et d'appuyer une coopération multinationale effective.

Accords intergouvernementaux

45. Bien que les accords intergouvernementaux constituent la base juridique des différents arrangements conclus en matière de coopération industrielle intergouvernementale, ils ne portent généralement que sur les préalables économiques généraux de l'activité au niveau de l'entreprise. Les détails relatifs à la coopération industrielle à ce niveau sont fixés par les contrats signés entre entreprises ou avec des organismes publics et/ou privés.

46. On trouvera dans les paragraphes ci-après quelques exemples d'accords visant à renforcer la coopération pour ce qui est du développement industriel multinational.

a) Accords intergouvernementaux bilatéraux

i) Accords intergouvernementaux généraux en matière de coopération économique, scientifique et technique

Ces accords prévoient l'établissement de programmes de coopération à long terme ainsi que la création d'un mécanisme intergouvernemental institutionnel pour le développement de la coopération. Ce mécanisme est généralement constitué de commissions mixtes qui entre autres, déterminent le domaine dans lequel une coopération industrielle se révèlera utile. Elles procèdent à une évaluation périodique des progrès réalisés et décident au développement futur de la coopération économique, scientifique et technique. Elles examinent également toute question relative à l'exécution des accords;

ii) Coopération inter-africaine pour des projets spécifiques

Les accords de ce type qui peuvent, par exemple, porter sur de grands projets spécifiques, tels que la création d'une usine sidérurgique ou un projet de recherche-développement prévoient généralement un mécanisme sous la forme de comités intergouvernementaux mixtes chargés de l'application et du contrôle de l'accord, et un cadre juridique.

iii) Protocoles

Des protocoles sont signés au niveau des institutions gouvernementales en ce qui concerne les accords intergouvernementaux de coopération économique et sociale. Ces protocoles complètent ces accords en indiquant dans le détail, les modalités spécifiques qui s'y rapportent. Dans certains cas, les traités ou accords de coopération sont assortis de divers protocoles relatifs à la coopération dans des secteurs industriels déterminés.

b) Accords intergouvernementaux multilatéraux

Des accords spéciaux de coopération, complétés par des protocoles, sont également conclus sur un plan multilatéral, notamment dans le cadre de la coopération industrielle au sein des groupements économiques. Comme dans le cas des accords bilatéraux, les accords multilatéraux de coopération industrielle peuvent également être conclus dans le cadre de la CTPD.

c) Coopération industrielle au niveau des entreprises

Les accords de coopération conclus au niveau des entreprises peuvent se présenter sous les formes les plus diverses. Cependant leur contenu doit être conforme à la législation applicable à l'exploitation des entreprises des pays concernés. En outre, les accords de coopération industrielle conclus au niveau des entreprises doivent invariablement exiger que les entreprises nationales qui y sont parties ne soient pas entièrement la propriété des investisseurs étrangers ou totalement sous leur contrôle. Des accords de rachat peuvent également faciliter l'adoption de mesures collectives au niveau des entreprises.

Etablissement d'un Programme sous-régional ou régional pour la Décennie

47. Sur la base des actions à entreprendre au cours de la phase préparatoire mentionnée ci-dessus, un programme pour la Décennie devrait être établi à un niveau sous-régional ou régional. Ce programme devrait prévoir un ensemble d'activités ou de projets organisés à l'échelle sous-régionale ou régionale pour toute la sous-région, la région ou certains des pays qui en font partie. Ces activités porteraient sur la formation et la qualification de la main-d'oeuvre; les entreprises multinationales, la valorisation des ressources naturelles, la technologie, la recherche-développement, la création d'institutions, la mobilisation de ressources financières ainsi que des activités de promotion et de vulgarisation pour la Décennie.

48. Il va de soi qu'un tel programme n'est pas exhaustif, puisque, pour la plupart, les mesures adoptées seront fonction de la manière dont le programme aura été établi et mis en oeuvre au niveau national. En outre, les mesures collectives ne doivent pas et ne devront pas s'appliquer exclusivement à l'intérieur de certaines limites de la sous-région préalablement déterminées.

49. Etant donné que, dans la plupart des pays africains, on connaît assez mal les ressources naturelles offertes par la région, la répartition et l'emplacement des unités de production industrielles, les compétences techniques, le niveau des techniques et autres facteurs de production nécessaires à l'industrialisation, il conviendrait d'établir une carte industrielle de l'Afrique afin de disposer des données relatives aux facteurs de production susmentionnés et, partant, faciliter la mise en oeuvre du programme de la Décennie.

Mesures à adopter au cours de la Phase d'exécution (1985-1990)
du Programme de la Décennie

50. Les modalités à adopter au cours de la phase d'exécution du programme dépendront dans une large mesure du programme lui-même et de l'accent mis sur les problèmes au niveau national. Au nombre des mesures à adopter, citons : le renforcement des modalités établies au cours de la phase préparatoire du programme ainsi que l'adoption de nouvelles modalités à définir au cours de la mise en oeuvre du programme, à la lumière de l'expérience acquise. Les aspects importants des modalités à adopter incluront le renforcement des capacités des organisations régionales et sous-régionales existantes et des institutions spécialisées et la création de nouvelles institutions, qui, en travaillant de manière complémentaire, assureront l'exécution et le contrôle effectifs du programme de la Décennie, dont le succès dépendra, pour une large part de la composante nationale de toutes ces initiatives.

Ratification de protocoles relatifs au secteur industriel

51. Le cadre de ces mesures est déjà prévu dans l'Acte final de Lagos. La préparation, la négociation et la ratification des protocoles, relatifs au secteur industriel, dans le cadre du Traité portant création de la Communauté économique Africaine ou à l'intérieur de l'ensemble de mesures à adopter ou déjà adoptées en vue de la création de groupements sous-régionaux, de communautés économiques ou de zones commerciales préférentielles, constitueraient une mesure importante pour la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux sous-régional et régional. Ces protocoles permettraient de définir de manière plus précise la nature, le champ d'application et les détails des modalités à arrêter pour les accords de coopération industrielle. D'autres formes d'accords intergouvernementaux ont été présentées dans la partie ci-avant. Il est proposé d'accorder une attention particulière à la création d'entreprises industrielles multinationales au cours de la Décennie, afin de faciliter une coopération fonctionnelle plutôt qu'une coopération fondée exclusivement sur les protocoles.

Rôle joué par les organisations de coordination (CEA, OUA et ONUDI)

52. Les principales organisations de coordination pour les programmes régionaux et sous-régionaux de la Décennie seront la CEA, l'OUA et l'ONUDI. Ces organisations s'acquitteront de leur tâche dans le cadre du mandat du Comité mixte constitué par les trois secrétariats pour la mise en oeuvre du programme pour la Décennie du développement de l'Afrique. Ces organisations aideront également les gouvernements dans les domaines suivants :

- a) Formulation d'idées et de propositions sur les projets régionaux en vue de leur présentation aux Etats membres concernés pour approbation avant l'adoption de mesures finales;
- b) Harmonisation et consolidation des propositions émanant des Etats membres pour examen par la Conférence des Ministres Africains de l'industrie;
- c) Etablissement d'études de faisabilité sur les projets régionaux à soumettre aux Etats membres pour approbation;
- d) Organisation de séminaires, de colloques, de conférences, de missions, de voyages d'études et autres activités de promotion et de vulgarisation se rapportant au programme de la Décennie.

4. PROPOSITIONS D'ACTION AU NIVEAU GLOBAL (INTERREGIONAL)

Mesures à adopter au cours de la Phase préparatoire (1982-1984)
du Programme de la Décennie

Coopération technique entre les pays en développement (TCDC)

53. Le mécanisme de coopération technique entre pays en développement constituera une modalité importante pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie au cours de la phase préparatoire. L'évolution intervenue dans les relations Sud-Sud s'est traduite par un certain schéma de la coopération inter-régionale. On constate qu'un nombre toujours croissant d'Etats passent des accords de coopération technique avec d'autres pays du tiers monde dans des domaines variés, tels que le financement des investissements, la technologie, la formation et la qualification de la main-d'oeuvre, les services de consultants, les opérations en association et la valorisation des ressources naturelles. La promotion de cette approche ou de ce schéma permettrait de faciliter le développement industriel en Afrique.

54. A cette fin, l'organisation de réunions de solidarité dans certains pays afin d'obtenir une assistance de la part d'autres pays en développement, dans le cadre de projets spécifiques bien préparés, se révélera particulièrement intéressante. Cette initiative a été jugée très utile dans les pays où de telles réunions ont déjà été organisées. Par ailleurs, les institutions financières du monde afro-arabe pourraient également fournir certains fonds pour le développement industriel. Les pays africains doivent donc veiller à ce que le secteur industriel soit considéré comme un domaine prioritaire dans les accords de coopération afro-arabes et par les institutions compétentes, telles que la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique. En outre, des consortiums pourraient être constitués entre différentes entreprises des pays en développement afin de consolider le poids des entreprises africaines dans des projets d'investissement africain.

55. D'autres arrangements, notamment ceux qui sont conclus à l'initiative des pays africains eux-mêmes, devraient être identifiés, étudiés, améliorés et élargis, en tenant dûment compte des objectifs de développement nationaux. Les trois organisations de coordination (CEA/OUA/ONUDI) devraient aider activement les Etats membres dans ce domaine. En vue d'assurer la poursuite

du développement industriel, des mesures devraient être prises afin d'éviter que ce genre d'accords de coopération conclus entre des pays du tiers monde ne soient exploités de manière déloyale par des filiales des sociétés transnationales opérant dans ces pays. Divers mécanismes, tel qu'un système de consultations pour l'industrie, pourraient contribuer à protéger les intérêts des pays du tiers monde et pour promouvoir une coopération Sud-Sud.

Coopération Nord-Sud

56. Etant donné qu'un certain nombre des inputs indispensables à l'industrialisation de l'Afrique, notamment en ce qui concerne les finances, la technologie et la formation spécialisée, continueront pendant un certain temps à être fournis ou canalisés par les pays industrialisés en raison de la position dominante que ces pays occupaient autrefois en Afrique, la coopération Nord-Sud mérite une place particulière dans la mise en oeuvre du Programme de la Décennie. Au cours de la phase préparatoire, il conviendra d'attirer l'attention sur les négociations industrielles aussi bien dans le contexte des négociations globales envisagées à l'Assemblée générale qu'au sein du système de consultations de l'ONUDI.

57. A cet égard, il est demandé aux pays africains d'adopter une position commune lorsqu'ils participeront à ces négociations afin de veiller à ce que les intérêts de l'Afrique, transcrits dans le Programme de la Décennie, soient dûment pris en compte. Les pays africains devraient constituer un mécanisme permanent aussi bien au niveau national qu'au niveau régional pour suivre, avec vigilance, le déroulement de ces négociations industrielles internationales et participer de manière régulière aux activités politiques et techniques appropriés. Ces préparatifs devraient être réalisés de manière à assurer que la coopération Nord-Sud n'entraîne pas une dilution des objectifs majeurs du Programme de la Décennie ou des divergences dans ce domaine.

58. Il est également fait appel aux pays développés afin qu'ils abordent ces négociations industrielles avec une plus grande conviction et engagement en ce qui concerne une coopération industrielle internationale réelle qui, à long terme, serait mutuellement avantageuse pour toutes les parties concernées. Etant donné que l'Afrique est parfaitement solidaire du Groupe des 77, il serait bon que les pays développés et les pays en développement occupent une place particulière, dans le cadre de ces négociations, aux mesures qui permettront

d'améliorer et de soutenir les efforts déployés par les pays africains. C'est là un point particulièrement important (eu égard au faible niveau de développement industriel dans la région) et qui a été pleinement reconnu par la communauté internationale dans son ensemble lorsque celle-ci a proclamé les années 80 "Décennie du Développement industriel de l'Afrique".

Accords de coopération économique bilatéraux et multilatéraux

59. Jusqu'ici, les accords de coopération économique signés par les pays africains avec des organismes d'assistance pour l'aide bilatérale et/ou multilatérale ou des institutions de financement n'ont pas mis particulièrement l'accent sur les problèmes industriels. Au cours de la phase préparatoire du Programme de la Décennie, il est recommandé que chaque Gouvernement africain réexamine les accords de coopération économique auxquels il est actuellement partie et les modifie afin de tenir compte dans une plus grande mesure des problèmes liés à l'industrie. Le cadre du Programme de la Décennie constitue une base utile pour renforcer les aspects industriels de ces accords de coopération.

60. Il est demandé aux institutions bilatérales et multilatérales d'adopter le cadre du Programme de la Décennie comme base pour réajuster leurs politiques et programmes en Afrique. A cet égard, les gouvernements des pays africains espèrent que leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux reconnaîtront les aspirations consacrées par l'objectif de développement industriel autosuffisant. Les ajustements devraient intervenir également au niveau des politiques des gouvernements et par le truchement de celles-ci au niveau des politiques des sociétés multinationales et autres investisseurs participant au processus de l'industrialisation en Afrique. Les pays développés devraient quant à eux, considérer sous un jour plus positif les efforts africains de développement industriel et promouvoir et populariser la Décennie auprès des institutions financières, des sociétés minières et des responsables de l'Etat afin de faciliter la coopération industrielle avec les pays africains. Il sera peut-être également nécessaire de créer des centres spéciaux pour la promotion des investissements afin de faciliter la flux des investissements vers les pays d'Afrique.

Mesures à prendre au cours de la Phase d'exécution (1985-1990)
du Programme

61. Les mesures à prendre au niveau global au cours de la phase de mise en oeuvre du programme viseraient essentiellement à renforcer les mesures et modalités adoptées au cours de la phase préparatoire du programme. A cette fin, il est envisagé de :

- a) Recenser et négocier des projets d'investissement;
- b) Mettre en oeuvre les projets et programmes de CTPD arrêtés au cours de la phase préparatoire;
- c) Assurer une plus grande participation aux consultations industrielles pour négocier et réaliser des opérations en association;
- d) Intensifier la coopération internationale en ce qui concerne la création de capacités industrielles et technologiques visant spécifiquement à absorber, sur une grande échelle, les ressources et techniques.

5. ROLE DES AGENCES INTERNATIONALES

Mesures à adopter au cours de la Phase préparatoire (1982-1984) du Programme de la Décennie

Réorientation des politiques et programmes des institutions conformément au cadre du Programme de la Décennie

62. Ainsi que prévu dans les diverses résolutions relatives à la Décennie, les institutions des Nations Unies, notamment l'ONUDI, la CEA et le PNUD, devraient reformuler et intensifier leurs programmes d'assistance technique en faveur des pays africains, dans le domaine industriel. Parmi les principales mesures à adopter au cours de la phase préparatoire du programme, il conviendrait de demander à chacune de ces organisations de procéder à un examen critique de ses politiques, programmes et activités en Afrique en vue de les réorienter conformément au cadre du Programme de la Décennie. Ces organisations devraient envisager très sérieusement d'allouer une partie de leurs ressources à la mise en oeuvre de programmes d'assistance spéciaux en faveur des pays africains pour l'exécution du Programme de la Décennie. Des rapports périodiques (initialement de caractère annuel) sur l'état d'avancement des programmes élaborés par ces organisations pour la Décennie, devraient être établis et soumis au Comité mixte. Toutes les autres institutions et organisations devraient véritablement réorienter leurs activités afin de contribuer dans une mesure aussi large que possible au programme de la Décennie.

63. Afin d'assurer la réalisation de ces objectifs, les pays africains devront accroître leur représentation et participation aux réunions politiques et autres réunions techniques de ces organisations, afin de veiller à ce que leurs programmes concernant l'industrie de l'Afrique soient conformes au cadre du Programme de la Décennie. Dans certaines organisations internationales, telles que le PNUD et l'ONUDI, cette mesure permettrait également de garantir qu'une priorité de plus en plus grande soit accordée aux activités industrielles en Afrique. A cet égard, les pays africains devront eux-aussi s'assurer que le secteur industriel constitue désormais une des priorités essentielles des programmes nationaux et régionaux du PNUD. Il faudra pour cela établir entre les différentes parties un système de communication permanent à l'intérieur duquel les comités de coordination nationaux pourront jouer un rôle très important.

Assistance en ce qui concerne les activités de vulgarisation et de promotion pour la Décennie

64. Sur la base de politiques et programmes appropriés arrêtés pour la Décennie, les institutions pourraient, par l'intermédiaire de la Pan African News Agency, du Comité mixte ou, à titre individuel, aider les pays africains à produire une série de films mettant en évidence la contribution importante que l'industrialisation apporte au développement de la région, en particulier celui des régions rurales^{5/}. Ces films ou montages de diapositives devraient être largement diffusés dans les pays africains et des mesures prises en vue de leur projection dans des salles de cinéma ou à la télévision. Un certain nombre de programmes pourraient également être diffusés par des postes de radio nationaux, internationaux ou des Nations Unies. En outre, un bulletin d'information tel que "Industry Africa" ou "Investment Africa" ou toutes autres revues, magazines, affiches et calendriers, pourraient être publiés et diffusés sur une grande échelle en Afrique et à l'étranger. Afin d'assurer l'efficacité des divers programmes de vulgarisation, il conviendra d'identifier certains groupes-cibles à l'intérieur des pays pour la réalisation d'activités de promotion spécifiques.
65. Les démonstrations constituent un des moyens publicitaires les plus efficaces. Le programme de promotion de la décennie aux niveaux national, sous-régional et régional devrait par conséquent, inclure une série de séminaires, de voyages d'étude, d'expositions industrielles, d'équipées mobiles pour les démonstrations industrielles, ainsi que l'organisation d'expositions de produits industriels indigènes etc. Ces activités, qui devraient s'adresser à différentes couches de la population, favoriseraient les échanges d'expériences et susciteraient ainsi de nouvelles initiatives africaines dans le domaine industriel. Elles permettraient également d'attirer l'attention sur la contribution que tous les membres de la société peuvent fournir sur le plan industriel et de mettre en évidence le rôle joué par l'industrie en ce qui concerne le développement économique en général.
66. Les organisations internationales joueront un rôle très important dans la vulgarisation de la décennie, non seulement en Afrique mais aussi au sein de la communauté internationale. Elles pourront notamment assurer une diffusion plus efficace de leurs publications auprès des entreprises industrielles des bibliothèques universitaires et publiques et organiser des séminaires de

^{5/} Voir aussi les chapitres I et II.

vulgarisation industrielle. Certaines de ces activités devront être renforcées et améliorées afin d'accroître leur incidence même au-delà de la phase préparatoire (1982-1985), puisqu'elles deviendront un instrument permanent d'endocritement culturel et d'incitation pour les agents locaux de production et distribution.

Organisation de missions préparatoires de haut niveau pour intensifier l'assistance technique

67. Une des principales activités à entreprendre au cours de la phase préparatoire du programme de la Décennie serait l'organisation de missions de haut niveau sur le terrain afin d'aider les États membres (qui en feront la demande) à établir leurs programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux. Ces missions devraient entreprendre les activités suivantes sur le terrain :

- a) Préparation d'un plan industriel national intégré sur la base de principes, objectifs et buts du Plan d'action de Lagos et conformément à la stratégie nationale de développement industriel et économique et aux objectifs du pays; et identification des projets plus susceptibles d'être exécutés au niveau multinational;
- b) Identification des principales structures nécessaires au développement industriel accéléré. Etant donné que l'équipe ne disposera pas de suffisamment de temps pour préparer un plan détaillé, sa tâche consistera essentiellement à a) évaluer les structures industrielles existantes, leurs points forts et leurs faiblesses en ce qui concerne les relations intersectorielles et intrasectorielles, ainsi que la rationalisation et le développement des sous-secteurs clefs et des principaux secteurs de l'industrie nationale; b) évaluer les ressources naturelles du pays y compris la nature et les possibilités de leur complémentarité ainsi que la taille du marché. A partir de ces propositions, on pourra également identifier les projets de base à mettre en oeuvre au niveau national et ceux qui sont plus propices à une coopération multinationale;
- c) Evaluation et exécution des projets nationaux décisifs répondant aux intérêts spécifiques du pays;
- d) Evaluation des mécanismes nationaux et gouvernementaux chargés de l'élaboration des politiques industrielles, ainsi que de la programmation, planification, exécution et suivi des projets industriels;

- e) Elaboration d'un programme global pour la promotion et la vulgarisation de la décennie, sur un plan général et spécifique.

68. Afin d'assurer le succès de ces missions, les organisations de coordination devront entreprendre un certain nombre d'activités préliminaires dont notamment :

- a) Elaboration d'une étude succincte sur l'état d'industrialisation de chaque pays, qui servirait d'ouvrage de référence pour les missions;
- b) Identification de services d'experts et de consultants africains pouvant contribuer aux activités d'assistance organisées par la CEA, l'ONUDI et l'OUA pour aider les pays membres à élaborer leurs programmes nationaux;
- c) Elaboration d'un mandat et d'orientations pour les missions;
- d) Sessions d'information intensives à l'intention du personnel de mission participant au Programme de la Décennie;
- e) Mise à disposition par les comités de coordination nationaux des experts et des informations nécessités par le personnel de mission.

69. Aux niveaux national et sous-régional, les missions, en collaboration avec les experts de la sous-région ou de la région aideront les organisations régionales ou sous régionales à :

- a) Examiner les arrangements existants en matière de coopération industrielle et économique et sélectionner ceux qui se prêtent le mieux à la mise en oeuvre du Programme de la Décennie, compte tenu des structures en place et des conditions minimales exigées sur le plan technique et économique;
- b) Evaluer les ressources naturelles des pays membres et les capacités existantes pour leur exploitation et valorisation afin de proposer un train de mesures appropriées. A cette fin, il conviendra également de passer en revue les unités de production existantes qui pourraient être utilisées pour répondre à certains besoins, comme dans le cas des pièces de rechange ou des équipements agricoles, etc.
- c) Revoir les structures intergouvernementales aux niveaux régional et sous-régional afin de les mettre sur pied là ou elles n'existent pas et de les renforcer là où elles existent;

- d) Proposer l'adoption de certaines mesures visant à renforcer les bureaux intergouvernementaux et leurs moyens d'action afin d'accroître leurs compétences en ce qui concerne l'élaboration d'arrangements multinationaux en matière de coopération et d'intégration industrielles;
- e) Suggérer les voies et moyens susceptibles de promouvoir la coopération technique entre pays en développement dans la sous-région ou la région afin que les pays plus avancés puissent aider les pays les plus faibles dans certains domaines spécifiques.
- f) Préparer des plans directeurs pour le programme de la décennie, notamment pour les industries de base, et mettre sur pied des activités de promotion et de vulgarisation. L'approche multi-sectorielle et inter-disciplinaire, préconisée au niveau national, devra également s'appliquer au niveau sous-régional ou régional.

Mesures à adopter au cours de la Phase d'exécution
du Programme (1985-1990)

70. Les organisations internationales qui auront déjà élaboré des programmes concrets, pourront mettre en oeuvre ces programmes et aider ainsi les pays africains à exécuter leurs programmes national et collectif (régional et sous-régional et/ou multinational). La CEA, l'OUA et l'ONUDI, en collaboration avec d'autres institutions d'assistance technique et les gouvernements des pays africains, continueront à organiser des réunions de consultation et de négociation, des voyages d'étude et des expositions industrielles, afin d'aider les pays africains membres à exécuter leurs projets industriels nationaux et multinationaux. Ces activités pourraient se dérouler en collaboration avec des institutions financières, des responsables de l'Etat ainsi que des agents de production et de distribution des secteurs public et privé.

71. Il est probable que le PNUD accroîtra sensiblement la part des ressources allouées au secteur industriel dans le cadre de programmes nationaux et régionaux pour l'Afrique, ce qui facilitera bien entendu la mise en oeuvre du programme de la Décennie. Parmi les mesures qui seront prises au cours de la phase d'exécution, certaines viseront tout particulièrement à aider les pays à :

- a) Réaliser des études de préfaisabilité pour les projets multinationaux afin de s'assurer de la viabilité de tels projets et d'évaluer les avantages économiques que les pays participants pourraient en retirer;
- b) Organiser des consultations et des négociations entre les pays concernés afin d'établir sur la base d'un accord général les conditions et modalités que devront appliquer les pays participant à la création d'entreprises industrielles multinationales;
- c) Elaborer un ensemble de statuts appropriés pour chaque entreprise multinationale, en précisant les conditions applicables en ce qui concerne l'exploitation, les approvisionnements en matières premières, le commerce des produits finis et la répartition des bénéfices;
- d) Organiser des appels d'offre pour les sociétés multinationales nouvellement créées;
- e) Etablir des accords avec les Banques de développement sous-régionales et autres institutions financières africaines ou étrangères pour assurer le financement de l'industrie grâce à la mobilisation de fonds d'investissement; et
- f) Fournir un soutien aux sociétés multinationales dans divers domaines, par exemple pour l'évaluation des études techniques ou la surveillance des travaux de construction, et établir une programmation des besoins pour ce qui est des effectifs et du budget.

6. CONCLUSIONS

72. Il convient de rappeler que le succès de la Décennie dépendra de l'action engagée par les pays africains eux-mêmes, pour rendre leurs pays beaucoup moins dépendants de l'aide et de l'assistance extérieure et assurer ainsi progressivement le développement industriel de la région de manière auto-suffisante et autonome.

73. Les pays africains qui ont déjà déployé des efforts considérables devraient pouvoir bénéficier dans les meilleurs délais d'une aide de la communauté internationale et en particulier des organisations des Nations Unies. Les pays africains font partie de ces organisations et contribuent financièrement à leur prospérité. Par conséquent, ils doivent pouvoir recourir au maximum à leurs services, capacités et infrastructures. Aucun pays africain ne doit hésiter, non seulement à influencer les programmes de ces organisations en faveur des pays africains, mais également à demander l'assistance de ces dernières.

74. Les organisations de coordination (l'OUA, l'ONUDI et la CEA) pour le Programme de la Décennie sont prêtes à aider les Etats membres, individuellement ou collectivement, à renforcer et à étendre les accords inter-régionaux conclus avec d'autres pays en développement ainsi que la coopération globale avec l'ensemble de la Communauté internationale, afin de promouvoir le développement industriel de l'Afrique, grâce à la mise en oeuvre du programme de la Décennie.

IV. CONTROLE ET RAPPORTS SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE LA DECENNIE
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE

1. Le chapitre XIII du Plan d'action de Lagos porte essentiellement sur la planification du développement. Ce chapitre stipule que "ce qui est le plus souvent absent de ces plans, c'est la partie relative à la mise en oeuvre du Plan qui porte d'habitude sur les besoins en main-d'oeuvre, les besoins techniques, les incidences financières plus clairement définies, un calendrier d'exécution, un système de surveillance continue et l'harmonisation avec les plans de développement économique des pays voisins tout comme aux niveaux sous-régional et régional. L'absence d'un tel plan de mise en oeuvre a fait que les plans de développement économique de la plupart des pays africains ne se trouvent pas seulement à la merci des changements politiques et économiques du monde, mais qu'ils ne peuvent pas être réalisés"^{1/}.
2. Le chapitre stipule en outre que "la réussite de l'élaboration et de l'exécution d'un plan de développement économique dépend, dans une large mesure, de la mobilisation de toutes les compétences techniques nationales. Une infrastructure institutionnelle nationale de développement économique doit, par conséquent, être solidement construite pour servir de cadre approprié à la mobilisation de l'ensemble de la population, de l'expertise technique en particulier, pour tous les domaines des activités de développement économique"^{2/}.
3. A la lumière de ce qui précède, on avance qu'il conviendrait de créer au sein de toute infrastructure institutionnelle de développement économique et en fonction des priorités nationales, des ministères, des commissions, des directions,

^{1/} Plan d'action de Lagos en vue du développement économique de l'Afrique, 1980-2000, OUA, paragraphe 326.

^{2/} Ibid., paragraphe 327.

des organisations, des comités techniques et des associations professionnelles compétents"^{3/}. A cet égard, il faudra noter que le mécanisme institutionnel gouvernemental créé dans la plupart des Etats membres a pour but l'administration et non le développement économique.

4. Dans le Plan d'action de Lagos, les chefs d'Etat et de gouvernement ont estimé que l'industrialisation du continent africain en général et de chaque Etat membre en particulier constitue une option fondamentale dans l'action globale destinée à sortir l'Afrique du sous-développement et de sa dépendance économique. Le développement économique et social intégré du continent africain exige la création d'une industrie dans chaque Etat membre conçue dans l'intérêt du pays et destinée à se renforcer dans le cadre d'une complémentarité d'action au niveau de la sous-région et de la région"^{4/}. "En assurant l'harmonisation des actions de développement et l'utilisation optimale des ressources limitées des différents Etats membres, la coopération industrielle crée les conditions favorables à la réalisation de l'autonomie collective à l'échelle de la région et de la sous-région tout en offrant un cadre au renforcement des efforts de chaque pays"^{5/}.

5. Conscients de cette situation et de la nécessité d'oeuvrer dans le sens de la concrétisation des objectifs de développement, les chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé dans le paragraphe 58 du Plan d'action de Lagos, leur soutien à la résolution recommandant de proclamer les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique. Ce faisant, ils se sont déclarés pleinement conscients du fait "qu'une telle proclamation implique des obligations pour tous ceux qui y auront souscrit s'engageant ainsi à apporter une contribution

^{3/} Ibid., paragraphe 328.

^{4/} Ibid., paragraphe 56.

^{5/} Ibid., paragraphe 57.

appropriée aux efforts nécessaires au succès de cette action". Ils ont exprimé leur détermination à "prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le plein succès de cette Décennie"^{6/}.

6. Dans la résolution sur le Plan d'action de Lagos, les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé au Secrétaire général de l'OUA de "préparer et de convoquer la réunion des Commissions appropriées de l'OUA" et "de préparer et de présenter à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des rapports périodiques sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan d'action par les Etats membres". Les activités de coordination et de contrôle de l'exécution du programme de la Décennie pour le développement industriel en Afrique doivent en conséquence être entreprises dans ce cadre et en harmonie avec les activités analogues de coordination et de contrôle de la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

Coordination et contrôle de la mise en oeuvre du programme de la Décennie

7. Aucun plan de développement, y compris les programmes et projets du secteur industriel, si bien formulés et cohérents, réalistes et complets soient-ils, ne saurait avoir un impact positif sur l'ensemble du développement économique s'il n'est pas efficacement exécuté. La condition préalable à l'exécution efficace de tels programmes et projets est la création d'une structure d'organisation et d'administration efficace permettant : a) un contrôle continu des programmes et projets; b) une évaluation des résultats et c) la constatation des difficultés accompagnée de propositions de solutions. Cela suppose que :

- a) Les objectifs des programmes et projets soient clairement définis tant qualitativement que quantitativement;

^{6/} Ibid., paragraphe 58.

- b) Les données et les informations de base (en particulier les données de base) soient périodiquement recueillies, analysées, enregistrées et communiquées aux responsables et que :
- c) Des rapports d'évaluation soient périodiquement rédigés et qu'on y donne suite avant qu'il ne soit trop tard et que la situation ne se détériore irréparablement.

Buts du contrôle de l'exécution des programmes et projets

8. Le but du contrôle de l'exécution des programmes et projets est de permettre aux organes de décisions, aux directeurs des programmes et aux administrateurs des projets d'examiner et d'évaluer l'état d'avancement de l'exécution. Ce contrôle renseigne non seulement sur le progrès accompli mais aussi sur les difficultés rencontrées dans l'exécution des programmes. La mesure aidera à adopter des mesures correctives et à mettre en place un mécanisme de "rétroaction" pour les activités de la prochaine période de planification. Comme l'évolution des situations fait qu'on s'écarte inévitablement des objectifs primitifs, les progrès doivent être constatés et évalués en fonction des conditions existantes afin qu'on puisse constater le plus tôt possible les goulots d'étranglement actuels ou éventuels, ou déterminer les causes et savoir dans quelle mesure les déviations compromettent la réalisation des objectifs fixés; on pourra alors préparer et prendre en temps utile les mesures propres à vaincre ces difficultés.

Définition des objectifs des programmes et projets

9. Le contrôle efficace des programmes et projets exige une définition nette tant quantitativement que qualitativement, de leurs objectifs. Il faut en outre établir une série de repères permettant de mesurer le progrès réalisé. Il faut

établir une distinction entre objectifs physiques et financiers étant donné que l'on confond souvent d'une part l'investissement (flux financier) et la croissance et le développement de l'autre (production des biens et services répondant aux besoins des populations). Il faudrait également échelonner les objectifs en prévoyant une phase de préparation et une phase d'exécution et définir clairement les résultats attendus de chaque phase.

Données et informations de base

10. La collecte, l'analyse et l'interprétation des données qui seront utilisées avant, pendant et après l'exécution jouent un grand rôle dans le contrôle des programmes et projets. Les données de base sont particulièrement importantes étant donné qu'elles sont destinées à permettre plus tard d'évaluer les résultats des projets. Il faudrait par conséquent les recueillir avant d'entreprendre toute activité et tenir ensuite à jour leur enregistrement.

11. Les données et les informations peuvent être recueillies de diverses manières, soit au moyen d'études et de questionnaires, de visites à des projets similaires (dans des cas similaires), soit en recourant aux services de consultants qualifiés. La production et la collecte de l'information, son traitement et sa diffusion nécessitent la participation de diverses catégories de personnes et il faut en conséquence s'assurer de celle des personnes intéressées et touchées par les programmes et projets^{1/}. Il y a donc lieu d'élaborer et d'exécuter des programmes spéciaux de la formation des diverses catégories de personnel (responsables, directeurs de programmes, administrateurs de projets, etc.) chargés du contrôle des programmes et projets.

12. A la lumière des données et des informations recueillies, il faut rédiger périodiquement des rapports sur l'état d'avancement général des programmes et projets par rapport aux objectifs fixés. Ces rapports périodiques porteront sur divers aspects des programmes et projets (matériel, personnel, formation,

^{1/} UNESCO - Evaluation des projets de développement.

financement, sensibilisation du public et travaux d'exécution) et évalueront les résultats. Le plan de travail pourra être remanié à la lumière des difficultés constatées. La maîtrise des principaux facteurs de modification des structures en vue d'atteindre des objectifs d'auto-suffisance et d'autonomie mérite une attention particulière.

Modalités envisagées pour la coordination et le contrôle de l'exécution du programme de la Décennie

13. Le succès de la Décennie pour le développement industriel en Afrique dépendra de la planification judicieuse des activités et du contrôle de leur exécution non seulement au niveau national, mais également aux niveaux régional, sous-régional et global. On espère donc qu'aussitôt après l'adoption du cadre d'un programme pour la Décennie d'importantes mesures soient prises aux divers niveaux en vue d'élaborer un programme beaucoup plus complet pour la Décennie, y compris des mécanismes appropriés de coordination et de contrôle de l'exécution. On pourrait envisager les mesures suivantes.

Action au niveau national

14. Nombre de pays africains attachent de plus en plus d'importance au processus de planification économique ainsi qu'à l'élaboration des plans de développement. Chacun d'eux sans exception crée à cette fin un mécanisme central de planification. L'exécution, y compris le contrôle, l'examen et l'évaluation de ces plans, programmes et projets reçoivent toutefois généralement moins d'attention et sont souvent confiés aux différents départements gouvernementaux. Alors qu'on essaie de tenir compte des implications sectorielles des programmes et projets lors du processus de planification, on fait rarement un effort similaire au stade de leur exécution : d'où l'insuffisance de la coordination des activités de suivi et des ajustements faute d'examens et d'évaluations périodiques. Comme tous les programmes et projets intéressent plusieurs secteurs à la fois notamment en ce qui concerne les apports indispensables à leur exécution, il faudrait que les activités de

contrôle (y compris l'examen et l'évaluation) des programmes et projets de la Décennie du développement industriel soient confiées à un organe bien défini. Cette fonction ferait partie du contrôle général des activités économiques défini dans le Plan d'action de Lagos.

15. Il faudrait en conséquence désigner les instances chargées de la coordination et du contrôle de l'exécution des programmes, des projets et des activités de la Décennie. Ce pourrait être le ministère, la commission, le département ou la direction chargés des activités de développement industriel dans le pays. Cet organe aura notamment pour attributions principales :

- a) Le contrôle de l'exécution des activités de la Décennie dans le pays;
- b) La coordination des activités de tous les ministères et départements participant à l'industrialisation et en particulier à l'exécution des projets industriels;
- c) L'élaboration des stratégies appropriées pour la collecte des fonds requis auprès des sources financières tant nationales qu'étrangères;
- d) L'organisation d'une campagne nationale en vue de sensibiliser l'ensemble de la population à l'exécution des activités de la Décennie;
- e) L'organisation des ateliers, des séminaires, des programmes de formation au niveau national, etc., afin de rendre l'ensemble de la population plus conscient de la nécessité d'un développement industriel accéléré et de l'associer à ce processus;
- f) Les contacts avec d'autres pays, avec l'OUA et avec la communauté internationale, en particulier avec les organisations internationales compétentes en vue de l'harmonisation des efforts dans tout le continent.

16. Cet organe devrait coopérer étroitement avec le bureau central de planification ou le ministère de la planification nationale et devrait jouir du même statut que ces derniers ainsi que du soutien de tous les secteurs publics ou privés.

17. Etant donné que les activités multisectorielles de la Décennie pour le développement industriel concernent aussi d'autres ministères, notamment ceux qui s'occupent des finances, de l'agriculture, des transports et des communications, de l'énergie, de l'éducation, de l'information, de la science et de la technologie, il conviendrait que chaque pays crée un comité national de coordination de la Décennie. Ce comité sera composé, entre autres, de hauts fonctionnaires des ministères concernés, des secteurs public et privé, des chambres de commerce et d'industrie ainsi que de représentants des universités, des institutions financières, des instituts de recherche et des associations professionnelles. Il sera notamment chargé de fournir les directives générales concernant l'élaboration, l'exécution et le suivi du programme de la Décennie. Il faudrait que chaque Etat membre mette également sur pied un comité interministériel et d'autres comités techniques pour conseiller et aider le service national et le comité national de coordination dans la programmation et le suivi de l'exécution des programmes, des projets et des activités de la Décennie. Il importe toutefois de souligner que le mécanisme institutionnel devant assurer la mise en oeuvre, l'évaluation continue et le suivi du programme et des projets doit être clairement défini afin d'éviter les doubles emplois. Beaucoup de pays africains devraient à l'heure actuelle accorder à l'amélioration du contrôle et de l'administration des secteurs, programmes et projets de développement l'importance qu'ils ont accordée à l'amélioration de l'administration publique en général et prendre les dispositions budgétaires nécessaires à cet effet^{8/}.

^{8/} ST/ESA/SER.E/1, Public Administration for Development.

18. Comme indiqué plus haut, la coordination et le suivi de l'exécution des programmes, des projets et des activités de la Décennie dépendent dans une large mesure de la disponibilité des informations et des données statistiques ainsi que d'un personnel compétent. Il conviendrait donc de mettre en place un mécanisme institutionnel national pour la Décennie qui comprendrait une banque d'informations pour la collecte, l'évaluation, le stockage, le traitement et la diffusion de toutes les informations techniques et de toutes les données statistiques relatives au développement économique à l'intention des divers organismes ou sources s'occupant de la coordination et du suivi du programme de la Décennie. Compte tenu du niveau, du volume et de la diversité des informations requises, il faudra peut-être utiliser un système d'informations par ordinateur relié à des réseaux internationaux tels que la banque d'informations techniques et industrielles (INTIB) et le système panafricain de documentation et d'information (PADIS).

19. Dans de nombreux pays africains, les entreprises publiques jouent un rôle important dans la planification et la mise en oeuvre des programmes et des projets industriels. Il est fort probable que ce rôle s'intensifiera avec la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos (en particulier dans le secteur industriel). La multiplication de ces entreprises pourrait avoir des effets néfastes si leurs activités s'écartaient du grand courant du développement national. Il serait donc nécessaire de centraliser la coordination et le suivi des activités de ces entreprises en faisant appel aux procédés de la comptabilité publique.

20. Le secteur privé présente des difficultés parce que les industries privées locales sont peu importantes dans tous les pays africains. Dans presque tous ces pays, les premiers efforts d'industrialisation n'ont pas atteint les objectifs politiques déclarés, si vaguement formulés qu'ils aient été (substitution aux importations ou transformation locale des produits) en dépit des énormes

incitations offertes aux investisseurs étrangers. En ce qui concerne les industries de substitution aux importations, leurs produits se sont révélés beaucoup plus chers que les importations. Ces industries n'ont pas utilisé toute leur capacité réelle ce qui a entraîné des demandes d'aggravation des restrictions aux importations, auxquelles les gouvernements obéissaient invariablement. Presque toutes ces industries fonctionnent encore de nos jours; cependant, aucun effort cohérent n'a été fait pour faire progresser vers les objectifs fixés.

21. Dans la majorité des pays africains, les sociétés étrangères ont été les premières à se lancer dans le secteur privé. Pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du programme de la Décennie, il y aurait lieu d'associer le secteur privé au processus de fixation des objectifs des programmes et projets ainsi que des repères permettant d'évaluer les progrès réalisés. Il conviendrait par ailleurs d'établir et de maintenir un système de communication continue et harmonieuse entre le secteur privé et les organismes nationaux chargés de l'exécution du programme de la Décennie. Les accords industriels ou les certificats délivrés aux entreprises industrielles privées, étrangères ou locales, doivent spécifier toutes les conditions relatives à la mise en oeuvre effective des programmes (rapports sur l'état d'avancement, renseignements sur tous les aspects de l'exécution du projet et suggestions des aménagements à faire, etc.). Ces rapports constitueront une base utile pour l'évaluation du rendement des entreprises.

Suivi aux niveaux sous-régional et régional

22. Le Plan d'action de Lagos attache une importance particulière à la coopération sous-régionale et régionale. L'objectif est de formuler des programmes et des projets de développement industriel au niveau multinational afin d'assurer au maximum la complémentarité des industries et l'utilisation judicieuse des maigres ressources et d'exploiter au maximum les marchés régionaux et sous-régionaux.

23. Les projets multinationaux n'auront guère de chances de succès tant que les capacités nationales pour la formulation et l'exécution (y compris le suivi et l'évaluation) ne seront pas renforcées. En fait, c'est dans ce domaine que les problèmes risquent de s'aggraver.

24. Les modalités du suivi de la mise en oeuvre des projets industriels régionaux et sous-régionaux seraient notamment les suivantes :

- a) La mise en place ou le renforcement d'un mécanisme intergouvernemental de coordination qui procéderait, sur la base de rapports périodiques, au contrôle et à l'évaluation de la mise en oeuvre des projets, déciderait des aménagements requis et exposerait les mesures à prendre. Ce mécanisme ferait partie du cadre général de coordination et de suivi des programmes de développement économique régional et sous-régional et serait relié aux organismes nationaux correspondants. Il devrait entretenir des relations étroites avec les institutions spécialisées régionales et sous-régionales pour obtenir les services d'appui, les données et les informations dont il aura besoin. Tout comme dans les organismes nationaux, il y aura lieu de donner la formation appropriée en cas de besoin.
- b) Une série de missions et d'ateliers périodiques d'évaluation qui évalueraient entre autres l'impact du programme sur le développement économique général en tenant compte de ses incidences socio-économiques et autres.
- c) Au niveau régional, la Conférence des ministres africains de l'industrie et le comité chargé du suivi de l'industrialisation ainsi que d'autres organismes analogues donneraient les directives générales concernant toutes les questions relatives à la mise en oeuvre des programmes de

la Décennie. Les réunions annuelles du Comité ministériel chargé du suivi de l'industrialisation en Afrique et la Conférence biennale des ministres africains de l'industrie continueront à se tenir comme prévu, quitte à y apporter les modifications qui s'avèreraient nécessaires. Comme par le passé, la CEA, l'OUA et l'ONUDI prendront ensemble les dispositions nécessaires pour l'organisation de ces réunions dans le cadre du comité intersecrétariats CEA/OUA/ONUDI pour la Décennie. Nous suggérons une évaluation de la phase préparatoire en 1984 de la Décennie, une évaluation à mi-parcours en 1987 et l'évaluation finale en 1991.

- d) La création d'un mécanisme de consultation industrielle (et d'arbitrage) qui pourrait mener à des accords industriels et à l'adoption d'un code commun d'investissement.

Contribution des organisations internationales

25. Les organisations internationales peuvent, comme elles l'ont effectivement fait, considérablement contribuer aux efforts de développement des pays africains. Elles ont aidé à définir, à formuler et à exécuter des projets aux niveaux national, sous-régional ou régional. L'avantage des organisations internationales c'est qu'elles disposent notamment d'une vaste expérience des réalités similaires dans d'autres régions ou pays et d'abondantes informations sur de multiples aspects techniques des projets industriels.

26. S'agissant du suivi de la mise en oeuvre des programmes de la Décennie, les organisations internationales comme la CEA, l'OUA et l'ONUDI doivent fournir des informations concernant les résultats des études effectuées sur les différents projets dans des conditions analogues à celles qui prévalent en Afrique; elles doivent aider à organiser des ateliers sur certains aspects de la mise en oeuvre des programmes de la Décennie ainsi que des missions d'évaluation des projets multinationaux et y prendre part.

27. En ce qui concerne le suivi de la mise en oeuvre du programme au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI conformément à son rôle de coordination de toutes les activités industrielles entreprendra et coordonnera les activités et les contributions des Nations Unies y compris l'assistance technique et financière en faveur des programmes nationaux et régionaux. Cette assistance comportera la formation des organismes de contrôle de l'exécution aux divers niveaux.

28. Afin de porter au maximum les contributions apportées par d'autres organismes du système des Nations Unies à l'élaboration et à l'exécution des programmes de la Décennie et des activités connexes, il y a lieu de créer un mécanisme ad hoc de coordination qui aiderait et conseillerait la CEA et l'ONUDI à coordonner et à suivre les contributions reçues du système des Nations Unies. L'aide des Nations Unies, en particulier celle de la CEA et de l'ONUDI devrait notamment consister à renforcer les divers mécanismes nationaux, sous-régionaux, régionaux et continentaux mentionnés ci-dessus qui auraient à assurer le suivi de la mise en oeuvre des projets et des programmes de la Décennie.

Conclusion

29. Le présent document formule des propositions concernant l'aide à apporter aux pays africains tant au niveau national qu'aux niveaux sous-régional, régional et continental afin de renforcer les mécanismes déjà existants ou de créer de nouveaux mécanismes pour la coordination et le suivi de l'exécution du programme, des projets et des activités au titre de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique. Les propositions avancées ici ne sont nullement exhaustives et ne prétendent pas fournir une solution définitive pour chaque pays ou chaque organisation sous-régionale ou régionale. Elles doivent donc être examinées à la lumière de la situation de chaque pays, dans chaque sous-région ou région. La CEA, l'OUA et l'ONUDI sont disposées à aider sur demande à examiner ces situations en vue d'améliorer ou de créer des mécanismes expressément adaptés aux besoins et aux conditions existants.

30. Comme l'ont reconnu dans le préambule du Plan d'action de Lagos les Chefs d'Etat et de Gouvernement le succès de la Décennie exigera de la part de tous les peuples africains la même détermination, les mêmes sacrifices, les mêmes engagements et les mêmes ressources que ceux qui ont pratiquement affranchi le continent de toute domination politique.

31. Les Nations Unies ont de plus en plus souvent recours à la proclamation de Décennies consacrées à telle ou telle question. Il importe toutefois, que l'exécution des programmes décennaux bénéficie de la même ferveur que leur proclamation. De plus, les pays africains ont également adopté la planification économique comme instrument de leur transformation économique. Or, l'exécution des plans de développement économique n'a pas toujours bénéficié du même sérieux, du même dévouement et des mêmes ressources que ceux apportés à leur élaboration. Les plans sont inutiles si les pays ne peuvent ou ne veulent pas les exécuter. A cet égard, il convient de rappeler que la résolution adoptée par la trente-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA sur le développement industriel en Afrique demande dans le paragraphe 5 du dispositif "à tous les Etats membres de l'OUA de prendre, avec l'assistance de l'ONUDI et du PNUD, les mesures nécessaires à la formulation et à la mise en oeuvre de programmes spécifiques dans le cadre de la Décennie et cela aux niveaux tant national que socio-régional et régional"^{9/}.

^{9/} Cl/Res.886 (XXXVII), paragraphe 5.

V. CONCLUSION

1. A l'article 1 du préambule du Plan d'action de Lagos, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont déclaré : "Les effets des promesses non réalisées des stratégies globales de développement ont été plus profondément ressentis en Afrique que dans les autres continents du monde. En effet, au lieu d'apporter une amélioration dans la situation économique du continent, les stratégies successives ont mis le continent dans un état de stagnation et l'ont rendu plus vulnérable que les autres régions aux crises sociales et économiques dont souffrent les pays industrialisés. Ainsi l'Afrique s'est trouvée incapable d'atteindre le moindre taux significatif de croissance ou un niveau satisfaisant de bien-être général au cours de ces vingt dernières années. Face à cette situation et déterminés à prendre des mesures en vue d'une restructuration des fondements économiques de notre continent, nous avons décidé d'adopter une approche régionale de grande portée, basée essentiellement sur l'autosuffisance collective". En adoptant la Déclaration d'engagement de Monrovia, ils ont également reconnu "la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour offrir l'appui politique indispensable au succès des mesures visant à réaliser l'objectif d'un développement et d'une rapide croissance économique autosuffisante et autocentrée". C'est pourquoi ils ont adopté le Plan d'action et l'Acte final de Lagos qui donnent les directives et le cadre politique nécessaires au développement économique accéléré du continent.

2. Reconnaissant que l'industrialisation jouera un rôle de pivot dans le développement économique des pays africains, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, dans leur élaboration d'une stratégie africaine pour la Troisième Décennie du développement des Nations Unies, mis l'industrialisation au second rang des priorités, le premier revenant à l'autosuffisance en matière de production alimentaire. Le Plan d'action de Lagos reflète pleinement cette haute priorité accordée au développement industriel. Aussi l'article 56 du Plan affirme-t-il que "l'industrialisation du continent africain en général et de chaque Etat Membre en particulier constitue une option fondamentale dans l'action globale destinée à sortir l'Afrique du sous-développement et de sa dépendance économique. Le développement économique et social intégré du continent africain exige la création d'une industrie dans chaque Etat membre conçue dans l'intérêt du pays et destinée à se renforcer dans le cadre d'une complémentarité d'action au niveau de la sous-région et de la région". De plus, dans l'Acte final de Lagos, l'industrie a été choisie comme un des secteurs prioritaires de l'intégration continentale au cours des années 1980.

3. Les décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement reflétées dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos sont empreintes d'une profonde sagesse car dans d'autres parties du monde, l'expérience a nettement montré que pour obtenir une croissance économique rapide, les pays africains doivent nécessairement modifier la structure de leurs économies en augmentant sensiblement la part de l'industrie manufacturière dans le produit national et en adoptant des modifications correspondantes de la structure de cette industrie elle-même.

4. L'évolution récente de la situation internationale et les changements intervenus dans les conceptions de certains organismes d'assistance ont eu tendance à porter atteinte à la décision d'accorder une haute priorité à l'industrialisation dans le développement économique prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains. Le Plan d'action de Lagos met l'accent sur la mise en valeur, la diversification et l'exploitation des ressources naturelles en vue de l'exportation, de manière à permettre d'acquérir les produits de base, tels que machines et outillage, nécessaires à la croissance économique. Sans la création d'une base industrielle viable, l'autosuffisance dans la production alimentaire et dans d'autres secteurs non seulement deviendrait un but inaccessible, mais encore perpétuerait la domination de l'économie africaine par l'étranger et l'exploitation par d'autres des ressources naturelles du continent.

Tous les pays africains sont en conséquence instamment invités à lutter contre ces tendances négatives et contre l'ingérence étrangère qui s'exerce indûment sur le droit souverain qu'ont les pays africains de déterminer la stratégie et le destin de leur développement économique. Nous demandons une fois de plus à l'ensemble de la communauté internationale de respecter pleinement et fidèlement la stratégie et les priorités adoptées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, telles que les expose le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, en vue du développement économique du continent, et à remanier en conséquence leurs activités de coopération technique avec les pays africains.

6. Comme le reconnaît le Plan d'action de Lagos, l'exécution du programme de la Décennie dépend en grande partie des pays africains eux-mêmes. A l'article 58 du Plan, les Chefs d'Etat et de Gouvernement, en souscrivant à la proclamation de la Décennie, déclarent aussi avoir pleine conscience "qu'une telle proclamation implique des obligations pour tous ceux qui y auront souscrit s'engageant ainsi à apporter une contribution appropriée aux efforts nécessaires au succès de cette action". Ils se déclarent aussi déterminés "à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le plein succès de cette Décennie".

7. A la lumière de ce qui précède et conformément à l'article 5 de la résolution CM/RES.886 (XXXVII) adoptée par la trente-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA tenue à Nairobi (Kenya) du 15 au 26 juin 1981, tous les pays africains sont instamment invités à prendre les mesures nécessaires pour établir et mettre en oeuvre des programmes déterminés dans le contexte de la Décennie aux échelons national, sous-régional et régional. Ces programmes pourront consister en choix de branches et projets industriels prioritaires conformes au Plan d'action de Lagos, compte tenu des conséquences qu'ils entraînent dans les domaines du travail, de la technologie et des finances, tant quantitativement que qualitativement, ainsi que des activités de promotion et de vulgarisation. Le programme de la Décennie embrasse ainsi les divers programmes adoptés aux échelons national, sous-régional et régional dont l'exécution générale sera examinée périodiquement et suivie par la Conférence des Ministres de l'industrie africains.

8. Conformément aux résolutions récemment adoptées (voir Annexes II, IV et V) par l'Assemblée générale, la Conférence des Ministres de la CEA et le Conseil du développement industriel, les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI sont prêts à assister tout pays et toute organisation sous-régionale et régionale d'Afrique dans cette vaste entreprise qui représente un effort historique destiné à procurer aux populations africaines les meilleures conditions d'existence possibles et à assurer leur bien-être économique pour les générations à venir.

stratégie pour la poursuite de l'industrialisation des pays en développement durant les années 1980 et au-delà, ainsi qu'un plan d'action concernant la restructuration de l'industrie mondiale dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international,

Soulignant le rôle du redéploiement des capacités industrielles dans le cadre de la coopération industrielle internationale, y compris les transferts de ressources et de technologie visant à établir et à renforcer dans les pays en développement des capacités productives propres à stimuler leur économie, compte tenu de leur potentiel de mise en valeur de leurs ressources nationales conformément à leurs objectifs et priorités nationaux globaux et du besoin d'accroître proportionnellement leur part dans la production industrielle mondiale,

Consciente du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en tant qu'organe central de coordination du système des Nations Unies pour la promotion de la coopération en matière de développement industriel, ainsi que pour l'application des mesures convenues et pour la réalisation des objectifs énoncés à la fois dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels et dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale, en vue du développement industriel de ces pays,

Ayant examiné les rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa première session extraordinaire, tenue du 12 au 16 novembre 1979 ^{3/} et de sa quatorzième session, tenue du 12 au 19 mai 1980 ^{4/},

Prenant note de la résolution 1980/61 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1980, relative à la coopération en matière de développement industriel,

Ayant présentes à l'esprit les décisions adoptées par le Conseil du développement industriel à sa deuxième session extraordinaire, tenue le 17 octobre 1980 ^{5/},

1. *Prend acte* du rapport de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ^{6/},

2. *Approuve* les priorités de programme adoptées par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session ^{7/} au sujet de la suite à donner aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;

3. *Fait siennes* les décisions prises par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session à l'égard du Système de consultations ^{8/}, notamment sa décision de donner un caractère permanent au

Annexe I

Résolution A.G.

35/66. Coopération en matière de développement industriel

A

TROISIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1^{er} mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale,

Rappelant également la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ^{1/} adoptés à la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui ont établi les mesures et principes essentiels du développement et de la coopération industriels dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international,

Prenant note de la Déclaration et du Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays ^{2/} adoptés par la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui s'est tenue à New Delhi du 21 janvier au 9 février 1980, dans lesquels sont énoncés une

^{1/} Voir A/10112, chap. IV.

^{2/} ID/CONF.4/22, chap. VI.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 16 (A/35/16), vol. I.

^{4/} Ibid., vol. II.

^{5/} Ibid., vol. III, chap. II.

^{6/} ID/CONF.4/22 et Corr.1.

^{7/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 16 (A/35/16), vol. II, par. 54.

^{8/} Ibid., par. 148 à 155.

Système, qui devrait être un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel servirait de tribune pour les contacts et les consultations organisés entre pays développés et pays en développement en vue de promouvoir l'industrialisation des pays en développement, ainsi que pour des négociations entre les parties intéressées qui le demanderaient, en même temps que des consultations ou après celles-ci;

4. *Demande instamment* à la communauté internationale d'examiner des mesures concrètes, selon les besoins, en vue de restructurer la production industrielle mondiale grâce à des stratégies positives et d'établir ainsi une division internationale du travail plus efficace, tendant, notamment, à faciliter le redéploiement de l'industrie, à accroître et renforcer les capacités industrielles des pays en développement et à promouvoir le traitement industriel local des ressources naturelles des pays en développement;

5. *Souligne* la nécessité de faciliter la restructuration de la production industrielle mondiale par les moyens suivants, entre autres :

a) Appui à un accroissement de la production industrielle dans les pays en développement;

b) Traitement spécial et différentiel en faveur des pays en développement, dans la mesure du possible et selon les besoins, dans le cadre d'un effort général pour libéraliser le commerce mondial, en particulier en faveur de ces pays;

c) Libéralisation du commerce liée à une amélioration de l'accès aux marchés;

6. *Réaffirme* la décision prise par le Conseil du développement industriel à sa deuxième session extraordinaire^{9/} et décide de fournir, en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles est soumis le fonctionnement du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, des ressources adéquates à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne le suivi de la troisième Conférence générale, comme le Conseil en était convenu à sa quatorzième session;

7. *Réaffirme en outre*, en ayant présent à l'esprit le paragraphe 75 du rapport du Comité permanent du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quatorzième session^{10/} que des mesures appropriées doivent être prises dans tous les domaines prioritaires retenus, comme le Conseil en est convenu à sa quatorzième session ordinaire et à sa deuxième session extraordinaire, y compris la mise en valeur des ressources humaines et la production industrielle, qui n'ont pas été prises en considération dans les propositions du Secrétaire général figurant dans le programme de travail révisé pour 1981 de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et dans le budget-programme de l'exercice en cours^{11/};

8. *Prie* le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de prendre immédiatement des mesures dans les domaines de sa compétence en vue de l'application rapide et complète du nouveau programme global d'action

^{9/} *Ibid.*, vol. III, par. 15.

^{10/} *Ibid.*, vol. III, annexe II.

^{11/} Voir ID/W/C.3/99 et Add.1.

en faveur des pays les moins avancés, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans sa résolution 122 (V) du 3 juin 1979^{12/}, ainsi que des autres résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, et de présenter au Conseil du développement industriel des rapports annuels sur les progrès accomplis dans l'industrialisation des pays les moins avancés;

9. *Apprécie* les mesures déjà prises en vue d'assurer la coordination des activités touchant au développement industriel avec d'autres organismes des Nations Unies et souligne la nécessité de poursuivre une coopération entière et des efforts soutenus afin de donner suite au mieux aux décisions, recommandations et résultats de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, depuis le stade de la programmation jusqu'à celui de l'exécution, notamment dans des domaines tels que les réunions de consultation, l'énergie et les activités opérationnelles, comme le Conseil du développement industriel en est convenu à sa quatorzième session ordinaire et à sa deuxième session extraordinaire;

10. *Prie* le Conseil du développement industriel d'examiner, à sa quinzième session, d'autres propositions présentées par le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en vue de promouvoir l'industrialisation des pays en développement et de décider d'autres mesures à prendre;

11. *Fait appel une fois de plus* à tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent et ratifient, acceptent ou approuvent le nouvel Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel^{13/} dès que possible, de préférence au milieu de l'année 1981 au plus tard;

12. *Prie instamment* tous les Etats, en particulier les pays développés, de contribuer au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel ou d'augmenter le montant de leurs contributions, compte tenu de la nécessité d'un maximum de souplesse, en vue d'atteindre le niveau souhaitable convenu de financement de 50 millions de dollars par an;

13. *Décide* d'examiner, à sa trente-septième session, le suivi de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

83^e séance plénière
5 décembre 1980

B

DÉCENNIE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

Rappelant la résolution 51 (XIV) du 19 mai 1980, adoptée par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session,

^{12/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, vol. I: Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.79.II.D.147, première partie, sect. A.

^{13/} A/CONF.90/19.

Prenant note de la résolution 1980/46 du Conseil économique et social, en date du 23 juillet 1980, relative à la Décennie des transports et des communications en Afrique,

Prenant note également des décisions prises par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine lors de sa deuxième session extraordinaire, tenue à Lagos les 28 et 29 avril 1980^{14/}, et par le Conseil des ministres de cette organisation lors de sa trente-cinquième session ordinaire, tenue à Freetown du 18 au 28 juin 1980^{15/}, sur les mesures appropriées à prendre pour appliquer la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adoptée par le Conseil des ministres à sa trente-troisième session ordinaire^{16/},

1. *Proclame* la décennie commençant en 1980 Décennie du développement industriel de l'Afrique;

2. *Demande* à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à la Commission économique pour l'Afrique, agissant en coopération étroite avec l'Organisation de l'unité africaine, de formuler des propositions en vue de l'exécution du Programme pour la Décennie du développement industriel et à en suivre les progrès;

3. *Appuie* l'établissement, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, d'un service ou groupe de coordination pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique et prie le Secrétaire général de fournir les ressources appropriées pour permettre à cette organisation de s'acquitter de son rôle concernant les préparatifs et l'exécution des activités de la Décennie;

4. *Prie* le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique d'établir des contacts appropriés avec les organes, organisations et organismes des Nations Unies en vue de contribuer au succès de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et de présenter un rapport sur les mesures prises à cet effet à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel à sa quinzième session et du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1981.

83^e séance plénière
5 décembre 1980

^{14/}Voir A/S.11/14.

^{15/}Voir A/35/463, annexe 1.

^{16/}Voir A/34/552, annexe 1, résolution CM/Res.722 (XXXIII).

Annexe II

CM/Res.886 (XXXVII). Résolution de l'OUA sur le développement industriel en Afrique

Le Conseil des ministres, réuni à Nairobi, Kenya, du 15 au 26 juin 1981,

Ayant examiné le rapport du Secrétariat général sur la Décennie du développement industriel pour l'Afrique /document CM/1135 (XXXVII)/,

Rappelant l'engagement et la détermination de tous les Etats membres, tels qu'exprimés dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, à accorder un rôle primordial à l'industrialisation dans leurs plans de développement national, en vue de l'intégration sectorielle au niveau du continent,

Rappelant en outre la décision de la deuxième Conférence extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement telle que formulée dans le Plan d'action de Lagos, de déclarer les années 1980-1990 la Décennie du développement industriel pour l'Afrique,

Prenant note de la résolution 35/66 (13) de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la résolution adoptée par la quinzième session du Conseil de l'ONUDI pour le développement industriel, sur la Décennie du développement industriel pour l'Afrique,

Rappelant la résolution CM/Res.736 (XXXIII) de l'OUA concernant la signature et la ratification des statuts de l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies,

1. Prend acte du rapport d'activités du Secrétaire général sur la Décennie du développement industriel en Afrique, contenu dans le document CM/1135 (XXXVII);
2. Accueille favorablement la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies des années 1980 comme la Décennie du développement industriel pour l'Afrique de même que la résolution adoptée par la quinzième session du Conseil de l'ONUDI sur la Décennie du développement industriel en Afrique, résolution qui déclare la Décennie du développement industriel comme un des programmes les plus importants de l'ONUDI;
3. Lance un appel aux pays développés et aux institutions financières multilatérales pour qu'ils fournissent les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme de la Décennie;
4. Renouvelle l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies au Secrétaire général des Nations Unies pour qu'il fournisse les ressources nécessaires en vue de lancer avec succès l'exécution des programmes de la Décennie, d'élaborer et de mettre en oeuvre le programme de la Décennie;
5. Demande à tous les Etats membres de l'OUA de prendre, avec l'assistance de l'ONUDI et du PNUD, les mesures nécessaires à la formulation et à la mise en oeuvre de programmes spécifiques dans le cadre de la Décennie et cela aux niveaux tant national que sous-régional et régional;

6. Invite la Conférence des ministres africains de l'industrie prévue pour novembre 1981 à adopter une ligne de politique commune africaine et un cadre pour le programme de la Décennie qui constitueraient un pas important vers la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos dans le domaine de l'industrie;

7. Invite instamment toutes les organisations internationales compétentes, notamment le PNUD et l'ONUDI, dans le cadre de l'élaboration du programme des fonds nationaux et régionaux destinés à l'Afrique, à accroître, conformément à la résolution 35/66 (B) de l'Assemblée générale des Nations Unies, leurs assistances technique et financière aux pays africains aux niveaux national, régional et sous-régional en vue de la préparation et de la mise en oeuvre des programmes de la Décennie;

8. Exprime sa profonde gratitude à l'ONUDI pour son assistance technique constante et croissante fournie aux pays africains et marque en conséquence son soutien ferme aux mesures récemment introduites par cette organisation en vue de réorienter sa politique en faveur des pays en développement;

9. Invite instamment tous les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié les statuts de l'ONUDI à le faire dans les meilleurs délais possibles afin d'assurer la restructuration au plus tôt de l'Organisation en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et lui permettre de remplir plus efficacement la tâche qui lui est assignée, laquelle est particulièrement importante pour atteindre les objectifs de développement économique de l'Afrique comme indiqué dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos;

10. Demande au Secrétaire général de :

a) Prendre, en collaboration avec le Directeur exécutif de l'ONUDI et du Secrétaire exécutif de la CEA, toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer le contrôle efficace de toutes les activités relatives à la mise en oeuvre du programme de la Décennie et de soumettre régulièrement un rapport d'activités au Conseil des ministres;

b) Communiquer les dispositions de la présente résolution au Secrétaire général des Nations Unies et à l'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Annexe III

Résolution AG 36/182 Coopération en matière de développement industriel

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale,

Rappelant aussi sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980, contenant la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans laquelle elle a, entre autres considérations, souligné l'importance de l'industrialisation dans le développement des pays en développement,

Rappelant en outre la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels 1/, adoptés à la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et dans lesquels ont été établis les mesures et principes essentiels du développement et de la coopération industriels dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international.

1/ Voir A/10112, chap. IV.

Rappelant aussi la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays 2/, adoptés par la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, dans lesquels sont énoncés une stratégie pour la poursuite de l'industrialisation des pays en développement durant les années 1980 et au-delà, ainsi qu'un plan d'action concernant la restructuration de l'industrie mondiale dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international,

Approuvant le consensus réalisé à la quatorzième session du Conseil du développement industriel quant à la suite à donner à la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Rappelant en outre sa résolution 35/66 en date du 5 décembre 1980 et la résolution 1981/75 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 1981 relatives à la coopération en matière de développement industriel,

Tenant compte du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique 3/,

Consciente du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en tant qu'organe central de coordination du système des Nations Unies pour la promotion de la coopération en matière de développement industriel, ainsi que pour l'application des mesures convenues et pour la réalisation des objectifs énoncés à la fois dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima et dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi,

Considérant que, dans le cadre du nouvel ordre économique international, les grandes transformations des structures de l'économie mondiale appellent la restructuration de l'industrie mondiale, compte dûment tenu des capacités et du potentiel des pays en développement,

Réaffirment la nécessité d'augmenter sensiblement les ressources financières et techniques transférées aux pays en développement afin d'accélérer leur industrialisation,

Accueillant avec satisfaction les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le domaine de l'assistance technique et soulignant la nécessité d'accroître encore l'apport d'une assistance de ce type aux pays en développement,

Ayant examiné le rapport du Conseil du développement industriel sur sa quinzième session 4/,

2/ ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap VI.

3/ A/S-11/14, annexe I.

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 16 (A/36/16).

A

Rapport du Conseil du développement industriel sur sa
quinzième session

1. Prend acte du rapport du Conseil du développement industriel sur sa quinzième session 4/.
2. Demande que toutes les décisions figurant dans la résolution 1981/75 du Conseil économique et social relative à la coopération en matière de développement industriel soient appliquées à bref délai;
3. Réaffirme l'importance du redéploiement, tel qu'il est envisagé au paragraphe 73 de l'annexe à la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, et considère que le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel devrait s'engager à poursuivre les études sur cette question;
4. Prie le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de continuer à améliorer et à développer son programme de redéploiement industriel selon les principes approuvés par le Conseil du développement industriel à ses treizième et quinzième sessions, ainsi que par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/98, en date du 13 décembre 1979, intitulée "Coopération en matière de développement industriel et troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel", et dans ses résolutions 35/56, sur la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et 35/66, sur la coopération en matière de développement industriel;
5. Appuie vivement le renforcement du système de consultations, compte tenu de l'expérience acquise et des décisions pertinentes du Conseil du développement industriel 5/, eu égard en particulier aux mesures qui pourraient accroître les capacités industrielles des pays en développement, et prie le Conseil du développement industriel d'envisager, lors de sa seizième session, la possibilité de prévoir pour la période biennale 1982-1983 des réunions aux fins de consultations en plus de celles énumérées au paragraphe 171 du rapport du Conseil sur les travaux de sa quinzième session,
6. Prie en outre instamment tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de ratifier dès que possible le nouvel Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel afin que celle-ci puisse devenir une nouvelle institution spécialisée en 1982.

5/ Voir, en particulier, ibid.

7. Réaffirme également qu'il importe de faciliter la restructuration de la production industrielle mondiale grâce, notamment, à l'application de sa résolution 35/66 et de la résolution 131 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en date du 3 juin 1979 6/;

8. Décide de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour lui permettre de mener des activités prioritaires sur la base du consensus qui ressort des récentes sessions du Comité permanent du Conseil du développement industriel et du Conseil lui-même:

9. Prie aussi instamment tous les Etats, en particulier les pays développés, de contribuer au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel ou d'augmenter leur contribution, compte tenu de la nécessité d'une souplesse maximale, en vue d'atteindre, pour ce Fonds, le montant souhaitable convenu de 50 millions de dollars par an;

10. Prie le Conseil du développement industriel, lors de sa seizième session, de continuer à examiner avec soin la proposition du Directeur exécutif concernant une banque internationale du développement industriel afin de prendre une décision à ce sujet, et prie le Directeur exécutif de poursuivre ses efforts en la matière conformément à la décision que le Comité permanent prendra sur la question lors de sa seizième session;

11. Prie le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, agissant à la demande des pays en développement, d'intensifier la coopération technique ainsi que les programmes et projets dans le secteur des techniques industrielles relatives à l'énergie, à partir notamment des accords auxquels est parvenue la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi, du 10 au 21 août 1981;

12. Prie également le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'intensifier la coopération technique ainsi que les programmes et projets en faveur des pays les moins avancés en se fondant sur leurs demandes, ainsi que l'envisage le nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 80 7/;

13. Décide de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour lui permettre d'aider les pays en développement à préparer les programmes et projets industriels visés aux paragraphes 11 et 12 ci-dessus;

14. Prie le Conseil du développement industriel de commencer, à sa seizième session qui doit se tenir en mai 1982, à faire fonction de Comité préparatoire pour la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui doit se réunir en 1984 et, en conséquence, de mettre au point un ordre du jour et d'autres propositions et de présenter ces recommandations à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

6/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, Vol. I, Rapport et annexes. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14, première partie, sect. A.

7/ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (A/CONF.104/22). /..

B

Décennie du développement industriel de l'Afrique

1. Prend acte de la note du Secrétaire général en date du 5 octobre 1981 sur la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique 8/ ;
2. Déclare que la Décennie du développement industriel de l'Afrique est l'un des programmes les plus importants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;
3. Prie le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de prévoir des ressources suffisantes, y compris des ressources humaines, pour le groupe de coordination de la Décennie du développement industriel de l'Afrique ;
4. Décide d'allouer, à partir de l'exercice biennal 1982-1983, des ressources financières suffisantes pour aider à une industrialisation rapide de l'Afrique, alignée pour ce qui est du calendrier et de l'envergure, sur le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique 9/, eu égard en particulier aux pays les moins avancés ;
5. Prie également le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre et d'intensifier leurs contacts avec les organes, organisations et organismes des Nations Unies en vue de contribuer au succès de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, un rapport d'ensemble sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel à sa seizième session et du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1982.

8/ A/36/466.

9/ A/S-11/14, annexe I.

ANNEXE IV

Résolution 442(XVII) de la CEA

Elaboration et mise en oeuvre d'un programme
pour la Décennie du développement industriel
de l'Afrique*

La Conférence des Ministres,

Tenant compte de la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'industrialisation accélérée de l'Afrique, telle qu'elle figure dans la Déclaration de Monrovia, dans le Plan d'action de Lagos et dans l'Acte final de Lagos,

Guidée par le Plan d'action de Lagos et attachée à la mise en oeuvre de ce Plan qui souligne l'importance de l'industrialisation du continent africain en général et de chaque Etat Membre en particulier en tant qu'option fondamentale dans l'action globale destinée à sortir l'Afrique du sous-développement et de sa dépendance économique,

Consciente que la mise en oeuvre effective du Plan d'action de Lagos sera axée, dans une large mesure, sur le développement accéléré du secteur industriel en tant que fournisseur des facteurs indispensables à la fois à ce secteur lui-même et aux autres secteurs prioritaires énumérés dans le Plan de Lagos, à savoir ceux de l'agriculture, des transports et communications, de l'énergie, du commerce et des finances, et en tant qu'utilisateur des produits de ces secteurs,

Convaincue de l'importance déterminante pour les pays africains de la résolution 35/66 (B) de l'Assemblée générale des Nations Unies, datée du 15 décembre 1980, qui proclame les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi que de sa résolution 36/182, section II, datée du 17 décembre 1981, qui souligne l'importance de la Décennie pour l'Afrique.

Rappelant la résolution CM/Res.886 (XXXVII) adoptée en juin 1981 par l'Organisation de l'unité africaine, qui, entre autres dispositions,

- a) Accueille favorablement la proclamation par l'Assemblée générale des années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique,
- b) Demande à tous les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine de prendre les mesures nécessaires à la formulation et à la mise en oeuvre de programmes spécifiques dans le cadre de la Décennie, aux niveaux national, sous-régional et régional, et

* Traduction non officielle du Secrétariat de l'ONUDI

- c) Invite instamment toutes les organisations internationales compétentes, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, à accroître conformément à la résolution 35/66 (B) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 15 décembre 1980, leur assistance technique et financière aux pays africains en vue de la préparation et de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie,

Rappelant également la résolution 1 (vi) de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie en date du 25 novembre 1981, qui a trait à l'adoption des propositions concernant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

1. Approuve la résolution 1 (vi) de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie ainsi que la création d'un Comité mixte intersecrétariats OUA/CEA/ONUDI pour la Décennie;
2. Demande à tous les pays membres, individuellement et collectivement, de prendre des mesures d'urgence, et notamment de mettre en place, à l'échelon national, des comités de coordination et des services centraux et d'organiser des journées d'étude nationales avec la participation de tous les secteurs et organismes intéressés, ainsi que de réexaminer et d'adapter leurs plans de développement en vue d'incorporer, le cas échéant, les concepts, principes directeurs et objectifs du Programme pour la Décennie du développement industriel dans leurs plans économiques prospectifs et dans leurs plans de développement;
3. Demande en outre à chaque pays membre d'identifier d'urgence, aux niveaux tant national que multinational, un ensemble de projets industriels stratégiques et moteurs qui du fait de leurs interactions favorisent une croissance et un développement réciproques et qui par suite de leurs liens et de leurs complémentarités techniques et économiques, notamment avec les secteurs prioritaires définis dans le Plan d'action de Lagos, accéléreraient le développement et la croissance de l'industrie et de l'économie en général;
4. Prie instamment les pays membres de recenser, d'évaluer et de déterminer les capacités et les moyens industriels dont ils disposent notamment en ce qui concerne :
 - a) L'élaboration et l'exécution de projets;
 - b) L'établissement, l'évaluation et la négociation de spécifications, de soumissions et de contrats;
 - c) L'obtention de techniques, d'installations et de services en matière de gestion et de conseils;

- d) La recherche-développement et la formation; et
 - e) La production, la commercialisation et la distribution, qu'il conviendrait d'améliorer et d'intégrer, de façon que lesdits pays soient à même, individuellement et collectivement, de faire face progressivement à l'évolution de leurs besoins intérieurs pour ce qui est des principaux biens de consommation, produits intermédiaires et biens d'équipement, conformément aux concepts, principes directeurs et objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
5. Recommande d'adopter une approche multinationale et d'instaurer une coopération intra-africaine - solution la plus viable dans le cadre de l'Afrique - pour le développement des industries stratégiques de base, en particulier des industries métallurgiques, chimiques et mécaniques, qui du fait qu'elles exigent de vastes marchés et fournissent des facteurs indispensables à toutes les activités économiques, revêtent une importance déterminante pour un développement et une croissance économique indépendante et autonomes;
6. Demande aux pays membres de renforcer les consultations entre eux en vue de faciliter une action collective, et notamment les consultations et négociations avec des tiers, et de mettre finalement en place un mécanisme africain pour les consultations, les négociations et les arbitrages en matière industrielle;
7. Demande également aux pays membres de fournir des renseignements sur les dispositions relatives à leurs journées d'étude industrielles nationales, dont l'organisation est préconisée ci-dessus au paragraphe 2 du dispositif, de façon que les secrétariats de la Commission, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel puissent programmer leur appui ou assistance technique en fonction des demandes éventuelles des pays;
8. Recommande d'établir, à l'échelon national, les liens les plus étroits entre les organes gouvernementaux appropriés, notamment ceux qui s'occupent des relations extérieures, de façon qu'il soit véritablement tenu compte, dans les négociations et la coopération industrielles internationales, des impératifs de la Décennie tels qu'ils sont définis dans les propositions relatives au Programme de la Décennie;
9. Demande au Secrétaire exécutif de prendre, en collaboration avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel et le

Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des mesures énergiques pour favoriser les échanges intra-africains de matières premières, de biens intermédiaires et de produits finis industriels, eu égard à l'importance déterminante des échanges industriels pour ce qui est de faciliter la mise en oeuvre, aux niveaux national et multinational, des programmes et des projets pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

10. Prie le Secrétaire exécutif, le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que les chefs de secrétariat d'autres organisations internationales et africaines d'adapter leurs programmes de travail en vue d'appuyer davantage les efforts faits par les pays membres pour mettre en oeuvre le Programme de la Décennie du développement industriel, et notamment :

- a) D'aider les pays membres à procéder aux aménagements appropriés de leurs plans nationaux de développement en fonction du Programme de la Décennie, en définissant des principes directeurs, en organisant des journées d'étude nationales, sous-régionales et régionales, en évaluant les ressources naturelles et les capacités et moyens nationaux, ainsi qu'en déterminant, comme il est demandé au paragraphe 3 ci-dessus, les projets moteurs qui peuvent être exécutés aux niveaux national et/ou multinational;
- b) D'aider les gouvernements à renforcer les capacités et moyens qui existent déjà et à en créer d'autres, notamment dans les domaines recensés au paragraphe 4 ci-dessus, aux fins d'une industrialisation indépendante et autonome;

11. Demande instamment à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement d'accroître, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et l'Organisation de l'unité africaine à propos de la Décennie, le montant des crédits alloués au secteur industriel dans son programme national et régional en faveur de l'Afrique en vue d'étendre et d'accroître son assistance pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux national, sous-régional et régional;

12. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de fournir, conformément aux résolutions pertinentes relatives à la Décennie, les ressources requises pour renforcer les secrétariats de la Commission et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et leur permettre ainsi de jouer le rôle que l'on attend d'eux dans l'assistance aux pays membres pour la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

13. Demande au Secrétaire exécutif de faire régulièrement rapport aux réunions de la Commission, en consultation avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et par l'intermédiaire de la Conférence des Ministres africains de l'industrie, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

ANNEXE V

Résolution A.G. 55 (XVI) Décennie du développement industriel de l'Afrique

Le Conseil du développement industriel,

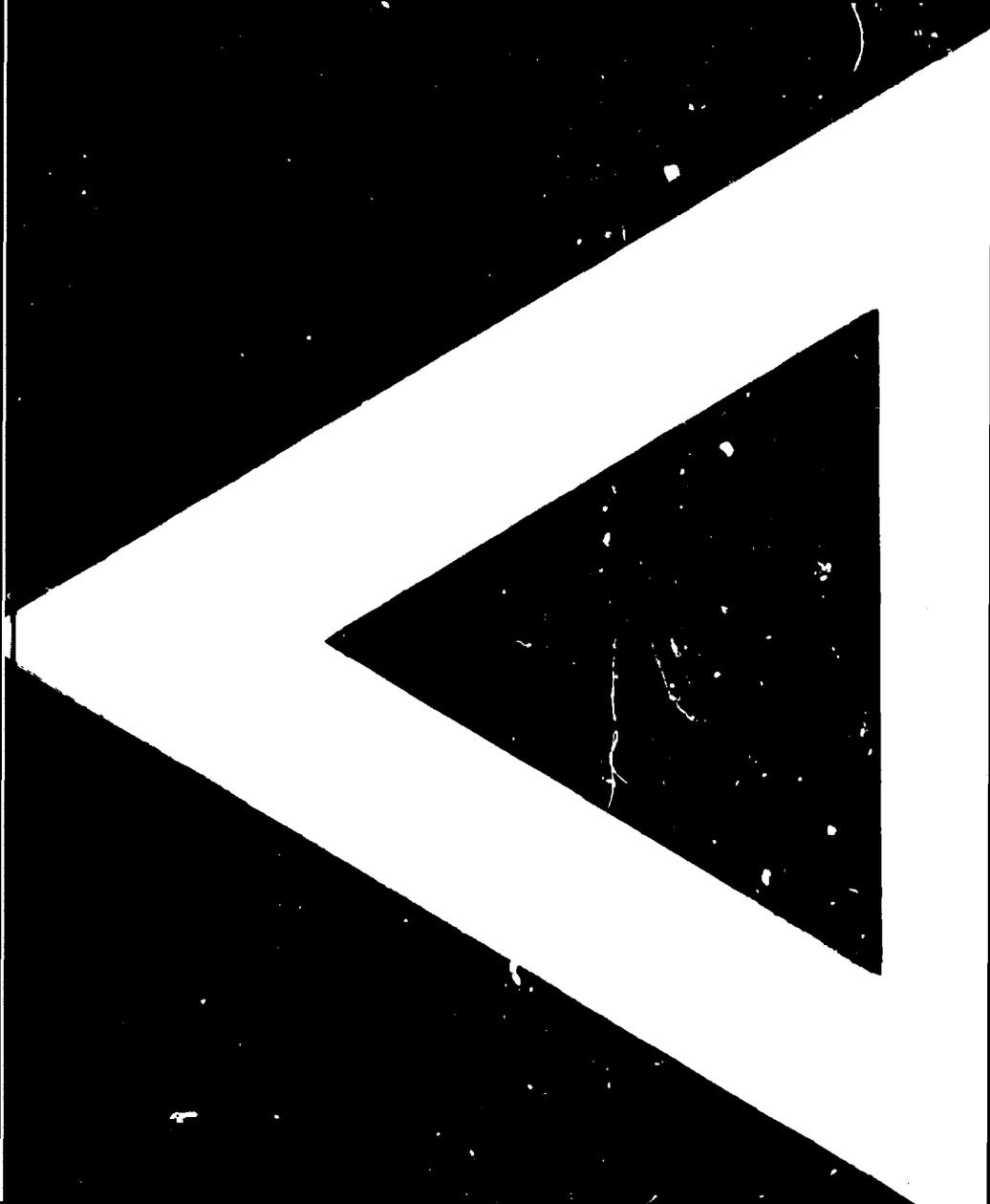
Rappelant les résolutions 35/66 B du 5 décembre 1980 et 36/182 du 17 décembre 1981, Section II, de l'Assemblée générale relatives à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, et notant avec intérêt la résolution 1 (VI) de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie^{1/},

Rappelant en outre la résolution 54 (XV) du Conseil du développement industriel datée du 30 mai 1981, où il est dit, notamment, que la Décennie du développement industriel de l'Afrique est un des programmes les plus importants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Notant que le programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique a été approuvé par la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique dans sa résolution 442 (XVII), adoptée à sa huitième séance, le 30 avril 1982,

^{1/} ID/B/274/Add.1; E/ECA/CM.8/2.

1. Prend note du rapport intérimaire sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique présenté par le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique^{2/};
2. Prend note en outre des propositions contenues dans la résolution 1 (VI) adoptée par la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie, relatives à la formulation et à la mise en oeuvre d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
3. Prie le Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'ajuster le programme de travail de l'ONUDI de façon à tenir pleinement compte des exigences de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
4. Invite instamment les pays et institutions donateurs à augmenter leurs contributions au développement industriel de l'Afrique dans le cadre des programmes et des projets formulés par les gouvernements des pays africains eux-mêmes, afin d'atteindre l'objectif qu'ils ont fixé pour la région d'Afrique, soit 1,4 % de la production industrielle mondiale au cours de la décennie. A ce propos, il est vivement recommandé de verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel en vue du financement du programme de la Décennie;
5. Prie le Programme des Nations Unies pour le développement d'étudier la possibilité d'accroître son appui à la Décennie du développement industriel de l'Afrique en allouant des ressources financières suffisantes au programme de la Décennie;
6. Prie en outre les institutions compétentes des Nations Unies d'ajuster leurs programmes dans la mesure nécessaire pour contribuer au succès de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, comme le demande la résolution 35/66 B de l'Assemblée générale;
7. Prie aussi l'Assemblée générale de prévoir des ressources humaines et financières suffisantes pour assurer la coordination efficace et la bonne exécution des travaux de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de la Commission économique pour l'Afrique qui concernent la Décennie du développement industriel de l'Afrique.



- - -

- - -

-